



6 TH
National Report for
the Convention on
Biological Diversity

Table of contents

Section I. Information on the targets being pursued at the national level	4
Section II. Implementation measures, their effectiveness, and associated obstacles and scientific and technical needs to achieve national targets.....	4
Section III. Assessment of progress towards each national target	56
Section IV. Description of national contribution to the achievement of each global Aichi Biodiversity Target.....	89
Section V. Description of the national contribution to the achievement of the targets of the Global Strategy for Plant Conservation	91
Section VI. Description of the national contribution to the achievement of the targets of indigenous peoples and local communities.....	134
Section VII. Updated biodiversity country profile	134

Section I. Information on the targets being pursued at the national level

Country

France

France has adopted national biodiversity targets but chooses to report using the Aichi Biodiversity Targets for reference.

Information on why France is choosing to report progress using the Aichi Biodiversity Targets and not its national targets.

La France a choisi de présenter les progrès réalisés au profit de la biodiversité sur son territoire en utilisant les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et non ses objectifs nationaux. Cela permettra de faciliter la comparabilité des progrès accomplis, d'une part, entre la France et les autres États Parties à la convention sur la diversité biologique et, d'autre part, d'un exercice de rapportage à l'autre, la France ayant déjà utilisé les objectifs d'Aichi pour son 5e rapport national. Certaines collectivités d'outre-mer sont compétentes en matière d'environnement, et en particulier, de biodiversité: Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Saint-Barthélemy. La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ne leur est pas applicable. Le rapport de la Nouvelle-Calédonie peut être consulté ci-dessous. Des informations complémentaires relatives à ces collectivités sont susceptibles d'être fournies à un stade ultérieur. Celles-ci devront être considérées comme parties intégrantes du présent rapport.

[2020-03-05_Synthese NC_obj Aichi_VF.pdf](#)

[2020-02-10_Synthese NC_obj Aichi_Trad ENG.pdf](#)

[2020-08-28_Rapport NC_obj Aichi_VF.pdf](#)

FR

Section II. Implementation measures, their effectiveness, and associated obstacles and scientific and technical needs to achieve national targets

Réorganisation de la gouvernance en matière de suivi des tendances affectant la biodiversité et les interactions entre la biodiversité et la société par la création de l'observatoire national de la biodiversité (ONB) en 2009 et son transfert, depuis 2017, à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'ONB est un dispositif partenarial de suivi de la biodiversité en France, de son état, des pressions et des menaces, des réponses de la société permettant au sein de différents groupes de travail d'organiser la concertation des parties prenantes pour la définition des enjeux sous la forme de grandes questions et de mobiliser l'expertise scientifique et technique sur la biodiversité et les données. Il s'appuie sur des données publiques, dont celles du système d'information nature et paysage (SINP), pour les valoriser sous la forme d'indicateurs et de cartes sur le site <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

La création de l'ONB, voulue par la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009, a été inscrite dans la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) 2010 - 2020, avec la mission de suivre l'effet de la SNB sur la biodiversité d'une part et sur les interactions entre la société et la biodiversité d'autre part, à travers des jeux d'indicateurs.

Les nombreuses structures impliquées dans les travaux de l'ONB (instituts de recherche, établissements publics, ministères, organisations non gouvernementales, associations professionnelles) et l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire garantissent la collégialité des choix opérés par l'ONB et la rigueur scientifique des informations publiées.

À l'heure actuelle, plus de quatre-vingt-dix indicateurs sont disponibles sur le site de l'ONB, et il s'enrichit progressivement.

Le pilotage de l'ONB a été confié en 2017 à l'Agence Française pour la Biodiversité. Elle mène actuellement une démarche d'actualisation du dispositif pour le rendre plus en phase avec les attentes d'un public large.

Résultats atteints : Davantage d'informations de référence sur les grandes tendances concernant la biodiversité sont maintenant à disposition du public (92 indicateurs) même si des lacunes demeurent. Des efforts de vulgarisation, de présentation et de valorisation des informations pour un public non spécialiste doivent encore être faits ainsi que de promotion des résultats de ces travaux.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site ONB](#)

Sciences participatives

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La France a également renforcé ses actions en matière de sciences participatives. Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

L'application des sciences participatives au domaine de la biodiversité se décline en 3 objectifs :

- Obtenir des données sur la nature et la biodiversité pour étudier son état de santé (monitoring de long terme),
- Produire des outils de sensibilisation et d'éducation à la nature et à la biodiversité,
- Former une communauté et mobiliser autour d'enjeux liés à la nature.

Résultats atteints : Au moins 54 000 participants actifs en 2017 contre 21 143 en 2011, soit + 154 % de participants actifs entre 2011 et 2017.

Indicateur: Évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité. L'indicateur montre une nette progression du nombre de participants aux sciences participatives en lien avec la biodiversité (x2,5 par rapport à 2011).

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MNHN Sciences participatives](#)

[Site AFB Sciences participatives](#)

Observatoire agricole de la biodiversité

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'OAB est un dispositif de sciences participatives réservé aux agriculteurs, inscrit dans le programme Vigie-Nature, co-animé par le Ministère de l'agriculture (MAA), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Il s'appuie sur 4 protocoles (papillons, invertébrés terrestres, pollinisateurs et vers de terre) pour sensibiliser les acteurs du monde agricole à la biodiversité, et collecter des données utilisables par les scientifiques.

Mis en place en 2009. Première phase de développement à partir de 2011 : accumulation des données sur chacun de ses 4 protocoles. Seconde phase de développement (2017) : mise en place du dispositif des sites de démonstration (actuellement 22 établissements d'enseignement agricole).

Résultats atteints : Huit années de collecte de données et mise en place en 2017 d'un dispositif de sites de démonstration (22 conventions signées, toutes avec des établissements d'enseignement agricole, en mai 2018)

Par ailleurs, le Plan biodiversité fixe deux objectifs en matière de collecte de données :

- (i) doubler d'ici 2020 le nombre de parcelles transmettant des données (1200 contre 600 aujourd'hui) et le nombre de sites de démonstration (44 contre 22 aujourd'hui) ;
- (ii) produire des données utilisables par l'Observatoire national de la biodiversité.

Indicateur: Nombre de parcelles suivies par l'OAB, passé à 800 en 2017 (contre 400 en 2015). Cette progression régulière sera favorisée par les sites de démonstration et l'implication (en 2018) de l'AFB

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site de l'observatoire agricole de la biodiversité \(OAB\)](#)

Consultation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Plan biodiversité 2018

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'Agence française pour la biodiversité, un nouvel opérateur au service des politiques publiques pour la biodiversité qui est aussi issue de la loi Biodiversité, a pour ambition d'inscrire dans la société le caractère indispensable de la biodiversité et de promouvoir une large participation citoyenne à la préservation et la reconquête de la biodiversité. Cette mobilisation citoyenne

FR

passé également par le biais des réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et les sciences participatives. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un département « communication et mobilisation citoyenne ».

L'État est allé plus loin en mai 2018 en consultant directement les Français dans le cadre de l'élaboration de son « Plan Biodiversité » adopté le 4 juillet 2018. Cette consultation en ligne a été lancée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Résultats atteints : Cette consultation a enregistré 102 000 visiteurs, plus de 25 000 contributions et plus de 92 000 votes dont 90% émanant directement des citoyens : 8 Français sur 10 se déclarent concernés par l'état de la biodiversité ! 96 % connaissent la notion de biodiversité, 79 % se sentent concernés, 68 % considèrent que notre quotidien en dépend, 86 % estiment qu'il est encore temps d'agir pour préserver la biodiversité et 68 % jugent qu'ils sont déjà engagés pour agir en faveur de la biodiversité.

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)
[Site Gouvernement](#)

Enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) de mai 2015 montre que les Français affichent une sensibilité forte à l'environnement : 85% y sont sensibles, 38 % se déclarent « très sensibles ». Pour autant, le contexte très particulier (crise économique, attentats, tensions internationales ...) tend à faire passer les préoccupations environnementales au second plan. Paradoxalement, cette sensibilité ne s'accompagne pas d'une bonne connaissance de ce qu'est la biodiversité. Seul un Français sur 2 (57%) dit savoir ce que la notion de biodiversité recouvre. On constate de plus une tendance à la baisse de la connaissance de ce qu'est la biodiversité, un recul de 4 points par rapport à 2010.

S'il y a nécessité à protéger la biodiversité, c'est, aux yeux des Français, parce qu'elle est vitale et nécessaire à la vie sur Terre (56%) et aussi parce qu'elle constitue un patrimoine pour les générations futures (28%). Les motivations économiques ou esthétiques/contribution au bien-être sont beaucoup moins présentes.

Résultats atteints : Concrètement, une personne sur deux se dit prête à participer personnellement à des projets liés à la biodiversité. Celles-ci privilégient les actions de terrain, une relation de proximité à la biodiversité : au final, dans l'ensemble de la population, près d'une personne sur quatre (24%) se dit prête à s'engager de la sorte ; 10% accepteraient de répondre régulièrement à des enquêtes tandis que 9% participeraient à une dizaine de réunions tout au long de l'année sur le sujet. D'ailleurs, 24 % (chiffre stable depuis 2011) de la population française met la disparition des espèces parmi les deux problèmes liés à la dégradation de l'environnement les plus préoccupants.

Indicateurs:

- Importance accordée par les Français aux problèmes de biodiversité
- Évolution de la participation aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site CREDOC](#)

Mobilisation de la société civile sur la biodiversité par le biais de la SNB et des Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Comme la SNB, les SRB contribuent à l'application du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à l'atteinte des objectifs d'Aichi. Mises en place dans quelques régions à la suite à l'adoption de la première stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010, les SRB apparaissent dans la loi Grenelle 1 en 2009 (article 23).

FR

Résultats atteints :

SNB : 474 structures adhérentes (2017), en augmentation.

SRB : Avant la réforme territoriale de 2015, près de la moitié des régions de métropole s'étaient dotées d'une SRB et, comme plusieurs collectivités outre-mer, les autres régions mettant en œuvre des politiques et des plans régionaux en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 8) étend les SRB à l'ensemble du territoire français.

Indicateur: Nombre de structures ayant adhéré / nombre de régions ayant adopté une stratégie.

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MTES - SNB](#)

Plan biodiversité 2018

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'objectif du Plan biodiversité 2018 est de susciter l'envie d'agir auprès du citoyen mais aussi de l'ensemble des acteurs, et à toutes les échelles : locale, régionale, nationale. Cela passera en particulier par l'investissement dans l'éducation et la formation pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités humaines. Il s'agit non seulement de renforcer l'éducation et la formation à la biodiversité, tant dans les champs scolaires et sportifs que dans ceux de l'éducation populaire, mais surtout d'essayer de toucher toute la société. Il s'agit aussi d'encourager l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les cursus de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, en lien avec le réseau des grandes écoles et le réseau des établissements professionnels.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

1. Awareness of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)

L'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le MTES mène depuis 2012 l'EFESE. Les évaluations menées dans le cadre de ce programme visent à révéler des enjeux associés à la préservation et l'utilisation raisonnée des écosystèmes en améliorant notre compréhension et notre prise en compte des multiples valeurs de la biodiversité, de sa dimension patrimoniale aux services qu'on en retire.

De telles valeurs ont vocation à être intégrées dans les processus de décision, publique et privée. A titre d'exemple, l'EFESE a permis de mettre en évidence que 5 % à 12 % de la valeur totale des productions végétales destinées à l'alimentation humaine française dépendait de l'action des pollinisateurs, dont les populations sont en déclin. Ces outils d'évaluation visent plus largement à révéler l'ensemble des enjeux liés au bon fonctionnement des écosystèmes de manière à favoriser leur prise en compte par l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités territoriales, etc.) et l'acceptabilité des politiques de préservation des écosystèmes.

L'EFESE offre ainsi un cadre cohérent à un ensemble d'évaluations (biophysiques ou socio-économiques) susceptibles d'éclairer des enjeux particuliers à l'échelle nationale et de construire des outils et méthodes de référence pour permettre l'évaluation aux échelles infra-nationales pertinentes pour la décision (évaluation socio-économique des projets et investissements publics, dialogue environnemental sur les territoires, processus de planification, etc.).

Pour garantir la cohérence des travaux et répondre à ces objectifs, le MTES a mis en place un cadre conceptuel, commun à l'ensemble des évaluations, et un cadre de gouvernance nationale dans lesquels s'inscrivent l'ensemble des évaluations menées. La gouvernance nationale du programme implique une équipe projet du ministère, un Comité national des parties prenantes (CNPP) organisé en trois collèges ((i) l'Etat, les collectivités, les établissements publics et leurs émanations, (ii) les organisations non-gouvernementales environnementales (iii) les entreprises, les employés et les usagers des milieux naturels), un Conseil

FR

scientifique et technique (CST) pluridisciplinaire (l'écologie, l'agronomie, l'économie, la géographie, les sciences juridiques y sont notamment représentées) et différents groupes de travail. Cette organisation vise à garantir la pertinence aux yeux des décideurs, la crédibilité scientifique et technique et la légitimité aux yeux des acteurs des évaluations menées, trois facteurs clés du succès de telles évaluations

Chaque rapport publié dans le cadre de l'EFESE met en avant des messages clés à l'attention des décideurs robustes (ils sont construits sur un socle scientifique et soumis à la discussion et à l'approbation des parties prenantes).

Résultats atteints : Dans le cadre du programme EFESE, entre 2014 et la fin 2018, ont été conduites et finalisées, les évaluations suivantes (accompagnées de leurs messages clés à l'attention des décideurs) :

- élaboration du cadre conceptuel
- milieux marins et littoraux
- écosystèmes agricoles
- écosystèmes forestiers
- milieux rocheux et de haute montagne milieux humides et aquatiques continentaux
- milieux urbains
- évaluation du service de pollinisation à l'échelle nationale et départementale
- rapport intermédiaire sur les avancées du programme

Dans le cadre du programme EFESE, des études sur les sujets suivants sont lancées entre fin 2017 et 2020 : (i) prise en compte des services écosystémiques et des valeurs patrimoniales associées aux écosystèmes dans la planification urbaine, (ii) le business model de la réintroduction d'espèces (exemple des vautours) comme modalité de la restauration d'écosystèmes et (iii) le service de séquestration du carbone in situ dans les écosystèmes français.

Participation et exposition d'un photographe naturaliste au séminaire annuel 2018 de l'EFESE.

Organisation, dans le cadre de l'EFESE, d'un colloque de haut niveau en octobre 2018 sur le thème « Repenser notre relation à la nature à l'heure de la sixième extinction », avec des intervenants sur les relations entre érosion de la biodiversité et culture.

Indicateurs :

- Nombre annuel de participants aux réunions du CNPP (société civile)
- Nombre annuel de reprises par la presse de résultats d'évaluations conduites dans le cadre du programme EFESE
- Nombre annuel de consultations de la page web du Ministère consacrée à l'EFESE
- Nombre annuel de téléchargements de documents relatifs à l'EFESE depuis la page web du Ministère consacrée à l'EFESE et depuis le réseau social de l'EFESE
- Nombre de membres du réseau social de l'EFESE
- Nombre de participants aux séminaires annuels de l'EFESE

Dans cette perspective, le MTES et le ministère de la Culture se sont associés pour un appel à écriture et le lancement d'un concours de nouvelles sur le thème « Repenser notre relation à la nature à l'heure de la sixième extinction ».

La biodiversité, les écosystèmes et les services rendus par la nature, ou encore le biomimétisme font partie des priorités de l'action politique du ministère. Mais la transition écologique et solidaire va au-delà de ces sujets savants. Elle nécessite de repenser en profondeur notre relation à la nature, d'interroger et de transformer nos habitudes, notre sensibilité et notre culture. La littérature peut, elle aussi, nous aider à nous représenter cette transition pour mieux l'opérer. Cet appel (23 mai au 15 août 2018) avait pour objectif la prise de conscience intime et sensible, c'est-à-dire à l'échelle des individus, de ce qui se joue dans l'érosion de la trame vivante de notre environnement.

Les nouvelles envoyées devaient proposer une vision d'une transition écologique et solidaire qui place la relation harmonieuse de l'homme et la nature au cœur des enjeux des années à venir.

Résultats atteints : Plus de 150 nouvelles ont été envoyées. Un jury indépendant d'écrivains a été constitué pour en sélectionner certaines en vue d'une publication.

Indicateur : Nombre de nouvelles envoyées.

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

tools or methodology used for the assessment of effectiveness above

.

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)

Travaux sur la comptabilité du capital naturel (suites des travaux de la commission Stiglitz, Sen, Fitoussi)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Travaux sur la comptabilité du capital naturel (suites des travaux de la commission Stiglitz, Sen, Fitoussi) : en septembre 2009, la commission Stiglitz, Sen, Fitoussi a remis un rapport sur la mesure de la performance économique et du progrès social. Ce document s'appuie sur les très nombreux travaux de recherche appliquée qui ont été menés à bien dans les divers domaines des sciences économiques et sociales. Ces travaux se sont efforcés de proposer des indicateurs synthétiques de bien-être plus appropriés que le PIB, ainsi que des tableaux de bord visant à appréhender performance économique et qualité de la vie à travers leurs différentes facettes.

FR

La France réalise aujourd'hui les comptes de la forêt, sous la coordination d'Eurostat et donc en cohérence avec la méthodologie mondiale du System of Environmental-Economic Accounting (SEEA). Ces comptes présentent les données physiques et monétaires sur le volume de bois, les surfaces forestières, le stock de carbone de la biomasse ligneuse, la production de la

sylviculture et plus largement des données économiques sur la filière bois)

Résultats atteints : La France ne possède pas de comptabilité intégrée du capital naturel mais elle conduit plusieurs travaux susceptibles de contribuer à cet objectif :

- la publication annuelle des Nouveaux indicateurs de richesse qui comprend deux indicateurs relatifs à la préservation du capital naturel à l'échelle de la France : l'empreinte carbone de la consommation et l'artificialisation des terres ;
- les comptes de la forêt française qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre par la France du System of Environmental-Economic Accounting - Central Framework (SEEA-CF) ;
- un inventaire des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la forêt (UTCATF) dans le cadre de la mise en œuvre des inventaires d'émissions pour rapportage à la CCNUCC;
- des réflexions méthodologiques sur la comptabilité des écosystèmes sont conduites par ailleurs dans le cadre du programme EFESE (l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques).

Dans le cadre du Règlement (UE) n°691/2011 modifié les pays membres de l'UE ont l'obligation de réaliser des comptes sur l'environnement comprenant plusieurs modules :

- émissions atmosphériques,
- flux de matières,
- taxes environnementales,
- dépenses de protection de l'environnement,
- secteur des biens et services environnementaux,
- flux physiques d'énergie.

Ces comptes sont entièrement compatibles avec les comptes nationaux. La France rapporte ces résultats à Eurostat de façon annuelle. D'autres modules de ces comptes sont en développement dont les comptes de la forêt, actuellement en rapportage volontaire.

Indicateur: existence de comptes du capital naturel permettant d'intégrer les valeurs du capital naturel dans la comptabilité nationales, là où c'est pertinent.

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

tools or methodology used for the assessment of effectiveness above

Concernant l'évaluation de l'indicateur "existence de comptes du capital naturel permettant d'intégrer les valeurs du capital naturel dans la comptabilité nationale, là où c'est pertinent", l'objectif est "partiellement atteint" dans la mesure où, s'il n'existe pas de compte complet pour l'ensemble des écosystèmes, il existe un compte pour la forêt.

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)

Obstacles and scientific and technical needs related to the measure taken

- les comptes de la forêt restent concentrés sur la production de bois et couvrent encore un nombre limité d'indicateurs de fonctionnalité et de services écosystémiques (e.g. récréation, etc.) et de composantes de la biodiversité ;
- les comptes et indicateurs existants ne permettent pas de dresser un bilan clair des coûts de la dégradation des écosystèmes français ;
- absence de compte d'écosystèmes à l'échelle nationale, même expérimentaux.

FR

EFESE (voir OAB 1/objectif 1 SNB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : le gouvernement français soutient le consortium européen **Mapping and Assessment for Integrated Ecosystem Accounting (MAIA)** regroupant des équipes dans 10 États membres. Il vise à expérimenter et à développer la capacité des États impliqués à mettre en œuvre des comptes de capital naturel dans le cadre expérimental proposé par le

FR

service statistique des Nations Unies (le SEEA-EEA) et en s'appuyant sur les travaux récents menés au niveau européen.

Ce projet implique une équipe de chercheurs français qui proposent des travaux innovants notamment consacrés, en matière d'évaluation, à des comptes du coût de maintenance du bon état écologique des écosystèmes marins qui compléterait des comptes de services écosystémiques préconisés par le SEEA-EEA.

Indicateur: contributions de la France à ces travaux

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Définition d'un cadre d'intervention transversal (CIT) biodiversité par l'Agence Française de Développement (AFD)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le CIT Biodiversité constitue la contribution de l'AFD au volet international de la Stratégie Nationale française pour la Biodiversité. En mettant la conservation des écosystèmes au service du développement économique, social et institutionnel des pays en développement, l'AFD entend participer à enrayer la perte de biodiversité mondiale. Pour atteindre cet objectif stratégique, l'AFD a engagé sur la période 2013-2018 des actions visant les trois objectifs suivants :

- un objectif dédié : protéger, restaurer, gérer les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ;
- un objectif transversal à toute l'activité de l'AFD : intégrer la conservation des écosystèmes dans les politiques de développement et dans toutes leurs dimensions sectorielles ;
- un objectif de contribution à la gouvernance mondiale de la biodiversité : renforcer les partenariats entre acteurs publics, privés, associatifs et académiques des pays d'intervention de l'AFD et leurs homologues français.

Résultats atteints : Les engagements de l'AFD en faveur de la biodiversité se sont élevés à 314 M€ en 2017, en légère baisse par rapport à 2016 (337 M€). Sur les cinq années de mise en œuvre du CIT (2013 à 2017) le volume moyen d'engagements s'élève à 252,6 M€, supérieur à l'objectif annuel moyen de 160 M€.

En 2017, la région d'Afrique subsaharienne bénéficie de 33% des financements en matière de biodiversité, suivie de l'Amérique Latine et Caraïbes (31%) et de l'Asie-Pacifique (21%). Pour l'année 2017, les financements de l'AFD ont concerné 20 millions d'hectares, contre 17 millions d'hectares en 2016. »

Indicateur : Montant de l'aide publique au développement à l'international liée à la biodiversité

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Poursuite du « verdissement » de la politique agricole commune à l'occasion de la programmation 2014-2020

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Dans le cadre de la nouvelle programmation, la France a défendu et obtenu la mise en place d'outils favorables à la biodiversité, qu'elle met désormais en œuvre, en partenariat avec les régions, notamment via :

- le conditionnement de 30% des soutiens directs au respect des critères de « verdissement », dont l'obligation d'entretenir 5 % de surfaces d'intérêt écologique sur les surfaces arables ;
- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- les mesures pour la conversion à et le maintien de l'agriculture biologique ;
- Le financement d'actions dans les zones Natura 2000.

Résultats atteints

Dispositif	Nombre d'exploitants engagés	Quantité engagée	Unité	Montant engagé sur la durée totale de l'engagement
Aide à la conversion à	10 453	181 332	Hectares (ha)	293 758 970

FR

l'agriculture biologique (CAB)				
Aide au maintien à l'agriculture biologique (MAB)	13 202	181 568	ha	256 724 657
Protection des races menacées (PRM)	1 852	18 898	Unités gros bovins (UGB)	18 895 800
Préservation des ressources génétiques (PRV)	36	143	ha	610 455
Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques (API)	1 652	630 891	ruches	34 463 675
Mesures agroenvironnementales localisées surfaciques	13 686	451 775	ha	320 895 246
Mesures agroenvironnementales linéaires et ponctuelles	2 194		arbres, haies, mares, bosquets.. mètres linéaires ou unités	25 334 948
Mesure système Grandes cultures (SGC)	181	19 773	ha	12 936 503
Mesure systèmes Herbagers et pastoraux (SHP)	4 187	425 299	ha	155 548 342
Mesure système polyculture élevage (SPE)	4 428	280 170	ha	227 781 385

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Loi NOTRe

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La loi NOTRe : à l'occasion de la mise en place des nouvelles régions (en 2016), la loi NOTRe- crée l'obligation pour ces nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (ou schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire dit SRADDT, Plan Déchet, Schéma régional intermodalité, Schéma Régional de Cohérence Écologique et Schéma Régional Climat Air Énergie). Cette obligation concourt à mieux intégrer les enjeux de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités et de veiller à la bonne articulation des mesures entre les différents acteurs et aux échelons régional et interrégional

FR

Résultats atteints : Nombre de SRADDET en cours d'élaboration : 11 (sur 13 régions)

Indicateur : Nombre de SRADDET adoptés

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site Gouvernement](#)

Nouveaux dispositifs pour la mise en oeuvre de la SNB

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été missionnée par le MTES pour mettre en œuvre la SNB et notamment refondre le dispositif d'engagement des acteurs publics et économiques

Résultats atteints : Fin 2018 / début 2019, un nouveau dispositif à l'attention des collectivités appelé « Territoires engagés pour la Nature » sera déployé. Un dispositif similaire suivra en 2019, à destination des entreprises.

2016 : premier forum des entreprises intitulé « Vers une économie engagée pour la biodiversité » qui a permis de rassembler les acteurs économiques qui agissent pour et par la biodiversité, de valoriser les initiatives et les savoir-faire, d'enclencher une dynamique pour démultiplier les innovations, les partenariats et les résultats,

2018 : la seconde édition intitulée Le temps de l'action a vocation de renforcer la capacité d'action des acteurs en les faisant monter en compétences, en créant des espaces d'échange et en suscitant l'engagement.

Indicateur : Nombre d'acteurs engagés dans les dispositifs.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Valoriser les actions des collectivités et des entreprises pour la préservation de la biodiversité

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le Plan Biodiversité, lancé le 4 juillet 2018, comprend 6 axes, 24 objectifs et 90 actions pour la biodiversité. Pour la réalisation des mesures du plan, le ministère de la transition écologique et solidaire mobilise 600 millions d'euros sur 4 ans, pour déployer des actions permettant de changer d'échelle dans les territoires et avec l'ensemble des acteurs. Le Gouvernement publiera régulièrement des indicateurs et des cartes permettant un suivi précis de l'état de la biodiversité et des pressions qui pèsent sur elle afin que chaque acteur puisse disposer d'informations fiables et actualisées pour suivre les résultats de son engagement. Les axes 1 (Reconquérir la biodiversité dans les territoires) et 2 (Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité) concourent à l'atteinte de l'OAB 2 en valorisant les actions des collectivités et des entreprises pour la préservation de la biodiversité.

Résultats atteints : Parmi les premiers résultats du Plan Biodiversité, on dénombre la publication de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), le 14 novembre 2018, ou le décret relatif à la protection des biotopes, des habitats naturels et fixant les conditions d'application de l'article 124 de loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Ce décret permet de protéger spécifiquement des habitats naturels et non plus seulement des espèces via des mesures réglementaires.

Indicateur : Une batterie d'indicateurs est en cours de finalisation. Elle permettra de suivre la mise en œuvre effective du Plan.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

2. Integration of biodiversity values

Projet de loi de finances pour 2019

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

En complément de la réglementation et des dispositifs volontaires, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) promeut le recours aux outils économiques pour favoriser la transition écologique et modifier les comportements. Parmi ces outils économiques, la fiscalité environnementale occupe une place importante. Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 3 correspondent à deux des six orientations stratégiques de la SNB : Investir dans un bien commun, le capital écologique et assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action.

1. Le projet de loi de finances pour 2019 met l'accent sur l'environnement comme pilier de l'action budgétaire gouvernementale. Parmi les mesures contenues dans le projet de loi :

- la réforme de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
- la poursuite de l'alignement de la fiscalité des gazoles et de l'essence avec la suppression du taux réduit de taxe sur le gazole non routier (sauf pour les secteurs agricole et ferroviaire),

FR

- la prolongation du crédit d'impôt pour la transition énergétique jusqu'à fin 2019 (au lieu de fin 2018),
- la prolongation l'éco-prêt à taux zéro jusqu'à fin 2021,
- l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses pour envoyer un signal prix aux consommateurs et diminuer à terme le recours aux produits phytosanitaires utilisant des pesticides.

Aichi Biodiversity Target(s)

3. Incentives

Green Budgeting

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Plan biodiversité et « Green Budgeting » : Le plan biodiversité contient un paragraphe (6.3, action 87) sur la réforme des aides publiques dommageables à la biodiversité.

Par ailleurs, la France s'était aussi engagée auprès de l'OCDE pour développer les pratiques de « Green Budgeting » qui consistent à analyser les finances publiques au regard des objectifs environnementaux, y compris en matière de biodiversité

FR

Résultats atteints : En cours

Aichi Biodiversity Target(s)

3. Incentives

Travaux du Comité pour la fiscalité écologique mis en place à la suite de la conférence environnementale de septembre 2012

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Travaux du Comité pour la fiscalité écologique mis en place à la suite de la conférence environnementale de septembre 2012

Résultats atteints : Le Comité pour l'économie verte (CEV) a produit 4 avis en relation avec les questions de fiscalité en faveur de la biodiversité :

- 3 avis en mars et juin 2013, et juillet 2015 relatifs aux outils fiscaux à mettre en place afin de limiter l'artificialisation des sols ;

- un avis en mai 2017 relatif à la fiscalité applicable à la mer et au littoral faisant notamment des propositions visant à lutter contre les phénomènes d'eutrophisation et d'artificialisation des zones du littoral ;

FR

En 2019, le CEV doit produire deux avis relatifs :

- à l'identification des modèles économiques et fiscaux capables de freiner fortement la consommation d'espaces non artificialisés, notamment favorables au recyclage foncier, afin de les mettre en œuvre ;

- à la refonte des redevances des Agences de l'eau pour tenir notamment compte des nouvelles missions des Agences en matière de biodiversité.

Indicateur : Nombre d'avis relatifs à la fiscalité écologique rendus.

Aichi Biodiversity Target(s)

3. Incentives

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015 - 2020 (SNTEDD)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 4 correspondent à deux des six orientations stratégiques de la SNB : investir dans

FR

un bien commun, le capital écologique et garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques. Elles mettent l'accent notamment sur la contribution des entreprises et de la société aux enjeux du développement durable.

La SNTEDD succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, elle identifie quatre enjeux écologiques majeurs et 9 axes stratégiques. Le suivi de la SNTEDD est assuré à travers 72 indicateurs qui ont été définis à l'issue d'un processus concerté de sélection réalisé par la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE) en charge des indicateurs. Cette commission « indicateurs » a souhaité une mise en perspective des résultats à travers des comparaisons internationales.

Cette étude présente ainsi des premiers éléments d'analyse de la situation de la France comparée à celle des autres pays (le plus souvent des pays de l'Union européenne ou de l'OCDE) pour chaque enjeu et axe de la SNTEDD.

Résultats atteints :

En 2016, les éco-activités mobilisent 456 050 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit 1,8 % de l'emploi intérieur total français. Après une phase de hausse jusqu'en 2011, l'emploi se stabilise. Entre 2015 et 2016, les effectifs augmentent légèrement (+ 0,5 %), principalement en lien avec les conversions des exploitations françaises à l'agriculture biologique. (54 044 opérateurs sont engagés dans les filières de production biologique au 31 décembre 2017 [36 691 exploitations agricoles et 17 353 entreprises de transformation, distribution, préparation, importation] contre 36 628 opérateurs (24 425 exploitations agricoles et 12 203 transformateurs, préparateurs, distributeurs, importateurs) en 2012).

Le montant de la valeur ajoutée dans les éco-activités atteint 31,6 milliards d'euros, en hausse de 1,9 %. La valeur ajoutée dans les énergies renouvelables progresse davantage, notamment dans l'hydraulique suite aux fortes précipitations printanières.

La balance commerciale est excédentaire de l'ordre de 1,6 milliard d'euros en légère baisse par rapport à 2015, due à un recul des exportations dans les domaines de la récupération et des eaux usées.

Aichi Biodiversity Target(s)

4. Use of natural resources

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)

Démarche volontaire pour l'affichage environnemental des produits et des services de consommation

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Démarche volontaire pour l'affichage environnemental des produits et des services de consommation

- Production d'une méthodologie générale de calcul des impacts environnementaux des produits (BPX 30-323) et de 23 référentiels sectoriels
- Article 90 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) sur les allégations environnementales en 2015
- Base IMPACT de l'ADEME : base de données cycle de vie des produits mise gratuitement à la disposition des entreprises qui souhaitent procéder à l'affichage environnemental de leurs produits
- Mesure 7 de la Feuille de route économie circulaire (FREC) « déployer l'affichage environnemental volontaire des produits et des services dans les cinq secteurs-pilotes (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires). Étendre ce dispositif volontaire à d'autres secteurs courant 2018. »

FR

Résultats atteints :

- Mise à jour régulière de la base IMPACTS
- Programme AGRIBALYSE de l'ADEME qui fournit des références sur l'impact environnemental des productions agricoles françaises et développements méthodologique
- Poursuite du programme de recherche et de collecte de données pour les procédés de transformation agro-alimentaire (ACYVI)
- Poursuite des travaux sur un indicateur biodiversité

Indicateur : Nombre de secteurs volontaires

Aichi Biodiversity Target(s)

4. Use of natural resources

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et déclaration de performance extra-financière (reporting)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

- suite à la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et la LTECV de 2015 : nouvel article R 225-105 du code du commerce

- Le système de management environnemental EMAS, dispositif de la Commission européenne, pour lequel le MTES est organisme compétent et ISO 14001 certifiant les organisations mettant en place des bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement dont une gestion efficace des ressources et de la biodiversité affectée par son activité.

Résultats atteints :

- Cet article R 225-105 modifié reprend un item sur la biodiversité (e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité)
- Plus récemment, le Plan biodiversité, adopté en juillet 2018, prévoit d'« inciter les entreprises à qualifier leur empreinte biodiversité par un indicateur d'impact sur la biodiversité comparable à la tonne de CO2 pour l'impact climatique »
- Plusieurs études de l'association Orée montrent que la biodiversité est de plus en plus prise en compte par les entreprises françaises
- L'Europe compte près de 4000 organisations enregistrées (dont 9000 sites) dont 40 enregistrées en France

Indicateur : Nombre d'organisations enregistrées EMAS

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

4. Use of natural resources

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Labels environnementaux

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les écolabels, qui distinguent les meilleurs produits d'une catégorie pour l'environnement (Écolabel européen), ne comprennent pas de critère directement lié à la biodiversité. Certains critères (pollution aquatique) y sont toutefois indirectement liés.

Résultats atteints : En mars 2018, la France était le pays de l'Union européenne qui comptait le plus d'entreprises titulaires de l'écolabel européen d'après la Commission européenne (soit environ 4 800 produits écolabellisés)

Indicateur : Nombre de titulaires de l'écolabel et nombre de produits écolabellisés

FR

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Développement de l'agriculture biologique

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Annnonce du gouvernement français en 2018 d'atteindre l'objectif de 15 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique (AB) ou en conversion à l'horizon 2022

Bilan encourageant du programme Ambition Bio 2017 (période 2013-2017, cf. ci-dessous) ;

FR

Lancement du programme Ambition Bio 2022 (période 2018-2022).

Résultats atteints : L'activité biologique (production, transformation et distribution) concerne en 2016 près de 118 000 emplois directs, avec une croissance annuelle moyenne de 8,4 % par an depuis 2012 ans.

Fin 2017, 36 691 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à 2016 (4 425 exploitations supplémentaires)

Les surfaces cultivées selon le mode biologique sont estimées à 1,77 million d'hectares en 2017, avec près de 520 000 hectares en conversion. Ainsi, 6,5 % de la surface agricole utile des exploitations sont cultivés selon le mode de production biologique.

La consommation des produits biologiques a dépassé, en 2017, les 8 Mds EUR (4 Mds EUR en 2012)

La valeur des achats de produits biologiques a dépassé, en 2017, les 8 Mds EUR (contre 4 Mds EUR en 2012)

En 2017, les métiers de la production biologique comptent près de 134 500 emplois directs. Ainsi, 12,5 % des emplois agricoles français sont dans la production biologique. Ce sont au total 49 200 emplois qui ont été créés depuis 2012. Les exploitations agricoles bios emploient en moyenne 2,41 unités de travail annuel (UTA) au lieu de 1,52 UTA en production conventionnelle.

Indicateur : Indicateur en pourcentage de SAU en agriculture biologique

Adoption du Plan biodiversité le 4 juillet 2018 : mise en œuvre du projet agro-écologique (Ecophyto, protection des pollinisateurs, paiements pour les services environnementaux (PSE))

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Action 21

- Renforcement du développement de toutes les démarches de progrès s'inscrivant dans l'agro-écologie, dont notamment l'Agriculture biologique, la certification Haute Valeur environnementale, les fermes Dephy (exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides). Toutes ces démarches contribuent à la prise en compte et à la préservation de la biodiversité.
- Développement du label Haute Valeur environnementale pour atteindre 15 000 exploitations certifiées en 2022 et 50 000 en 2030. Au 1er janvier 2018, 841 exploitations étaient certifiées HVE.
- Intégration des critères de préservation de la biodiversité dans les cahiers des charges des produits sous signe de qualité et d'origine (AOC, AOP, etc.). Ces cahiers des charges intégreront d'ici 2030 des exigences agro-écologiques, notamment des mesures visant la préservation et l'amélioration de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles.

Action 22

- Développement de nouvelles solutions pour accompagner la transition des pratiques agricoles consécutives à la sortie des pesticides dans le cadre d'Écophyto et d'un programme de recherche spécifique doté de 30 millions d'euros.

Action 23

- Engagement d'actions pour améliorer la connaissance de l'état sanitaire des pollinisateurs

Action 24

- Mise en place des paiements pour service environnementaux, à titre expérimental, afin de rémunérer les externalités positives de l'agriculture et encourager la restauration de la biodiversité (prairies permanentes, éléments semi-naturels du paysage tels que les haies, mares, etc.)

Résultats atteints : Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats.

La mobilisation en faveur du projet agroécologique a bien été intégrée par tous les partenaires. Désormais, la notion d'agroécologie est acceptée par tous et la nécessité d'une transition agricole partagée. La recherche et l'enseignement agricoles se sont, notamment, bien engagés dans cette voie.

10 plans d'actions thématiques permettent une mise en œuvre concrète des objectifs du plan agro-écologique (en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, de soutien à l'agriculture biologique, de développement durable de l'apiculture et de systèmes agroforestiers, des plants et semences pour une agriculture durable, etc.)

103 projets ont été labellisés « Mobilisation collective pour l'agroécologie » (MCAE), permettant d'enclencher des dynamiques locales sur le terrain. A leur suite, en 2018, on compte 477 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE, groupes d'agriculteurs travaillant volontairement ensemble dans un objectif de transition agro-écologique).

FR

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La LTECV fixe des objectifs à moyen et long termes pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État en termes de transition énergétique (qui instaure un modèle énergétique durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement)

Résultats atteints : Découlent, entre autres, de l'application de la LTECV :

- la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) (Première PPE publiée le 25/10/2016)
- la Stratégie nationale bas carbone
- la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse
- la Stratégie nationale pour la bioéconomie

Indicateurs :

- Émissions de GES
- Consommation énergétique finale
- Consommation énergétique primaire d'énergies fossiles
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergies
- Part du nucléaire dans la production d'électricité
- Quantité de déchets mis en décharge
- Créations d'emplois

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

4. Use of natural resources

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Feuille de route économie circulaire (FREC)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Lancée le 23 avril 2018 par le Premier ministre, la FREC propose d'accélérer la transition vers une économie circulaire. Fruit de cinq mois de travaux ayant associé toutes les parties prenantes ainsi que le public via une consultation en ligne, la feuille de route pour l'économie circulaire présente un ensemble de mesures cohérentes, équilibrées et structurantes qui permettra à tous les acteurs « d'entrer dans la boucle ». Elle détaille 50 actions concrètes sur « mieux produire », « mieux consommer », « mieux gérer nos déchets » et « mobiliser tous les acteurs ». Ces mesures sont conçues pour tendre vers une économie 100 % circulaire et atteindre les objectifs ambitieux prévus par la LTECV, et notamment :

- orienter d'ici 2020 55 % des déchets non dangereux non inertes vers des filières de valorisation matière ;
- réduire d'ici 2020 de 30 % les volumes des déchets non dangereux non inertes orientés vers des centres de stockage, par rapport aux niveaux de 2010.

Parmi ces 50 mesures, peuvent être citées :

- l'incorporation de plus de matières premières issues du recyclage dans les produits (1),
- gérer les ressources de façon plus soutenable (5),
- adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination (21),
- valoriser tous les biodéchets de qualité (24),,
- développer des guides reconnaissant les performances des matériaux réemployés ou réutilisés (35),
- adapter la réglementation pour favoriser l'économie circulaire (36),
- faciliter la sortie de statut de déchet (37).

Résultats atteints :

- Rapport Vernier sur les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) en mars 2018

FR

- Mission de Thierry Libaert pour porter la FREC au niveau européen et faire un benchmark européen

La FREC permet en outre à la France d'atteindre certaines cibles des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations unies, en particulier l'objectif « d'établir des modes de consommation et de production durables » (ODD 12)

Actuellement, tous les producteurs de biodéchets avec des tonnages supérieurs à 10 t/an ont l'obligation de trier à la source leurs biodéchets en vue d'une valorisation matière. La généralisation du tri à la source des biodéchets sera effective en 2025. Ces mesures contribuent à l'atteinte des objectifs LTECV.

Concernant la réglementation, de nombreuses évolutions touchant les installations classées de gestion de déchets sont à signaler, toutes contribuant à simplifier le cadre administratif d'installations concourant à l'économie circulaire, tout en garantissant le respect des enjeux environnementaux (installations de méthanisation, installations de compostage, centres de tri/transit/regroupement...).

Indicateurs :

- Consommation de ressources liées à la consommation française (par rapport au PIB)
- Quantités de déchets non dangereux mis en décharge
- Taux de recyclage du plastique. Nombre de filières REP et taux de réemploi, de réutilisation et de réparation dans ces filières
- Nombre de secteurs appliquant l'affichage environnemental
- Indice de réparabilité des produits
- Nombre d'expérimentations de consignes solidaires
- Créations d'emplois
- Déclinaison du plan de programmation pour les ressources jugées les plus stratégiques
- Définition d'une stratégie de gestion intégrée des sols
- Développement des études d'impacts des politiques publiques sectorielles sur la demande en ressources
- Nombre de certifications environnementales et sociales
- Soutiens à la R&D (recyclage des métaux et des déchets des équipements électriques et électroniques)
- Campagnes d'information et de sensibilisation du public (sur la collecte des piles, batteries et accumulateurs usagés)

Aichi Biodiversity Target(s)

4. Use of natural resources

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Relevant websites, links, and files

[Site MTES - FREC](#)
[Site MTES - FREC \(pdf\)](#)

Plan ressources pour la France 2018

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La publication en août 2018 du plan ressources pour la France s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 5 de la feuille de route de l'économie circulaire. Il réalise un état des lieux de la dépendance de l'économie française aux ressources naturelles et aux sols et alerte sur les besoins en ressources associés à la transition énergétique. Il propose un cadre stratégique visant d'une part la demande de ressources naturelles, et d'autre part l'offre afin de s'assurer qu'elle soit soutenable.

FR

Résultats atteints : Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats.

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Stratégie Défense durable 2016-2020

1. Le ministère des armées a élaboré une stratégie Défense durable qui est une déclinaison de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Le ministère s'est engagé à relever les quatre défis suivants : 1- Préserver les milieux et les territoires ; 2- Eco-concevoir et maîtriser l'empreinte environnementale des infrastructures et des équipements ; 3- Conforter une démarche socialement responsable ; 4- Affirmer une gouvernance structurée

Résultats atteints: 18 actions réalisées sur les 34 ambitions affichées depuis 2016.

2. Défi n°1 - Préserver les milieux et territoires d'intervention :

- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la biodiversité terrestre et marine (notamment à travers les partenariats).

Résultats atteints: -2 partenariats avec des associations de protection de l'environnement renouvelés en 2018 (Ligue pour la protection des oiseaux et 'Union nationale de l'apiculture française) et 2 en cours (Office national des forêts et Fédération des conservatoires d'espaces naturels)

- Projet Life défense Nature 2MIL terminé en 2017

- 2 nouveaux projets LIFE déposés en juin 2018

- Finalisation d'une convention de partenariat avec l'unité mixte de recherche « Patrimoine naturel » (UMS PatriNat - Agence française de la biodiversité, Centre national de la recherche scientifique et Muséum national d'Histoire naturelle) pour améliorer la préservation de la biodiversité sur 4 sites pilotes du ministère

Actions en faveur de l'avifaune et de la flore sur plusieurs bases aériennes

Base126 Ventiseri: plan de protection de la Perdrix rouge. Une convention a été signée avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour réaliser un inventaire/ comptage de la Perdrix Rouge sur le champ de tir de Diane / action réalisée en 2016 & 2017 reconduite en 2018.

Convention avec le CNRS pour la prise en compte d'une espèce d'orchidée protégée - collaboration avec des acteurs locaux pour développer des moyens techniques de préservation et replantation.

Base aérienne 115 Orange : convention avec le Conservatoire des espaces naturels de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la « réouverture du milieu en faveur des habitats steppiques à enjeux et réhabilitation du réseau de haies sur la base»

- Préserver les ressources en eau et toutes ressources naturelles

Résultats atteints: - Stratégie d'achat de l'eau présentée par la mission achats et actualisée

- 585 navires ont été contrôlés par la Marine nationale dans le cadre des opérations de police des pêches en 2017 ; Indicateur : Nombre de navires contrôlés par la marine nationale

- Promouvoir un nouveau modèle de gestion écologique des terrains militaires utilisés par les armées sur le territoire national et à l'étranger, destiné à réduire les impacts, les coûts d'entretien et les risques (en cohérence avec les enjeux écologiques/norme NF X10-900)

Résultats atteints: Méthodologie finalisée en 2018 pour expérimentation sur 3 camps militaires de l'armée de terre sur 15 mois en 2019

3. Défi n° 2- Eco-concevoir et maîtriser l'empreinte environnementale des infrastructures et des équipements :

- Poursuivre l'approche cycle de vie des systèmes d'armes

Résultat atteint: La direction générale de l'armement (DGA) investit plus de 730 millions d'euros par an dans l'innovation (55% d'opérations éco conçues sur 84 analysées en 2016. Une nouvelle campagne est en cours pour établir le nouveau % pour 2018.)

- Prendre en compte systématiquement le développement durable dans les achats

Résultats atteints: Label "relations fournisseurs et achats responsables" et prix des délais de paiement obtenus par le Ministère des Armées en 2017

4e directive ministérielle des achats responsables 2017-2020 (labels, économie circulaire etc.), 2 comités référents achats durables en 2017

4. Défi n°3 - Conforter une démarche socialement responsable

- Valoriser, récompenser et faire connaître les initiatives personnelles et collectives pour le développement durable à tous les niveaux.

Résultat atteint: - Le fonds d'intervention pour l'environnement a financé 17 projets de préservation de la biodiversité en 2018 pour un montant de 483 000 €

5. Défi n°4 - Affirmer une gouvernance structurée

- Poursuivre une coopération internationale pour la maîtrise de l'impact environnemental des systèmes d'armes.

Résultat atteint : - La DGA poursuit sa contribution au groupe de travail REACH de l'agence européenne de la défense (AED)

FR

- Renforcer la connaissance et la réflexion stratégique sur les enjeux de sécurité et de défense liés aux changements climatiques.

Le ministère a lancé en 2016 un programme de recherche pluriannuel (Observatoire « Défense et climat » 2016-2020) consacré aux enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et de défense. En visant au développement et à l'animation d'un réseau de chercheurs français, il contribuera à une meilleure compréhension de l'influence possible des facteurs climatiques et environnementaux sur les zones potentielles d'instabilité. Plus précisément, à travers des études de cas et des veilles appropriées, il apporte un éclairage sur les tendances de long terme, les scénarios de rupture et leurs conséquences sur les équilibres géostratégiques. Il devrait, à terme, permettre d'élaborer une typologie des crises pour les régions les plus vulnérables.

- Être un acteur pionnier de la sécurité environnementale et contribuer à la sécurité humaine L'anticipation sécuritaire environnementale développée par la France consiste à prévenir les conséquences des modifications d'écosystèmes et des changements climatiques lorsqu'elles sont susceptibles d'accroître la pression sur nos forces armées ou de susciter des tensions régionales. Ce concept décline la politique gouvernementale de promotion d'un développement durable reposant sur un ordre international privilégiant le multilatéralisme. Le succès de cette politique repose sur la complémentarité et la coordination des acteurs de la sécurité humaine et traditionnelle, des scientifiques, des industriels et investisseurs ainsi que des décideurs politiques

Résultat atteint :

Exemples d'initiatives :

- Programme « Barge rousse » : programme scientifique associant le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Muséum national d'Histoire naturelle, il constitue un engagement pionnier et durable de la France en Asie-Pacifique portant sur l'analyse du comportement en vol d'oiseaux migrateurs transpacifiques susceptibles de contribuer à l'alerte précoce des cyclones. (en cours)
- Initiative Patrimoine maritime : programme consistant à s'associer aux efforts déjà entrepris localement pour contribuer à la préservation et à la valorisation des écosystèmes marins d'Asie du Sud-Est. (en cours)
- Étude South Pacific Defence Ministers Meeting (SPDMM) : étude proposée et coordonnée par la France sur l'impact sécuritaire des changements climatiques dans le Pacifique Sud à l'horizon 2030 et leurs conséquences sur l'action des forces armées et la coopération régionale. Le sujet est traité autour de trois axes prioritaires : impacts sur les infrastructures critiques, opérations de secours en cas de catastrophe naturelle (HADR) et surveillance des espaces maritimes. (en cours)
- Étude dans l'espace 5+5 : dans le cadre de l'initiative 5+5 Défense, sous présidence française en 2017, le CEMRES (Centre euromaghrébin de recherches et d'études stratégiques) a conduit une étude sur les enjeux de sécurité liés aux changements climatiques et leurs implications en matière de défense et de coopération dans l'espace 5+5 (Algérie, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Espagne et Tunisie). (terminée)

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en œuvre des directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux – réseau Natura 2000

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Résultats atteints : Le réseau Natura 2000 regroupe 1780 sites représentatifs pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il est considéré comme stabilisé pour sa partie terrestre (7 Mha; 13% du territoire métropolitain); sa partie marine est en cours de développement, avec la création de nouveaux sites désignés au-delà de la mer territoriale (12 Mha, soit 23% des eaux marines métropolitaines sous juridiction française).

Des plans de gestion (documents d'objectifs) sont achevés ou en cours de réalisation pour plus de 95% des sites.

Il compte :

- 130 types d'habitats d'intérêt communautaire (57% des 231 retenus dans l'annexe I de la directive « habitats-faune-flore ») dont 28 prioritaires ; 66 se situent en zone alpine, 82 en zone atlantique, 65 en zone continentale, 91 en zone méditerranéenne (un habitat peut être présent dans plusieurs régions biogéographiques) ;
- 132 espèces d'oiseaux sauvages d'intérêt communautaire (64% des 191 espèces d'oiseaux visées par l'annexe I de la

FR

directive « Oiseaux » ;

- 157 autres espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, incluant 94 espèces animales, dont 24 prioritaires (24% des 632 autres espèces animales et végétales visées par l'annexe II de la directive « habitats-faune-flore »).

L'état de conservation de ces espèces et habitats fait l'objet d'un rapportage à la Commission européenne dont le prochain sera transmis en juin 2019.

Indicateurs :

- Bon état de conservation au titre des Directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux
- État des habitats les plus caractéristiques de la France au niveau européen
- Rapport de la Commission européenne sur le bilan de qualité des directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en œuvre de la DCSMM

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La directive-cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE du 17 juin 2008 (DCSMM) établit un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Elle a été publiée le 25 juin 2008. Elle constitue le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne.

Ce cadre législatif doit renforcer la cohérence entre les différentes politiques et favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans d'autres politiques telles que la politique commune de la pêche (PCP).

Résultats atteints :

Les programmes de mesures ont été approuvés en 2016 par les préfets coordonnateurs. Ils comprennent l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles qui doivent être mises en œuvre, au niveau national et au niveau de chaque sous-région marine, pour atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020, au regard de l'évaluation initiale des eaux marines réalisée en 2012. Ils incluent 29 mesures nationales et plusieurs mesures locales selon la sous-région marine considérée. Parmi ces mesures, plusieurs visent à réduire l'appauvrissement des habitats, conformément à l'objectif 5 d'Aichi. C'est notamment le cas de la mesure M001, visant à compléter le réseau Natura 2000 au large, et de la mesure M003, visant à mettre en place des protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquables.

Observatoire national de la mer et du littoral www.onml.fr

25 % des habitats naturels de l'annexe 1 de la Directive Habitats présents en France sont des habitats spécifiquement littoraux (34 sur 136).

75 % des habitats naturels littoraux de l'annexe 1 de la Directive Habitats cités en Europe sont présents en France (34 sur 45).

2 600 ha (CLC, 2006) de surface de milieux naturels artificialisés entre 2000 et 2006.

122 sur 486 espèces et sous-espèces végétales listées dans le livre rouge présentes dans les communes littorales métropolitaines

Indicateur : État écologique du milieu marin et du littoral (indicateurs DCE et DCSMM associés)

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en œuvre de la DCE

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

FR

En 2000, la directive cadre sur l'eau a établi une base juridique destinée à protéger et à améliorer l'état des eaux européennes, ainsi qu'à assurer leur usage durable à long terme.

La DCE repose sur un ensemble d'objectifs environnementaux à atteindre comme :

- la surveillance de toutes les masses d'eau de surface continentales (cours d'eau, canaux, plans d'eau), littorales (eaux de transition, eaux côtières) et souterraines
- la non-dégradation des ressources et des milieux,
- l'atteinte du bon état écologique et chimique pour les eaux de surface,
- l'atteinte du bon potentiel écologique et du bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines,
- l'atteinte du bon état chimique et du bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines,
- la réduction des émissions de substances prioritaires et la suppression des émissions de substances dangereuses prioritaires
- l'inversion des tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines.

La DCE s'inscrit dans un contexte national déjà riche. Elle a permis de le compléter et de le renforcer en fixant des objectifs de résultats par cycle de 6 ans pour la qualité des eaux, en précisant les étapes à suivre pour atteindre ces objectifs et en établissant un cadre général de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des districts hydrographiques.

Résultats atteints : En France, la surveillance a été considérablement améliorée entre 2009 et 2015, tant en matière de fréquence de prélèvements que de nombre de paramètres suivis. De ce fait, l'état évalué en 2009 n'est pas strictement comparable avec l'état évalué en 2015, quand bien même l'évaluation serait menée avec les mêmes critères et méthodes. L'évaluation de l'état repose sur plusieurs paramètres dont la caractérisation est approchée par des indices, dont la construction et l'interprétation sont soumises à évolution.

Le bilan le plus récent repose sur les données de 2015 rapportées à la Commission européenne et fait ressortir les éléments suivants :

- 46,3 % des masses d'eau naturelles de surface sont en très bon ou bon état écologique,
- 22,7 % des masses d'eau de surface, artificielles ou fortement modifiées, ont un bon ou très bon potentiel écologique,
- 89,8 % des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif,
- 69,2 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique.

Pour ce qui est de la continuité des cours d'eau, on constate 16 obstacles à l'écoulement pour 100 km de cours d'eau français en 2018.

Indicateurs :

- Qualité écologique des eaux de surface
- Fragmentation des cours d'eau

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en place du dispositif « Trames verte et bleue » (TVB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Il s'agit d'un outil permettant un aménagement durable des territoires tout en assurant la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et en œuvrant par là même à la conservation de la biodiversité.

Résultats atteints : Socle législatif et réglementaire de la TVB inscrit au code de l'environnement. Décret adoptant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques adopté le 20 janvier 2014 (en cours de révision)

Indicateur : Territoire couvert par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux biodiversité (Indicateur Observatoire national de la biodiversité - ONB)

FR

5. Mise en place des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), nouveaux schémas d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels, continuité écologique des cours d'eau) et mise en œuvre de leur plan d'action stratégique

- Objectif 1 de la stratégie UE pour la biodiversité à l'horizon 2020 : mise en œuvre pleine et entière des directives
- Objectif 2 de la stratégie UE pour la biodiversité sur les infrastructures vertes

Résultats atteints : La quasi-totalité des SRCE a été adoptée pour le territoire métropolitain continental. En métropole, seul le SRCE de Picardie n'a pas été adopté. Il est à noter que les SRCE des régions Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais ont été annulés suite à des recours devant la justice. Les autres SRCE sont en cours de mise en œuvre.

En Corse, le plan d'aménagement durable a été adopté en 2015. Il intègre les enjeux de continuités écologiques. En Outre-mer, le Schéma d'aménagement régional (SAR) de la Guyane a été adopté en 2016, les autres SAR sont en cours de rédaction ou de révision en Martinique, Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte.

Par ailleurs, la prise en compte des SRCE et au-delà des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriaux et plans locaux d'urbanisme...) devient effective au fur et à mesure de l'élaboration ou de la révision de ces documents.

Indicateurs :

- Fragmentation des cours d'eau (Indicateur ONB)
- Fragmentation des milieux naturels (Indicateur ONB)

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en œuvre des conventions internationales

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : Appui technique de la France à la mise en œuvre de la convention de Ramsar. Travaux de la Fondation « La Tour du Valat » pour la conservation et la gestion durable des zones humides.

La France apporte un appui technique et financier à l'application de l'Accord Afrique Eurasie sur les oiseaux d'eau Migrateurs (AEWA) pour la mise en œuvre de l'accord en Afrique (voir Objectif E).

La France est très investie dans la gouvernance des conventions internationales, des accords et d'autres initiatives : CMS (membre du Comité permanent), AEWA et Eurobats (vice-présidence du Comité permanent), GRASP (membre du Comex).

Indicateur : "aide publique au développement"

- Financement MTES sur la période 2014-2017 : 155 k€
- Contribution MTES sur la période 2014-2017 : 760 k€. Subvention du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour le projet RESSOURCE : 1,5 M€. 2 ingénieurs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) à 50 %
- Non quantifiable pour le MTES : temps agent. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a mis à disposition un junior NU pour le GRASP

Mise en œuvre des conventions de mers régionales (OSPAR, Barcelone, Carthagène, Nairobi). Travaux d'évaluation régionale de l'état du milieu marin et des pressions qui l'impactent (IA2017 pour OSPAR, QSR2017 pour Barcelone, SOCAR 2018 pour Carthagène)

Indicateurs : Indicateurs communs des conventions de mers régionales (contaminants, eutrophisation, biodiversité, etc.)

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

FR

Mise en œuvre de la politique des réserves biologiques

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les réserves biologiques (RB) constituent un outil de protection et de gestion spécifique aux espaces les plus remarquables des forêts publiques. On distingue les réserves biologiques intégrales (RBI), axées sur la naturalité et le fonctionnement des écosystèmes, les réserves biologiques dirigées (RBD), ayant pour but la conservation de milieux ou d'espèces remarquables, et les réserves biologiques mixtes (RBM) dans les sites combinant les deux types d'enjeux patrimoniaux. Le suivi de la politique des réserves biologiques, essentiellement forestières, s'effectue dans le cadre de l'exercice de la tutelle de l'Office national des forêts (ONF). Elle est issue directement du contrat d'objectifs et performance 2016-2020 (COP) de l'ONF et est intégrée dans le pilotage de la mission d'intérêt général (MIG) Biodiversité.

Résultats atteints : La loi biodiversité a introduit les RB dans le code forestier (article L.212-1 à L.212-3) ce qui les conforte juridiquement. Le décret d'application, piloté par le ministère en charge des forêts, est en cours d'élaboration.

Les RB contribuent aux politiques nationales d'aires protégées et aux engagements internationaux de la France notamment au travers de la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) pour laquelle de nombreux dossiers sont attendus.

La MIG demande à l'ONF de poursuivre la mise en œuvre d'un réseau cohérent de RB, représentatif de la diversité des habitats forestiers et des espèces. Il est prévu 25 dossiers de création de RB sur la durée du COP dont 20% minimum dans les départements d'outre-mer. La mise en œuvre du réseau comporte 4 actions confiées à l'ONF :

- l'extension du réseau des RB

La création ou modification de nouvelles RB s'effectue en complémentarité avec les autres aires protégées selon une logique qualitative et sélective basée sur des critères relatifs aux espèces ou habitats.

- la gestion, la valorisation et la gouvernance du réseau de RB

L'ONF dispose d'un réseau national des RB grâce à un référent RB dans chaque direction territoriale ou régionale chargé de piloter l'ensemble des activités liées aux RB.

- le suivi et les inventaires dans les RB

Les RB constituent de véritables sites d'observations et d'études. Le suivi et les inventaires réalisés s'appuient principalement sur les réseaux naturalistes de l'ONF.

- les études, travaux et communications

Des études et travaux de génie écologique sont menés en particulier dans les RBD, afin de répondre aux objectifs fixés dans leur plan de gestion.

Indicateurs : indicateurs de suivi de cette politique, inscrits dans le COP de l'ONF

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

5. Loss of habitats

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Politique Commune de la Pêche : Gestion durable des stocks et de l'activité de pêche

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La gestion et la conservation des ressources marines vivantes est une compétence exclusive de l'Union européenne.

Le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables se conduit ainsi essentiellement par la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche (PCP) dont la dernière révision est entrée en vigueur début 2014 (UE 1380/2013)

Un des principaux objectifs de la PCP est l'exploitation des stocks halieutiques au Rendement Maximal Durable (RMD), qui garantit le renouvellement des stocks halieutiques. La PCP prévoit que le taux d'exploitation permettant d'obtenir le RMD sera, si cela est possible, atteint en 2015 et pour tous les stocks, progressivement et par paliers, en 2020 au plus tard.

Résultats atteints :

Au niveau européen le nombre de stocks exploités au rendement maximal durable (RMD) est de 53 sur 76 pour lesquels le RMD est connu. Cela représente 69 % des captures des poissons des stocks concernés.

La Commission européenne se base sur un rapport annuel du Conseil scientifique, technique et économique des pêches pour communiquer annuellement sur l'avancée de l'atteinte des objectifs de la PCP.

FR

En ce qui concerne l'« Atlantique Nord-Est » (zone FAO 27), 66 stocks disposaient en 2016 d'un avis scientifique permettant de juger l'atteinte du RMD. 42 de ces stocks étaient exploités au RMD en 2016, contre 20 en 2003. En ce qui concerne les possibilités de pêche adoptées par le Conseil des ministres des pêches pour 2018 (UE 2018/120), 53 des 76 Totaux Acceptables de Captures ont été fixés selon le RMD.

En ce qui concerne la mer Méditerranée et le mer Noir, 47 stocks disposaient en 2015 d'un avis scientifique permettant de juger l'atteinte du RMD, 6 de ces stocks étaient exploités au RMD.

Ces stocks font l'objet en 2018 de mesures de gestion proposées à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.

Indicateur : Nombre de stocks exploités au niveau du RMD

Aichi Biodiversity Target(s)

6. Sustainable fisheries

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Engagements Grenelle de la mer (Engagements 17 et 18 sur la pêche durable)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les plans pluriannuels établissent des objectifs en vue d'une gestion durable des stocks et précisent les moyens pour les atteindre. Ils permettent de maintenir l'exploitation des ressources à un niveau qui assure un rendement optimal à long terme (le rendement maximal durable) et de reconstituer les stocks surexploités. Chaque plan pluriannuel détermine les limites de captures et l'effort de pêche maximal pour les années à venir, sur la base de données scientifiques chiffrées.

FR

Résultats atteints : Deux plans de gestion pluriannuels ont été adoptés au niveau européen, pour la mer du Nord et pour la mer Baltique. Deux plans sont en cours d'adoption, pour les eaux occidentales et pour la Méditerranée.

Aichi Biodiversity Target(s)

6. Sustainable fisheries

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en œuvre de la DCSMM

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Voir OAB 3, mesure 3 : Mise en œuvre de la DCSMM

- Objectif 3 de la stratégie UE pour la biodiversité à l'horizon 2020 sur la gestion durable des ressources halieutiques.

Résultats atteints : Le descripteur 3 de la DCSMM s'attache à l'état des populations d'espèces commerciales exploitées à des fins commerciales par les activités de pêche. Ce descripteur s'appuie sur la Politique Commune de la Pêche (PCP). Les critères renseignant l'état des stocks sont issus des travaux et évaluations scientifiques d'instances internationales comme le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), la Commission Générale pour la Pêche en Méditerranée (CGPM) ou la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA).

Le CIEM conseille que l'évaluation du bon état écologique au titre de la DCSMM repose sur les deux critères D3C1 (niveau de pression de l'activité de pêche - F) et D3C2 (capacité reproductrice du stock- SSB). Cette évaluation doit reposer uniquement sur les stocks dont le rendement maximum durable est calculable. Le bon état écologique est dit "atteint" si les deux critères atteignent la valeur de référence et "non atteint" quand au moins un des deux n'atteint pas les valeurs de références. Ainsi, si le stock n'a atteint que le FRMD (Mortalité par pêche (F) au niveau du Rendement maximal durable (RMD)) alors le bon état écologique paraît comme non atteint.

FR

En parallèle des résultats atteints de la PCP ci-dessus, en 2015, dans les eaux françaises métropolitaines, 120 stocks de ressources halieutiques bénéficient d'un suivi scientifique dont 32 stocks avec une évaluation quantitative et des valeurs seuils associées, soit 27 % des stocks. Douze stocks sont qualifiés en bon état écologique sur ces 32 stocks évalués.

Aichi Biodiversity Target(s)

6. Sustainable fisheries

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Mise en place d'approche écosystémique par les Organisations Régionales de Gestion de la Pêche (ORGP)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CEPANE/NEAFC) l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO/NAFO), l'Accord des pêches du sud de l'océan Indien (APSOI) ainsi que la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la Commission pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique mettent en œuvre des mesures de protection des écosystèmes marins vulnérables (EMVs) de fond tels les coraux et les éponges. Ces mesures incluent des obligations en termes d'observation et de signalement des indicateurs d'écosystèmes marins vulnérables qui peuvent entraîner des mesures d'éloignement des navires, voire de déplacement à la fermeture de zones à la pêche selon les lignes directrices de la FAO. Le cantonnement des activités de pêche de fond dans les zones déjà existantes de pêche (empreinte de pêche) est adopté par certaines de ces organisations avec le soutien de l'Union européenne et de la France, en cohérence avec la réglementation européenne relative à la pêche profonde.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

6. Sustainable fisheries

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

CITES

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Voir OAB 12, mesure 2 : Mise en œuvre des conventions internationales portant sur les espèces

La CITES a pour objet de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Des permis contrôlés en frontières garantissent la licéité des spécimens et le caractère non préjudiciable de la transaction au regard de la conservation de l'espèce considérée. L'inscription de nouvelles espèces dans les annexes de la CITES répond à des critères précis à la fois biologiques et commerciaux. Cette inscription n'est pertinente que si les spécimens font l'objet de commerce international non géré efficacement par d'autres instances spécifiques (ORGP notamment).

Résultats atteints : La CoP17 CITES (Johannesburg, 24 sept. - 4 octobre 2016) a inscrit de nouvelles espèces de poissons exploitées commercialement à l'annexe II de cette Convention, avec le soutien de la France. Il s'agit du requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*), des requins renards (*Alopias* spp.), des raies mobula (*Mobula* spp), le nautilie (*Nautilidae* spp.) et le poisson "Demoiselle de Clarion" (*Holacanthus clarionensis*).

Indicateur : Nombre d'espèces aquatiques pour lesquelles la CITES a permis d'éviter la surexploitation pour le commerce international. Il n'existe pas encore suffisamment de recul pour juger de l'efficacité des décisions de la CoP17.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

6. Sustainable fisheries

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Directive HabitatsFaune-Flore et directive Oiseaux

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les sites du réseau Natura 2000 couvrent essentiellement des terrains agricoles et forestiers. L'objectif d'amélioration de l'état

FR

de conservation des habitats et espèces présents sur les sites Natura 2000 conduit, en sus de l'application des mesures agro-environnementales et du corpus du code forestier destiné à assurer la gestion durable des peuplements forestiers (documents cadre soumis à évaluation environnementale, documents de gestion ou code de bonnes pratiques sylvicoles), à mettre en place des mesures de restauration de milieux ou d'amélioration de la gestion réalisée

Résultats atteints : 15% des terrains agricoles en zone Natura 2000 ont fait l'objet de mesures agro-environnementales.

Indicateur : Nombre de mesures agro-environnementales

Aichi Biodiversity Target(s)

7. Areas under sustainable management

Projet agro-écologique

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Depuis 2012, le ministère chargé de l'agriculture (MAA) a défini un nouveau projet pour l'agriculture visant à concilier la performance économique et la performance environnementale tout en prenant en compte la dimension sociale des exploitations agricoles. Ce projet agro-écologique vise ainsi à produire autrement en repensant nos systèmes de production afin qu'ils soient favorables à l'environnement et à la biodiversité notamment. Tous les opérateurs sont impliqués (les acteurs de la formation, du développement et de la recherche). Le plan d'action du projet agro-écologique a été défini en 2014 puis révisé une première fois en 2016. Il est actuellement (mai 2018) en cours de révision.

Le Réseau mixte technologique « biodiversité et agriculture » - plate-forme d'échange et de capitalisation des pratiques agricoles favorables à la biodiversité mis en place en 2007 - a été pleinement intégré au projet agro-écologique.

Dans le cadre de ses engagements dans la SNB, le ministère chargé de l'agriculture développe l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) en vue de construire des indicateurs nationaux sur l'état de la biodiversité sauvage et soutient la mise en place d'une plateforme d'échange et de capitalisation des pratiques favorables à la biodiversité regroupant une centaine de partenaires.

Par ailleurs, le Plan Biodiversité adopté le 4 juillet 2018 comprend un volet d'action consacré à l'agriculture, comprenant 4 actions destinées à préserver la biodiversité (action 21 : développer l'agroécologie au service de la biodiversité ; action 22 : réduire l'usage des pesticides ; action 23 : renforcer la protection des pollinisateurs ; action 24 : mise en place de paiements pour services environnementaux (développement des haies, prairies permanentes et gestion des sols dans une logique « zéro herbicide »))

Résultats atteints : La mobilisation en faveur du projet agro-écologique a bien intégré tous les partenaires. Désormais, la notion d'agroécologie est acceptée par tous et la nécessité d'une transition agricole partagée. La recherche et l'enseignement agricole se sont, notamment, bien engagés dans cette voie. 10 plans d'actions thématiques permettent une mise en œuvre concrète des objectifs du plan agro-écologique (en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, de soutien à l'agriculture biologique, de développement durable de l'apiculture et de systèmes agroforestiers, des plants et semences pour une agriculture durable, etc.) 103 projets ont été labellisés « Mobilisation collective pour l'agroécologie » (MCAE), permettant d'enclencher des dynamiques locales sur le terrain. A leur suite, en 2018, on compte 477 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE, groupes d'agriculteurs travaillant volontairement ensemble dans un objectif de transition agro-écologique).

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

7. Areas under sustainable management

Gestion durable des forêts

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Un des objectifs du Programme national de la forêt et du bois (2016-2026) est de protéger la forêt et sa biodiversité, notamment :

- à travers la mise en place d'une gestion durable des forêts,
- en valorisant les pratiques sylvicoles ayant un impact très positif sur la biodiversité,
- en soutenant la recherche en matière de biodiversité et de gestion forestière,
- en améliorant la communication et la connaissance sur la biodiversité forestière.

FR

Par ailleurs, le RBUE, Règlement Bois de l'Union Européenne, vise à écarter du marché communautaire le bois ainsi que les produits dérivés issus d'une récolte illégale.

Le RBUE fixe trois obligations majeures : de résultat, de moyens et enfin de traçabilité minimale ainsi qu'il suit :

1. une obligation de résultat : « la mise sur le marché de bois issu d'une récolte illégale ou de produits dérivés issus de ce bois est interdite » ;
2. une obligation de moyens pour les premiers metteurs en marché : les opérateurs doivent "faire diligence" pour déterminer l'origine légale du bois lorsqu'ils commercialisent pour la première fois sur le marché européen du bois ou des produits dérivés ;
3. une obligation de traçabilité minimale pour les commerçants qui doivent pouvoir identifier, à tous les stades, leur(s) fournisseur(s) et leurs acheteurs (à l'exception des particuliers)

Ce règlement, qui ne crée pas de nouvelle procédure douanière, est entré en application le 3 mars 2013. A compter de cette date, les opérateurs qui mettent en marché du bois ou des produits dérivés sur le marché de l'UE doivent avoir mis en place un système de diligence raisonnée. Ils pourront être contrôlés, a posteriori, et devront être en capacité de présenter leurs procédures de diligence raisonnée, sous peine de sanctions pénales et administratives définies dans l'article 76 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

L'autorité compétente pour l'application du RBUE en France est le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), au travers de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, qui assure le contrôle des entreprises d'exploitation forestière et les scieries importatrices de bois.

Pour sa part, le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) est chargé d'assurer les contrôles pour le reste des opérateurs importateurs, dès lors qu'il s'agit de la première mise sur le marché européen de bois ou produits dérivés.

Résultats atteints :

Forêt publique : 100% des forêts domaniales (1,7 Mha) – 95% des forêts des collectivités publiques (2,9 Mha)

Forêt privée : 3,13 M d'hectares sous DGD, dont 2,9 M ha sous Plan Simple de Gestion – surface forêts > 25 ha) - (30 % de la totalité de la surface forestière privée sont couverts - 82 % de la surface où ils sont obligatoires)

PEFC : 7,9 Mha (dont 5,5 France métropolitaine et 2,4 Mha Guyane)

FSC : 18 000 ha

Mise en place de la Plate-forme Biodiversité pour la forêt

RBUE : un rapportage sur le contrôle à la Commission Européenne, prévu tous les deux ans, a été rendu en avril 2017. Ce rapportage fait état pour le MTES d'une quarantaine de contrôles finalisés et d'une centaine de contrôles en cours de procédure depuis la mise en application du règlement de 2015. Ce bilan, très insuffisant au regard de l'objectif fixé au niveau national (soit 150 contrôles à réaliser chaque année), conduit à repenser l'organisation territoriale de l'application du RBUE.

Indicateurs :

- % de forêts françaises certifiées par rapport à la surface totale de forêt exploitée
- évolution des indicateurs de diversité biologique retenus parmi les indicateurs de gestion durables dans les stratégies forestières nationales et régionales Surface des forêts disposant d'un document de gestion
- surface de forêt éco-certifiées : PEFC – FSC
- surface de forêts avec plans de gestion agréé (donc avec une garantie de gestion durable)

Aichi Biodiversity Target(s)

7. Areas under sustainable management

Aquaculture durable

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), il a été mis en place une mesure pour les entreprises aquacoles pour financer les investissements qui permettent de :

- réduire l'impact négatif ou le renforcement des effets positifs sur l'environnement,
- réduire l'incidence des entreprises aquacoles sur l'utilisation et la qualité des eaux ou améliorer la qualité des eaux à la sortie,
- promouvoir les systèmes d'élevage en circuit fermé ce qui limite la quantité d'eau utilisée,

FR

Indicateurs : Nombre de projets soutenus par la mesure 48 e,i, j du FEAMP

5. Utilisation durable de la faune

Résultats atteints : La France développe actuellement le concept de gestion adaptative des prélèvements pour les espèces chassées sur son territoire. La France soutient financièrement et techniquement le projet FAO/FFEM/UE « RESSOURCE » dont la finalité globale est l'utilisation durable des oiseaux migrateurs (dont de nombreuses espèces sont chassées en France) en Afrique subsaharienne. Ce projet s'insère dans le programme SWM (Sustainable Wildlife management) de l'UE mis en œuvre par la FAO dans les pays ACP (45 M€). (voir Objectif E)

Aichi Biodiversity Target(s)

7. Areas under sustainable management

Plan Ecophyto

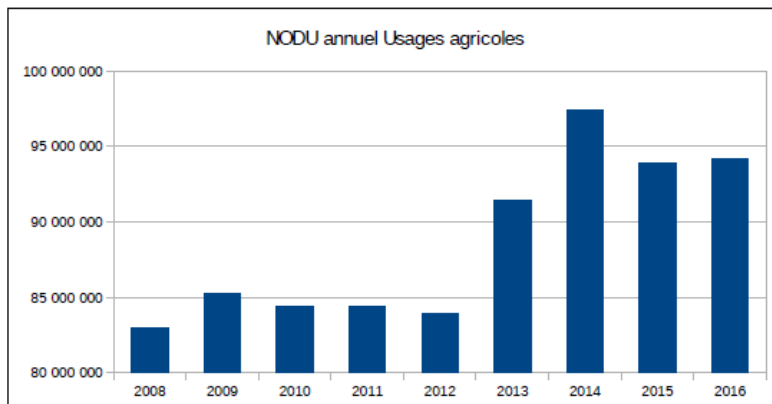
Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

À la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto constitue l'engagement des parties prenantes – qui l'ont élaboré ensemble – à réduire l'usage des pesticides au niveau national. Le plan Ecophyto vise notamment à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytosanitaires, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole, en quantité et en qualité.

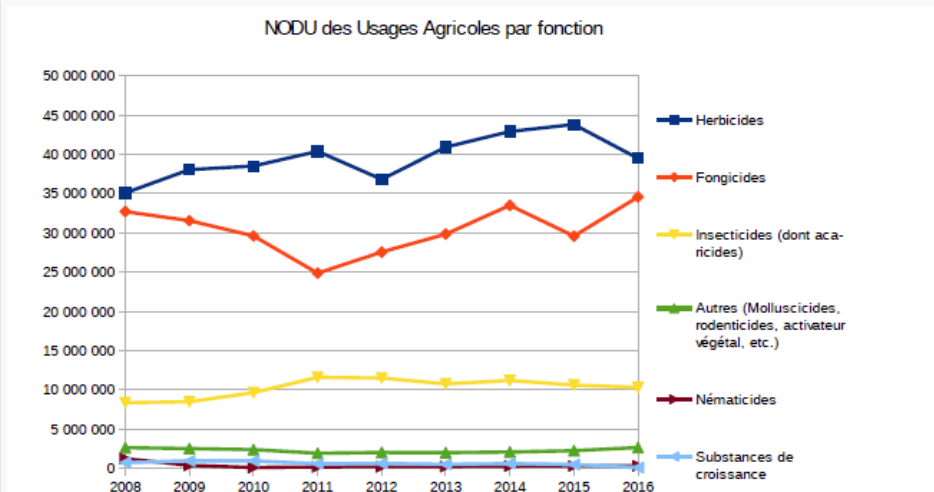
Plan Ecophyto II (2015)

Plan Ecophyto 2+ (2018)

Résultats atteints: Le NODU (NOmbre de Doses Unités) des usages agricoles a progressé depuis 2009 (avec vraisemblablement un artefact en 2014, lié à l'anticipation d'achats provoqué par l'augmentation de la redevance au 1er janvier 2015). + 0,3% du NODU agricole entre 2015 et 2016 (+12, 4% du NODU agricole triennal depuis le lancement du plan).



Le NODU par fonction montre la sensibilité à l'effet année.



FR

80 systèmes de culture économes et performants ont été identifiés à partir des 183 systèmes suivis dans les fermes entrées dans le réseau DEPHY en 2010. 140 fiches présentant les trajectoires de culture des agriculteurs engagés ont été établies. Chaque réseau DEPHY a organisé en moyenne 9 actions de communication en 2016.

Le réseau DEPHY a été élargi (2016 et 2017) et compte désormais 256 groupes impliquant plus de 3000 exploitations. Le plan Ecophyto finance désormais également des groupes destinés à accompagner des agriculteurs dans la transition agro-écologique. 126 lycées agricoles sont membres d'un réseau DEPHY.

Des outils sont disponibles : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée des cultures, des guides de co-conception de systèmes économes en produits phytosanitaires

150 projets de recherche "labellisés Ecophyto" ont été financés via le plan Ecophyto

Indicateurs :

- évolution de la consommation de produits phytosanitaires (NODU)
- évolution de la densité microbienne des sols en métropole
- évolution de la pollution des cours d'eau

Aichi Biodiversity Target(s)

8. Pollution

Plan Ecophyto 2

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : -2,7% de baisse des ventes de produits phytopharmaceutiques pour l'année 2014-2015

617 926 certificats individuels de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) délivrés

Environ 3300 bulletins de santé du végétal publiés par an (moyenne 2013-2017) sur l'ensemble des régions grâce au réseau de surveillance biologique du territoire 3000 fermes dans le réseau DEPHY (dont 126 lycées agricoles) qui enregistrent des baisses de -18% de leurs utilisations de produits phyto

Des outils sont disponibles : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée des cultures, des guides de co-conception de systèmes économes en produits phytopharmaceutiques

220 projets de recherche "labellisés Ecophyto" ont été financés via le plan Ecophyto depuis 2009

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

8. Pollution

Mise en œuvre de la DCE

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (destinée à remplacer un certain nombre de directives, dont la directive 76/464/CEE en 2013) fixe plusieurs objectifs :

- atteindre un bon état des eaux en 2015, sauf dérogations,
- réduire progressivement les rejets, émissions ou pertes pour les substances prioritaires,
- et supprimer les rejets d'ici à 2021 des substances prioritaires dangereuses.

Résultats atteints : En application de la directive cadre, une première liste de 33 substances a été adoptée comprenant des métaux, des pesticides, des hydrocarbures, (décision n° 2455/2001/CE du 20 novembre 2001), complétée par une directive (D 2008/105/ce) qui fixe des normes de qualité environnementale, applicables à 8 autres produits supplémentaires.

Par ailleurs, a été mis en place le plan « Algues vertes » (PLAV2 2017-2021), qui vise à réduire les phénomènes d'eutrophisation sur les 8 baies bretonnes concernées, par une diminution des teneurs en nitrates. :

Indicateurs : Évolution de la pollution physico-chimique des cours d'eau en métropole

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

8. Pollution

Établissement d'une réglementation spécifique relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Suite à la parution du règlement européen 1143/2014 relatif aux EEE, la France a mis en place une réglementation nationale concernant les EEE à travers la loi 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité. Cette réglementation est basée sur deux niveaux d'interdictions, chaque niveau concernant une liste d'espèces spécifiques.

Le premier niveau concerne l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel. Le second concerne l'ensemble des actions pouvant être réalisées sur des spécimens vivants (détention, utilisation, commercialisation, échange, transport, introduction dans le milieu naturel, introduction en provenance d'un pays tiers).

Les espèces concernées reprennent, pour le niveau 2, les listes d'espèces réglementées à l'échelle européenne et seront prochainement complétées par des listes spécifiques à la France. Pour les régions ultrapériphériques (La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane, St Martin), les listes sont spécifiques à chaque territoire.

Résultats atteints : Dispositif réglementaire spécifique aux EEE :

- Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales
- arrêtés du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
- arrêtés du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique
- arrêtés du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe
- arrêtés du 9 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion

FR

Indicateur : Nombre de plans d'action mis en œuvre

Aichi Biodiversity Target(s)

9. Invasive Alien Species

Mise en œuvre d'une stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Parue en mars 2017, en lien étroit avec la réglementation européenne et nationale, cette stratégie comporte 5 grands axes et 38 objectifs (prévention de l'introduction, mesures de lutte, connaissance, communication, gouvernance). Son pilotage est assuré par le ministère de la transition écologique et solidaire, en lien avec les principaux acteurs concernés par la problématique (Agence française pour la biodiversité, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Muséum national d'Histoire naturelle, comité française de IUCN, etc.)

Un plan d'actions prioritaires a été établi en 2017, comportant des actions essentielles telles que la constitution d'un réseau de surveillance des invasions biologiques, la finalisation de la réglementation relative aux EEE, l'analyse des voies d'introduction, la mise en place de plans de gestion contre les espèces exotiques envahissantes, la communication auprès des acteurs de terrain et du grand public.

Indicateur : Nombre d'espèces en Outre-mer parmi les plus envahissantes au monde

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

9. Invasive Alien Species

Programme d'action national 2011-2015 et 2016-2020 de l'Initiative Française pour les récifs coralliens (IFRECOR)

Le plan national d'action pour les récifs coralliens, adopté par le comité national en 2000, s'inscrit dans le cadre de la stratégie internationale de l'Initiative internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI).

Sa quatrième phase (2016-2020) est actuellement en cours. Il est resserré autour de 6 grands objectifs :

1. contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers ;
2. surveiller et atténuer les impacts du changement climatique ;
3. renforcer les connaissances pour mieux gérer ;
4. surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes pour mieux les protéger ;
5. diversifier les financements dédiés à la protection des récifs et écosystèmes associés ;
6. communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés.

Résultats atteints : 55 000 km² de récifs coralliens et de lagons recensés dans les eaux françaises, soit 10 % des surfaces mondiales

La troisième phase de 2011 à 2015 a permis:

- d'améliorer la connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des récifs coralliens d'outre-mer : 1200 espèces marines en outre-mer étaient répertoriées sur l'INPN en 2012. Elles sont désormais au nombre de 86000 à l'issue de cette phase d'action IFRECOR,
- la publication du guide des impacts du changement climatique sur les infrastructures en zones littorales et marines intertropicales à destination des élus,
- l'alimentation d'un observatoire de l'impact des changements climatiques sur les récifs coralliens français,
- l'évaluation de la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens d'outre-mer, estimée à un minimum de 1,3 milliards d'euros annuel.
- la publication d'un guide de bonnes pratiques en matière d'étude d'impact environnemental en milieu corallien et d'une méthode pour le dimensionnement des mesures compensatoires.
- la publication du bilan d'état de santé des récifs coralliens en 2015, exploitant les données collectées durant près de 15 ans de suivis (cf. mesure nationale « suivi régulier de la santé des récifs coralliens » ci-dessous)
- le développement d'un outil de bancarisation des données de suivi récifs coralliens (BD Récif) transversal aux territoires d'outre-mer français.

Indicateur : Évolution de l'état de santé des récifs coralliens

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

10. Vulnerable ecosystems

Relevant websites, links, and files

[Site IFRECOR](#)

Suivi régulier de la santé des récifs coralliens

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'objectif global est la surveillance des écosystèmes récifaux et associés et de leur milieu environnant, comme aide à la décision pour le maintien des fonctions écologiques et socio-économiques de ces écosystèmes.

Résultats atteints :

- Publication du bilan d'état de santé des récifs coralliens en 2015 exploitant les données collectées durant près de 15 ans de suivis. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016 prévoit la publication d'un bilan de ce type tous les 5 ans. Le prochain sera donc publié en 2020.
- Publication du bilan d'état de santé des récifs coralliens en 2015 exploitant les données collectées durant près de 15 ans de suivis. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016 prévoit la publication d'un bilan de ce type tous les 5 ans. Le prochain sera donc publié en 2020.
- Développement d'un outil de bancarisation des données de suivi récifs coralliens (BD Récif) transversal aux territoires d'outre-mer français

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

10. Vulnerable ecosystems

Coopération internationale sur les récifs coralliens dans le cadre de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : De juin 2016 à juin 2018, la France a assuré, pour la troisième fois, la présidence du secrétariat de l'ICRI. Elle a mis en œuvre un plan d'action ambitieux.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

10. Vulnerable ecosystems

Création et gestion des aires marines protégées

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Voir infra OAB 11, Mesure 2 : Stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCGAMP)

Résultats atteints : cf. infra OAB 11, mesure 2)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

10. Vulnerable ecosystems

Mise en œuvre des protocoles des conventions mers régionales

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

5.1 : Convention OSPAR (Atlantique du Nord-Est)

5.2 : Convention de Barcelone et ses protocoles (Méditerranée)

5.3 : Convention de Carthagène et ses protocoles (Caraïbes)

5.4 : Convention de Nairobi et ses protocoles (Océan Indien)

5.5 : Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et convention de Nouméa (Océan Pacifique)

Résultats atteints : Afin de prévenir toute autre perte de biodiversité marine en mers régionales, la France a signé 6 conventions couvrant l'ensemble du territoire marin sous sa juridiction.

Indicateurs : Indicateurs communs des conventions de mers régionales

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

10. Vulnerable ecosystems

Coopération internationale en Asie du Sud-est

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : L'initiative « Patrimoine maritime » pilotée par le ministère des Armées vise à fournir un cadre pour établir des méthodologies d'évaluation de capital naturel critique, suivant une approche « au cas par cas », puis pour concevoir divers programmes de préservation, voire de restauration ad hoc d'écosystèmes menacés pouvant être considérés comme des centres de gravité éco-sécuritaires.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

Zones protégées

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Les zones protégées, un thème central des politiques et outils de la France en faveur de la protection et valorisation de la biodiversité

L'une des orientations fondamentales de la stratégie nationale française (SNB) pour la diversité biologique est la protection des milieux naturels. Cette orientation se veut imbriquée et articulée avec d'autres politiques publiques de la France (trame verte et bleue, plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées ou favorisant les milieux humides, etc.). Elle contribue à répondre aux engagements européens et internationaux de la France.

L'une des stratégies jugées les plus efficaces pour enrayer les dynamiques d'érosion de la biodiversité consiste en effet à établir un réseau représentatif d'aires protégées et à l'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire qui veille à préserver les continuités écologiques.

La politique française de création des aires protégées s'inscrit dans une cohérence d'actions aux niveaux international et national et contribue à la SNB 2011-2020.

La France a ainsi structuré sa politique de création d'aires protégées en proposant une gamme d'outils variés (protection réglementaire ou basée sur de la contractualisation ou encore sur de l'acquisition foncière) et complémentaires permettant de protéger le patrimoine naturel français en terre et en mer qui permettent de mobiliser l'instrument le plus pertinent et le plus efficace au regard de la biodiversité et des activités humaines en présence.

L'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi est ainsi évaluée, pour la France, en prenant en compte l'ensemble de ces espaces :

- les outils de protections réglementaires : les cœurs de parc nationaux, les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles de Corse (RNC), les réserves naturelles régionales (RNR), les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les réserves biologiques (RB) dirigées et intégrales, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS), les sites classés. Les listes départementales de sites d'intérêt géologique, outil créé en décembre 2016, intègrent également les outils de protection forte mais au 31 mars 2018, plusieurs dossiers de désignation au niveau départemental étaient en cours mais aucun site n'avait encore été publié officiellement par arrêté préfectoral,
- les outils de protections contractuels : les parcs naturels marins (PNM), les parcs naturels régionaux (PNR) et les aires optimales d'adhésion des parcs nationaux.
- les outils de maîtrise foncière : les domaines d'intervention du Conservatoire du littoral, les sites des Conservatoires d'espaces naturels (CEN), les espaces naturels sensibles (ENS),
- le réseau Natura 2000 : la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Sur cette base, et afin de veiller à ce que les espèces et les types d'habitats protégés parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition, la France s'est dotée d'une double stratégie: la **stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)** qui prévoit de placer 2 % du territoire métropolitain terrestre sous protection réglementaire d'ici 2020 et la **stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCGAMP)** qui prévoit de placer 20% des eaux françaises en aires marines protégées à horizon 2020.

Résultats atteints:

Protection des zones terrestres:

L'ensemble des protections citées ci-dessus concerne, au **31 mars 2018** :

- en métropole, une superficie terrestre de 140 995 km² soit 25,7% du territoire terrestre métropolitain
- en outre-mer (dans les 5 départements et régions d'outre-mer - DROM français), une superficie terrestre de 47 364 km² soit 52,9 % du territoire terrestre des DROM.

N.B. : compte tenu des enjeux plus importants dans les outre-mer, les autorités françaises distinguent en effet les efforts réalisés dans les DROM et en métropole, de manière à suivre plus précisément les réponses apportées.

Au total, on comptabilise ainsi à ce jour :

- 10 parcs nationaux,
- 167 réserves naturelles nationales,
- 7 réserves naturelles de Corse,
- 171 réserves naturelles régionales,
- 911 arrêtés préfectoraux de biotope,

FR

- 246 réserves biologiques,
- 52 parcs naturels régionaux,
- 780 sites du Conservatoire du littoral (sous maîtrise foncière),
- 10 réserves nationales de chasse et de faune sauvage.

Parmi ces protections, **les outils réglementaires couvrent** (au 31 mars 2018) :

- en métropole : 7 426 km² soit **1,37 % du territoire terrestre métropolitain** ;

Grâce notamment aux projets portés depuis 2009 au titre de la SCAP, 1,37 % du territoire terrestre métropolitain est désormais sous protection réglementaire.

Cette stratégie qui s'articule avec la construction de la trame verte et bleue, s'attache à améliorer la qualité du réseau d'aires protégées et permet d'éclairer la décision de création d'aires protégées de manière à répondre aux enjeux les plus prioritaires à l'échelle nationale en matière de protection de la biodiversité et de la géodiversité, ce qui revêt une acuité particulière dans le contexte actuel de contraintes budgétaires.

Même si l'objectif de 2 % que s'étaient fixé les autorités françaises ne sera certainement pas atteint à échéance 2019, la SCAP a permis de faire émerger de nombreux projets notamment sous l'impulsion des conseils régionaux porteurs d'une centaine de réserves naturelles régionales en 10 ans.

On estime que, d'ici fin 2019, le réseau d'espaces protégés sous protection réglementaire pourrait couvrir 1,46 % du territoire.

Par ailleurs, afin d'évaluer plus précisément la pertinence de couverture du réseau actuel des aires protégées en France métropolitaine, **un diagnostic patrimonial du réseau d'aires protégées terrestres métropolitaines est en cours afin d'identifier les espèces et habitats insuffisamment couverts** mais aussi, en cohérence avec l'amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux de conservation, les zones favorables à la création ou l'extension d'aires protégées en prenant en compte les zones de cumul d'enjeu SCAP. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2018.

Par ailleurs, la proportion de la superficie forestière du territoire métropolitain classée en protection forte est de 1,7 % en 2018.

- en outre-mer (dans les 5 départements et régions d'outre-mer DROM français), une superficie terrestre de 25 873 km² soit **28,9 % du territoire terrestre des DROM**.

Depuis 2014, ces taux de couverture ont donc évolué à la marge (+ 0,05 % en métropole et +0,26 % dans les DROM).

Métropole	Outre-mer	Métropole	Outre-mer	Métropole	Outre-mer	Métropole	Outre-mer	
APB	870	41	167 075	48 929	344	181 138	0,3	0,50
BPM	2	1	74 855	105 888	11 899	15 798	0,03	1,08
PN Aire d'adhésion	7	3	612 529	1 497 391	97 724	129 310	1,12	15,34
PN Zone de cœur	7	3	363 195	2 147 826	46 438	3 320	0,66	22,00
PNM	6	3			2 358 695	16 024 048		
PNR	50	2	8 202 115	696 757			14,95	7,14
RBD	169	2	24 181	5 653			0,04	0,06
RBI	66	9	18 295	121 782			0,03	1,25
Réserve de biosphère	12	1	3 658 826	114 246	343 726	132 795	6,67	1,17
Réserve intégrale PN	2		789					
RNC	7	nc	6 364	nc	80 591	nc	0,01	nc
RNCFS	10		30 956		7 347		0,06	0,00
RNN	151	16	153 457	1 052 638	26 366	1 625 238	0,28	10,78
RNR	169	2	37 714	2 465	130	644	0,07	0,03
Site CdL	592	201	108 999	47 541	14 099	526	0,21	0,49

Sites CEN maîtrise foncière	780		17 775				0,03	
Site Ramsar	34	9	739 972	1 014 454	93 725	1 902 171	1,35	10,39
ZPS	399	nc	4 427 588	nc	3 524 782	nc	8,07	nc
pSIC/ZSC	1374	nc	4 832 800	nc	9 976 961	nc	8,81	nc
Site classé								
ENS								

Une évolution de nombre de zones protégées françaises et un souhait de conforter le réseau des aires protégées terrestres d'ici 2022

Les protections réglementaires

Les parcs nationaux

Il existe actuellement en France dix parcs nationaux : Vanoise (créé en 1963), Port-Cros (1963), Pyrénées (1967), Cévennes (1970), Écrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007), Guyane (2007), Calanques (avril 2012) et un projet de parc national : le GIP des forêts de Champagne-Bourgogne. Les parcs nationaux français sont créés par l'État et appartiennent par leur réglementation à la catégorie UICN I ou II ou V pour le parc des Cévennes.

Depuis le 1er janvier 2017, les parcs nationaux sont rattachés à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) afin de renforcer l'action collective pour préserver la biodiversité. Les zones de cœur des parcs nationaux constituent une protection forte pour 0,66% du territoire dans l'hexagone et de 22% dans les DOM. Ils incluent le plus vaste parc national terrestre, le parc amazonien de Guyane. Les parcs nationaux français laissent une large part aux communautés locales dans leur gouvernance et autorisent les activités traditionnelles d'exploitation des ressources naturelles lorsqu'elles sont compatibles avec la préservation de la biodiversité. Les parcs nationaux français préservent des grands paysages naturels puisque les constructions y sont interdites. La réforme intervenue en 2006 renforce encore la protection des cœurs de parcs ainsi que l'ancrage des parcs dans leurs territoires, en instituant des zones tampon de paysages protégés où les collectivités locales adhèrent librement à un projet de développement durable, de protection et de valorisation des patrimoines.

Le 11e parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne sera créé d'ici 2019. Ce projet de 11e Parc national entre ainsi dans la phase finale de sa création. Avec un cœur principalement forestier (95,8%) de près de 54 000 ha, il couvrira 59 communes. Ce parc unique par son caractère forestier constitue un projet emblématique alliant protection de la biodiversité et développement économique, social et culturel du territoire.

Sa superficie place ce projet de parc au-dessus de la moyenne nationale des superficies de cœur terrestre qui est en moyenne de 36 393 ha (hors parcs ultramarins).

Les réserves naturelles

Les réserves naturelles (RN) sont des outils de protection « forte » faisant l'objet d'une gestion spécifique. Une RN permet de protéger à long terme des espaces, des espèces et des objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites ainsi classés en RN sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader et peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les réserves naturelles nationales (RNN) sont créées par l'État et sont sous sa responsabilité. Par ailleurs, les lois du 22 janvier et du 27 février 2002 (« démocratie de proximité ») ont donné à la collectivité de Corse et aux Régions la compétence pour créer des réserves naturelles sur leur territoire : respectivement les réserves naturelles corses (RNC) et les réserves naturelles régionales (RNR).

a) Les réserves naturelles nationales (RNN)

À ce jour, la France compte ainsi 167 RNN. La surface moyenne d'une RNN (hors réserves des Terres Australes Françaises - TAF) est de 2 900 ha sachant que la variabilité est très importante.

Ainsi l'État français possède :

- en métropole : 151 RNN qui protègent une superficie de 153 457 ha sur les terres et 26 366 ha en mer. La plus petite RNN est de l'ordre de 0,5 hectare et la plus grande couvre plus de 17 000 ha (RNN Hauts plateaux du Vercors)
- en outre-mer : 16 RNN couvrent une surface terrestre de 1 052 638 ha et 1 625 238 ha de surface marine. L'une des plus grandes (hors RN des TAF) point de vue superficie se localise en Guyane avec 100 000 ha (RNN des Nouragues).

Il faut noter la RNN des TAF est la plus grande des RNN française avec près de 67,2 millions d'hectares. En effet, en 2016 la loi pour la reconquête de la biodiversité a permis l'extension en mer de cette RNN sur une surface considérable de plus de 600 000 km²,

permettant la protection d'écosystèmes qui participent fortement à l'équilibre climatique de la planète.

Aussi, le plan biodiversité mis en place très récemment par le gouvernement français, en juillet 2018, met en avant au sein de l'action 35 de l'engagement 3.1 du plan, l'extension du réseau des réserves naturelles nationales avec 20 RNN créées ou étendues d'ici 2022. Deux projets de création de RNN d'envergure devraient se concrétiser d'ici fin 2019, il s'agit de la création de la RNN des forêts publiques de Mayotte, projet de 3 000 ha et de la création de la RNN de l'estuaire de la Loire (13 000 ha).



Dans le cadre du plan biodiversité qui a été présenté le 4 juillet dernier par le gouvernement français, l'objectif 3.1 cible les espaces protégés, outils essentiels dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Il s'agit de développer un réseau d'aires protégées fonctionnel sur tout le territoire national tant en métropole qu'en outre-mer.

La France bénéficie d'un réseau d'aires protégées riche mais a pour objectif de le voir consolidé en termes d'extension et de création. Ainsi, outre la création du 11^e parc national en Champagne-Bourgogne, et comme prévu par l'action 35 du plan, la France souhaite étendre le réseau des réserves naturelles nationales (RNN). À ce titre, **20 projets de création ou d'extension de RNN ont été spécifiquement identifiés et devront être portés de manière prioritaire afin d'aboutir d'ici 2022**, dont au moins 2 en outre-mer.

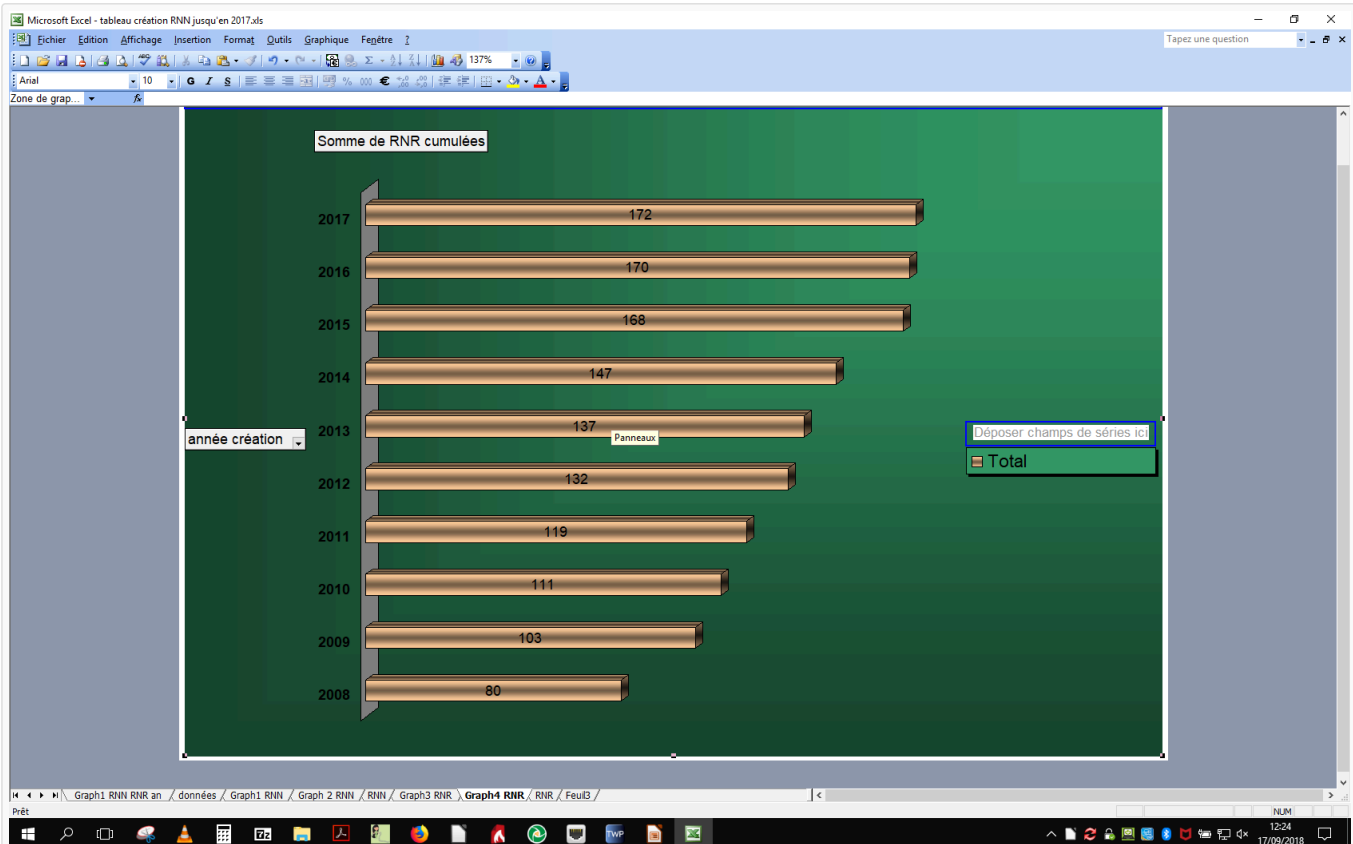
b) Les réserves naturelles régionales (RNR)

Les RNR sont placées sous la responsabilité exclusive des Conseils régionaux, qui ont en charge leur création et leur gestion administrative (pour toute décision de classement, d'agrandissement ou pour des modifications réglementaires).

Les RNR sont gérées prioritairement à des fins de conservation de la nature, selon une réglementation « sur mesure » et des modalités de gestion planifiées sur le long terme, validées et évaluées par des experts. Elles appartiennent pour la plupart aux catégories III et IV de l'UICN. Cependant, lorsqu'elles visent principalement à préserver des éléments géologiques spécifiques, elles sont assimilées à la catégorie III.

Début 2018, les 171 RNR couvrent au total 40 179 ha de superficie terrestre et 774 ha en mer, avec des écarts de superficie importants : la plus petite mesure quelques mètres carrés (mine du Verdy) et la plus grande s'étend sur 5 110 hectares (massif du Pibeste-Aoulhet). La surface moyenne d'une RNR est de 240 ha.

Les dernières RNR créées date de novembre 2017, il s'agit de la RNR de la Grotte de Chenecey et celle des Grottes de la Côte de la Baume.



c) Les réserves naturelles de Corse

La Corse compte 7 réserves naturelles (RN) :

- 6 RN ont été créées par décret par l'État avant 2002 (avant la loi de décentralisation de 2002), il s'agit de la réserve naturelle de Scandola (1975), la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (1999), la réserve des Iles Cerbiciale (1981), la réserve naturelle des îles du Cap Corse (2017, issue de l'extension de la RN des îles de Finocchiarola-1987 aux îles situées autour du Cap Corse), la réserve naturelle de l'Étang de Biguglia (1994), la réserve naturelle Tre Padule de Suartone (Commune de Bonifacio) (2000) et
- la 7e RN créée en 2017 par délibération de l'assemblée de Corse : la réserve Naturelle de Corse du Massif du Ritondu (réserve de montagne). En effet, dans le cadre de ses compétences, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) dispose également du pouvoir de créer de nouvelles réserves naturelles de Corse, par délibération de son assemblée.

Ces réserves couvrent 86 955 hectares dont 80 591 ha de surface marine répartis entre les réserves des bouches de Bonifacio et de Scandola.

La gestion des RN de Corse a aussi été décentralisée, ainsi toutes les RN relèvent désormais de la responsabilité de la CTC qui assure en conséquence le financement de l'ensemble des RN classées en Corse.

La CTC a confié le contrôle de la gestion administrative et financière de ces réserves à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

d) Les arrêtés de protection de biotope (APPB)

La France compte 911 APPB sur l'ensemble du territoire représentant une surface terrestre de 216 004 ha et 181 482 ha en mer.

Les APPB sont des outils de protection forte permettant de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes* nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ces mesures de protection sont édictées par arrêté préfectoral pris par le préfet de département.

La métropole compte 870 APPB pour une surface terrestre de 167 075 ha et 344 ha en mer et l'outre-mer a mis en place 41 APPB couvrant 48 929 ha sur terre et 181 138 ha en mer.

e) Les réserves biologiques

Les réserves biologiques (RB) sont un statut spécifique aux forêts de l'État (domaniales) et aux forêts des collectivités (communes, départements, régions...) ou aux milieux forestiers associés (landes, mares, tourbières, dunes). A ce titre, sur le territoire français, elles sont gérées par l'Office Nationale des Forêts (ONF) et sont réparties en 2 catégories :

- les réserves biologiques intégrales (RBI) où aucune intervention est prévue, sont en libre évolution pour y étudier la dynamique spontanée des écosystèmes. Ces RBI couvrent en France, une superficie de 140 077 ha pour 75 RBI : en métropole 66 RBI couvrent

18 295 ha et en outre mer 9 RBI protègent 121 782 ha ;

• les réserves biologiques dirigées (RBD) quant à elles sont au nombre total de 171 pour 29 834 ha, l'ONF y conduit des actions de gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés. La majeure partie des RBD se situent en métropole avec 169 réserves couvrant 24 181 ha, l'outre mer compte uniquement 2 RBD pour 5 653 ha.

Par ailleurs, **la proportion de la superficie forestière du territoire métropolitain classée en protection forte est de 1,7 % en 2018.**

Indicateurs :

- Couverture d'aires protégé
- Surfaces en aires protégées terrestres en métropole
- Surfaces en aires protégées terrestres en métropole
- Surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer

Aichi Biodiversity Target(s)

11. Protected areas

Stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCGAMP)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La SCGAMP, devant permettre d'atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement de placer 20% sous protection des eaux sous juridiction française à l'horizon 2020, dont la moitié en zones de conservation halieutiques, s'appuie sur une méthode pour la création et la gestion des aires marines protégées de façon concertée. Elle cerne des priorités par éco-régions marines, et détaille quelques principes transversaux pour le réseau des AMP. Cette stratégie permet d'accélérer le processus de mise en œuvre d'un réseau cohérent, représentatif et efficace d'aires marines protégées sur l'ensemble des eaux françaises.

Résultats atteints : Le réseau de parcs naturels marins, espaces protégés spécifiquement dédiés aux milieux marins comporte au 1er janvier 2018 neuf parcs couvrant environ 182 890 km² dont 6 pourvus d'un plan de gestion (l'élaboration des plans de gestion des 3 autres parcs est en cours).

- Par ailleurs la création d'autres AMP telles que le parc marin de la mer de Corail en Nouvelle Calédonie (compétence de la collectivité, superficie supérieure à 1 300 000 km²), l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises (> 600 000 km²) ont permis de porter le taux de couverture des eaux françaises par des AMP à plus de 22 %. La future stratégie aires marines protégée 2020-2030 mettra l'accent sur l'amélioration de la gestion des AMP ;

FR

Indicateurs :

Aires marines protégées pourvues d'un document de gestion

Complétude du réseau d'aires protégées pour les espèces à enjeux

Effort de conservation des secteurs de nature remarquable

Espaces protégés recensés dans l'inventaire de la nature remarquable

Nombre d'habitats écologiquement fonctionnels

Part des espaces naturels français à l'échelle européenne

Aichi Biodiversity Target(s)

11. Protected areas

Mise en place du dispositif « Trames verte et bleue » (TVB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

En intégrant les aires protégées au sein des continuités écologiques, la Trame verte et bleue permet de renforcer la cohérence et de compléter le réseau d'espaces protégés terrestres.

FR

Résultats atteints : Voir OAB 5, Mesure 2 : Mise en place du dispositif « Trames verte et bleue » (TVB)

Aichi Biodiversity Target(s)

11. Protected areas

Mesures de protection des cours d'eau

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Continuité, lutte contre les pollutions diffuses]

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles (nitrates et produits phytopharmaceutiques) est une préoccupation majeure des politiques publiques de reconquête de la qualité des eaux (politiques encadrées par la Directive cadre sur l'eau et la directive « nitrates » en particulier). Plusieurs types de mesures sont mises en place pour protéger les cours d'eau contre ces pollutions :

des mesures réglementaires :

mises en place de bandes enherbées non traitées et non fertilisées le long des cours d'eau (réglementation nitrates et phyto),
mesures agronomiques de gestion de la fertilisation et des effluents d'élevage, de façon à limiter les fuites d'azote vers les milieux (programme d'actions nitrates),

mesures de bonne application des produits phytopharmaceutiques,

le plan Ecophyto II, qui vise à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et réduire la dépendance de l'agriculture à ces produits (changement de systèmes agricoles). Ce plan, dont une nouvelle version Ecophyto II+ doit être publié à l'automne 2018, fait partie d'une stratégie du gouvernement de sortie des pesticides, comportant un volet spécifique sur l'interdiction du glyphosate. (cf. objectif 8) ;

Le plan « Algues vertes » (PLAV2 2017-2021), qui vise à réduire les phénomènes d'eutrophisation sur les 8 baies bretonnes concernées, par une diminution des teneurs en nitrates ;

Les mesures des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), fixant un cadre aux décisions locales prises dans le domaine de l'eau, afin d'atteindre les objectifs de bon état de la Directive cadre sur l'eau.

Résultats atteints : Environ 30% du linéaire total de cours d'eau de métropole (hors Corse et DOM) préservés de toute construction d'un nouvel obstacle à la continuité écologique (seuils et barrage en lit mineur, grands endiguements). La reconquête des cours d'eau par les espèces migratrices telles que l'anguille européenne est un bon indicateur. Elle est mesurée au travers du rapportage du plan de gestion de l'anguille de 2010 (règlement européen anguille de 2007), rapportage réalisé tous les 3 ans, le dernier date de juin 2018.

Environ 11% de ce même linéaire total est soumis à une obligation de restauration, dans les 5 ans (délai renouvelé sur 5 ans compte tenu du nombre important d'obstacles dans les cours d'eau à mettre en conformité) de la continuité écologique sur les seuils et barrages existants (plusieurs milliers d'ouvrages concernés). Sur les 18 000 ouvrages recensés sur les 11% de ce linéaire de cours d'eau, 20% des ouvrages sont en conformité et assure la circulation des espèces piscicoles. La restauration de la continuité écologique fait actuellement l'objet d'un plan d'actions national afin notamment d'établir un programme de priorisation des interventions sur les ouvrages et accélérer ainsi leur mise en conformité.

Réduction de la teneur en nitrates des eaux dans certaines régions de France (Ouest), notamment dans les cours d'eau alimentant les baies algues vertes

Plusieurs milliers de km de bandes végétalisées implantées le long des cours d'eau

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

11. Protected areas

Mise en oeuvre des dispositions relatives aux aires protégées

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Dispositions relatives aux aires protégées figurant dans la plupart des conventions et protocoles internationaux (conventions mer régionales et leurs protocoles annexes, Convention de Berne et plans d'action liés, conventions thématiques Ramsar, CMS, AWEA, UNESCO, etc.)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

11. Protected areas

Rédaction et mise en oeuvre de plans nationaux de restauration ou d'action pour la protection des espèces de faune ou de flore menacées

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : Plus de 70 plans nationaux d'actions (PNA) en vue du rétablissement ou de la conservation d'espèces de faune ou de flore sauvage menacées ont été mis en œuvre depuis 2010. En 2018, 58 PNA sont en cours ou en phase d'évaluation, parmi lesquels 14 plans en cours de renouvellement. 6 nouveaux PNA sont en préparation. Des travaux sont conduits pour élaborer des PNA multi-taxons prenant en compte les espèces endémiques de faune ou de flore sauvage en danger d'extinction, conformément aux dispositions de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016. Plus d'une centaine d'espèces sont concernées, majoritairement en outre-mer.

FR

Indicateur : Espèces menacées concernées par un plan national d'action (indicateur de l'Observatoire national de la biodiversité - ONB)

Aichi Biodiversity Target(s)

12. Preventing extinctions

Mise en œuvre des conventions internationales portant sur les espèces

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints :

- CITES : Délivrance de plus de 121 000 permis et certificats CITES par an, plus de 14 000 comptes de pétitionnaires actifs - Création d'une Task Force CITES présidée par l'Ambassadeur à l'environnement. Déclinaison au plan national du Plan d'Action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages ec.europa.eu/environment/cites/pdf/WAP_FR_WEB.PDF adopté par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2016 et rapportage annuel sur les mesures mise en œuvre par la France
- CMS : La France a participé à la COP11 à Quito (Équateur) en novembre 2014 et à la COP 12 à Manille (Philippines) en octobre 2017. Elle met en œuvre les résolutions adoptées lors de ces deux rendez-vous internationaux. La France participe aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, la capture et le commerce illicites des oiseaux migrateurs en Méditerranée de la CMS (MIKT).
- Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs. La France a initié le processus pour signer et ratifier le Mémoire.
- AEWA : La France a participé à la MOP6 à Bonn (Allemagne) en novembre 2015 et participera à la MOP8 qui se tiendra en décembre 2018 en Afrique du Sud. La France soutient la mise en œuvre de l'Accord en Afrique subsaharienne en finançant une Unité de Soutien technique à l'Initiative africaine de l'AEWA. Un projet financé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Union européenne de 5 M€ sur 4 ans a été identifié dans ce cadre (voir Objectif E).
- Eurobats : La France a participé à la MOP 7 à Bruxelles (Belgique) en septembre 2014 et à la MOP8 à Monte-Carlo (Monaco) en octobre 2018. Un nouveau plan national d'action (2016-2025) se concentre sur le rétablissement, puis le maintien des populations de 19 espèces identifiées comme prioritaires à l'issue du dernier plan national d'action couvrant la période 2009 à 2013. Pour ce faire, le plan développera des actions pour : une meilleure prise en compte des chiroptères dans les politiques d'aménagement du territoire ; la préservation des continuités écologiques ; la conciliation des pratiques agricoles et forestières. L'impact de l'éclairage nocturne, des nouvelles normes d'isolation des bâtiments et des parcs éoliens sera évalué et des mesures d'adaptation seront proposées avec les partenaires concernés. Enfin, le plan prévoit la mise en place d'un observatoire national des chiroptères.
- Mémoire « dugong » : La France met en œuvre des mesures de conservation ou de restauration de ses populations de dugong de Nouvelle-Calédonie et Mayotte comme recommandé par le MoU. À Mayotte, un plan national d'action (2012-2016) a été mis en œuvre. En Nouvelle-Calédonie qui abrite la troisième population mondiale de l'espèce, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie met en œuvre un plan d'action pour la conservation de l'espèce.
- ACAP : la France met en œuvre un plan d'action de réduction des captures accidentelles qui vise à mettre en place des mesures d'atténuation de ces captures. Sans atteindre le zéro capture, il a d'ores et déjà porté ses fruits et sera poursuivi. Après le premier plan national d'action pour l'Albatros d'Amsterdam 2012-2017, en lien avec l'accord d'ACAP, un nouveau PNA portant sur cette même espèce est prévu pour la période 2018-2027. Au sein des ORGP auxquelles la France est partie, la France soutient l'adoption de mesures de réduction des captures accidentelles proposées par ACAP. Dans le cadre de cette thématique, elle apporte par ailleurs régulièrement à l'ACAP une contribution financière volontaire.
- IOSEA : La France a lancé en 2015 le plan d'action national pour la conservation des tortues marines des territoires

FR

français de l'océan indien : La Réunion, Mayotte et les îles éparses. Il suit le précédent : 2010-2015.

- Actions en faveur des cétacés - ACCOBAMS : La France a participé au comptage ACCOBAMS des mammifères marins en Méditerranée. La France a renforcé la législation pour éviter les collisions entre les cétacés et les navires dans les deux sanctuaires Pelagos et Agoa (article 106 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.). La France a développé le label ACCOBAMS « Haute qualité de l'observation des baleines » pour réduire l'impact des activités off-shore et touristiques en Méditerranée et dans les départements et territoires d'outre-mer. Dans le cadre d'ASCOBANS, la France travaille sur la réduction des captures accidentelles de petits cétacés.
- GRASP : La France soutient le Partenariat sur les Grands singes depuis sa création en 2001. Elle a accueilli la dernière réunion du conseil du GRASP au siège de l'UNESCO, à Paris, en 2012. La France est membre du Comité exécutif (Comex) du GRASP depuis cette date. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a financé via l'UNESCO un poste d'expert junior basé au secrétariat du GRASP pendant trois ans (octobre 2013 - octobre 2016). Il a mis à disposition un jeune Volontaire des Nations Unies (VNU jeune) à partir d'octobre 2017 pour une durée d'un an.
- Convention de Berne : La France participe aux travaux du groupe des Points focaux spécifiques sur la mise à mort, la capture et le commerce illégal des oiseaux sauvages de la Convention de Berne qui tient ses réunions avec le groupe similaire de la CMS (MIKT).

Indicateurs :

- Évolution des populations de chauves-souris (indicateur ONB)
- Évolution du nombre de traces de pontes de tortues marines en Outre-mer (indicateur ONB)
- Nombre d'espèces endémiques en France
- Nombre d'espèces endémiques en Outre-mer
- Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges
- Proportion d'espèces ultramarines éteintes ou menacées dans les listes rouges
- Responsabilité de la France métropolitaine pour les espèces menacées au niveau européen
- Responsabilité internationale de la France pour les espèces les plus originales
- CITES : nombre de permis / certificats délivrés, tendances de la fraude et nombre de saisies
- CITES: nombre d'espèces qui disparaissent du fait du commerce international

Aichi Biodiversity Target(s)

12. Preventing extinctions

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'objectif 11 de la SMCP correspondant à l'OAB 12 est mis en œuvre par le biais d'activités réalisées dans le cadre de l'application des dispositions et des mesures de réglementation de la CITES.

Résultats atteints : Un plan d'action national de lutte contre le trafic d'espèces sauvages, déclinaison du plan européen, a été lancé en 2016. Ce plan décline un grand nombre d'objectifs pour lesquels des mesures sont déjà en place mais sont renforcés (l'appui scientifique pour les contrôles douaniers par exemple). D'autres objectifs nécessitent la mise en place de nouvelles mesures. Ce dossier est coordonné par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

12. Preventing extinctions

Mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), second pilier de la PAC :

Deux MAEC portent sur la préservation des ressources génétiques :

FR

- l'une sur les espèces végétales, qui a pour objectif de favoriser la culture de variétés végétales adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique,

- l'autre sur les espèces animales : la protection des races à petits effectifs vise à conserver sur les exploitations (et autres structures à définir) des animaux des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine, porcine ou avicoles appartenant à des races qui nécessitent, du fait de leurs petits effectifs et de la dynamique de la population des mesures spécifiques pour leur conservation.

Mesure pertinente et conservée pour la prochaine programmation de la PAC. La liste des espèces éligibles sera laissée à l'appréciation des régions.

Résultats atteints (cf. chiffres 2015 MAEC, OAB 2 /SNB objectifs 3 et 7):

Indicateur : Hétérogénéité des cortèges d'espèces

Aichi Biodiversity Target(s)

13. Agricultural biodiversity

Engagement de la France dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La France est membre du TIRPAA depuis 2005. L'évolution future de l'agriculture et la sécurité alimentaire mondiale dépendent de la possibilité pour les agriculteurs, les sélectionneurs et les chercheurs d'avoir un accès facile aux ressources phytogénétiques nécessaires afin d'affronter les nouveaux enjeux agricoles et environnementaux, notamment l'accès aux informations, aux ressources techniques et financières ainsi qu'aux capacités nécessaires pour utiliser au mieux ces ressources. Le système mis en place par le Traité répond à l'interdépendance des États en matière de ressources génétiques.

FR

Résultats atteints : Depuis 2005, versement de 7 collections nationales au système multilatéral du TIRPAA (aubergine, avoine, blé tendre, fourrage, maïs, pomme de terre et triticale).

En 2012, le ministère chargé de l'agriculture a confié au groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) le soin de coordonner et d'animer les réseaux de conservation des ressources phytogénétiques.

Aichi Biodiversity Target(s)

13. Agricultural biodiversity

Plan biodiversité (diversité génétique)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le Plan biodiversité, adopté en 2018, vise à renforcer la prise en compte de la diversité génétique, notamment pour les espèces utilisées en agriculture et dans les potagers. Ainsi, la protection et la promotion des semences de variétés anciennes et des races patrimoniales vont être encouragées. :, à titre expérimental, afin de rémunérer les externalités positives de l'agriculture et encourager la restauration de la biodiversité.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

13. Agricultural biodiversity

Définition d'une politique de conservation des habitats

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Définition d'une politique de conservation des habitats après structuration de la connaissance des végétations naturelles et semi-naturelles permettant de mieux cerner les enjeux en termes de conservation des végétations naturelles et des paysages associés

FR

Résultats atteints : Mise en œuvre du projet CarHAB (Cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles de la France)

Production de HABREF qui est le référentiel national réunissant les versions officielles de référence des typologies d'habitats ou

de végétation couvrant les milieux marins et/ou continentaux des territoires français de métropole et d'outre-mer.

Production en cours du Prodrome des végétations de France v2 (PVF2) décliné jusqu'au niveau associations végétales (2/3 des 2640 associations sont validées)

Indicateur : Niveau de connaissance des habitats remarquables

Aichi Biodiversity Target(s)

14. Essential ecosystem services

Mise en œuvre du plan d'actions zones humides

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints: Le 3ème plan d'action zones humides (2014-2018) se termine en décembre 2018. Ce plan d'action met en œuvre les engagements pris par la France dans le cadre des conventions et accords internationaux relatifs à la préservation des zones humides (Convention de Ramsar), de la diversité biologique, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, et des règles européennes : directive-cadre sur l'eau, évaluation et gestion des risques d'inondations, énergies renouvelables, oiseaux, et habitats-faune-flore, ainsi que des dispositifs concourant à la préservation des milieux humides contenus dans la politique agricole commune. Il comporte 52 actions réparties en 6 axes (connaissances, aménagement et territoires, urbanisme, agriculture, outre-mer, communication et sensibilisation). L'avancement du plan 2014 - 2018 est satisfaisant, et la grande majorité des actions prévues auront été finalisées ou auront démarré à son issue, fin 2018. Un bilan plus précis est en cours. Il est envisagé de poursuivre ce travail soit en engageant un 4e plan zones humides soit en intégrant une stratégie nationale zones humides dans la future SNB.

FR

Indicateur : Évolution des zones humides entre 2010 et 2020

Aichi Biodiversity Target(s)

14. Essential ecosystem services

Contribution indirecte de l'EFESE

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) : Contribution indirecte de l'EFESE, via les connaissances que le programme produit (cf. OAB 1/ SNB objectif 1).

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

14. Essential ecosystem services

Volet biodiversité du 2e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La France est l'un des pays les plus avancés en matière de planification de l'adaptation au changement climatique. Après la réussite de la COP21, il convient d'actualiser sa politique d'adaptation en cohérence avec l'Accord de Paris. En lançant les travaux de son deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2), des évolutions importantes seront proposées. Elles concernent notamment un meilleur traitement du lien entre les différentes échelles territoriales, le renforcement de l'articulation avec l'international et le transfrontalier et la promotion des solutions fondées sur la nature.

A ce jour, le PNACC-2 n'a pas encore été adopté de manière gouvernementale, malgré l'avis favorable du Conseil national pour la transition énergétique (CNTE) de décembre 2017.

Il a été annoncé lors du premier anniversaire de la mise en œuvre du Plan Climat comme devant être publié très prochainement. Nous n'avons cependant pas de date à communiquer de manière précise pour sa publication.

Résultats atteints :

Future adoption du 2ème plan d'action national d'adaptation au changement climatique (2018-2022) :

FR

Les travaux de concertation nationale qui ont nourri ce nouveau plan se sont appuyés sur les évaluations du 1er PNACC 2011-2015. Cette concertation a mobilisé près de 300 participants entre l'été 2016 et l'été 2017. Ceux-ci ont élaboré collectivement des recommandations (34 fiches thématiques) réparties en 58 actions, selon 6 axes :

- Gouvernance et pilotage "structurer et renforcer le pilotage".
- Meilleure articulation territoriale notamment via la création de « comités territoriaux » et prise en compte des projections climatiques pour faire évoluer la réglementation et les règlements techniques (passage en revue systématique)
- « Connaissance et information », incluant la sensibilisation : "Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique"
- Prévention et résilience : « Protéger les Français des risques liés aux catastrophes dépendant des conditions climatiques »
- « Adaptation et préservation des milieux » : "Renforcer la résilience des écosystèmes et s'appuyer sur leurs capacités à aider notre société à s'adapter"
- Vulnérabilité de filières économiques : « Renforcer la résilience des activités économiques"
- « Renforcement de l'action internationale »

Aichi Biodiversity Target(s)

15. Ecosystem resilience

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Trames verte et bleue

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Voir OAB 5, Mesure 2 :

Au-delà des espaces protégés, la Trame verte et bleue, en préservant des espaces de nature « ordinaire » participe à la conservation des habitats naturels et à la restauration de leurs fonctionnalités écologiques

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

15. Ecosystem resilience

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Contribution indirecte de l'EFESE

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Contribution indirecte de l'EFESE, via les connaissances que le programme produit (cf. OAB 1/ SNB objectif 1).

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

15. Ecosystem resilience

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Initiative 4/1000

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'initiative internationale "4 pour 1000" pour les sols, la sécurité alimentaire et le climat, lancée par la France le 1er décembre 2015 lors de la COP 21, consiste à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé (États, collectivités, entreprises, organisations professionnelles, ONG, établissements de recherche,...) dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris.

L'initiative vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique, notamment par la mise en place d'actions de stockage du CO2 dans le sol (agroécologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages...).

Résultats atteints : En novembre 2017, le forum de l'initiative compte 281 partenaires dont :

39 pays et Régions

11 organisations internationales

10 fondations et banques de développement

88 Organisations non gouvernementales

62 instituts de recherche et d'enseignements

35 organisations d'agriculteurs et

36 entreprises privées.

Tandis que le Consortium des membres regroupe 149 structures à but non lucratif ni commercial (chiffre de novembre 2017)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

15. Ecosystem resilience

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (APA)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La Loi Biodiversité dont les articles 37 à 46 traduisent les dispositions du Protocole de Nagoya et du Règlement (UE) 511/2014 réglemente sur le territoire français l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées en vue de leur utilisation.

Le règlement du Parlement européen et du Conseil de l'UE sur les mesures de respect par les utilisateurs dans l'Union du Protocole de Nagoya prévoit ainsi un certain nombre de mesures pour les utilisations de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées se déroulant sur le territoire de l'UE.

La France a en outre décidé de réguler l'accès à ses ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.

Résultats atteints :

- Titre V de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, art. 37-4°, codifié au Livre IV, titre I, chapitre II, section III du Code de l'environnement (articles L412-2 à L. 412-20)

- Décret n° 2017-848 du 9 mai 2017 relatif à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et au partage des avantages découlant de leur utilisation, codifié aux articles 412-12 à 412-41 du code de l'environnement

- Arrêté du 13 septembre 2017 fixant le contrat type de partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques prélevées sur le territoire national, mentionné à l'article R. 412-20 du code de l'environnement

- Arrêté du 8 novembre 2017 relatif aux formulaires de déclaration et de demande d'autorisation d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (JORF du 06/12/17)

- Arrêté du 20 mars 2018 relatif aux modalités d'instruction des demandes d'inscription des collections de ressources génétiques au registre européen des collections et aux modalités de contrôle des procédures de gestion y afférentes

La France a délivré, au 1er octobre 2018, 42 récépissés de déclaration pour l'accès à des ressources génétiques, prélevées sur le territoire français, pour leur utilisation à des fins de connaissance sur la biodiversité, de conservation ou de valorisation sans objectif de développement commercial. Ces récépissés seront prochainement publiés au Bulletin officiel avant d'être transmis au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

Indicateur :

- Publication des principaux textes nécessaires à l'application du dispositif

FR

- Instruction des déclarations et autorisations et délivrance de récépissés
- Nombre de projets ayant fait l'objet d'un partage des avantages

Aichi Biodiversity Target(s)

16. Nagoya Protocol on ABS

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been effective

tools or methodology used for the assessment of effectiveness above

Le dispositif APA monte actuellement en puissance. Le nombre de déclarations déposées croît régulièrement, tandis que des dossiers d'autorisations commencent à être reçus. Les rencontres avec divers partenaires témoignent de la diffusion du dispositif au sein de la communauté des utilisateurs de ressources génétiques, même s'il reste des actions à mener en termes de communication.

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES - APA](#)

Other relevant website address or attached documents

[Site MTES - APA](#)

Obstacles and scientific and technical needs related to the measure taken

Les mesures liées à l'APA et aux ressources génétiques requièrent une expertise à la fois technique, scientifique et juridique, qui nécessite un dialogue nourri avec les utilisateurs et les autres ministères concernés. L'application de la réglementation soulève aujourd'hui des questions sur le champ d'application du dispositif, qu'il convient de préciser au fur et à mesure de l'instruction des demandes.

FR

Relevant websites, web links and files

[Site MTES - APA](#)

Élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020 et sa mise en œuvre

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

La SNB 2011-2020 adoptée le 19 mai 2011 et placée sous le timbre du Premier Ministre, constitue la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992. Elle constitue le cadre de l'action de l'État et des acteurs socio-économiques en matière de biodiversité. La SNB vise à mobiliser tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités en faveur de la biodiversité.

La stratégie s'articule autour de six orientations stratégiques et de vingt objectifs. Elle met en place un cadre cohérent pour que, complémentairement aux engagements de l'État, tous les porteurs de projets publics et privés puissent assumer leurs responsabilités sur une base volontaire. Un mécanisme de communication et de mobilisation des personnes morales aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités est adossé à la stratégie afin que ces acteurs mettent en place des programmes d'actions permettant de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de la stratégie. La SNB prévoit un mécanisme d'évaluation de ces programmes d'actions.

Tous les acteurs de la société sont dans un premier temps invités à adhérer à la Stratégie. Les adhérents sont ensuite incités à soumettre un projet d'engagement volontaire à la reconnaissance SNB à l'occasion de sessions annuelles.

Le suivi des effets de la SNB sur la biodiversité est assuré grâce à un l'élaboration d'un jeu d'indicateurs par l'Observatoire national de la biodiversité (ONB).

Résultats atteints : Au 1er juillet 2018, 474 organismes avaient signé l'adhésion à la SNB : 181 associations, 179 entreprises/organisations professionnelles, 57 établissements publics, 55 collectivités territoriales et 2 syndicats.

Depuis le premier appel à engagement en 2012, 151 dossiers ont été déposés en réponse aux appels à projets lancés annuellement. Parmi ces dossiers, 102 programmes d'action en faveur de la biodiversité ont été reconnus SNB (22 en 2012, 33 en 2013, 19 en 2014, 12 en 2015 et 16 en 2016).

Parmi les secteurs d'activités représentés, on a noté dans un premier temps une forte participation des structures dont l'activité est en lien direct avec la biodiversité (gestion de milieux naturels, associations environnementales...) ou ayant des effets directs significatifs sur la biodiversité (BTP, cimentiers et carriers, production et transport d'énergie, gestion des déchets...).

FR

En revanche, la représentation parmi les « engagés » était quasiment nulle pour certaines structures aux activités fortement dépendantes des services écosystémiques (industriels agroalimentaires, distribution, pétrochimie...) ou aux interactions plus indirectes avec la biodiversité (banques et assurances, communication média, ...). En 2015 et 2016 le ministère a constaté une mobilisation de nouveaux secteurs aux enjeux importants pour la biodiversité : des acteurs du transport aérien - reconnaissance du projet de HOP-Air France en 2015 et de HOP Biodiversité en 2016 - et le secteur de la recherche à travers la reconnaissance du programme d'engagement du Muséum national d'histoire naturel (MNHN).

Aichi Biodiversity Target(s)

17. NBSAPs

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Engagements de l'État 2011-2013

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Pour rappel, l'État s'est impliqué dans la mise en œuvre de la SNB au travers de 58 engagements dont le lancement d'appels à projets SNB.

Résultats atteints : 115 projets ont été retenus, dont près du quart en Outre-Mer pour un montant de 17 millions d'euros. Les autres engagements de l'État ont été tenus ou repris, à partir de 2013, dans les lettres de cadrage issues de la Feuille de route pour la transition écologique (voir ci-dessous).

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

17. NBSAPs

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Définition de feuilles de route annuelles pour la transition écologique (FRTE)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Définition de feuilles de route annuelles pour la transition écologique (FRTE) à la suite des conférences environnementales. Des lettres de cadrage, qui déclinent la feuille de route sont envoyées à chaque ministère ; elles concernent, entre autres, la mise en œuvre de la SNB.

Résultats atteints : La 2e FRTE qui a fait suite à la conférence environnementale de septembre 2013 comportait 11 mesures pour la biodiversité : 1 au titre de la politique de l'eau (lancement d'un nouveau plan « Zones humides » en 2014) et 10 au titre de la biodiversité marine, mers et océans. Ces mesures ont été déclinées en actions incluses dans des lettres de cadrage 2014 pour la transition écologique. 46 % de ces actions ont un avancement conforme au calendrier initial. Un bilan de la FRTE 2013 a été publié par le Ministère en vue de la troisième conférence environnementale.

La troisième feuille de route pour la transition écologique, qui a fait suite à la conférence environnementale des 27 et 28 novembre 2014, comprenait 18 mesures pour la biodiversité. Le tableau de bord de mise en œuvre de la feuille de route indiquait en juillet 2015 que sur ces 18 mesures, 1 est en net retard sur le calendrier initial, 10 en retard et 7 conformes au calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

La feuille de route 2016 fixe parmi les 12 grands objectifs de mise en œuvre de la transition écologique celui de reconquête de la biodiversité avec les mesures identifiées suivantes 1 :

- le développement de la connaissance de la biodiversité qui inclut l'accélération du déploiement du Système d'information de la nature et des paysages (SINP) en collaboration avec les Régions,
- le renforcement des continuités écologiques pour relier les réservoirs de biodiversité à travers notamment la sensibilisation prévue dans les plans d'actions stratégiques des SRCE et l'établissement d'une cartographie permettant d'identifier les principales ruptures de la continuité écologique (trame verte et bleue).
- le renforcement de la surveillance des maladies dans la faune sauvage suite, à l'émergence de maladies dites "exotiques" au cours de ces dernières années, et les épisodes récents de réémergence de maladies animales touchant des élevages et susceptibles d'être transmis à l'homme pour certaines.

FR

- la mise en place d'une surveillance des pathologies des abeilles appuyée par le déploiement de l'observatoire de la mortalité et des affaiblissements des abeilles (OMAA) en 2016 permettant de connaître la situation sanitaire du cheptel apiaire français et d'augmenter la capacité à détecter des phénomènes sanitaires émergents.

Aichi Biodiversity Target(s)

17. NBSAPs

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Loi biodiversité

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

L'adoption de la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a concrétisé plusieurs engagements de l'Etat, avec la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB), nouvel opérateur chargé notamment de l'appui à l'élaboration de la stratégie nationale de la biodiversité et au suivi de sa mise en œuvre. La loi inscrit la Stratégie nationale pour la biodiversité dans le code de l'environnement en précisant ses modalités d'élaboration (article L110-3) et précise le rôle des régions dans la définition et la mise en œuvre de stratégies régionales de la biodiversité (SRB). La loi a également créé le Comité national de la biodiversité (CNB), instance consultative sociétale qui se prononce sur tous les sujets relatifs à la biodiversité et en particulier sur le suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

FR

Résultats atteints : Promulgation de la loi « biodiversité » le 8 août 2016, création de l'AFB le 1er janvier 2017, installation du CNB le 31 octobre 2017.

Aichi Biodiversity Target(s)

17. NBSAPs

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

Plan biodiversité (adopté le 4 juillet 2018) - une nouvelle impulsion de l'État

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

En 2018, pour la dernière phase de mise en œuvre de la SNB 2011-2020, l'Etat a décidé de renouveler et d'accentuer son action afin que la biodiversité soit prise en compte dans toutes les politiques publiques. Le plan biodiversité validé par le comité interministériel du 4 juillet 2018 traduit cette ambition en listant les mesures qu'engageront les différents départements ministériels et des établissements publics sous leur tutelle.

Les Français ont clairement exprimé leur préoccupation et leur volonté d'agir en faveur de la biodiversité. Une consultation lancée par le ministère de la Transition écologique et solidaire au printemps 2018 enregistrant plus de 25 000 contributions d'associations, de professionnels, d'établissements publics, de collectivités territoriales et de citoyens, soit plus de 92 000 votes, a conclu à l'attente d'un plus fort investissement de tous les acteurs : les citoyens, mais aussi les entreprises et, bien sûr, l'État. Les contributeurs se déclarent prêt à modifier leurs comportements de consommation et leur mode de vie.

A la suite de cette consultation publique, le premier Comité interministériel pour la biodiversité (CIB) du 4 juillet a adopté le plan Biodiversité. Les principales pressions à l'origine de l'extinction des espèces et de la disparition d'espaces naturels que sont l'artificialisation des sols et les pollutions doivent être combattues dans tous les domaines d'action du gouvernement. Chaque ministère, sous l'impulsion du Premier ministre, doit contribuer à la mise en place du plan et rendra compte chaque année, devant le Comité interministériel pour la biodiversité de l'avancée des 90 mesures prises autour des 6 axes thématiques suivants :

FR

Reconquérir la biodiversité dans les territoires (mobilisation des collectivités et concourir au bien-être des citoyens);

Construire une économie sans pollution et à faible impact pour la biodiversité (mobilisation des entreprises et consommateurs);

Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;

Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité ;

Connaître, éduquer, former (mobiliser les acteurs de la recherche, de la formation et de la communication);

Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Le plan biodiversité témoigne de la volonté de la France de se doter d'un cadre ambitieux pour la reconquête et la protection de la biodiversité d'ici 2020, date à laquelle seront adoptés de nouveaux objectifs dans le cadre de la Convention internationale sur la diversité biologique.

Aichi Biodiversity Target(s)

17. NBSAPs

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been partially effective

tools or methodology used for the assessment of effectiveness above

La SNB prévoyait une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie en 2015, qui s'est effectuée via un rapport d'évaluation du Conseil général de l'environnement et du développement durable, qui a proposé des adaptations à apporter au dispositif de mobilisation des acteurs dans la SNB.

Par ailleurs, à la demande du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a engagé à compter de septembre 2018, pour une durée d'un an, le bilan de la SNB. Ce bilan, confié à un prestataire extérieur par l'AFB, prend la forme d'une évaluation de politique publique couplée à une étude prospective.

Ce bilan contribuera aux réflexions sur la révision des objectifs de la Convention pour la diversité biologique (objectifs d'Aichi - OAB) qui interviendra en 2020. Les conclusions de l'étude seront remises au MTES et au Comité national de la biodiversité (CNB) à la fin de l'été 2019.

Le rapport d'évaluation du Conseil général de l'environnement et du développement durable a servi d'outil pour évaluer l'efficacité de la SNB.

Le ministère a conclu que le dispositif de mobilisation des acteurs privés et publics, dont les collectivités faiblement représentées dans la mise en œuvre de la Stratégie, devait être amélioré et qu'une plus grande visibilité devait lui être donnée. Si les structures engagées reconnaissent la qualité et le sérieux de l'évaluation des projets, elles regrettaient le manque de valorisation de leurs actions par le ministère et le manque d'interactions entre structures engagées.

Pour répondre à ces critiques et afin de pouvoir mobiliser plus de moyens humains sur cet enjeu, le ministère a décidé de confier à l'AFB une mission de redynamisation de la SNB. Fin 2017, le ministère a transféré à l'AFB le suivi et l'animation de la SNB. Il a alors été décidé que l'AFB :

- assurerait un accompagnement plus important autant dans la conception que dans le suivi de leurs programmes d'actions SNB;
- engagerait des actions de valorisation des projets (tous supports de communication et médias...);
- renforcerait la mobilisation des acteurs publics et privés par une campagne de communication dédiée ;
- engagerait un plan de formation et mise à disposition d'un espace ressource ;
- assurerait des actions de mise en réseau des engagés pour augmenter l'attractivité du dispositif.

En 2017, le ministère a donc suspendu ses appels à engagements des acteurs et l'AFB a travaillé à l'élaboration de trois nouveaux dispositifs destinés aux différentes catégories d'acteurs : un dispositif à l'attention des collectivités territoriales, un autre dédié aux entreprises et un troisième aux associations.

FR

Traduction de l'Article 8j de la Convention sur la diversité biologique en droit national

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : L'Article 8j de la Convention sur la diversité biologique a été traduit en droit national : l'article 33 de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer (JO 14 décembre 2000) prévoit que « L'Etat et les collectivités locales encouragent le respect, la protection et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales fondées sur leurs modes de vie traditionnels et qui contribuent à la conservation du milieu naturel et l'usage durable de la diversité biologique ». La loi relative à l'égalité réelle Outre-mer de février 2017 a remplacé l'ancien conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinengue mis en place en Guyane par la loi de février 2007 par une nouvelle instance dénommée "grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinengué". Celui-ci a été officiellement installé le 9 juin 2018. Il est chargé de la défense des intérêts des populations amérindiennes et bushi nengué à travers l'émission d'avis sur tout projet et délibération de l'assemblée de Guyane pouvant avoir un impact sur l'environnement, le

FR

cadre de vie et les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge, à son initiative ou à la demande du représentant de l'Etat ou de la collectivité de Guyane.

Indicateurs :

- Niveau de connaissance des habitats remarquables
- Niveau de méconnaissance du degré de menace des espèces

Aichi Biodiversity Target(s)

18. Traditional knowledge

Droit foncier et droits d'usage

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : La République reconnaît dans son droit positif la propriété privée régie par le droit musulman à Mayotte, la propriété coutumière à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie, les groupements de droit particulier local, le système des indivisions claniques sur la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie, et les droits d'usage des communautés d'habitants en Guyane.

En Nouvelle-Calédonie, depuis 1978, 167 000 hectares de terres, soit 10 % de la surface de la Grande Terre, ont changé de propriétaire dans le cadre de la réforme foncière, par l'intermédiaire des opérateurs fonciers. 85% de ces 167°000 hectares sont devenus des terres coutumières, s'ajoutant aux réserves initiales.

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (Adraf) a réalisé 70% des attributions totales et 72 % des attributions en terres coutumières.

La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux prévoit des dispositions favorables, au bénéfice « des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, pour lesquelles des droits d'usage collectif sont reconnus pour la pratique de la chasse, de la pêche et de toute activité nécessaire à leur subsistance, des résidents permanents dans le ou les cœurs du parc et des personnes physiques ou morales résidant dans le parc et exerçant une activité agricole, pastorale ou forestière de façon permanente dans le ou les cœurs du parc ou prélevant, à titre occasionnel, leurs moyens de subsistance personnels dans ces espaces »

Indicateur : Nombre de terres

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

18. Traditional knowledge

Prise en compte dans la politique de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : La loi de 2006 relative aux parcs nationaux prévoit que les acteurs du territoire soient étroitement associés à l'administration du Parc national et, dans le cas particulier du Parc amazonien de Guyane, que les autorités coutumières soient représentées à son conseil d'administration : la gouvernance propre aux communautés autochtones et locales des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane est ainsi reconnue par la loi.

Elle a mis en place "le Comité de vie locale", instance consultative auprès du Conseil d'administration et du directeur du Parc amazonien de Guyane, notamment en matière de politique contractuelle, de suivi de la mise en œuvre de la charte et d'animation de la vie locale. Ce Comité de vie locale est composé de 21 membres, des représentants des usagers, habitants et organismes du territoire, ainsi que des socio professionnels travaillant sur ces territoires. Il s'appuie en partie sur les conseils d'habitants mis en place au sein des 11 bassins de vie des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane (un représentant pour chacun d'eux au comité de vie locale)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

18. Traditional knowledge

Protection des connaissances traditionnelles détenues par les communautés autochtones et locales

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : La loi nationale 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dite « Loi biodiversité », dans son volet sur l'APA, assure la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, détenues par les communautés d'habitants, et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, conformément aux dispositions du Protocole de Nagoya qui exige le consentement de ces communautés à l'accès à leurs connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et le bénéfice du partage des avantages liés à leur utilisation, dans des conditions convenues d'un commun accord. Art. L 412-9 à L. 412-14 du code de l'environnement

Ainsi, l'utilisation de ces connaissances est soumise à une autorisation qui ne peut être délivrée qu'à la suite d'une procédure visant à recueillir le consentement préalable, en connaissance de cause, de la communauté d'habitants concernée. Une personne morale de droit public est chargée d'organiser la consultation de la ou des communautés d'habitants détentrices de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Après partage juste et équitable, les avantages sont affectés à des projets bénéficiant directement aux communautés d'habitants concernées et menés en concertation avec celles-ci.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

18. Traditional knowledge

Inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Lancé en 1982, le ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Résultats atteints : Inventaire ZNIEFF désormais en continu. La mise en œuvre du nouveau guide méthodologique pour l'inventaire des ZNIEFF en continu est maintenant opérationnelle.

Après plus d'un an et demi de développement, la nouvelle application web ZNIEFF, associée à une refonte de la base de données, est parue officiellement le 1er mars 2017. Son développement découle du besoin d'un outil plus performant et d'une saisie et gestion plus efficaces afin de répondre à la gestion et à la diffusion en continu des données du programme.

La bonne dynamique existante du programme ZNIEFF doit être maintenue dans l'acquisition des connaissances et dans la mobilisation des données et/ou des expertises sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. Des outils d'aide sont ainsi en cours d'élaboration pour améliorer la cohérence et la complétude de l'inventaire ZNIEFF. L'inventaire actuel recouvre presque un tiers du territoire français (Outre-mer inclus).

FR

Indicateurs :

- Niveau de prospection naturaliste dans les sites remarquables
- Effort de conservation des secteurs de nature remarquable
- Évolution des milieux naturels dans les secteurs de nature remarquable
- Niveau de connaissance des mécanismes de coopération (dont renforcement des capacités)
- Niveau de connaissance de la diversité des initiatives de recherche sur la biodiversité

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Cartographie des habitats de France (CarHAB)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Le programme CarHAB est un projet de cartographie prédictive des habitats naturels en France

Résultats atteints : Méthodologie de cartographie prédictive des habitats en cours de finalisation. Tests prévus en 2019 avec déploiement potentiel en 2020.

La méthodologie de cartographie des végétations au 1/25 000 a été élaborée et validée. Elle est progressivement mise en œuvre dans les territoires.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Réalisation d'inventaires généraux par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et publication d'atlas par les associations et les sociétés savantes

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : Le MNHN a mené plusieurs grandes expéditions naturalistes (avec un volet terrestre et un volet marin) ayant pour but la découverte et la publication d'espèces nouvelles dans les territoires français : Guyane 2014/2015 et Nouvelle-Calédonie 2016/2018. Pour la Guyane, plus d'une centaine d'espèces nouvelles ont déjà été publiées.

Publication de 3 atlas de portée nationale entre 2015 et 2018 : un sur les oiseaux (nicheurs et hivernant) de France métropolitaine, un sur les mammifères marins de France (métropole et Outre-mer), un sur les amphibiens et reptiles de Martinique.

Indicateurs :

- Niveau de connaissance de la répartition des espèces
- Niveau d'exhaustivité de la liste des espèces connues en Outre-mer

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Développement des Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Développement des Atlas de la biodiversité communale (ABC) élaborés à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore et avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

Résultats atteints : Réalisation de 600 nouveaux atlas de la biodiversité communale (ABC) pour atteindre 1500 d'ici 2020.

Indicateur : Nombre d'ABC réalisés

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Développement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Développement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics et opérateurs, les services de l'État pour :

- structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore, fonge), les paysages, les habitats naturels ou semi-naturels et les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion des espaces naturels,
- mettre à disposition les connaissances selon les modalités du protocole national,
- faciliter la mobilisation des connaissances sur la biodiversité pour élaborer ou suivre les politiques publiques, évaluer les impacts des plans, programmes, projets des différents aménageurs.

Résultats atteints : Nouveau protocole du SINP publié en mai 2018 - une plate-forme nationale (INPN) du SINP diffuse les données sur les espaces protégés, les espèces (statut, répartition) et les référentiels taxonomique et habitats. La quasi-totalité des régions est engagée dans une dynamique SINP et 75% des régions sont dotées d'outil de consolidation et de partage de la connaissance. Un outil générique (GINCO) est proposé aux régions pour répondre aux besoins de consolidation et partage de données. La moitié des régions sont dotées d'une plate-forme qui diffuse des données et des cartes sur la biodiversité (outil

FR

Carmen, Quadriga). Des plateformes thématiques (flore, mer, oiseaux...) complètent le dispositif.

Lancement des travaux pour la construction d'un système d'information sur la biodiversité qui complétera le dispositif du SINP par des données relatives aux pressions et à l'action publique. Il a été décidé la mise en place d'un réseau de surveillance de la biodiversité à définir en 2019. Forum des données de la biodiversité en décembre 2017 et déclaration commune des parties prenantes sur les données de biodiversité.

L'outil de téléversement ou saisie permettant le dépôt légal des données brutes de biodiversité a été mis à en ligne en juin 2018 à destination des maîtres d'ouvrage, pour répondre à l'obligation de déclaration de données de biodiversité lors des études d'impacts.

En matière d'accès aux données, des travaux en cours pour le développement d'un requêteur de données de l'INPN, pour fin 2018; et la sortie en juin 2018 de l'application mobile INPN-Espèces v2 de présentation et de remontée d'informations localisées sur les espèces.

Près de 42 millions de données d'occurrences sont partagées sur la plate-forme nationale INPN.

Indicateurs :

- Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité
- Précision des données partagées
- Lacunes de connaissances naturalistes produites et partagées en métropole
- Niveau de connaissance de la répartition des espèces
- Niveau d'exhaustivité de la liste des espèces connues en Outre-mer
- Niveau de connaissance des habitats remarquables
- Niveau de méconnaissance du degré de menace des espèces

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Pilotage de l'ONB

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Pilotage de l'ONB qui a pour objet le suivi de l'état de la biodiversité, de ses tendances d'évolution, des pressions qui l'impactent, ainsi que des interactions biodiversité-société. L'ONB porte à la connaissance d'un large public des informations - notamment sous la forme d'indicateurs- sur la biodiversité en France. Il s'appuie notamment, parmi d'autres sources de données, sur la connaissance de la biodiversité acquise au travers du SINP. L'ONB est un dispositif partenarial qui fonctionne grâce à la participation active de diverses structures intéressées (organismes de recherche, services statistiques ministériels, ONG, représentants professionnels). Son pilotage a été confié en 2017 à l'Agence française pour la biodiversité, qui a mené de nombreuses consultations sur le bilan de l'ONB - notamment dans la cadre du forum des données pour la biodiversité en décembre 2017. L'AFB mène depuis un projet d'actualisation du dispositif pour lui donner plus d'ampleur et prépare une nouvelle feuille de route présentée au comité national de la biodiversité en octobre 2018.

Résultats atteints : 90 indicateurs validés et diffusés - Publication d'un bilan en juin 2018 avec présentation presse et large couverture médiatique - Animation du réseau des observatoires de la biodiversité dans les territoires.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

EFESE

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

EFESE (cf. objectif 1 SNB)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Mise à jour du Centre d'Echange et d'Information (CHM)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Mise à jour du Centre d'Echange et d'Information (CHM), par le Muséum national d'histoire naturelle (Point focal CHM)

Résultats atteints : Sur le plan technique : Migration de l'actuelle plateforme vers le nouvel outil proposé par le secrétariat (Bioland), modernisation de la mise en page, simplification de la navigation par la mise en place d'un guidage visiteur plus ciblé (par type d'acteurs), intégration de documents multimédias et plus interactifs.

Sur le fond : en plus de la valorisation des données et des actions françaises en matière de biodiversité, un accent plus important sera mis sur la valorisation du réseau d'acteurs français et des possibilités de coopération technique et scientifique existantes tant au niveau institutionnel que citoyen (sciences participatives) afin de renforcer la connaissance de ce réseau par les acteurs et de susciter davantage d'initiatives.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

19. Biodiversity knowledge

Stratégie de mobilisation des ressources

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Stratégie de mobilisation des ressources : rapportage piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : engagement COP 11 de la CDB visant le doublement des flux financiers internationaux d'ici à 2015 sur la base de la moyenne entre 2006 et 2010 et le maintien de ce niveau jusqu'en 2020

Résultats atteints : En 2012, la 11ème CdP à la CDB s'est conclue par l'adoption d'une décision, confirmée lors de la 12e CdP en 2014, prévoyant de « doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement –en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économies en transition – en prenant comme référence les fonds annuels moyens consacrés à la diversité biologique pour les années 2006-2010, d'ici à 2015, et au minimum maintenir ce niveau jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention, pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, y compris au moyen de l'établissement par les pays récipiendaires de priorités relatives à la biodiversité dans le cadre de leurs plans de développement ».

En 2017, la France a mobilisé 339 millions d'aide publique au développement pour la biodiversité, dépassant les 211 millions d'euros annuels mobilisés pendant la période de référence allant de 2006 à 2010.

Cet effort a été confirmé par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 : ainsi, la France s'engage à « augmenter les projets en faveur de la biodiversité au-delà de 300 millions d'euros par an, dans le cadre d'une révision ambitieuse des Objectifs d'Aichi ».

Indicateur :

- Aide publique au développement à l'international liée à la biodiversité (indicateur publié sur le site de l'Observatoire national sur la biodiversité)

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

20. Resource mobilization

Assessment of the effectiveness of the implementation measure taken in achieving desired outcomes

Measure taken has been effective

Cadre d'intervention transversal de l'Agence française pour le développement (AFD)

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : L'AFD s'est dotée en 2013 d'un cadre d'intervention transversal sur la biodiversité.

En 2017, l'AFD a engagé 237 M€ en faveur de l'environnement et des ressources naturelles dans les Etats étrangers de sa zone d'intervention, soit une baisse importante de 57% par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par la forte fluctuation annuelle de l'activité de prêts souverains et l'affectation sectorielle des aides budgétaires. Les octrois de 2017 sont répartis en prêts à hauteur de près de 45%, en dons (dont C2D) à hauteur de 42% (dont les financements du FFEM à hauteur de 5% du total), et sur ressources autres bailleurs à hauteur de 13%.

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

20. Resource mobilization

Contributions obligatoires et volontaires de la France aux conventions internationales sur la biodiversité

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : La France est le 5ème contributeur à la Convention sur la Diversité Biologique et à la CITES, ainsi que le 2ème contributeur à la Convention sur les espèces migratrices, de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et d'Eurobats. Le MTES supporte l'Unité de soutien à l'Initiative Africaine de l'AEWA depuis 2013, le montant de ce soutien peut être estimé à environ 1 M€ auquel il faut ajouter le salaire de deux ingénieurs de l'ONCFS à 50 %. La France soutient par ailleurs notamment la Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution, l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer baltique, de l'Atlantique du Nord-Est et des mers d'Irlande du Nord (ASCOBANS), l'Accord sur le sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée (PELAGOS), la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région Caraïbes, la Convention Ramsar sur les zones humides etc.

FR

Par ailleurs, la France a soutenu la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à hauteur de 100.000€ en 2018 et met à disposition de son Secrétariat un expert technique international.

Aichi Biodiversity Target(s)

20. Resource mobilization

Financement de programmes de coopération technique

Measures taken to contribute to the implementation of your country's national biodiversity strategy and action plan

Résultats atteints : Dans le cadre de sa programmation stratégique (2015-2018), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) soutient une quinzaine de projets en faveur de la biodiversité pour un montant total de 20 millions d'euros (soit près d'un tiers de ses crédits d'intervention). Le FFEM privilégie les projets permettant de tester et de promouvoir de nouveaux mécanismes de financement générant un effet de levier au bénéfice de la conservation de la biodiversité, tout en contribuant au renforcement des institutions et des cadres réglementaires.

Le contrat de partenariat entre la France et l'UICN a été renouvelé pour la période 2017 - 2020, regroupant l'AFD, le MEAE, le MTES et le MAA.

La France soutient de la coopération technique y compris via le partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) ainsi que via le programme de lutte contre la criminalité environnementale de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

Par ailleurs, la France a engagé 3 M€, aux côtés de la Norvège, pour porter la nouvelle Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) lancée en 2015

FR

Aichi Biodiversity Target(s)

20. Resource mobilization

Section III. Assessment of progress towards each national target

1. Awareness of biodiversity values



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

1. Awareness of biodiversity values

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

08 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Selon les résultats l'étude sur « Le rapport des Français à la nature » réalisée en avril 2018 dans le cadre de la Fête de la Nature, plus de 8 Français sur 10 souhaitent que la préservation de la biodiversité devienne une priorité gouvernementale.

<https://fetedelanature.com/fil-d-infos/le-rapport-des-francais-la-nature>

D'après une enquête du **Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)** de mai 2015 intitulée « L'opinion des Français sur la participation des citoyens à une agence pour la biodiversité », les Français affichaient, en 2015, une sensibilité forte à l'environnement : 85% y sont sensibles, 38% se déclarant « très sensibles ». Pour autant, le contexte très particulier (crise économique, attentats, tensions internationales ...) tend à faire passer les préoccupations environnementales au second plan. Paradoxalement, cette sensibilité ne s'accompagnait pas d'une bonne connaissance de ce qu'est la biodiversité. Seul un Français sur 2 (57%) dit savoir ce que la notion de biodiversité recouvre. On constate de plus une tendance à la baisse de la connaissance de ce qu'est la biodiversité, un recul de 4 points par rapport à 2010.

S'il y a nécessité à protéger la biodiversité, c'est, aux yeux des Français, parce qu'elle est vitale et nécessaire à la vie sur Terre (56%) et aussi parce qu'elle constitue un patrimoine pour les générations futures (28%). Les motivations économiques ou esthétiques/ contribution au bien-être sont beaucoup moins présentes.

Concrètement, une personne sur deux se dit prête à participer personnellement à des projets liés à la biodiversité. Celles-ci privilégient les actions de terrain, une relation de proximité à la biodiversité : au final, dans l'ensemble de la population, près d'une personne sur quatre (24%) se dit prête à s'engager de la sorte ; 10% accepteraient de répondre régulièrement à des enquêtes tandis que 9% participeraient à une dizaine de réunions tout au long de l'année sur le sujet.

<https://www.credoc.fr/publications>

24 % (chiffre stable depuis 2011) de la population française met la disparition des espèces parmi les deux problèmes liés à la dégradation de l'environnement les plus préoccupants.

Partant de ces niveaux et tendances observées entre 2011 et 2015, voici les **actions emblématiques que la France a conduites** afin de renforcer la sensibilisation des individus aux valeurs de la diversité biologique et de porter à renforcer la sensibilisation des individus aux valeurs de la diversité biologique et de porter à leur connaissance les mesures favorables à sa conservation et à son utilisation durable. Ces actions, de natures différentes, visent à **mesurer, évaluer, mobiliser, consulter, sensibiliser**.

Mesurer :

Création de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) en 2009. L'objectif est une meilleure sensibilisation de l'ensemble des citoyens à la biodiversité. L'ONB a pour objet le suivi de l'état et des tendances d'évolution de la biodiversité (infra-spécifique et individuelle, spécifique, écosystémique, fonctionnelle) et de ses interactions avec la société. 92 indicateurs sont actuellement publiés.

L'observatoire agricole de la biodiversité (OAB) est un dispositif de sciences participatives réservé aux agriculteurs, co-animé par le Ministère de l'agriculture (MAA) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Il s'appuie sur 4 protocoles (papillons, invertébrés terrestres, pollinisateurs et vers de terre) pour sensibiliser les acteurs du monde agricole à la biodiversité, et collecter des données utilisables par les scientifiques.

Mis en place en 2009, une première phase de développement a débuté à partir de 2011 avec une accumulation de données sur chacun de ses 4 protocoles.

Après 8 années de collecte de données, la seconde phase de développement (2017) permet la mise en place de sites de démonstration dans 22 établissements d'enseignement agricole.

Évaluer :

FR

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire mène depuis 2012 l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE, cf. : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/levaluation-francaise-des-ecosystemes-et-des-services-ecosystemiques>). Voir OAB2.

Mobiliser :

Mises en place dans quelques régions à la suite à l'adoption de la première Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010, les stratégies régionales pour la biodiversité apparaissent dans la loi Grenelle 1 en 2009 (article 23). Les résultats atteints sont :

- SNB : 474 structures adhérentes (2017), en augmentation.
- SRB : avant la réforme territoriale de 2015, près de la moitié des régions de métropole s'étaient dotées d'une SRB et, comme plusieurs collectivités outre-mer, les autres régions mettant en œuvre des politiques et des plans régionaux en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 8) étend les stratégies régionales pour la biodiversité à l'ensemble du territoire français.

Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. L'application des sciences participatives au domaine de la biodiversité se décline en 3 objectifs :

- obtenir des données sur la nature et la biodiversité pour étudier son état de santé (monitoring de long terme)
- produire des outils de sensibilisation et d'éducation à la nature et à la biodiversité
- former une communauté et mobiliser autour d'enjeux liés à la nature

Au moins 53 732 participants actifs en 2017 contre 21 143 en 2011, soit + 54 % de participants actifs entre 2011 et 2017.

Consulter :

L'Agence Française pour la biodiversité (AFB), un nouvel opérateur au service des politiques publiques pour la biodiversité, également issue de la loi Biodiversité de 2016, a pour ambition d'inscrire dans la société le caractère indispensable de la biodiversité et de promouvoir une large participation citoyenne à la préservation et la reconquête de la biodiversité. Cette mobilisation citoyenne passe également par le biais des réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et les sciences participatives. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un département "communication et mobilisation citoyenne".

L'État est allé plus loin en mai 2018 en consultant directement les Français dans le cadre de l'élaboration de son « Plan Biodiversité » adopté le 4 juillet 2018. Cette consultation en ligne a été lancée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette consultation a enregistré 102 000 visiteurs, plus de 25 000 contributions et plus de 92 000 votes dont 90% émanant directement des citoyens : 8 Français sur 10 se déclarent concernés par l'état de la biodiversité ! 96 % connaissent la notion de biodiversité, 79 % se sentent concernés, 68 % considèrent que leur quotidien en dépend, 86 % estiment qu'il est encore temps d'agir pour préserver la biodiversité et 68 % jugent qu'ils sont déjà engagés pour agir en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, pour le Plan Biodiversité une batterie d'indicateurs est en cours de finalisation. Elle permettra de suivre la mise en œuvre effective du Plan.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

<https://www.gouvernement.fr/plan-biodiversite-une-mobilisation-sans-precedent-pour-protoger-la-biodiversite>

Sensibiliser :

La biodiversité, les écosystèmes et les services rendus par la nature, ou encore le biomimétisme font partie des priorités de l'action politique du gouvernement. Mais la transition écologique et solidaire va au-delà de ces sujets savants. Elle nécessite de repenser en profondeur notre relation à la nature, d'interroger et de transformer nos habitudes, notre sensibilité et notre culture. La littérature peut, elle aussi, nous aider à nous représenter cette transition pour mieux l'opérer.

Dans ce cadre le ministère de la transition écologique et solidaire, en partenariat avec le ministère de la culture, a organisé un appel à écriture de nouvelles entre le 27 mai et le 15 août 2018.

Le règlement du concours est accessible ici :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Efese - Concours nouvelles.pdf>

L'affiche du concours de nouvelles est accessible ici : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Efese - Affiche concours nouvelles.pdf>

Le recueil contenant les 13 nouvelles lauréates est accessible ici :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Recueil de Nouvelles.pdf>

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Importance accordée par les Français aux problèmes de biodiversité
Évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives liées à la biodiversité
Nombre de parcelles suivies par l'OAB
Évolution de la participation aux actions d'éducation sensible et citoyenne à la biodiversité
Nombre de structures ayant adhéré / nombre de régions ayant adopté une stratégie pour la biodiversité
Nombre annuel de consultations de la page web du Ministère consacrée à l'EFESE

FR

Relevant websites, links, and files

[Site CREDOC](#)
[Site MTES - Plan Biodiversité](#)
[Site Gouvernement - Plan biodiversité](#)
[Site MTES - Concours nouvelles](#)
[Site MTES - Recueil de nouvelles](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

2. Integration of biodiversity values



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

2. Integration of biodiversity values

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

08 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 2 correspondent à deux des six orientations stratégiques de la SNB : susciter l'envie

FR

d'agir pour la biodiversité et investir dans un bien commun, le capital écologique.

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire mène depuis 2012 **l'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE)**, cf. : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/evaluation-francaise-des-ecosystemes-et-des-services-ecosystemiques>).

Les évaluations menées dans le cadre du programme EFESE visent à révéler des enjeux associés à la préservation et l'utilisation raisonnée des écosystèmes en améliorant notre compréhension et notre prise en compte des multiples valeurs de la biodiversité, de sa dimension patrimoniale aux services qu'on en retire.

De telles valeurs ont vocation à être intégrées dans les processus de décision, publique et privée. A titre d'exemple, l'EFESE a permis de mettre en évidence que 5 % à 12 % de la valeur totale des productions végétales destinées à l'alimentation humaine française dépendait de l'action des pollinisateurs, dont les populations sont en déclin. Ces outils d'évaluation visent plus largement à révéler des enjeux liés au bon fonctionnement des écosystèmes de manière à favoriser leur prise en compte par l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités territoriales, etc.) et l'acceptabilité des politiques de préservation des écosystèmes.

L'EFESE offre ainsi un cadre cohérent à un ensemble d'évaluations (biophysiques ou socio-économiques) susceptibles d'éclairer des enjeux particuliers à l'échelle nationale et de construire des outils et méthodes de référence pour permettre l'évaluation aux échelles infra-nationales pertinentes pour la décision (évaluation socio-économique des projets et investissements publics, dialogue environnemental sur les territoires, processus de planification, etc.).

Pour garantir la cohérence des travaux et répondre à ces objectifs, le MTES a mis en place un cadre conceptuel, commun à l'ensemble des évaluations, et un cadre de gouvernance nationale dans lesquels s'inscrivent l'ensemble des évaluations menées. La gouvernance nationale du programme implique une équipe projet du ministère, un Comité national des parties prenantes (CNPP) organisé en trois collèges ((i) l'Etat, les collectivités, les établissements publics et leurs émanations, (ii) les organisations non-gouvernementales environnementales (iii) les entreprises, les employés et les usagers des milieux naturels), un Conseil scientifique et technique (CST) pluridisciplinaire (l'écologie, l'agronomie, l'économie, la géographie, les sciences juridiques y sont notamment représentées) et différents groupes de travail.

Cette organisation vise à garantir la pertinence aux yeux des décideurs, la crédibilité scientifique et technique et la légitimité aux yeux des acteurs des évaluations menées, trois facteurs clés du succès de telles évaluations. Chaque rapport publié dans le cadre de l'EFESE met en avant des messages clés à l'attention des décideurs robustes (ils sont construits sur un socle scientifique et soumis à la discussion et à l'approbation des parties prenantes).

Dans le cadre du programme EFESE, entre 2014 et la fin 2018, ont été conduites et finalisées, les évaluations suivantes (accompagnées de leurs messages clés à l'attention des décideurs) :

- milieux marins et littoraux,
- écosystèmes forestiers, milieux rocheux et de haute montagne,
- milieux humides et aquatiques continentaux,
- milieux urbains,
- évaluation du service de pollinisation à l'échelle nationale et départementale,
- évaluation du service de séquestration du carbone in situ dans les écosystèmes,
- rapport intermédiaire sur les avancées du programme.

Dans le cadre du programme EFESE, des études sur les sujets suivants sont lancées entre fin 2017 et 2020 : (i) prise en compte des services écosystémiques et des valeurs patrimoniales associées aux écosystèmes dans la planification urbaine, (ii) le business model de la réintroduction d'espèces (exemple des vautours) comme modalité de la restauration d'écosystèmes et (iii) le service de séquestration du carbone in situ dans les écosystèmes.

La loi NOTRe - à l'occasion de la mise en place des nouvelles Régions (en 2016) - crée l'obligation pour ces nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé SRADDET (ou schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (Plan Déchet, Schéma régional intermodalité, Schéma Régional de Cohérence Écologique et Schéma Régional Climat Air Énergie). Cette obligation concourt à mieux intégrer les enjeux de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité et de veiller à la bonne articulation des mesures entre les différents acteurs et à l'échelon régional et interrégional

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été missionnée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) pour mettre en œuvre la SNB et notamment refondre le dispositif d'engagement des acteurs publics et économiques.

Par ailleurs, le ministère des armées a élaboré une **stratégie Défense durable** qui est une déclinaison de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Le ministère s'est engagé à relever les quatre défis suivants :

- 1- préserver les milieux et les territoires ;
- 2- éco-concevoir et maîtriser l’empreinte environnementale des infrastructures et des équipements ;
- 3- conforter une démarche socialement responsable ;
- 4- affirmer une gouvernance structurée.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Production de livrables par le programme EFESE
 Nombre de SRADDET adoptés
 Nombre d’acteurs engagés dans les dispositifs d’engagement des acteurs publics et économiques

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

3. Incentives



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

3. Incentives

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

08 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

En complément de la réglementation et des dispositifs volontaires, le Ministère de la Transition écologique et solidaire promeut le recours aux outils économiques pour favoriser la transition écologique et modifier les comportements. Parmi ces outils économiques, la fiscalité environnementale occupe une place importante. Les mesures prises en vue d’atteindre l’OAB 3 correspondent à deux des six orientations stratégiques de la SNB : Investir dans un bien commun, le capital écologique et assurer la cohérence des politiques et l’efficacité de l’action.

Poursuite du « verdissement » de la politique agricole commune à l’occasion de la programmation 2014-2020. Dans le cadre de la nouvelle programmation, la France a défendu et obtenu la mise en place d’outils favorables à la biodiversité, qu’elle met

FR

désormais en œuvre, en partenariat avec les régions; notamment via :

- le conditionnement de 30% des soutiens directs au respect des critères de « verdissement », dont l'obligation d'entretenir 5 % de surfaces d'intérêt écologique sur les surfaces arables ;
- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- les mesures pour la conversion et le maintien agriculture biologique
- le financement d'actions dans les zones Natura 2000.

Plan biodiversité et « Green Budgeting » :

Le Plan biodiversité contient un paragraphe (6.3, action 87) sur la réforme des aides publiques dommageables à la biodiversité.

Par ailleurs, la France s'était aussi engagée auprès de l'OCDE pour développer les pratiques de « Green Budgeting », qui consistent à analyser les finances publiques au regard des objectifs environnementaux, y compris en matière de biodiversité

Comité pour l'économie verte (CEV)

Le CEV, qui a pour missions la fiscalité écologique et l'analyse des instruments économiques nouveaux permettant d'accélérer la transition vers l'économie verte, a produit 4 avis en relation avec les questions de fiscalité en faveur de la biodiversité :

- 3 avis en mars et juin 2013 et juillet 2015 relatifs en aux outils fiscaux à mettre en place afin de limiter l'artificialisation des sols;
- un avis en mai 2017 relatif à la fiscalité applicable à la mer et au littoral faisant notamment des propositions visant à lutter contre les phénomènes d'eutrophisation et d'artificialisation des zones du littoral

En 2019, le CEV doit produire deux avis relatifs :

- à l'identification des modèles économiques et fiscaux capables de freiner fortement la consommation d'espaces non artificialisés, notamment favorables au recyclage foncier, afin de les mettre en œuvre;
- à la refonte des redevances des Agences de l'eau pour tenir notamment compte des nouvelles missions des Agences en matière de biodiversité

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre d'avis relatifs à la fiscalité écologique rendus par le Comité pour l'économie verte

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES - CEV](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on expert opinion

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

4. Use of natural resources



2019 - On track to achieve target

Targets

4. Use of natural resources

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

08 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

L'OAB 4 vise à adopter des mesures ou des plans pour assurer une production et une consommation durables et contenir l'impact de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres. A cet égard la France a mis en place une politique ambitieuse **de production et de consommation durables**.

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 4 correspondent à deux des six orientations stratégiques de la SNB : investir dans un bien commun, le capital écologique et garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques. Elles mettent l'accent notamment sur la contribution des entreprises et de la société aux enjeux du développement durable.

1) Quelques actions emblématiques que la France a conduites afin de rendre la **production plus durable**:

La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** de 2015 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385>) fixe des objectifs à moyen et long termes pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État en termes de transition énergétique (qui instaure un modèle énergétique durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement).

Lancée en 2018, la **Feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** propose d'accélérer la transition vers une économie circulaire. Elle présente un ensemble de mesures cohérentes, équilibrées et structurantes qui permettra à tous les acteurs « d'entrer dans la boucle Elle détaille 50 actions concrètes sur « mieux produire », « mieux consommer », « mieux gérer nos déchets » et « mobiliser tous les acteurs ». Ces mesures sont conçues pour tendre vers une économie 100 % circulaire et atteindre les objectifs ambitieux prévus par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. L'évaluation de cette politique est réalisée notamment par les éléments suivants:

- Déclinaison du plan de programmation pour les ressources jugées les plus stratégiques
- Définition d'une stratégie de gestion intégrée des sols
- Développement des études d'impacts des politiques publiques sectorielles sur la demande en ressources
- Nombre de certifications environnementales et sociales
- Soutiens à la R&D (recyclage des métaux et des déchets des équipements électriques et électroniques)
- Campagnes d'information et de sensibilisation du public (sur la collecte des piles, batteries et accumulateurs usagés)

La **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020** (www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf) propose des orientations et des priorités pour répondre aux grands enjeux environnementaux et à leurs conséquences économiques et sociales. En 2011, l'emploi dans les éco-activités a progressé de 6,7 % par rapport à 2010 et représente 455 600 personnes en « équivalent temps plein ». Cette hausse est l'une des plus importantes observées sur la période 2004-2011 où le rythme annuel moyen de progression de l'emploi dans les éco-activités s'établit à 4,6 %. Cette situation est plus favorable que celle de l'ensemble de l'économie où l'emploi a stagné en 2011 (+ 0,5 %).

S'agissant du **développement de l'agriculture biologique**, l'activité biologique (production, transformation et distribution) concerne en 2016 près de 118 000 emplois directs, avec une croissance annuelle moyenne de 8,4% par an depuis 4 ans.

Fin 2017, 36 691 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique, soit une augmentation de 13,7 % par rapport à 2016 (4 425 exploitations supplémentaires).

Les surfaces cultivées selon le mode biologique sont estimées à 1,77 million d'hectares en 2017, avec près de 520 000 hectares en conversion : ainsi, 6,5 % de la surface agricole utile des exploitations sont cultivés selon le mode de production biologique.

Le **Plan biodiversité**, adopté en juillet 2018, prévoit entre autres la mise en œuvre du projet agro-écologique (Plan Ecophyto, protection des pollinisateurs, paiements pour les services environnementaux (PSE)).

2) Quelques actions emblématiques que la France a conduites afin de rendre la **consommation plus durable**.

La démarche volontaire pour l'**affichage environnemental des produits et des services de consommation** :

FR

- Production d'une méthodologie générale de calcul des impacts environnementaux des produits et de 23 référentiels sectoriels,
- constitution d'une base de données, dite Base IMPACT, de l'ADEME : base de données cycle de vie des produits mise gratuitement à la disposition des entreprises qui souhaitent procéder à l'affichage environnemental de leurs produits (y compris pour des produits agricoles et agro-alimentaires),
- mesure 7 de la Feuille de route économie circulaire : « déployer l'affichage environnemental volontaire des produits et des services dans les cinq secteurs-pilotes (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires). Étendre ce dispositif volontaire à d'autres secteurs courant 2018. »

Concernant les **labels environnementaux**, les écolabels distinguant les meilleurs produits d'une catégorie pour l'environnement (Écolabel européen), ils ne comprennent pas de critère directement lié à la biodiversité mais certains critères (pollution aquatique) sont indirectement liés. En mars 2018, la France était le pays de l'Union européenne qui comptait le plus d'entreprises titulaires de l'écolabel européen d'après la Commission européenne (soit environ 4 800 produits écolabellisés).

La consommation des **produits biologiques** a dépassé, en 2017, les 8 Md EUR (4 Md EUR en 2012)

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre de secteurs volontaires pour l'affichage environnemental des produits et des services de consommation
 Nombre d'organisations enregistrées EMAS
 Nombre de titulaires de l'écolabel et nombre de produits écolabellisés
 Indicateur en pourcentage de surfaces agricoles utiles (SAU) en agriculture biologique
 Émissions de gaz à effet de serre (GES)
 Consommation énergétique primaire d'énergies fossiles
 Quantité de déchets mis en décharge
 Consommation de ressources liées à la consommation française (par rapport au PIB)
 Taux de recyclage du plastique.
 Nombre de filières responsabilité élargie du producteur (REP) et taux de réemploi, de réutilisation et de réparation dans ces filières
 Nombre de secteurs appliquant l'affichage environnemental
 Indice de réparabilité des produits

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES](#)
[Site MTES](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

5. Loss of habitats



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

5. Loss of habitats

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

08 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 5 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité. Leur mise en œuvre repose surtout, mais pas uniquement, sur des mesures réglementaires.

1. Mise en œuvre des directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux - réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Ce réseau mis en place en application de la Directive Oiseaux de 1979 et de la Directive Habitats de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

Le troisième rapportage communautaire en cours (2018) indique que seul un cinquième des 130 habitats naturels présents en France sont dans un état favorable.

Les **écosystèmes littoraux** sont les plus dégradés (plus de 90 % sont en état défavorable). Les habitats dunaires sont notamment touchés et subissent un fort taux d'urbanisation et de fréquentation touristique, notamment en région méditerranéenne.

Les écosystèmes les moins bien conservés sont les zones humides et aquatiques (cours d'eaux, lacs, tourbières). Elles ont régressé de manière importante au cours des dernières décennies. Plus de 90 % des habitats d'eau douce sont en mauvais état notamment dans les zones atlantiques et continentales. Les pressions et menaces les plus citées sont les changements des conditions hydrauliques, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

L'état des **milieux ouverts** (pelouses, prairies, landes, fourrés) est plus contrasté. Il semble plus favorable et stable pour les landes et fourrés d'altitude. En revanche, les prairies et pelouses à évolution plus rapide sont moins bien conservées, notamment les prairies de fauche, les prairies humides ainsi que les pelouses calcicoles et les pelouses sèches, essentiellement en raison de la déprise agricole, de l'extension des cultures céréalières et de l'urbanisme. Les principales menaces sont la fertilisation et les modifications des pratiques culturales.

Globalement, les **habitats forestiers** semblent plutôt préservés avec un peu moins de 20 % en mauvais état de conservation. La liste rouge des écosystèmes méditerranéens confirme ce diagnostic: les pinèdes à Pin de Salzmann sont en danger, les subéraies, les châtaigneraies et les pinèdes à Pin maritime mésogéen sont vulnérables.

Les **habitats rocheux** comprenant les végétations d'éboulis et falaises sont globalement en bon état du fait de leur inaccessibilité, notamment ceux qui sont en altitude. Les glaciers sont pour leur part en très mauvais état, leur sort étant lié au réchauffement climatique.

Résultats atteints : Le réseau Natura 2000 regroupe 1780 sites représentatifs pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il est considéré comme stabilisé pour sa partie terrestre (7 Mha; 13% du territoire métropolitain); sa partie marine est en cours de développement, avec la création de nouveaux sites désignés au-delà de la mer territoriale (12 Mha soit 23% des eaux marines métropolitaines sous juridiction française).

Des **plans de gestion** (documents d'objectifs) sont achevés ou en cours de réalisation pour plus de 95% des sites.

2. Par ailleurs, le **décret sur la protection des habitats naturels** visant à protéger réglementairement les « habitats naturels » a été publié. Il s'agit d'un prolongement des **arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB)** un dispositif APB

FR

permettant de préserver les habitats des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

La politique **Trame verte et bleue (TVB)** a permis la prise en compte des enjeux relatifs aux continuités écologiques (constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques), désormais identifiées sur l'ensemble du territoire métropolitain à travers les **schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE)**. Les continuités écologiques identifiées dans les atlas cartographiques des SRCE à l'échelle du 1/100 000e doivent être prises en compte par la planification et en particulier dans les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, cartes communales). Les cartographies régionales ont fait l'objet d'un travail de restitution à l'échelle nationale qui peut être consulté ici : <https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale>.

En outre, la politique TVB permet de renforcer le réseau des espaces protégés (en grande majorité intégré au sein des réservoirs de biodiversité) et de préserver ou de remettre en bon état les habitats naturels et semi-naturels identifiés au sein des continuités écologiques.

La **stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI)**, publiée le 14 novembre 2018, vise à réduire puis à stopper d'ici 2030 l'impact des importations françaises sur les phénomènes de déforestation, de dégradation des forêts tropicales, de conversion d'écosystèmes et de changement d'affectation des sols indirect.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

% d'habitats naturels en état favorable

État écologique du milieu marin et du littoral (indicateurs DCE et DCSMM associés)

Qualité écologique des eaux de surface

Fragmentation des cours d'eau

Nombre de territoires couverts par un schéma d'aménagement du territoire incluant les enjeux biodiversité

Fragmentation des milieux naturels

Indicateurs communs des conventions de mers régionales (contaminants, eutrophisation, biodiversité, etc.)

Indicateurs de suivi de la politique des réserves biologiques (RB), inscrits dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'ONF

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

6. Sustainable fisheries



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

6. Sustainable fisheries

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 6 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

La gestion et la conservation des ressources marines vivantes étant une compétence exclusive de l'Union européenne, le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables se conduit ainsi essentiellement par la mise en œuvre de la **Politique Commune de la Pêche (PCP)** dont la dernière révision est entrée en vigueur début 2014 (UE 1380/2013). Un des principaux objectifs de la PCP est l'exploitation des stocks halieutiques au Rendement Maximal Durable (RMD, qui garantit le renouvellement des stocks halieutiques). La PCP prévoit que le taux d'exploitation permettant d'obtenir le RMD sera, si cela est possible, atteint en 2015 et, pour tous les stocks, progressivement et par paliers, en 2020 au plus tard.

Par ailleurs, les Organisations Régionales de Gestion de la Pêche (ORGP) ont mis en place des **mesures de protection des écosystèmes marins vulnérables (EMVs)**. Certaines de ces organisations ont adopté, avec le soutien de l'Union européenne et de la France, en cohérence avec la réglementation européenne relative à la pêche profonde, le cantonnement des activités de pêche de fond dans les zones déjà existantes de pêche (empreinte de pêche).

La France est État partie de la **CITES** qui a pour objet de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.

En 2016, la CoP17 CITES a inscrit de nouvelles espèces de poissons exploitées commercialement à l'annexe II de cette Convention, avec le soutien de la France (Carcharhinus falciformis, Alopias spp., Mobula spp., Nautilidae spp. et Holacanthus clarionensis).

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Taux de stocks exploités au niveau du Rendement Maximal Durable (RMD)

Nombre d'espèces aquatiques pour lesquelles la CITES a permis d'éviter la surexploitation pour le commerce international.

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Level of confidence of the above assessment

Il n'existe pas encore suffisamment de recul pour juger de l'efficacité des décisions de la CoP17.

FR

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

7. Areas under sustainable management



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

7. Areas under sustainable management

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 7 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

A l'échelle de l'Union européenne, la France est la première puissance productrice de produits agricoles. En 2014 en effet, avec 73,3 milliards d'euros elle a fourni 18% de la production européenne totale, devant l'Allemagne (12%), l'Italie (12%), ou l'Espagne (10%). La France est notamment la première productrice européenne de céréales et de betteraves sucrières et second productrice de bovins et de volailles derrière la Pologne.

En 2013, le seul secteur agricole a contribué à hauteur de 1,5% au produit intérieur brut français, pour un montant de 32,1 milliards d'euros courants. La contribution au PIB de l'ensemble constitué par l'agriculture et les industries agroalimentaires était de 3,6%.

Un secteur en excédent commercial : 11,5 milliards d'euros en 2012, 9,1 milliards d'euros en 2015. Les boissons, vins et spiritueux représentent la part majoritaire des exportations, suivis des céréales et des produits laitiers.

Une activité créatrice d'emplois : en 2013, plus de 922 000 personnes participaient régulièrement au travail des exploitations agricoles.

Un ancrage sur le territoire français : sur les 55 millions d'hectares que compte le territoire français métropolitain (550 000 kilomètres carrés), un peu plus de 28 millions d'hectares étaient occupés par des activités agricoles en 2014.

Le **projet agro-écologique**, lancé par le Ministère chargé de l'Agriculture (MAA), implique tous les opérateurs (formation, développement, recherche) et vise à produire autrement en repensant les systèmes de production afin qu'ils soient favorables à l'environnement et à la biodiversité notamment. Le plan d'action y afférent a été défini en 2014 et est actuellement en cours de révision (mai 2018)

Désormais, la notion d'agroécologie est acceptée par tous, comme la nécessité d'une transition agricole partagée. 10 plans d'actions thématiques permettent une mise en œuvre concrète des objectifs du plan agro-écologique en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, de soutien à l'agriculture biologique, de développement durable de l'apiculture et de systèmes agroforestiers, des plants et semences pour une agriculture durable, etc. Dans ce contexte, en 2018, on comptait 477 groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), c'est-à-dire des groupes d'agriculteurs travaillant volontairement ensemble dans un objectif de transition agroécologique.

Par ailleurs, le **Plan Biodiversité** adopté par le gouvernement le 4 juillet 2018 comporte un volet d'actions visant à faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et à accélérer la transition agro-écologique, notamment en réduisant l'usage des pesticides tout en accompagnant les exploitants et les filières.

S'agissant des **forêts**, la plate-forme biodiversité pour la forêt (PBF) est une instance de concertation créée en juin 2012. En 2015, elle a contribué aux travaux d'élaboration du Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 (PNFB) dont un des objectifs est de protéger la forêt et sa biodiversité, notamment :

- au travers la mise en place d'une gestion durable des forêts
- en valorisant les pratiques sylvicoles ayant un impact très positif sur la biodiversité

Outre cet outil, le **Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)** vise à écarter du marché communautaire le bois ainsi que les produits dérivés issus d'une récolte illégale.

Le RBUE fixe trois obligations majeures : de résultat, de moyens et enfin de traçabilité minimale. Un rapportage sur le contrôle à la Commission Européenne, prévu tous les deux ans, a été rendu en avril 2017. .

Également au niveau de l'UE, dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), il a été mis en place une **mesure pour les entreprises aquacoles** pour financer les investissements qui permettent de :

- réduire l'impact négatif ou de renforcer des effets positifs sur l'environnement,
- réduire l'incidence des entreprises aquacoles sur l'utilisation et la qualité des eaux ou améliorer la qualité des eaux à la sortie,
- promouvoir les systèmes d'élevage en circuit fermé, ce qui limite la quantité d'eau utilisée.

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Consommation de produits phytosanitaires à usage agricole
Nombre de mesures agro-environnementales prises sur le territoire français
% de forêts françaises certifiées par rapport à la surface totale de forêt exploitée
Indicateurs de diversité biologique parmi les indicateurs de gestion durable dans les stratégies forestières nationales et régionales
Surface de forêts éco-certifiées : PEFC – FSC
Surface de forêts avec plans de gestion agréés (donc avec une garantie de gestion durable)
Nombre de projets soutenus par la mesure 48 e,i, j du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

FR

Level of confidence

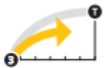
Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

8. Pollution



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

8. Pollution

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 8 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

La bonne qualité physico-chimique des cours d'eau participe à la préservation de la biodiversité aquatique. La présence de polluants organiques ou chimiques, la perturbation du régime hydrique ou de l'état physique des cours d'eau (présence de barrages...) sont autant de facteurs pouvant affecter l'état écologique de ces milieux.

Ainsi, des concentrations excessives en nitrates (issus des engrais et déjections d'élevages) ou en orthophosphates (provenant des engrais et des eaux usées) favorisent l'eutrophisation des eaux de surface (rivières, plans d'eau, lacs, eaux littorales...), entraînant notamment l'apparition d'algues vertes.

FR

Sur la période 1998-2016, l'indice de présence des nitrates dans les cours d'eau a baissé de 11 % à l'échelle nationale, les variations interannuelles s'expliquant en partie par la pluviométrie. Toutefois, la situation est contrastée entre les bassins. Ainsi, elle tend à s'améliorer ou se stabiliser dans les régions agricoles de l'Ouest (en lien avec une baisse de la fertilisation azotée), contrairement au bassin de la Seine où les teneurs, élevées, sont en augmentation. À l'inverse, les teneurs en orthophosphates ont fortement diminué depuis 1998 (- 50 %) grâce aux progrès des techniques de traitement des eaux usées urbaines et à la baisse notable de l'utilisation des engrais phosphatés. À l'exception du bassin Rhin-Meuse et du quart sud-est de la France, cette amélioration concerne tout le territoire métropolitain.

Lancé en 2008 à la suite du Grenelle Environnement, le **Plan Écophyto** vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. Ce plan mobilise agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture ou encore instituts techniques. À la suite du premier plan Écophyto, le plan Écophyto 2 a été lancé en 2015, suivi en 2018 par sa version 2+ qui actualise et renforce le plan Écophyto 2 en intégrant les actions engagées dans le cadre de ces deux plans.

Dans ce contexte, 617 926 Certiphyto (Certificat individuel produits phytopharmaceutiques - document nominatif qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les produits phytopharmaceutiques en sécurité et en réduire l'usage) ont été délivrés à ce jour.

S'y ajoutent 220 projets de recherche labellisés « Ecophyto » financés via le plan Ecophyto depuis 2009.

Outre la poursuite de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), la France a lancé en 2017 de **2e Plan « Algues vertes »** (PLAV2 2017-2021), qui vise à réduire les phénomènes d'eutrophisation sur les 8 baies bretonnes concernées par une diminution des teneurs en nitrates.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la **prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses** renforce la réglementation visant à lutter contre la pollution lumineuse (nouvelles normes techniques, plages horaires pour l'extinction des lumières et un volet contrôle).

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Évolution de la consommation de produits phytosanitaires (nombre de doses unités - NODU)
 Évolution de la densité microbienne des sols en métropole
 Évolution de la pollution des cours d'eau
 Évolution de la pollution physico-chimique des cours d'eau en métropole

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

9. Invasive Alien Species



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

9. Invasive Alien Species

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 9 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

En lien avec le déploiement de la réglementation sur les espèces exotiques envahissantes (règlement UE de 2014 et dispositif législatif national en 2016), la France a mis en place début 2017 une **stratégie nationale concernant les EEE**, qui formalise l'ensemble des actions à mener au regard de cette problématique : actions de connaissance, de lutte sur le terrain et de restauration de milieux, mise en place d'une gouvernance nationale et locale, communication et sensibilisation, etc.

Pour ce qui concerne la connaissance, un réseau d'acteurs naturalistes (conservatoires botaniques, gestionnaires d'espaces naturels, opérateurs chargés de la gestion de milieux naturels) permet une surveillance active des milieux et la remontée d'informations au sein du système national d'informations sur la nature et les paysages (SINP) : surveillance des fronts de propagation pour les espèces les plus largement répandues et système d'alerte en cas d'apparition de nouvelles espèces exotiques dans les milieux naturels. L'utilisation de techniques avancées d'identification d'espèces dans un milieu (ADN environnemental) permet d'accélérer le processus de réponse par rapport à la présence éventuelle d'EEE sur un site donné.

Au niveau gouvernance, un réseau d'acteurs impliqués sur la thématique des EEE a été constitué et est mobilisé sur des aspects de mutualisation d'informations sur les espèces et les conditions de réalisation d'opérations de gestion. Ce réseau d'acteurs est étroitement corrélé avec le centre de ressources national sur les EEE (qui sera pleinement opérationnel en 2019), fournissant des données sur la biologie des EEE, leur présence en France, la réglementation en vigueur, les opérations menées (aspects techniques et résultats obtenus), etc.

Parallèlement, la stratégie nationale est pilotée au niveau national par le ministère de la transition écologique et solidaire en lien avec les principaux acteurs impliqués sur la problématique (ONG, opérateurs, gestionnaires d'espaces naturels).

La lutte effective contre les espèces exotiques envahissantes passe par une somme d'actions menées sur le terrain par un ensemble de structures diverses (ONG, administrations locales, collectivités, utilisateurs des milieux naturels tels que pêcheurs et chasseurs, groupements de défense sanitaire, unités locales des opérateurs de l'État spécialisés dans la gestion des milieux). Ces actions consistent en de l'arrachage ou nettoyage de zones colonisées par des végétaux invasifs largement répandus, et du tir ou piégeage d'animaux, ainsi que des actions d'éradication rapide dans le cadre de signalement de nouvelles espèces dans le milieu naturel.

En parallèle, les contrôles phytosanitaires et vétérinaires des marchandises en provenance de pays tiers hors Union européenne intègrent la problématique des EEE (au sein de l'espace européen, la réglementation européenne sur les EEE balise les aspects de transport, détention et commercialisation via un système de permis). Des contrôles des établissements détenteurs de spécimens d'EEE sont effectués par des agents spécialisés, au regard des conditions prescrites par la réglementation sur les EEE, pouvant se doubler de conditions spécifiques concernant la faune sauvage captive, et les installations classées pour la protection de l'environnement. Des liens avec cette dernière réglementation seront renforcés.

Une analyse des voies d'introduction prioritaires a été menée sur la base de la nomenclature CDB ([Guidance for interpretation of CBD categories on introduction pathways, Harrower, C.A., Scalera, R., Pagad, S., Schönrogge, K., Roy, H.E., 12/01/2018](#)), il en ressort que les principales voies pour la France métropolitaine consistent en la dispersion naturelle, la fuite de zones de détention (parcs zoologiques, pépinières, jardins et espaces verts), et la contamination de produits importés (semences, matériaux, produits alimentaires, etc.). Pour renforcer l'efficacité de la lutte contre les EEE, des plans d'actions spécifiques pour ces voies devront être rédigés, les moyens de contrôles existants mieux déployés et les compétences des agents impliqués sur la problématique des EEE renforcées.

Les actions mises en place en France nécessitent d'être renforcées pour faire face à l'extension de certaines espèces. La lutte se concentre de façon prioritaire sur les espèces émergentes avec un fort impact environnemental et/ou paysager et/ou économique, plutôt que sur des espèces ayant une large répartition (jussies, renouée du Japon, buddleia, séneçon du Cap, etc.). Les fonds engagés par l'Etat sur cette problématique s'élèvent à environ 500 k€ par an. Des crédits complémentaires pourraient être mobilisés. Les collectivités territoriales, l'Union européenne (mobilisation des fonds structurels : FEDER, mais également FEADER via la mise en place d'une MAEC sur les EEE, concernant essentiellement les espèces ayant un impact sur l'élevage extensif sur prairies humides), les Agences de l'Eau, etc. pourraient ainsi contribuer.

FR

Enfin, l'absence de visibilité de la problématique des EEE freine la mobilisation de fonds pour les opérations de lutte (d'autant que certaines espèces peuvent en outre être appréciées du grand public). Les EEE s'avèrent en effet peu visibles sans un discernement basé sur des connaissances naturalistes aujourd'hui peu répandues dans la société civile.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre de plans d'action mis en œuvre

Nombre d'espèces exotiques envahissantes observées sur le territoire national

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

10. Vulnerable ecosystems



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

10. Vulnerable ecosystems

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 10 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Parmi les écosystèmes vulnérables aux changements climatiques, la France déploie un effort particulier pour la reconquête des récifs coralliens.

Les récifs coralliens font partie des écosystèmes les plus complexes en raison de la grande richesse de la biodiversité qu'ils abritent. Les coraux sont menacés par des phénomènes naturels (cyclones, étoiles de mer mangeuses de coraux, prolifération d'algues), les activités humaines (tourisme de masse, pollutions, pêche...) et le réchauffement climatique (acidification des océans, augmentation de la température de l'eau...). Le suivi des différentes espèces de coraux constructeurs de récifs permet de mesurer l'état de santé de cet écosystème dans sa globalité. La France abrite 10 % des récifs coralliens mondiaux (4e rang avec 55 000 km²), répartis

au sein de dix collectivités d'outre-mer tropicales : Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna et les îles Éparses. Dans ce contexte, la France a une responsabilité importante en matière de préservation des écosystèmes coralliens.

FR

À l'échelle nationale, 29 % des stations suivies indiquent une diminution du recouvrement corallien. Cette évaluation partielle diffère fortement entre les territoires et ne tient pas compte des derniers événements extrêmes (cyclones antillais de 2017, épisode de blanchissement des coraux indopacifiques en 2016-2017).

La troisième phase (2011-2015) du **Programme d'action de l'Initiative Française pour les récifs coralliens (IFRECOR)** a entre autres permis de :

- améliorer la connaissance de la biodiversité et du fonctionnement des récifs coralliens d'outre-mer : 86000 espèces marines en outre-mer répertoriées contre 1200 en 2012;
- évaluer la valeur des services rendus par les écosystèmes coralliens d'outre-mer, estimée à un minimum de 1,3 milliards d'euros annuel;
- développer un outil de bancarisation des données de suivi récifs coralliens (BD Récif) transversal aux territoires d'outre-mer français.

En 2015, dans le cadre du **suivi régulier de la santé des récifs coralliens**, un bilan d'état de santé des récifs coralliens exploitant les données collectées durant près de 15 ans de suivis a été publié. Le prochain sera publié en 2020 (voir Loi sur la biodiversité).

La quatrième phase (2016-2020) du programme d'action est actuellement en cours. Elle vise à :

1. contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers ;
2. surveiller et atténuer les impacts du changement climatique ;
3. renforcer les connaissances pour mieux gérer ;
4. surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes pour mieux les protéger ;
5. diversifier les financements dédiés à la protection des récifs et écosystèmes associés ;
6. communiquer et sensibiliser pour renforcer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés.

La France s'engage activement pour la Coopération internationale sur les récifs coralliens dans le cadre de **l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)**

De juin 2016 à juin 2018, elle a assuré, pour la troisième fois, la présidence du secrétariat de l'ICRI. Elle a mis en œuvre un plan d'action ambitieux.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Évolution de l'état de santé des récifs coralliens
Indicateurs communs des conventions de mers régionales

FR

Level of confidence

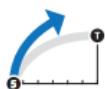
Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

11. Protected areas



2019 - On track to exceed target

Targets

11. Protected areas

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to exceed target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 11 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

L'une des orientations fondamentales de la stratégie nationale française pour la diversité biologique est la protection des milieux naturels. Cette orientation se veut imbriquée et articulée avec d'autres politiques publiques de la France (trame verte et bleue, plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées ou favorisant les milieux humides, etc.) et contribue à répondre aux engagements européens et internationaux.

L'une des stratégies jugées les plus efficaces pour enrayer les dynamiques d'érosion de la biodiversité consiste en effet à établir un réseau représentatif d'aires protégées et à l'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire qui veille à préserver les continuités écologiques.

La politique française de création des aires protégées s'inscrit dans une cohérence d'actions aux niveaux international et national et contribue à la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020.

La France a ainsi structuré sa politique de création d'aires protégées en proposant une gamme d'outils variés (protection réglementaire ou basée sur de la contractualisation ou encore sur de l'acquisition foncière) et complémentaires permettant de protéger le patrimoine naturel français en terre et en mer qui permettent de mobiliser l'instrument le plus pertinent et le plus efficace au regard de la biodiversité et des activités humaines en présence.

Afin de veiller à ce que les espèces et les types d'habitats protégés parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition, la France s'est dotée d'une double stratégie: la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) qui prévoit de placer 2 % du territoire métropolitain terrestre sous protection réglementaire d'ici 2020 et la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCAMP) qui prévoit de placer 20% des eaux françaises en aires marines protégées à horizon 2020.

La mise en œuvre de la SCAP se focalise sur des outils de protection réglementaire concourant à l'objectif de 2 % : arrêté préfectoral de protection de biotope, arrêté préfectoral de protection de géotope, réserve biologique forestière dirigée et intégrale, réserve naturelle nationale, régionale ou de Corse et zone de cœur de parcs nationaux.

À ce titre, **29,5 % du territoire terrestre national** (métropole et départements et régions d'outre-mer DROM français) et **22,91 % de l'ensemble des eaux sous juridiction française situées en métropole et en outre-mer sont à ce jour couvert par des aires protégées.**

Les aires protégées comprennent les outils de protection réglementaire (voir ci-dessus) auxquels il faut ajouter les parcs nationaux (hors zones de cœur de parcs), les parcs naturels marins, les parcs naturels régionaux, les conservatoires d'espaces naturels, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, le réseau européen Natura 2000, les sites du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

En lien notamment avec les enjeux de biodiversité dans les outre-mer, il convient de noter que la proportion du territoire terrestre des DROM couverte par des aires protégées est sensiblement plus importante qu'en métropole :

- **en métropole**, une superficie terrestre de 140 995 km² soit **25,7% du territoire terrestre métropolitain** ;
- **en outre-mer** (Les territoires ultramarins sont regroupés sous la désignation « outre-mer » et comptabilisent : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion (hors Polynésie et Nouvelle-Calédonie, hors RNN des Terres australes françaises, hors PNM des îles éparses et Ramsar) (dans les 5 départements et régions d'outre-mer DROM français), une superficie terrestre de 47 364 km² soit **52,9 % du territoire terrestre des DROM.**

La France bénéficie ainsi d'un réseau d'aires protégées riche et diversifié. Cependant, afin d'évaluer finement la pertinence de couverture du réseau actuel des aires protégées en France métropolitaine, un **diagnostic patrimonial du réseau**

FR

d'aires protégées terrestres métropolitaines est en cours et devrait permettre d'identifier les espèces et habitats insuffisamment couverts mais aussi, en cohérence avec l'amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux de conservation, les zones favorables à la création ou l'extension d'aires protégées. Les premiers résultats sont attendus pour début 2019.

Par ailleurs, **la France a d'ores et déjà choisi de poursuivre l'extension de son réseau d'aires protégées**. Ainsi, un 11^e parc national de forêts feuillues de plaine sera créé en 2019 et viendra compléter le maillage des espaces protégés en étant notamment le premier parc national situé dans la partie nord de la France métropolitaine. Par ailleurs, et comme prévu dans le Plan biodiversité du 4 juillet 2018, la France souhaite étendre le réseau des réserves naturelles nationales (RNN). À ce titre, 20 projets de création ou d'extension de RNN ont été spécifiquement identifiés et seront portés de manière prioritaire afin d'aboutir d'ici 2022.

Par ailleurs, le niveau de couverture reste variable dans les zones terrestres notamment dans les DROM. Ainsi, si près de 29% en moyenne des territoires terrestres des DROM font l'objet d'une protection réglementaire, à Mayotte, moins de 1% de l'île est actuellement protégé. Un projet de réserve naturelle nationale prévoit donc de protéger, d'ici 2020, 3 000 ha de forêts hygrophiles et mésophiles sur les monts et crêtes de Mayotte (forêts qui constituent une niche remarquable de biodiversité mais qui jouent également un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et la protection des sols).

Concernant le milieu marin, la superficie couverte par des aires marines protégées (AMP) est désormais conséquente, **le réseau français d'AMP couvrant 22,91% de l'ensemble des eaux sous juridiction française situées en métropole et en outre-mer** (Superficie totale en AMP : 2 351 509 km² ; superficie totale des eaux sous juridiction française : 10 265 012 km²). Conformément aux engagements pris à la suite du Comité interministériel de la mer et en application du Plan biodiversité, le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE) va engager la révision de la stratégie nationale en matière d'aires marines protégées pour la décennie 2020-2030. **Cette nouvelle stratégie aura pour objectif d'améliorer la gestion des aires marines protégées et de renforcer la connectivité, la cohérence et la représentativité du réseau**, en y développant notamment les dispositifs de protection renforcée au sein des secteurs de biodiversité marine remarquable.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

% de surfaces en aires protégées terrestres en métropole
% de surfaces en aires protégées terrestres en Outre-mer (DROM et collectivités territoriales d'outre-mer)
Aires marines et terrestres dotées d'un document de gestion
Espaces protégés recensés dans l'inventaire de la nature remarquable
Nombre d'habitats écologiquement fonctionnels
Reconquête des cours d'eau par les espèces migratrices (par exemple : anguille européenne)

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

12. Preventing extinctions



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

12. Preventing extinctions

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 12 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

La Liste rouge nationale, dont l'élaboration est coordonnée par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et par le Muséum national d'histoire naturelle (UMS PatriNat), évalue le risque de disparition des espèces, par groupe taxonomique, à l'échelle du territoire français. À ce jour, 5 073 espèces ont fait l'objet d'une évaluation, soit moins de 3 % des espèces connues en France métropolitaine et ultramarine. La proportion d'espèces éteintes ou classées dans les catégories « En danger critique », « En danger » et « Vulnérable » de cette liste permet de suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces.

En l'état actuel des connaissances, 26 % des espèces évaluées présentent aujourd'hui un risque de disparition au niveau français. Ce risque est nettement plus élevé dans les outre-mer (40 %) par rapport à la métropole (22 %). Par ailleurs, pour quatre groupes taxonomiques métropolitains (amphibiens, oiseaux nicheurs, mammifères et reptiles) disposant de deux évaluations (2008-2009 et 2015-2017), l'évolution constatée est préoccupante. En effet, l'indice associé au risque d'extinction, qui traduit les changements réels de statut de menace des espèces de ces quatre groupes (pris dans leur ensemble) entre ces deux périodes, a augmenté de 15 % en quelques années seulement.

Plus de **70 plans nationaux d'actions (PNA)** en vue du rétablissement ou de la conservation d'espèces de faune ou de flore sauvage menacées ont été mis en œuvre depuis 2010. En 2018, 58 PNA sont en cours ou en phase d'évaluation, parmi lesquels 14 plans en cours de renouvellement. 6 nouveaux PNA sont en préparation. Des travaux sont conduits pour élaborer des PNA multi-taxons prenant en compte les espèces endémiques de faune ou de flore sauvages en danger d'extinction, conformément aux dispositions de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016. Plus d'une centaine d'espèces sont concernées, majoritairement en outre-mer.

Au Plan européen, la France met activement en œuvre les dispositions du Plan d'Action de l'Union européenne contre le trafic d'espèces sauvages.

Au plan international, la France a soutenu l'inscription de nouvelles espèces exploitées commercialement dans les annexes de la CITES, notamment des lézards, geckos, caméléons, vipères, tortues, nautilus, requins et raies, ainsi que les palissandres. Elle a par ailleurs soutenu l'interdiction du commerce international des pangolins et l'adoption de dispositions renforcées pour pallier la fraude et la demande en spécimens illégaux. Toutes ces mesures ont été adoptées par la CoP17 CITES qui s'est tenue à Johannesburg en septembre-octobre 2016 et la France les met rigoureusement en œuvre.

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Espèces menacées concernées par un plan national d'action (indicateur de l'Observatoire national de la biodiversité - ONB)

Évolution des populations de chauves-souris (indicateur ONB)

Évolution du nombre de traces de pontes de tortues marines en outre-mer (indicateur ONB)

Nombre d'espèces endémiques en France métropolitaine

Nombre d'espèces endémiques dans les territoires ultra-marins français

Proportion d'espèces métropolitaines éteintes ou menacées dans les listes rouges

Proportion d'espèces ultramarines éteintes ou menacées dans les listes rouges

Responsabilité de la France métropolitaine pour les espèces menacées au niveau européen

Responsabilité internationale de la France pour les espèces les plus originales

CITES : nombre de permis / certificats délivrés, tendances de la fraude et nombre de saisies

CITES: nombre d'espèces qui disparaissent du fait du commerce international

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

13. Agricultural biodiversity



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

13. Agricultural biodiversity

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 13 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

L'État (ministère chargé de l'agriculture) français a mis en œuvre plusieurs actions pour conserver et utiliser de manière durable les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

D'une part, la France a continué à participer aux travaux transversaux dans différentes instances au niveau international, notamment au sein de la commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'OAA/FAO, et européen, au niveau des groupes d'experts du Conseil de l'Union européenne et des réseaux européens de conservation des ressources génétiques végétales (ECPGR - European Cooperative Programme for Plant Genetic Resources), animales (ERFP - European Regional Focal Point for Animal Genetic Resources) et forestières (EUFORGEN - European forest genetic resources programme).

Au niveau national, dans le cadre de la **mise en œuvre du protocole de Nagoya** (2010, 2014) compte tenu des caractéristiques propres des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de l'importance conséquente de favoriser les échanges entre pays pour conserver au mieux la diversité génétique et l'utiliser de manière durable, la France a mis en place un dispositif spécifique d'accès à la plupart de ces ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation, qui consiste à ne réglementer l'accès et d'encourager le partage des avantages, tout en laissant l'utilisateur en décider.

D'autre part, la France a élaboré et mis en œuvre des mesures spécifiques pour chacune des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Pour les ressources phylogénétiques, au niveau international, **la France est partie au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)** depuis 2005. Depuis 2005, elle a versé 7 collections nationales au système multilatéral du TIRPAA (aubergine, avoine, blé tendre, fourrage, maïs, pomme de terre et tritiale).

Dans le cadre de la PAC, la France a notamment créé une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) sur la préservation des ressources génétiques espèces végétales - « Préservation des ressources génétiques (PRV) » - qui a pour objectif de favoriser

FR

la culture de variétés végétales adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique. En 2015, 36 exploitants y avaient souscrit (surface : 143 ha, montant engagé : 611 000 EUR).

Au niveau national, en 2012, le ministère chargé de l'agriculture a confié au **groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) le soin de coordonner et d'animer les réseaux de conservation des ressources phylogénétiques**. L'objectif est d'acquiescer une vision d'ensemble des collections (ex situ, in situ et à la ferme) et des acteurs impliqués dans la gestion des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées sur le territoire français. Cet état des lieux permettra d'apporter un soutien à la fois aux collections et aux gestionnaires identifiés soit sur des aspects techniques soit par des actions ponctuelles pour les collections en difficulté. Une attention particulière sera portée aux espèces pour lesquelles aucune collection n'est identifiée ou sans réseau de conservation formalisé afin de créer ou développer autour de ces ressources phylogénétiques des réseaux d'acteurs intéressés pour s'impliquer dans leur conservation et leur valorisation. Ce point d'entrée national pour la conservation des RPG d'espèces cultivées permettra d'instaurer un espace de dialogue pour les acteurs autour de leurs problématiques (organisationnelle, réglementaire ou technique) et de leur apporter une aide sur la réglementation nationale, européenne et internationale.

En 2015, au sein du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS), le ministère chargé de l'agriculture a institué une nouvelle section transversale relative à la conservation des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages. Ses missions sont (i) de délivrer la reconnaissance officielle des acteurs et des collections ex situ, in situ et « à la ferme » de RPG cultivées; (ii) de définir les priorités et valider les actions de sauvegarde sur les collections menacées ou les « espèces orphelines » et (iii) de participer à la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux RPG.

Par ailleurs, en 2015 et 2016, le plan sur les semences de 2011 a été révisé afin de s'inscrire dans le projet agro-écologique et devenir le **plan « Semences et plants pour une agriculture durable »**.

Ce plan rassemble 24 actions, réparties en six axes :

1. Structurer la conservation des ressources génétiques
2. Favoriser une innovation au service de l'agroécologie dans le secteur des semences et plants
3. Adapter les critères d'inscription des variétés pour une agriculture multiperformante
4. Développer des processus innovants de production et d'analyse de données sur les variétés végétales
5. Conforter le dispositif de contrôle et certification des semences et plants mis en marché.
6. Assurer la promotion des intérêts français à l'international et communiquer de façon transparente sur la sélection végétale

En 2018, les premiers gestionnaires de collections de ressources phylogénétiques seront reconnus. Le travail d'identification et de conservation des collections se poursuivra avec l'appui du GEVES sur les collections orphelines. Un appel à projets sera lancé permettant de valoriser des actions en faveur de la conservation des RPG. Enfin, dans le cadre de la section dédiée du CTPS, désormais pleinement opérationnelle, un fonds de soutien (abondé par des ressources privées) est à l'étude.

Pour les **ressources zoogénétiques**, il convient de rappeler que l'élevage est un facteur important de l'aménagement du territoire en favorisant le maintien d'une activité économique et d'un tissu social dans des zones rurales. Le maintien de l'élevage dans ces zones contribue d'autant mieux au maintien de la diversité des ressources zoogénétiques adaptées à ces milieux, que cette activité est associée à la production de produits de qualité qui permettent de bien valoriser les races locales, y compris celles qui comptent de faibles effectifs. Il en résulte que la conservation des ressources zoogénétiques est conduite essentiellement in situ par les éleveurs eux-mêmes, réunis dans les organismes de sélection, avec l'appui des instituts techniques, de la recherche, de collectivités territoriales, et avec l'appui financier de l'État. Pratiquement toutes les races bovines, ovines, caprines, porcines, équines sont dotées d'une structure raciale.

Dans les zones où l'élevage connaît moins de contraintes et où dominent les grandes races nationales ou internationales dont les rendements sont élevés et valorisent bien les intrants grâce à une sélection performante, la notion de gestion durable des ressources zoogénétiques n'est pas absente : les instituts de recherche et instituts techniques nationaux apportent leur appui aux organismes de sélection pour le maintien de la diversité intra-raciale dans les schémas de sélection conformes aux objectifs de sélection définis par les éleveurs.

La conservation ex situ est complémentaire de la conservation in situ. La **Cryobanque nationale**, fondée en 1999, monte régulièrement en puissance avec un nombre croissant d'espèces et de races en collection. La Cryobanque est au cœur du réseau de centres de ressources biologiques pour les animaux domestiques "CRB Anim", un nouveau projet des financements "investissements d'avenir" mis en place fin 2012.

La préservation du patrimoine zoogénétique national nécessite une capacité de suivi de la diversité génétique des cheptels d'animaux domestiqués, y compris les abeilles. La rénovation de la base de données zootechniques nationale hébergée à l'institut national de recherche agrologique (INRA) et pour les équidés, la base SIRE de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), doivent permettre ce suivi (y compris la production d'indicateurs) et faciliter la gestion de la variabilité inter- et intra-raciale.

De même, le développement de la sélection (conservation et/ou amélioration) et la valorisation de races patrimoniales adaptées

à leurs territoires et à une diversité de systèmes de production, doivent permettre non seulement la préservation d'un pool génétique diversifié indispensable à la résilience de l'élevage, mais aussi de rendre nombreux services écosystémiques.

Ainsi, dans le cadre de la PAC, la France a notamment créé une **mesures agro-environnementale et climatique (MAEC)** sur la protection des races à petits effectifs - « **Protection des races menacées (PRM)** » - qui vise à conserver sur les exploitations des animaux des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine, porcine ou avicoles appartenant à des races qui nécessitent, du fait de leurs petits effectifs et de la dynamique de la population des mesures spécifiques pour leur conservation. En 2015, 1 852 exploitants y avait souscrit (18 898 unité de gros bétail, montant : 19 MEUR).

Pour les ressources génétiques aquatiques, la France a créé une nouvelle catégorie d'aire marine protégée: les **zones de conservation halieutique (ZCH)**. Ces zones sont un outil dédié à la conservation des zones d'importance pour le cycle de vie des espèces halieutiques exploitées. Cet outil permet de réguler l'ensemble des activités sur la zone ayant un impact sur les espèces halieutiques. L'article 98 de la loi « biodiversité » et le décret d'application d'avril 2017 fixent les modalités de création des ZCH.

Afin de désigner les futures zones de conservation halieutique, plusieurs chantiers scientifiques ont été menés pour améliorer la connaissance sur les zones fonctionnelles halieutique. En 2017, un inventaire des zones fonctionnelles halieutiques d'importance dans les eaux métropolitaines a été réalisé. Le même exercice est en cours de finalisation pour les Antilles françaises. En 2018, la phase d'inventaire pourra se poursuivre dans l'océan Indien, à Wallis et Futuna ainsi qu'en Guyane afin de couvrir toutes les zones où l'outil peut s'appliquer.

Sur cette base, le comité interministériel de la mer (CIMER) a prévu la création d'une première ZCH d'ici fin 2018.

Afin de favoriser l'appropriation de ce nouvel outil par les professionnels de la pêche, la mesure 40 du FEAMP est mobilisée pour financer la constitution de dossiers d'analyse préalable défini par le décret d'application pour l'année 2018-2019.

Pour les ressources génétiques forestières, il convient de rappeler qu'à la suite de la conférence paneuropéenne de Strasbourg pour la protection des forêts, la France s'est dotée dès 1991, d'une Commission des ressources génétiques forestières (CRGF), qui travaille sur l'inventaire, la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique des principales espèces de la forêt française (chêne sessile, hêtre, sapin pectiné, épicéa commun, pin sylvestre, pin maritime, etc.) ou sur des espèces disséminées, rares ou en disparition (pin de Salzmann, peuplier noir, orme, noyer royal, etc.).

Les activités de **conservation des ressources génétiques forestières** ont été inscrites en 2006 dans le plan d'action forêt de la stratégie nationale pour la biodiversité. La conservation des ressources génétiques forestières a été reconnue d'intérêt général dans le code forestier, à la suite de la loi de 2014. Un important programme d'inventaire et de caractérisation de la diversité intraspécifique des espèces forestières est réalisé sous l'égide de la CRGF, qui doit éclairer le ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur les priorités de conservation à définir au niveau national.

La conservation des ressources génétiques forestières est également une des actions phares du premier plan national d'adaptation au changement climatique (« conserver, adapter et diversifier les ressources génétiques forestières »).

Pour les **ressources génétiques particulières**, notamment celles de micro-organismes ou d'invertébrés, la France a mis en œuvre des politiques publiques spécifiques. Par exemple, dans le cadre du programme apicole européen (PAE), pour la période 2014-2016, la France a obtenu une enveloppe de 10,6 MEUR (3,53 MEUR/an, complétée par des crédits nationaux en contrepartie pour un montant équivalent, soit 7,05 millions d'euros par an in fine pour la filière apicole française) qui finance, notamment, la recherche génétique et des stations de testage génétique.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Hétérogénéité des cortèges d'espèces

Nombre d'exploitations ayant souscrit à une MAEC sur les ressources génétiques espèces végétales

Nombre d'exploitations ayant souscrit à une MAEC sur les protections de races à petits effectifs

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

14. Essential ecosystem services



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

14. Essential ecosystem services

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 14 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Le programme d'**Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE)** mené depuis 2012 par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) a entre autres permis de mettre en évidence que 5 % à 12 % de la valeur totale des productions végétales destinées à l'alimentation humaine française dépendaient de l'action des pollinisateurs, dont les populations sont en déclin. Ces outils d'évaluation visent plus largement à révéler des enjeux liés au bon fonctionnement des écosystèmes de manière à favoriser leur prise en compte par l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités territoriales, etc.) et l'acceptabilité des politiques de préservation des écosystèmes.

Dans le cadre du programme EFESE, des études sur les sujets suivants sont lancées entre fin 2017 et 2020 :

- la prise en compte des services écosystémiques et des valeurs patrimoniales associées aux écosystèmes dans la planification urbaine,
- le business model de la réintroduction d'espèces (exemple des vautours) comme modalité de la restauration d'écosystèmes et
- le service de séquestration du carbone in situ dans les écosystèmes.

A titre d'illustration, la dégradation de l'état des eaux douces et marines reflète une pression accrue exercée sur le milieu (pollution, eutrophisation, fragmentation...) ou une exploitation excessive de la ressource en eau. Elle est susceptible d'affecter de manière significative la biodiversité aquatique (retard de croissance, impact sur la reproduction et sur la migration ou encore sur l'aire de distribution des espèces...).

En 2010, la **directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)** a fixé les objectifs à atteindre en matière de qualité écologique des eaux de surface : 64 % en bon état en 2015, près de 90 % d'ici 2021 et 100 % d'ici 2027. Lors de la dernière évaluation réalisée sur la qualité écologique en 2015 par les agences et offices de l'eau, 44,2 % des eaux superficielles (rivières, plans d'eau, lagunes, estuaires...) étaient en bon ou très bon état écologique. L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatiques, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages...). La progression de la proportion des eaux superficielles en bon et très bon état (+ 0,8 point entre 2010 et 2015) est à relier, entre autres, à l'efficacité des mesures prises par l'État et les collectivités pour améliorer leur fonctionnalité écologique (actions de préservation ou de restauration des cours d'eau par exemple).

Sur la période 2007-2012, seul un cinquième des habitats se trouve dans un état favorable. D'une manière générale, les tourbières, les milieux humides, agro-pastoraux et côtiers comptent parmi les habitats les moins bien conservés, du fait des nombreuses pressions dont ils font l'objet depuis plusieurs décennies.

Par ailleurs, la France développe une politique de conservation des habitats a été mise en œuvre après structuration de la connaissance des végétations naturelles et semi-naturelles permettant de mieux cerner les enjeux en termes de conservation des végétations naturelles et des paysages associés.

- Mise en œuvre du projet visant la **Cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles de la France (CarHAB)** et production du référentiel national réunissant les versions officielles de référence des typologies d'habitats ou de

FR

végétation couvrant les milieux marins et/ou continentaux des territoires français de métropole et d'outre-mer (HABREF).

- Production en cours du Prodrome des végétations de France décliné jusqu'au niveau associations végétales (2/3 des 2640 associations sont validées)

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Niveau de connaissance des habitats remarquables

Évolution des zones humides entre 2010 et 2020

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

15. Ecosystem resilience



2019 - Progress towards target but at an insufficient rate

Targets

15. Ecosystem resilience

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

Progress towards target but at an insufficient rate

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 15 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

La France est l'un des pays les plus avancés en matière de planification de l'adaptation au changement climatique.

Après la réussite de la COP21, il convient d'actualiser sa politique d'adaptation en cohérence avec l'Accord de Paris. En lançant les travaux de son deuxième **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2)**, des évolutions importantes seront proposées. Elles concernent notamment un meilleur traitement du lien entre les différentes échelles territoriales, le renforcement de l'articulation avec l'international et le transfrontalier et la promotion des solutions fondées sur la nature.

Le projet de PNACC-2 a fait l'objet d'avis favorable de la part du Conseil national pour la transition énergétique (CNTE) de décembre 2017.

Nous ne disposons pas d'information précise sur sa date de publication.

Résultats atteints :

FR

Future adoption du 2ème plan d'action national d'adaptation au changement climatique (2018-2022) :

Les travaux de concertation nationale qui ont nourri ce nouveau plan se sont appuyés sur les évaluations du 1er PNACC 2011-2015. Cette concertation a mobilisé près de 300 participants entre l'été 2016 et l'été 2017. Ceux-ci ont élaboré collectivement des recommandations (34 fiches thématiques) réparties en 58 actions, selon 6 axes :

- Gouvernance et pilotage "structurer et renforcer le pilotage".
- Meilleure articulation territoriale notamment via la création de « comités territoriaux » et prise en compte des projections climatiques pour faire évoluer la réglementation et les règlements techniques (passage en revue systématique)
- « Connaissance et information », incluant la sensibilisation : "Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique"
- Prévention et résilience : « Protéger les Français des risques liés aux catastrophes dépendant des conditions climatiques »
- « Adaptation et préservation des milieux » : "Renforcer la résilience des écosystèmes et s'appuyer sur leurs capacités à aider notre société à s'adapter
- Vulnérabilité de filières économiques : « Renforcer la résilience des activités économiques"
- « Renforcement de l'action internationale »

L'initiative internationale "4 pour 1000" : pour les sols, la sécurité alimentaire et le climat, lancée par la France le 1er décembre 2015 lors de la COP 21, consiste à fédérer tous les acteurs volontaires du public et du privé dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris.

Elle vise à montrer que l'agriculture, et en particulier les sols agricoles, peuvent jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique, notamment par la mise en place d'action de stockage du CO2 dans le sol (agro-écologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages...). En novembre 2017, le forum de l'initiative comptait 281 partenaires.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre de partenaires du forum de l'initiative internationale "4 pour 1000" lancée par la France en décembre 2015

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTEC - Adaptation de la France au changement climatique](#)
[Site MTEC - Publication de Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique \(ONERC\)](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is partial (e.g. only covering part of the area or issue)

16. Nagoya Protocol on ABS



2019 - On track to achieve target

Targets

16. Nagoya Protocol on ABS

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

La France a ratifié en 2016 le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (dit APA) découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique.

Elle décline de façon opérationnelle ses trois piliers que sont l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, le partage des avantages découlant de leur utilisation, et la conformité (le respect des règles par les utilisateurs) :

- En termes d'accès et de partage des avantages, **la France a adopté en 2016 une législation nationale portant sur les ressources génétiques relevant de la souveraineté française et sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques**, détenues par des communautés d'habitants. Le partage des avantages découlant de leur utilisation est affecté à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ses éléments. Un décret d'application a été pris en 2017 pour préciser les modalités de mise en œuvre des procédures de déclaration et d'autorisation prévues. Ce dispositif est opérationnel. A ce jour, près de 120 récépissés de déclaration (documents attestant du consentement préalable en connaissance de cause et intégrant les conditions convenues d'un commun accord sur le partage des avantages) ont été délivrés. Un résumé des récépissés délivrés entre le 10 mai 2017 et le 31 octobre 2018 a paru au bulletin officiel en janvier 2019. Ces récépissés ont désormais vocation à être enregistrés dans le centre d'échange sur l'APA afin qu'ils revêtent le statut de certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale.

- **En termes de conformité et de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques sur son territoire, la France a adopté des mesures nationales en 2016**, déclinant la Réglementation européenne applicable en la matière (Règlement UE n ° 511/2014 et Règlement d'exécution 2015/1866). Les utilisateurs de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées sont soumis en France à une obligation de diligence nécessaire et doivent effectuer des déclarations aux points de contrôles qui ont été désignés, au stade du financement de leurs recherches d'une part et au stade du développement final de produit d'autre part. La France vise ainsi à garantir que l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, utilisées sous sa juridiction, a fait l'objet du consentement préalable en connaissance de cause et d'un partage d'avantages, conformément aux mesures APA en vigueur dans le pays fournisseur, Partie au Protocole de Nagoya.

L'objectif 16 est atteint de façon satisfaisante dans la mesure où la France a mis en place le dispositif réglementaire portant sur les trois volets du Protocole de Nagoya. Toutefois, il s'agit de mesures récentes, encore souvent méconnues des utilisateurs, et dont le champ d'application peut être complexe à appréhender dans la pratique.

Cela soulève des défis et des progrès restent à accomplir pour assurer une mise en œuvre efficace du dispositif APA (sensibilisation, montée en compétence, développement de bonnes pratiques et de guides, mise en place de contrôles ...).

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Publication des principaux textes nécessaires à l'application du dispositif

Instruction des déclarations et autorisations et délivrance de récépissés

Nombre de projets ayant fait l'objet d'un partage des avantages

FR

Any other tools or means used for assessing progress.

Le dispositif APA monte actuellement en puissance. Le nombre de déclarations déposées croît régulièrement, tandis que des dossiers d'autorisations commencent à être reçus. Les rencontres avec divers partenaires témoignent de la diffusion du dispositif au sein de la communauté des utilisateurs de ressources génétiques, même s'il reste des actions à mener en termes de communication ;

FR

Relevant websites, links, and files

[Site MTES - APA](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

17. NBSAPs



2019 - On track to achieve target

Targets

17. NBSAPs

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 17 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (SNB) adoptée le 19 mai 2011 et placée sous le timbre du Premier Ministre, constitue la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992. Elle constitue le cadre de l'action de l'État et des acteurs socio-économiques en matière de biodiversité. La SNB vise à mobiliser tous les acteurs, publics et privés, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités en faveur de la biodiversité.

La stratégie s'articule autour de six orientations stratégiques et de vingt objectifs. Elle met en place un cadre cohérent pour que, complémentaires aux engagements de l'État, tous les porteurs de projets publics et privés puissent assumer leurs responsabilités sur une base volontaire. Un mécanisme de communication et de mobilisation des personnes morales aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités est adossé à la stratégie afin que ces acteurs mettent en place des programmes d'actions permettant de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de la stratégie. La SNB prévoit un mécanisme d'évaluation de ces programmes d'actions.

Ces programmes d'action doivent porter sur le cœur de l'activité du porteur de projet. Ils sont constitués d'un ensemble d'actions cohérentes et significatives, qui doivent aller au-delà du simple respect de la législation, et être proportionnées à la capacité de son porteur. Jusqu'en 2017, l'évaluation des projets était réalisée « par les pairs » par une commission ad hoc issue du Comité national de suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité et représentative de la variété des acteurs socio-économiques (entreprises, associations, syndicats professionnels, collectivités, établissements publics). La reconnaissance de la qualité d'un projet ouvrait droit à citer la SNB dans toute action de communication se rapportant aux actions concernées par l'engagement pris et à l'utilisation d'un visuel de la SNB. Un appel à déposer des programmes d'actions SNB a été ouvert chaque année, de 2012 à 2016.

Au 1er juillet 2018, 474 organismes avaient signé l'adhésion à la SNB : 181 associations, 179 entreprises/organisations professionnelles, 57 établissements publics, 55 collectivités territoriales et 2 syndicats.

Depuis le premier appel à engagement en 2012, 151 dossiers ont été déposés en réponse aux appels à projets. Parmi ces dossiers, 102 programmes d'action en faveur de la biodiversité ont été reconnus SNB (22 en 2012, 33 en 2013, 19 en 2014, 12 en 2015 et 16 en 2016).

Parmi les secteurs d'activités représentés, on a noté dans un premier temps une forte participation des structures dont l'activité

FR

est en lien direct avec la biodiversité (gestion de milieux naturels, associations environnementales...) ou ayant des effets directs significatifs sur la biodiversité (BTP, cimentiers et carriers, production et transport d'énergie, gestion des déchets...). En revanche, la représentation parmi les « engagés » était quasiment nulle pour certaines structures aux activités fortement dépendantes des services écosystémiques (industriels agroalimentaires, distribution, pétrochimie...) ou aux interactions plus indirectes avec la biodiversité (banques et assurances, communication média,...). En 2015 et 2016, le ministère a constaté une mobilisation de nouveaux secteurs aux enjeux importants pour la biodiversité : des acteurs du transport aérien - reconnaissance du projet de HOP Air France en 2015 et de HOP Biodiversité en 2016 - et le secteur de la recherche à travers la reconnaissance du programme d'engagement du Muséum national d'histoire naturel.

L'État, quant à lui, s'est impliqué dès le 19 mai 2011 en présentant une série d'engagements englobant l'ensemble de son périmètre d'action et valables sur la période 2011-2013. De 2012 à 2016, les engagements de l'État ont été repris ou définis dans les lettres de cadrage issues de la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) adressées chaque année par le Premier ministre à chaque ministère. Les feuilles de route permettent d'assurer l'interministérialité en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité.

L'adoption de la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a concrétisé plusieurs engagements de l'Etat, avec la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB), nouvel opérateur chargé notamment de l'appui à l'élaboration de la stratégie nationale de la biodiversité et au suivi de sa mise en œuvre. La loi inscrit la Stratégie nationale pour la biodiversité dans le code de l'environnement en précisant ses modalités d'élaboration (article L110-3) et précise le rôle des régions dans la définition et la mise en œuvre de stratégies régionales de la biodiversité (SRB).

Le plan biodiversité adopté par le gouvernement le 4 juillet 2018 vient confirmer les objectifs de la Stratégie nationale de la biodiversité et conduit à une remobilisation des départements ministériels, des collectivités et de la société civile autour de 5 axes et 90 actions.

Par ailleurs, depuis 2011 plusieurs plans d'actions et stratégies ont été adoptés en complément de la SNB :

- **la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (2017-2022);**
- **la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes de mars 2017;**
- **Le 3ème plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018);**
- **Plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces menacées** : plus de 70 plans nationaux d'actions (PNA) en vue du rétablissement ou de la conservation d'espèces de faune ou de flore sauvage menacées ont été mis en œuvre depuis 2010. En 2018, 58 PNA sont en cours ou en phase d'évaluation, parmi lesquels 14 plans en cours de renouvellement. 6 nouveaux PNA sont en préparation.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre d'organismes ayant signé l'adhésion à la SNB
 Nombre de dossiers déposés en réponse aux appels à projets lancés annuellement
 Nombre de programmes d'action en faveur de la biodiversité reconnus SNB

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

18. Traditional knowledge



2019 - On track to achieve target

Targets

18. Traditional knowledge

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 18 correspondent à deux orientations stratégiques de la SNB : Investir dans un bien commun, le capital écologique et développer, partager et valoriser les connaissances

L'Article 8j de la Convention sur la diversité biologique a été traduit en droit national : l'article 33 de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer dispose que « L'Etat et les collectivités locales encouragent le respect, la protection et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales fondées sur leurs modes de vie traditionnels et qui contribuent à la conservation du milieu naturel et l'usage durable de la diversité biologique » .

La République reconnaît dans son droit positif la propriété privée régie par le droit musulman à Mayotte, la propriété coutumière à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie, les groupements de droit particulier local, le système des indivisions claniques sur la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie, et les droits d'usage des communautés d'habitants en Guyane. En Nouvelle-Calédonie, l'agence de développement rural et d'aménagement foncier a ainsi rétrocédé plus de 80'000 hectares aux Mélanésiens depuis 1989. Le nouveau statut donne une définition des terres coutumières et définit leur régime en renforçant la protection dont elles sont l'objet : inaliénabilité, inaccessibilité, incommutabilité et insaisissabilité.

La loi de 2006 relative aux parcs nationaux prévoit que les acteurs du territoire soient étroitement associés à l'administration du Parc national et, dans le cas particulier du Parc amazonien de Guyane, que les autorités coutumières soient représentées à son conseil d'administration : la gouvernance propre aux communautés autochtones et locales des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane est ainsi reconnue par la loi.

La loi nationale **8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, dite « Loi biodiversité », dans son volet sur l'APA, assure la protection des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, détenues par les communautés d'habitants, et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances.

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Nombre de terres ayant fait l'objet d'attributions (attributions totales et attributions en terres coutumières) par l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (Adraf) en Nouvelle-Calédonie

FR

Relevant websites, links, and files

[Site Adraf](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

19. Biodiversity knowledge



2019 - On track to achieve target

Targets

19. Biodiversity knowledge

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 19 correspondent à deux orientations stratégiques de la SNB : Investir dans un bien commun, le capital écologique, et développer, partager et valoriser les connaissances

La France a fortement investi le **développement de la connaissance sur la biodiversité**. Notamment, elle a engagé de nombreux chantiers lui permettant d'assurer une mobilisation massive de toutes les données disponibles sur le territoire et un partage de cette connaissance via un système d'information dédié destiné à être utilisé par tous les acteurs (grand public, chercheurs, décideurs politique). Ce système d'information national sur la nature et les paysages (SINP) fait désormais référence pour la mobilisation des données biodiversité terrestres. Ce système d'information amélioré en continu est alimenté par de nombreux inventaires issus du tissu associatif français et du réseau des services de l'État déconcentrés (DREAL). La mobilisation du réseau associatif est un gage de haut niveau de qualité de remontée des données et d'expertise. D'autres acteurs comme les maîtres d'ouvrage sont aussi mobilisés pour exploiter au mieux les données disponibles. Ils ont désormais l'obligation (lors d'études d'impacts) de verser ou saisir leurs données via un site internet dédié. Celles-ci intègrent le système d'information Nature et Paysage après contrôle.

La France travaille également à la mutualisation et l'interopérabilité entre les trois systèmes d'information produisant des données publiques sur la biodiversité terrestre (SINP), marine (SIMM) et aquatique (SIE) pour la mise en place du système d'information sur la biodiversité (SIB).

L'État français en plus d'investir sur une acquisition de données homogène sur tout le territoire, représentative de la biodiversité française, favorise aussi sa **valorisation** par la promotion de l'observatoire national de la biodiversité (ONB), géré par l'Agence française pour la biodiversité. Cet observatoire identifie les besoins de connaissance et les traduit en indicateurs pertinents à destination de tous les acteurs. Il a pour objet le suivi de l'état de la biodiversité et de ses tendances d'évolution.

D'autres programmes tels le programme Evaluation Française des Ecosystèmes et Services Ecosystémiques (EFESE) permettent aussi de valoriser les données de biodiversité disponibles en améliorant notre compréhension et notre prise en compte des multifonctionnalités de la biodiversité pour elle-même et pour l'Homme au sein de la société.

La France engage en outre des **projets de cartographie innovants** utilisant les données satellitaires (programme CARHAB). L'objectif est de fournir un outil cartographique permettant de localiser les enjeux de biodiversité sur le territoire et ainsi mieux les intégrer en amont des décisions politiques (locales et nationales). Cet outil permettra de sensibiliser les autres politiques sectorielles à leurs impacts sur la biodiversité et les accompagner pour une prise en compte de la biodiversité en amont des projets (d'aménagement notamment dans le cadre de la lutte contre artificialisation des sols et des mesures Eviter-Réduire-Compenser, en favorisant l'évitement.

Enfin, en application de la loi du 8 août 2016 sur la reconquête de la biodiversité et des paysages, la France a mis en place un processus de dépôt légal des données brutes de biodiversité (DEPOBIO). Les modalités de saisie et versement des données brutes de biodiversité sont fixées par décret et s'effectuent au moyen d'applications informatiques mises gratuitement à disposition des maîtres d'ouvrage par l'Etat. La plateforme de dépôt légal de données de biodiversité permet la standardisation et le versement des données d'observations de biodiversité dans l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

FR

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Niveau de prospection naturaliste dans les sites remarquables
Effort de conservation des secteurs de nature remarquable
Évolution des milieux naturels dans les secteurs de nature remarquable
Niveau de connaissance des mécanismes de coopération (dont renforcement des capacités)
Niveau de connaissance de la diversité des initiatives de recherche sur la biodiversité
Niveau de connaissance de la répartition des espèces
Niveau d'exhaustivité de la liste des espèces connues en outre-mer
Nombre d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) réalisés
Évolution du volume de données disponibles sur la biodiversité
Précision des données partagées
Lacunes de connaissances naturalistes produites et partagées en métropole
Niveau de connaissance de la répartition des espèces
Niveau d'exhaustivité de la liste des espèces connues en outre-mer
Niveau de connaissance des habitats remarquables
Niveau de méconnaissance du degré de menace des espèces

FR

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

Other relevant website address or attached documents

<https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>

20. Resource mobilization



2019 - On track to achieve target

Targets

20. Resource mobilization

Category of progress towards the implementation of the selected target

Rate of progresses toward the implementation of the selected target

On track to achieve target

Date the assessment was done

11 Feb 2019

Summary of the assessment of progresses toward the implementation of the selected target

Les mesures prises en vue d'atteindre l'OAB 20 correspondent à l'une des orientations stratégiques de la SNB : Investir dans un bien commun, le capital écologique

La France comptabilise les ressources mobilisées en faveur de la biodiversité à l'international en utilisant une méthodologie développée en concertation avec l'AFD, et reprise par la France pour son rapportage à la CDB (marqueurs de Rio), afin de cibler la part affectée à la biodiversité dans les différents projets. Cette comptabilisation intègre l'aide publique au développement bilatérale ainsi que l'aide publique au développement multilatérale, basée sur la contribution française au volet biodiversité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). En 2017, l'aide publique au développement dédiée à la biodiversité s'est élevée à 339 millions d'euros et était donc supérieur à la moyenne de la période 2006 - 2010 (211 millions d'euros) servant de référence dans le cadre de l'engagement d'Hyderabad.

La France verse notamment différentes contributions aux principales organisations internationales et accords multilatéraux environnementaux en lien avec la biodiversité. La France est ainsi le 5ème contributeur à la Convention sur la Diversité Biologique et à la CITES, ainsi que le 2ème contributeur à la Convention sur les espèces migratrices, Eurobats et à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA).

FR

La France soutient également :

- l'Unité de soutien à l'Initiative africaine de l'AEWA, depuis 2013,
- la Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution,
- l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer baltique, de l'Atlantique du Nord-Est et des mers d'Irlande du Nord (ASCOBANS),
- l'Accord sur le sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée (PELAGOS),
- la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région Caraïbes,
- la Convention de protection du milieu marin en Atlantique Nord-Est (OSPAR),
- la Convention Ramsar sur les zones humides
- etc.

Indicators and Activities

Indicator(s) used in this assessment

Aide publique au développement à l'international liée à la biodiversité (indicateur publié sur le site de l'Observatoire national sur la biodiversité)

FR

Relevant websites, links, and files

[Site ONB - Indicateurs](#)

Level of confidence

Level of confidence of the above assessment

Based on comprehensive indicator information

Adequacy of monitoring information to support assessment

Monitoring related to this target is adequate

Section IV. Description of national contribution to the achievement of each global Aichi Biodiversity Target

1. Awareness of biodiversity values

2. Integration of biodiversity values

3. Incentives

4. Use of natural resources

5. Loss of habitats

6. Sustainable fisheries

7. Areas under sustainable management

8. Pollution

9. Invasive Alien Species

10. Vulnerable ecosystems

11. Protected areas

12. Preventing extinctions

13. Agricultural biodiversity

14. Essential ecosystem services

15. Ecosystem resilience

16. Nagoya Protocol on ABS

Interim national report on the implementation of the Nagoya Protocol

[ABSCH-NR-FR-239466-2](#) France Interim national report on the implementation of the Nagoya Protocol

17. NBSAPs

18. Traditional knowledge

19. Biodiversity knowledge

20. Resource mobilization

Financial Reporting Framework

<https://chm.cbd.int/database/record/206341> Financial Reporting Framework : Reporting on baseline and progress towards 2015

Section V. Description of the national contribution to the achievement of the targets of the Global Strategy for Plant Conservation

France does not have national targets related to the GSPC Targets

Information on any active networks for plant conservation

La mise en œuvre de la stratégie mondiale de conservation des plantes est assurée en France par de multiples acteurs. Les réseaux des conservatoires botaniques nationaux et des jardins botaniques sont particulièrement engagés sur un grand nombre des objectifs de la stratégie.

Les Conservatoires botaniques nationaux

Bénéficiant d'une reconnaissance législative depuis la loi portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales) et de sensibilisation du public. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Dans le cadre de leur mission de service public, et à partir de leurs travaux d'inventaire de terrain, ils priorisent la conservation d'espèces rares ou menacées sur leur territoire d'agrément. En appui à cette stratégie, ils gèrent, en cas de besoin, des banques de graines et des cultures conservatoires. Ils mènent leurs actions de conservation en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives.

Les **Conservatoires botaniques nationaux** sont aujourd'hui des outils majeurs de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le cadre des conventions internationales, des directives européennes, de la législation nationale, pour la connaissance et la protection de la flore sauvage et des habitats naturels.

Le réseau des CBN emploie plus de 300 personnes et regroupe onze structures agréées par le ministère chargé de la protection de la nature : dix en métropole et une pour La Réunion, Mayotte et les îles Eparses. Deux conservatoires préparent actuellement un dossier de demande d'agrément aux Antilles et deux projets sont en développement, l'un en Guyane et l'autre en vue d'une couverture géographique complète dans le Nord-Est de la France.

Un cahier des charges des CBNs

L'agrément en qualité de Conservatoire Botanique national est délivré par le Ministère en charge de la protection de la nature. Les candidatures sont examinées par la commission des Conservatoires botaniques nationaux. L'agrément, accordé par arrêté ministériel pour une durée de cinq ans renouvelable, est assorti d'un cahier des charges précis que l'établissement est tenu de respecter. L'agrément donne droit à l'utilisation de l'appellation "Conservatoire botanique national", marque déposée. L'agrément est accordé pour un territoire constitué d'un ensemble de départements présentant des caractéristiques biologiques et géographiques communes. Une Fédération est chargée de la représentation du réseau auprès des autorités ainsi que dans les différentes instances nationales et internationales (<http://www.fcbn.fr/>).

Le réseau des CBN existe depuis 1970. Il comprend 11 CBN et 3 en cours de création.

- - CBN Alpin : <http://www.cbn-alpin.fr/>
- - CBN Bailleul : <https://www.cbnbl.org/>
- - CBN Bassin parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>
- - CBN Brest : <http://www.cbnbrest.fr/>
- - CBN Corse : <http://cbnc.oec.fr/>
- - CBN Franche-Comté : <http://cbnfc-ori.org/>
- - CBN Mascarin : <http://www.cbnm.org/>
- - CBN Massif-Central : <http://www.cbnmc.fr/>
- - CBN méditerranéen de Porquerolles : www.cbnmed.fr
- - CBN Pyrénées Midi-Pyrénées : <http://cbnmpm.blogspot.com/>
- - CBN Sud-Atlantique : <http://www.cbnsa.fr/>
- - Pôle Lorrain du futur CBN Nord-Est : <http://www.polelorrain-cbnne.fr/>
- - CB Martinique : <http://cbmartinique.org/>

FR

- - CB des îles de Guadeloupe : <http://www.cbig.fr/>
-
- Il sont regroupés en fédération sous l'égide de l'Agence française pour la biodiversité: <http://www.fcbn.fr>
-

Les jardins botaniques en France

La France métropolitaine compte elle, 90 jardins botaniques, une mosaïque de structures : jardins municipaux, jardins conservatoires, nationaux, universitaires, associatifs ou encore privés. Le plus ancien le Jardin des Plantes de Montpellier a été créé en 1594. Ces jardins botaniques sont organisés en réseau professionnel national dès 1979 sous l'égide d'une association Loi 1901. L'association s'est ensuite ouverte en 1994 aux jardins botaniques de pays francophones et porte désormais le nom de Jardins botaniques de France et des pays francophones. Son réseau s'étend désormais bien au-delà du territoire national, dans les pays francophones européens comme la Suisse, le Luxembourg ou la Belgique, dans les Caraïbes mais aussi jusque dans l'hémisphère sud à Madagascar, au Sénégal et au Vietnam. Elle compte aujourd'hui plus de 200 adhérents.

Ces structures participent, chacune à leur mesure, aux programmes de conservation de la diversité végétale au travers de projets de recherche, de conservation intégrée, d'éducation et de sensibilisation des publics à la nécessaire préservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources de la planète. L'association apporte son soutien à la création ou à l'évolution des jardins botaniques et organise tous les ans des sessions de formation scientifiques et techniques rassemblant les différents acteurs travaillant dans ces structures.

Après presque 40 ans d'existence et 30 jardins labellisés l'association poursuit sa mission première : promouvoir la pérennisation et la création de collections végétales. Elle assure le lien entre ses membres, aux statuts variés mais animés par une même volonté, celle de nourrir la connaissance botanique à des fins de recherche scientifique, de conservation et de pédagogie. L'association est représentée dans les grandes instances européennes et internationales mobilisant les jardins botaniques pour la conservation de la biodiversité et l'éducation au développement durable.

Une charte pour les jardins botaniques de France et des pays francophones

L'association a rédigé en 1996 une Charte des jardins botaniques qui définit les axes de travail des jardins botaniques contemporains, « des institutions possédant des collections documentées de plantes cultivées pour la recherche scientifique, la conservation, les expositions et l'éducation ». Les jardins qui ont choisi de s'appuyer sur la déontologie de cette charte -30 jardins labellisés sont répartis en France métropolitaine, en Suisse et à Monaco- confirment ainsi leur volonté de rejoindre les acteurs européens et internationaux désireux de participer à la mise en œuvre des stratégies internationales de conservation de la diversité biologique.

La pédagogie fait partie intégrante de la Charte des JBF. Historiquement d'ailleurs, les jardins botaniques ont toujours affiché comme ambition de faire connaître le monde végétal au public. Aujourd'hui, les jardins présentent non seulement les plantes utiles pour se soigner, s'alimenter et permettent de sensibiliser le public à la richesse de la diversité végétale à l'échelle locale et mondiale.

Télécharger la fiche Jardins botaniques :

<https://ocim.fr/wp-content/uploads/2012/12/JB2.pdf>

Télécharger les chiffres clés des Jardins botaniques : http://ocim.fr/wp-content/uploads/chiffres-cles/chiffre_cles_jardins_botaniques_ocim.pdf

Télécharger le rapport complet : http://ocim.fr/wp-content/uploads/rapport_opcst/rapport_j_botanique OPCST_OCIM.pdf

<https://ocim.fr/ouvrage/rapport-jardins-botaniques-2010/>

[Parmi les autres acteurs gouvernementaux impliqués dans l'animation de réseaux dédiés à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de conservation des plantes](#)

Agence Française pour la Biodiversité <https://www.afbiodiversite.fr/>

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle exerce des missions d'**appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins**. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

L'**Unité Mixte de Service 2006 Patrimoine naturel** assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Agence Française pour la Biodiversité et le CNRS. Son objectif est de fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et de la géodiversité, et sur la maîtrise et l'apport de nouvelles connaissances en écologie, sciences de l'évolution et anthropologie. Cette expertise, fondée sur une approche scientifique, doit contribuer à faire émerger les questions et à proposer les réponses permettant d'améliorer les politiques publiques portant sur la biodiversité, la géodiversité et leurs relations avec les sociétés et les humains. En savoir plus : <http://patrinat.mnhn.fr>

Office national des forêts

Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'**Office national des forêts** rassemble près de 10 000 professionnels en métropole et dans les outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de la biodiversité et l'accueil du public.

Les Parcs nationaux (<http://www.parcsnationaux.fr>)

La France compte 10 parcs nationaux sur son territoire dont 3 en outre-mer.

Chacun constitue un espace rassemblant un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception.

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. 3 108 sites naturels couvrant 160 455 ha sont gérés sur près de 3 000 communes. Ce réseau dense contribue à la « Trame verte et bleue ». <http://www.reseau-cen.org/>

Les Parcs naturels régionaux (<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/>)

En mai 2018, on compte 53 parcs naturels régionaux, dont deux outre-mer.

Réserves naturelles de France (<http://www.reserves-naturelles.org/>)

Les réserves naturelles de tous statuts (nationales, régionales et de Corse) sont des espaces qui protègent un patrimoine naturel (biologique et géologique) remarquable par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local.

En janvier 2018, 346 réserves naturelles sont dénombrées : 167 réserves naturelles nationales, 172 réserves naturelles régionales et 7 réserves naturelles de Corse.

Les Espaces naturels sensibles (),

Les Conservatoires d'espaces naturels (<http://www.reseau-cen.org/>)

Le réseau des Grands Sites de France (<http://www.grandsitedefrance.com/nos-themes/19-biodiversite.html>)

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, établissement public créé en 1975, a pour mission de protéger le littoral français par la maîtrise foncière, en métropole et outre-mer. Il acquiert des terrains privés et se voit confier des terrains du domaine public. La gestion de ces terrains inaliénables est confiée à des collectivités territoriales, des associations ou des établissements publics. En août 2017, le domaine terrestre et maritime sous la protection du Conservatoire du littoral est de près de 200 000 hectares (700 sites), sur 1 450 kilomètres de rivages.

Le comité français de Homme et la biosphère (MAB) en France est géré par l'association MAB France www.mab-france.org/fr/ . Il anime et conforte le réseau national de Réserves de biosphère, assure la liaison entre les communautés française et internationale intéressées par ce programme qui allie science, éducation, gestion et conservation de la biodiversité, et développe des coopérations internationales dans ce cadre. **Réserves de biosphère** : au nombre de **10 en France** <https://unesco.delegfrance.org/Les-Reserves-de-biosphere-en-France-Programme-MAB-FRANCE>

GIP-ECOFOR

Créé en 1993, Ecofor a pour vocation de développer, rassembler et structurer des connaissances propres à éclairer les politiques publiques et les pratiques de gestion durable des forêts dans des biomes allant du tempéré au tropical.

<http://www.gip-ecofor.org/>

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée par exemple par les Associations, très dynamiques en France, dont une grande partie d'entre elles sont adhérentes à France Nature Environnement (<https://www.fne.asso.fr/>). On citera également les grands instituts comme le Muséum National d'Histoire Naturelle (<https://www.mnhn.fr/>), et le réseau des Universités et organismes de recherche (CNRS - <http://www.cnrs.fr> -, IRSTEA - [https://www.irstea.fr/fr- ...](https://www.irstea.fr/fr-...)).

Major measures taken by your country for the implementation of the Global Strategy for Plant Conservation

Au plan national, il n'existe pas de Stratégie nationale de conservation des plantes mais une stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Il existe une Stratégie nationale pour l'ensemble de la biodiversité, qu'elle soit animale, floristique ou géologique.

Cette stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 vise un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-

FR

mer. Il s'agit d'atteindre les 20 objectifs fixés pour préserver, restaurer, renforcer, valoriser la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable. Un bilan à mi-parcours de la SNB a montré que la France était très loin d'endiguer l'érosion de la biodiversité.

Même s'ils ne sont pas en tous points identiques, des correspondances existent entre certains objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes et ceux de la stratégie nationale pour la biodiversité.

1. Objectif Aichi 1 (objectif 1 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 14
2. Objectif Aichi 4 (objectifs 8 et 12 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 11, 12, 13
3. Objectif Aichi 5 (objectif 11 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 4, 5, 6
4. Objectif Aichi 7 (objectif 12 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 6
5. Objectif Aichi 9 (objectif 11 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 10
6. Objectif Aichi 11 (objectifs 5 et 6 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 4, 5, 6
7. Objectif Aichi 12 (objectif 4 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 7, 8
8. Objectif Aichi 13 (objectif 4 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 9
9. Objectif Aichi 14 (objectif 6 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 13
10. Objectif Aichi 15 (objectif 6 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 4, 12
11. Objectif Aichi 18 (objectifs 8 et 18 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 13
12. Objectif Aichi 19 (objectifs 8 et 18 SNB) = Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes 1, 2, 3, 15, 16

Au plan européen

L'Union européenne a approuvé une stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'Union européenne (UE) d'ici à 2020. Cette stratégie fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020, notamment de l'initiative phare intitulée Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Cette stratégie européenne a donné une impulsion forte à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Une stratégie européenne de conservation des Plantes

La réponse régionale la plus développée à la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes à ce jour est la réponse européenne (http://www.plants2020.net/files/Plants2020/national_responses/new_european_strategy_for_plant_conservation_20082014.pdf). La stratégie européenne de conservation des plantes (EPCS) a été élaborée en 2001 par Planta Europa (<https://www.plantaeuropa.com/>) et Plantlife (<https://www.plantlife.org.uk/uk>) et comprenait 42 cibles en tant que cadre pour la conservation des plantes en Europe. Les objectifs étaient clairs, réalistes et mesurables et traduisaient les objectifs mondiaux du GSPC à l'échelle européenne. En septembre 2004, un examen à mi-parcours de l'EPCS a eu lieu et un plan d'action pour Planta Europa a été élaboré. Un nouveau EPCS a été élaboré en 2007 pour la période 2008 - 2014 par le Réseau Planta Europa et le Conseil de l'Europe lors de la cinquième Conférence Planta Europa sur la conservation des plantes sauvages. Stratégie européenne de conservation des plantes : La France accueille depuis 2019 le Secrétariat de l'Association Planta Europa, domiciliée au Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les déclinaisons régionales de la Stratégie nationale de biodiversité

Les stratégies régionales pour la biodiversité contribuent, comme la stratégie nationale, à l'application du plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à l'atteinte des objectifs d'Aichi.

Mise en place dans quelques régions à la suite de l'adoption de la première stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010, les stratégies régionales pour la biodiversité apparaissent dans la loi Grenelle 1 en 2009 (article 23). Avant la réforme territoriale de 2015, près de la moitié des régions de métropole s'étaient dotées d'une stratégie régionale pour la biodiversité et, comme plusieurs collectivités outre-mer, les autres régions mettant en œuvre des politiques et des plans régionaux en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 8) étend les stratégies régionales pour la biodiversité à l'ensemble du territoire français. Un état des lieux synthétique des politiques ou stratégies de préservation de la biodiversité des régions de France métropolitaine et en Outre-Mer a été publié en Septembre 2015.

11 stratégies régionales pour la biodiversité sont en cours de mise en œuvre :

- **AUVERGNE** (2009) Diagnostic de la biodiversité en Auvergne et Plan Biodiversité 2010/2020 de la Région Auvergne
- **BASSE-NORMANDIE** (2007) Stratégie de la Région Basse-Normandie pour la biodiversité
- **BRETAGNE** (2007) Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne
- **ILE-DE-FRANCE** (2003, 2007, 2013) Charte régionale de la biodiversité (2003, 2013) Stratégie régionale pour la biodiversité en Ile-de-France (2007, 2013)
- **LANGUEDOC-ROUSSILLON** (2008) Stratégie régionale pour la biodiversité de la Région Languedoc-Roussillon
- **PICARDIE** (2008) Schéma régional du patrimoine naturel et Stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie SRB deuxième génération (élaborées après les lois Grenelle)
- **BOURGOGNE** (2014) Stratégie régionale pour la biodiversité

- **CENTRE** (2011) Stratégie régionale pour la biodiversité
- **CHAMPAGNE- ARDENNE** (2012) Charte de la Biodiversité en Champagne-Ardenne
- **NORD-PAS-DE-CALAIS** (2013) La stratégie régionale pour la biodiversité, ancrée dans la Trame Verte et Bleue
- **PROVENCE-ALPES-CÔTE D’AZUR** (2014) Stratégie globale pour la biodiversité

11 régions ne possèdent pas de SRB mais une politique du Conseil régional en faveur de la biodiversité :

- **AQUITAINE** Politique régionale du patrimoine naturel
- **ALSACE** Plan régional en faveur de la biodiversité
- **CORSE** Politique de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur de la biodiversité
- **FRANCHE-COMTÉ** Politique régionale en faveur de la protection de la biodiversité
- **HAUTE-NORMANDIE** Politique régionale de préservation de la biodiversité et de maîtrise des risques naturels
- **LIMOUSIN** Politique régionale en faveur du patrimoine naturel
- **LORRAINE** Politique régionale en faveur de la biodiversité
- **MIDI-PYRÉNÉES** Politique régionale en faveur de la biodiversité Nota : Il existe une stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité. Le périmètre de cette stratégie territoriale pour la biodiversité ne correspond toutefois pas au territoire administratif régional. Ce dispositif est donc un cas particulier.
- **PAYS DE LA LOIRE** Politique régionale en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel d’intérêt régional
- **POITOU-CHARENTES** Programme en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité, dans le cadre de la politique Régionale en faveur de la préservation de l’environnement. **RHÔNE-ALPES** Politique régionale en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales

En outre-mer, 2 collectivités sont actuellement dotées de stratégie de préservation de la biodiversité et en cours de mise en œuvre, il s'agit de MAYOTTE (2013) Stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte (2013 - 2020) et de LA RÉUNION (2014), Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (2013-2020)

Deux stratégies régionales pour la biodiversité sont en cours d’élaboration en Martinique et en Guadeloupe.

2 autres stratégies pour la biodiversité sont en cours de préparation en s'appuyant sur l'initiative européenne BEST, un régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d’outre-mer européens (PTOM). Actuellement en troisième phase de mise en œuvre, BEST III, développe un profil d'écosystèmes, outil reconnu pour orienter efficacement les efforts de conservation et leur financement sur le long terme.

La **Guyane** s'appuiera sur le profil d'écosystèmes et la stratégie BEST en cours d'élaboration.

La **Polynésie française** vient de publier son état de l'environnement. Elle poursuivra le travail par l'élaboration d'une stratégie pour la biodiversité qui s'appuiera sur le profil d'écosystèmes et la stratégie BEST en cours d'élaboration.

En résumé, la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes est mise en œuvre au travers des objectifs de la Stratégie nationale de biodiversité et via la déclinaison de ses stratégies régionales (voir plus haut).

- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- Stratégies régionales (France métropolitaine et ultra-marine (Mayotte, La Réunion et Guyane française (en préparation)). Stratégie Biodiversité pour le développement durable de Mayotte (2014). Proposition pour une stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte : Diagnostic et enjeux (2013).
- Biodiversité d’Outre-mer (2013).
- Loi pour la reconquête de la biodiversité (Promulguée en août 2016) et inscription du principe ERC dans la loi (Eviter / Réduire / Compenser)
- Plan pour la biodiversité 2018-2024 (annoncé en juillet 2018)
- Instances de consultation : Conseil National de la Protection de la Nature et Conseils Supérieurs Régionaux de Protection de la Nature, Comité National pour la Biodiversité
- Inscription du réseau des Conservatoires botaniques nationaux dans la Loi
- Reconduction de l’outil réglementaire « Plans Nationaux d’Actions »
- Mise en œuvre de l’Inventaire National du Patrimoine Naturel
- Confortement des politiques sectorielles TVB/ Natura 2000 avec le dispositif “Stratégie Nationale de Création d’Aires Protégées “SCAP”
- Renforcement du réseau des Parcs Nationaux (nouveau Parc National « Forêts de Plaine » en cours de préfiguration)
- Création et déploiement des programmes de sciences participatives pluri thématiques
- Création du Club des Infrastructures Linéaires pour les entreprises utilisatrices de grands territoires linéaires (eau, électricité,

gaz)

La Stratégie Mondiale fait l'objet d'un suivi attentif et d'une promotion par ses Points Focaux français, ce qui a notamment permis d'intégrer à certains objectifs d'acteurs majeurs ceux de la Stratégie Mondiale. On citera par exemple les Conservatoires botaniques nationaux, particulièrement impliqués dans l'établissement de banques de semences pour la conservation des espèces menacées de disparition, et dont certains ont décliné l'objectif 8 pour placer en banques de semences au moins 75% des espèces en voie de disparition.

1. An online flora of all known plants

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

On track to achieve target at national level

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux valorise l'immense travail d'inventaires *in situ* au travers de la mise en ligne des observations (www.siflore.fcbn.fr). Ils sont, dans le dispositif réglementaire de la biodiversité en France, les bases de données régionales de référence. Ces données sont reversées au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>) et constituent la principale contribution à la diffusion de la connaissance sur la biodiversité floristique française.

Le référentiel taxonomique sur la flore française métropolitaine et Outre-mer est maintenu par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Cette institution dont l'origine remonte au 17^e siècle détient l'herbier national dont les collections sont aujourd'hui entièrement numérisées et les images accessibles en ligne. L'institution est de longue date impliquée dans le soutien à la connaissance des flores de nombreux pays et le maintien de bases de données relatives à la diversité végétale.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Les flores

Au plan national

L'État assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN), un inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français. Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) assure la responsabilité scientifique des inventaires menés dans ce cadre. L'INPN a été initié en 2003 et lancé officiellement en 2005 sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Un référentiel taxonomique

Le Muséum national d'Histoire naturelle a élaboré et entretient un référentiel taxonomique sur la flore française (Outre-mer compris). Des catalogues régionaux sont régulièrement mis à jour et un catalogue français a été réalisé dans le cadre de la mise en place de la liste rouge nationale.

En termes de Flores, la France s'est récemment dotée d'une nouvelle flore française, **Flora Gallica** (JM TISON), une flore exhaustive des plantes vasculaires de France soit 6200 taxons vasculaires spontanés, naturalisés ou cultivés et 8650 espèces sont présentés couvrant toute la France continentale et la Corse (<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/parution-de-flora-gallica-la-flore-de-france>).

FR

SI-Flore est un système d'information national flore, fonge, végétation et habitats, données du réseau des Conservatoires botaniques nationaux

www.siflore.fcbn.fr. Ce sont près de 27 millions de données floristiques qui sont disponibles pour la France Métropolitaine et l'île de la Réunion ce qui correspond à un total de 10,765 espèces.

Les collections botaniques Muséum national d'histoire naturelle sont accessibles grâce au lien suivant: <https://www.mnhn.fr/fr/collections/ensembles-collections/botanique>

La Base de données **eFlore** de Tela Botanica est une flore électronique qui recense des informations sur la flore de France et de plusieurs régions francophones : descriptions des espèces, écologie, chorologie, nomenclature... <https://www.tela-botanica.org/2018/08/la-flore-electronique-eflore/>

La Base de données des végétations d'Europe TELA BOTANICA **eVeg** donne accès à une base de données concernant l'ensemble des végétations de France métropolitaine avec une extension à l'Europe (voire holarctique et eurasiatique pour certaines unités), établie selon les principes de la phytosociologie synusiale intégrée. <https://www.tela-botanica.org/outils/evveg/>

Flores régionales

Le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) est décliné au niveau de chaque région, pour alimenter ses données. www.naturefrance.fr

Un exemple de SINP régional est celui de La Réunion, qui a récemment mis en place (2017) la plateforme Borbonica (<https://www.borbonica.re>). Pour la flore, cet outil intègre des données issues de l'index de la flore vasculaire de La Réunion (CBNM. <https://mascarine.cbnm.org/index.php/flore/index-de-la-flore>), ainsi que l'index des bryophytes de la Réunion (CBNM, Université de La Réunion. <http://bryophyte.cbnm.org>).

Chorologie départementale (Chorodép) est développé par Tela Botanica et permet de voir la répartition des espèces de France métropolitaine par département.

Flora of the Guianas est éditée depuis 1984, elle compte actuellement 37 fascicules représentant 82 familles.

Flora Neotropica depuis 1964 une centaine de monographies ont été publiées documentant 8500 espèces de champignons, lichens, mousses et plantes vasculaires

Mousses & Hépatiques de France Vincent Hugonnot, Jaoua Celle, Florine Pépin Éditions Biotope, 05/2015 ISBN 978-2-36662-150-1

Flore de Polynésie française - Flore en 3 vol. IRD / MNHN par J. Florence

Flore de Nouvelle Calédonie et Dépendances - Depuis 1967 188 familles~ 3500 espèces

FLORE DE LA FRANCE MÉDITERRANÉENNE CONTINENTALE de Jean-Marc TISON et Philippe JAUZEIN, avec Henri MICHAUD et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Naturalia Publications, 2014 ; 2080 pages

FLORE DE LA DRÔME : atlas écologique et floristique GARRAUD (Luc) 2003 ; 926 p. ; en Français ; Cons. bot. nat. alpin de Gap-C, Gap

NOUVELLE FLORE DE LORRAINE : nouvelle édition revue, corrigée et augmentée du massif vosgien VERNIER (François) 2001 ; 544 p. ; en Français ; Kruch Éditeur, Raon-l'Étape

FLORE DES CAUSSES : Hautes terres, gorges, vallées et vallons (Aveyron, Lozère, Hérault et Gard) - bulletin de la société botanique du centre-ouest nouvelle série - numéro 14 BERNARD (Christian) 1996 ; 705 p. ; Société botanique du Centre-Ouest, Saint-Sulpice-de-Royan

FLORE ILLUSTRÉE DE LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS ET DES TERRITOIRES VOISINS pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages FRANCK (J.) ; GEHU (J.-M.) ; DURIN (L.) 1989 ; 323 p. ; en Français ; Région Nord-Pas de Calais, Bailleul

FLORE DU DOMAINE ATLANTIQUE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE AUGER (Raymonde) ; LAPORTE-CRU (Jean) 1985 ; 530 p. ; en Français ; CRDP de Bordeaux, Bordeaux

FLORE LYONNAISE NETIEN (Georges) 1992 ; 624 p. ; en Français ; Société Linnéenne de Lyon, Lyon

FLORE D'AUVERGNE GRENIER (Ernest) 1992 ; 655 p. ; en Français ; Société Linnéenne de Lyon, Lyon,

GRANDE (LA) **FLORE ILLUSTRÉE DES PYRÉNÉES** SAULE (Marcel) 1991 ; 765 p. ; en Français ; Éditions Milan, Toulouse

Mousses et hépatiques des Alpes françaises : état des connaissances, atlas, espèces protégées Thomas Legland et Luc Garraud ISBN : 978-2-9511864-5-3

Atlas et catalogues floristiques : deux outils de diffusion de la connaissance.

Les Conservatoires botaniques nationaux sont en charges du suivi de la flore et des habitats dans la région de leur agrément national. Ils sont tous engagés dans la production d'atlas et d'inventaires floristiques. A titre d'exemple nous proposons ci-après la liste des publications du Conservatoire botanique national du Bassin parisien, CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/publications.jsp>

Atlas :

- Atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise
- Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France
- Atlas des habitats de Seine-Saint-Denis
- Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne
- Atlas de la flore sauvage du département du Val-de-Marne
- Atlas de la flore sauvage du département de la Sarthe
- Atlas de la flore sauvage du département de l'Eure-et-Loir
- Atlas de la flore sauvage de Bourgogne
- Atlas de la flore sauvage du département du Loiret
- Atlas de la flore remarquable du Val de Loire entre le bec d'Allier et le bec de Vienne
- Atlas de la flore sauvage du département de la Seine-Saint-Denis
- Atlas de la nature à Paris
- Atlas de la Flore sauvage du département de l'Essonne
- Atlas des plantes protégées de la Sarthe

Catalogues floristiques:

- Catalogue de la flore vasculaire du Centre-Val de Loire
- Catalogue de la flore vasculaire de Bourgogne
- Catalogue de la flore vasculaire de Champagne-Ardenne
- Catalogue de la flore vasculaire de l'Île-de-France
- Catalogue des bryophytes d'Île-de-France

Toutes les données des différents conservatoires botaniques nationaux sont accessibles via les liens suivants :

Site visualisation des données Fédération des CBN : http://siflore.fcbn.fr/?cd_ref=&r=metro

Site visualisation des données CBNBP Bassin parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/especes.jsp>

Site visualisation des données CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées / Porquerolles : <http://www.silene.eu/index.php?cont=accueil>

Site visualisation des données CBN Alpin : <http://pifh.fr/pifhcms/index.php>

Site visualisation des données CBN Bailleul : <https://digitale.cbnbl.org>

Site visualisation des données CBN Brest : <http://www.cbnbrest.fr/observatoire-plantes/cartes-de-repartition/ecalluna>

Site visualisation des données CBN Franche-Comté : <http://cbnfc-ori.org/rechercher-une-espece/espece-vegetale>

Site visualisation des données CBN Mascarin : <https://mascarine.cbnm.org/index.php/flore/index-de-la-flore>

Site visualisation des données CBN Massif-Central : <http://193.55.252.160/cartoweb3/Chloris/>

Site visualisation des données CBN Sud-Atlantique : <https://ofsa.fr/consulter/carte>

Site visualisation des données du Pôle Lorrain du futur CBN Nord-Est : <http://cbnfc-ori.org/recherche-par-commune-lorraine>

Contributions internationales

Le Muséum national d'histoire naturelle soutient des projets de flores et de bases de données internationales

- **Catalogue des Plantes vasculaires de Madagascar** http://www.efloras.org/web_page.aspx?flora_id=12&page_id=1169
- **Flore de Madagascar et des Comores** - Depuis 1936 Manque 44 familles sur un total de 227 familles~ 11 000 espèces
- **Flore du Cambodge, du Laos et du Vietnam** Depuis 1960
- **Flore du Gabon** Depuis 1961
- **Flore du Cameroun** - Depuis 1962

MADBRYO est d'un projet collaboratif centré sur les bryophytes de Madagascar, plantes très mal connues bien que second groupe de plantes en nombre après les plantes à fleurs. Une convention a été établie entre le Missouri Botanical Garden et le MNHN favorisant la collaboration d'une part pour l'exploitation des collections, et d'autre part pour le montage de projets scientifiques, de projets d'exploration de la bryoflore et de sa conservation. Ci-joint un résumé du projet ainsi que les liens vers le projet général MADBRYO (<https://www.madbryo.org>) et le sous-projet BRYOTAN (bryophytes de TAN <https://www.bryotan.com>), financé par le GBIF BID.

Une liste des publications d'ouvrages botaniques <http://sciencepress.mnhn.fr/fr/themes/botanique?page=1>

Valorisation des données des Herbiers

Les Herbiers

L'Herbier du Muséum avec 8 millions de spécimens est une des plus prestigieuses et sans doute la plus grande des collections de plantes sèches du monde tant par son volume que par la valeur scientifique et historique des millions d'échantillons collectés depuis plus de 450 ans dans tous les pays du monde et dont 5% sont des 'échantillons-types' (c'est-à-dire échantillons ayant servi à la description des espèces concernées). Ce fabuleux patrimoine permet d'illustrer toutes les étapes liées à la découverte de la botanique et de la biodiversité des plantes recensées sur notre planète. Chaque échantillon retrace les événements de notre histoire, des modestes herborisations des premiers botanistes dans les environs de Paris à celles des prestigieux voyages d'exploration Outre-mer. Le Muséum possède également des collections particulières, dites « historiques » parce qu'elles conservent leur classement d'origine traduisant les connaissances de l'époque par leurs « constituteurs ». Ainsi, l'herbier de Joseph Pitton de Tournefort deviendra statutairement, dès 1793, le premier herbier dit "historique".

Ces collections historiques et l'Herbier national, représentent approximativement 170.000 taxons, soit pratiquement la moitié des espèces décrites et sont indispensables pour la recherche en systématique.

Numérisation des collections d'herbiers

Ces dernières années, près de 6 millions de planches d'herbier ont été reconditionnées, numérisées et reclassées. L'ensemble des photos numériques ordonnées à partir des données indexées constitue un herbier virtuel accessible en ligne, tant par la communauté scientifique que par le public. Le lien suivant permet d'accéder aux données numérisées de l'Herbier national du Muséum national d'histoire naturelle <https://www.mnhn.fr/fr/collections/actualites/numerisation-plus-grand-herbier-monde-ouvre-nouveaux-horizons-recherche>

Un projet de sciences participatives « **Les Herbonautes** » associé à la numérisation de l'Herbier, consiste en la sollicitation d'internautes (« les herbonautes ») pour participer à l'informatisation des données associées aux images numérisées tels que lieu de la collecte et le nom du collecteur, l'année... Toutes ces informations sont validées et consignées dans une base de données qui facilite considérablement l'accès aux données mais surtout leur exploitation en rendant possible d'aborder de nouvelles questions de recherche. Ce projet place le citoyen au cœur de cette démarche scientifique, lui permettant ainsi de prendre part à une action collective de sauvegarde du patrimoine.

Une autre application développée au MNHN exploite et valorise les images d'herbier. Il s'agit du **Collaboratoire**, une plateforme virtuelle, un laboratoire virtuel, du projet ReColnat. Le Collaboratoire est un espace de travail en ligne pour les scientifiques, comme un « bureau » virtuel sur lequel ils peuvent littéralement venir sélectionner et afficher les photos d'herbiers numérisés et ensuite effectuer toutes sortes de mesures.

Numérisation des spécimens d'Herbiers

Les herbiers en France : D'après Index Herbariorum : 74 collections disséminées dans les Musées d'histoire naturelle, les Grands établissements, les Universités, les Associations, sociétés, fondations, les Écoles et lycées, les Conservatoires botaniques.

Leur richesse a été évaluée à 26 millions de spécimens, dont 41% dans les Universités, 39% au Muséum national d'Histoire naturelle, 16% dans les Musées régionaux, 2% des Associations 1% les Conservatoires botaniques nationaux, 1% des Instituts, etc.

Programmes de numérisation d'herbier au plan national via le programme ReColNat

<https://www.recolnat.org/fr/>

e-ReColNat a pour objectif de présenter à terme sur une plateforme unique les images et les données de la totalité des collections naturalistes françaises. Ces données proviennent de bases existantes et interopérables et des programmes de numérisation qui ont lieu à niveau national. Résultat, un corpus d'images et données en botanique, zoologie et paléontologie en cours de constitution.

Les dernières numérisations ReColNat

Outremer

Mise en ligne de 4528 images de l'**herbier GUAD** qui compte plus de 10 000 spécimens provenant des Petites Antilles. Une base de données web reliée à plus de 3 000 photographies compile les informations sur la répartition et le statut des espèces aux Antilles françaises.

<http://collections.antilles.inra.fr/>

Mise en ligne de 69 000 images de Guyane française

Créé en 1965, l'**Herbier de Guyane** compte à ce jour environ 200 000 spécimens représentant environ 6000 espèces. Cette collection est mise à disposition de la communauté scientifique internationale au sein du réseau « Flora of the Guianas ». Face à l'énorme diversité floristique de la Guyane et en l'absence d'une flore complète, la consultation de l'Herbier est en effet indispensable pour la détermination des échantillons collectés. Basé à Cayenne, l'Herbier IRD de Guyane est dédié à l'étude et à la connaissance de la flore et de la végétation des Guyanes.

<http://herbier-guyane.ird.fr/>

Nouvelle-Calédonie, la mise en ligne de 41 000 images

Créé en 1963, l'herbier du centre IRD de Nouméa est un herbier régional. La collection renferme environ 85 000 planches herbiers de plantes vasculaires, dont 700 types (principalement isotypes). 90% de la collection est consacré à la flore de Nouvelle-Calédonie, le reste de la collection comprend des spécimens d'autres régions du Pacifique (Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Vanuatu, Wallis & Futuna ...). La collection comprend également 4 000 spécimens en carpothèque et des centaines d'échantillons conservés en silicathèque et en alcoothèque.

<http://herbier-noumea.plantnet-project.org/intro?strLangue=fr>

Contribuer au catalogue de la Flore mondiale en ligne pour 2020

Le Muséum national d'histoire naturelle est l'institution nationale membre du **Consortium sur la flore en ligne World Flora Online** (www.worldfloraonline.org) qu'il a rejoint en 2013. La réalisation de l'objectif 1 de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes qui est de réaliser pour 2020 une flore mondiale en ligne conditionne la réalisation d'un grand nombre d'autres objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes.

L'étude des herbiers aboutit, au Muséum comme dans les autres institutions, à la publication d'articles scientifiques, de flores, de monographies, d'inventaires comparatifs, d'approches historiques, autant de formes de valorisation essentielles pour les scientifiques mais également pour le grand public.

La participation du MNHN dans le Consortium WFO est de deux ordres. Le premier concerne l'expertise apportée par les représentants du MNHN qui participent à chacun des groupes de travail (expertise botanique pour le groupe Taxonomique dans le choix et la validation des contenus, expertise informatique pour le groupe technique dans les choix d'architecture informatique et diverses actions de communication). Le second consisterait en la mise à disposition de données sur la flore, de photos constituant notre herbier virtuel dans le portail WFO ainsi que les outils informatiques développés au MNHN (la plateforme Xper3, pour la génération de clefs d'identification dichotomique et interactive, les Herbonautes et le Collaboratoire).

Il est cependant nécessaire de renforcer les capacités nationales pour la taxonomie et de considérer le déploiement de ressources humaines ainsi que financières nécessaires pour exécuter ce projet au-delà de 2020 au niveau national mais également au plan international en soutenant la poursuite des traitements et les monographies liées à la flore notamment dans les outre-mer et dans les pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est.

Herbier virtuel ReFlora

ReFlora est une base de données naturaliste dont l'objectif est de regrouper et de mettre à disposition plus de 420 000 images et données issues des récoltes réalisées au Brésil, actuellement conservées dans les collections du Muséum national d'histoire naturelle (Paris), du Royal botanic garden (Kew) et du Jardim botânico (Rio de Janeiro). L'herbier virtuel est consultable en portugais, français et anglais <http://www.herbariovirtualreflora.jbrj.gov.br>

e-ReCoINat est un laboratoire virtuel met à disposition des collections naturalistes numérisées

L'herbier national RAB contient environ 150 000 à 160 000 spécimens de plantes vasculaires, dont plus d'un millier de types et de nombreux spécimens d'espèces marocaines endémiques ou rares. On estime que l'herbier renfermerait plus de 1200 types d'Afrique du Nord et plus de 2000 taxons remarquables (rares, endémiques ou/et menacés).

On trouve aussi plus de 3200 espèces de lichens et 500 espèces de bryophytes, contenant probablement un nombre important de types. Enfin l'herbier RAB recèle environ 680 espèces, sous espèces et variétés de champignons, comprenant probablement de nombreux types et espèces marocaines endémiques. La collection de champignons de l'herbier RAB est unique au Maroc et n'existe nulle part ailleurs, ce qui justifie l'effort particulier qui devrait être consacré à sa conservation.

Rabat a produit 30 157 images en 600 dpi dont 22 700 ont été livrées au MNHN au format jpg.

Tous les spécimens sont consultables en ligne : <https://explore.recolnat.org/>

La France au premier rang des contributeurs au GBIF

Au plan mondial : Au total en juillet 2018 il y a 227,801,684 occurrences dans le GBIF.org pour le kingdom « Plantae », connectées par l'ensemble des institutions au niveau mondial.

Global trends : <https://www.gbif.org/analytics/global>

Accès aux 227,801,684 occurrences de toutes les institutions mondiales:

https://www.gbif.org/occurrence/search?taxon_key=6

Au plan national : La France est le pays qui connecte le plus de données sur les plantes au GBIF, avec 46,467,340 occurrences en juillet 2018.

Accès aux 46,467,340 occurrences pour « Plantae » connectées par la France <https://www.gbif.org/occurrence/>

search?publishing_country=FR&taxon_key=6&advanced=1

Accès à la sélection (visualisation par années, taxonomie, jeux de données...)

https://www.gbif.org/occurrence/charts?publishing_country=FR&taxon_key=6&advanced=1

Au Muséum national d'histoire naturelle

MNHN est le plus gros fournisseur pour les spécimens de plantes dans le GBIF.

Sur ces 46,467,340 d'occurrences pour le Kingdom « Plantae » connectées par la France, le MNHN connecte 5,801,196 de spécimens et l'UMS PATRINAT/MNHN connecte 33,611,661 observations « Plantae »

https://www.gbif.org/occurrence/search?publishing_org=2cd829bb-b713-433d-99cf-64bef11e5b3e&taxon_key=6&advanced=1

https://www.gbif.org/occurrence/search?publishing_org=1928bdf0-f5d2-11dc-8c12-b8a03c50a862&taxon_key=6&advanced=1

2. An assessment of the conservation status of all known plant species, as far as possible, to guide conservation action

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

On track to achieve target at national level

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Le statut de conservation des espèces est évalué à plusieurs échelles : les Listes Rouges Régionales, initiatives des Conservatoires botaniques nationaux, existent aujourd'hui pour presque toutes les régions métropolitaines et ultramarines (<https://uicn.fr/etat-des-lieux-listes-rouges-regionales/>).

Parallèlement, fruit d'un travail collaboratif, la Liste Rouge Nationale vient de publier sa deuxième édition qui montre que 15% des espèces de la flore française métropolitaine, soit 742 espèces, sont menacées ou quasi-menacées (<http://www.fcbn.fr/ressource/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-metropole>).

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Mesurer le taux d'endémisme dans les territoires français

Observatoire national de la biodiversité (ONB) L'indicateur relatif au nombre d'espèces endémiques en France vient d'être mise à jour, à la suite de l'actualisation de l'inventaire des espèces présentes en France (référentiel taxonomique national «TAXREF») (<https://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref>) produit dans le cadre de l'INPN par le Muséum national d'Histoire naturelle et l'Agence Française pour la Biodiversité). Ainsi, en décembre 2017, on dénombre 17 947 espèces exclusives (endémiques) ou quasi exclusives (sub-endémiques) des territoires français, c'est-à-dire présentes nulle part ailleurs dans le monde dans l'état actuel de nos connaissances. Pourrait-on avoir un chiffre pour les espèces végétales ?

FR

Evaluation des statuts de conservation : des Listes Rouges à plusieurs échelles.

Liste rouge européenne

Une liste rouge des espèces menacées de lycopodes et fougères (European Red List of Lycopods and Ferns) a été publiée en 2017, avec participation française (G. Rouhan), ayant établi 10 espèces CR (5,2 %), 11 sp. EN (5,7 %) et 16 sp. VU (8,2 %) sur 194 espèces évaluées.

The IUCN Red List of Threatened Species. <http://www.iucnredlist.org/initiatives/europe>

Liste non-exhaustive des espèces évaluées par l'UICN et consolidée sur le référentiel taxonomique national (TaxRef).
<http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/>

Liste rouge nationale

Le risque de disparition de l'ensemble de **la flore vasculaire de France métropolitaine** a été évalué, grâce à une collaboration associant le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France), la Fédération et le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Les 4 982 espèces de plantes indigènes recensées sur le territoire ont fait l'objet d'un examen approfondi, conduisant à la parution d'un nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France. Les résultats montrent que 15 % des espèces encourent un risque de disparition, soit 742 espèces de plantes classées menacées ou quasi menacées.

Listes rouges régionales

<https://uicn.fr/etat-des-lieux-listes-rouges-regionales/>

En Métropole

<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/publication-de-la-liste-rouge-regionale-de-la-flore-vasculaire-de-corse>

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/listes-rouges-regionales-a7296.html>

<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/parution-de-la-liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-la-region-provence-alpes-cote-dazur>

<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-rhone-alpes-revue-de-presse>

Ile-de-France Liste Rouge Régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargement/liste_rouge_regionale_flore_vasculaire_idf.pdf

En Outre-Mer

Mayotte

<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-mayotte>

La Réunion

<http://www.fcbn.fr/actualite/C3%A9/la-liste-rouge-de-la-flore-vasculaire-de-la-reunion>

Antilles françaises

Livre rouge des plantes menacées aux Antilles françaises BERNARD J.-F. *et al.* — Publié le 15 décembre 2014

Liste rouge Guadeloupe

Liste rouge de la Flore vasculaire de Guadeloupe - 1 (2013)

Liste rouge Martinique

Liste rouge de la Flore vasculaire de Martinique - 1 (2013)

Liste rouge Polynésie Française

Liste rouge de la Flore vasculaire endémique de Polynésie française (2015)

Liste rouge Guyane

Les espèces végétales menacées de Guyane a été publiée en 2017 en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle, par Bruno Bordenave, JJ de Granville.

Il reste à compléter les listes pour les espèces non endémiques de Polynésie française, ainsi que pour les autres territoires d'Outre-mer (Nouvelle-Calédonie (en cours par l'Association Endemia), Wallis & Futuma, Saint-Pierre et Miquelon, etc). Par ailleurs ces évaluations ne concernent que les végétaux vasculaires. Les végétaux non vasculaires (bryophytes en particulier, mais aussi algues) restent encore à évaluer.

Ces données sont directement utilisées en particulier pour l'établissement et la révision des listes d'espèces protégées. Ainsi la liste rouge des espèces végétales menacées de La Réunion a-t-elle servi de base à la révision de la liste des plantes protégées sur ce territoire, qui a été portée de 62 espèces antérieurement à 238 espèces protégées par arrêté ministériel du 27 octobre 2017.

Ces listes rouges sont également utilisées pour définir les priorités (en particulier espèces classées CR) au niveau de la réalisation des Plans Nationaux d'Action).

Évaluation des états de conservation au titre de la Directive 92/43/CEE.

L'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat de la directive « Habitats, Faune, Flore » est évalué au niveau national pour chacune des 4 grandes régions biogéographiques terrestres françaises (domaines atlantique, alpin, continental et méditerranéen) dans lesquelles l'espèce/habitat est présent(e), selon différents critères. L'état de conservation d'une espèce est défini par son aire de répartition, l'effectif de ses populations, la surface des habitats occupés par l'espèce, ses perspectives futures de maintien. L'état de conservation d'un habitat est quant à lui défini par son aire de répartition, sa surface, ses caractéristiques (structure et fonction), ses perspectives futures de maintien.

L'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat est jugé graduellement, allant des stades « inconnu », « mauvais/menacé », « inadéquat/en danger », à « favorable ». De cet état de conservation est alors fixé un objectif de conservation, pour chaque espèce ou habitat, c'est-à-dire : espèce/habitat à maintenir en bon état, si son état de conservation actuel est estimé comme « favorable » ; espèce/habitat à restaurer, si son état de conservation actuel est estimé comme « mauvais/menacé » ou « inadéquat/en danger ». Des priorités d'actions en découlent et sont par la suite, déclinées en mesures de gestion actives ou passives à différentes échelles.

Pour la seconde fois, depuis la mise en place de la directive européenne « Habitats, faune, flore » en 1992, la France a mené en 2013 pour la

Commission Européenne, une évaluation systématique de l'état de conservation de la faune, la flore et des habitats d'intérêt communautaire présents sur son territoire. Ce bilan de santé a été réalisé dans le cadre des rapports réguliers (tous les six ans) prévus par l'article 17 de cette directive. Ce nouveau rapport couvre la période 2007-2012, et concerne, en France, 312 espèces animales et végétales, ainsi que 132 types d'habitats, à la fois en milieu terrestre et marin. Chaque habitat et espèce est évalué dans les régions biogéographiques où il est présent. Ainsi, en France 1009 évaluations ont été réalisées sur 4 régions terrestres et 2 marines.

Rapportage 2013- 2018 en préparation

Un prochain rapportage européen permettra de couvrir la période 2013-2018. Les travaux d'actualisation des données sont en cours sous l'impulsion du Muséum national d'histoire Naturelle au niveau de la France. Les *Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement* mènent aujourd'hui une enquête concernant les principales mesures de gestion mises en œuvre dans et hors du réseau Natura 2000, pour la gestion des espèces et des habitats des directives « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ».

La comparaison des résultats du rapport 2013-2018 avec celui de 2007-2012 permettra de savoir si les efforts entrepris jusqu'ici sont suffisants ou non à l'amélioration de l'état de conservation des espèces et des habitats. Elle donnera les futures orientations pour inverser l'érosion de la biodiversité d'ici 2020 et pour formuler une nouvelle Stratégie de la Biodiversité au niveau européen.

3. Information, research and associated outputs, and methods necessary to implement the Strategy developed and shared

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Les données sur la répartition des espèces est largement diffusée, ce qui permet une appropriation des enjeux par la Société Civile et les services administratives, qui peuvent mobiliser ces données pour un aménagement du territoire plus respectueux des espèces et de leurs habitats. Les itinéraires techniques de gestion sont disponibles pour certains mais il manque des liens entre la recherche fondamentale et appliquée et es acteurs de terrain pour un déploiement des techniques de conservation *in et ex situ*.

Les Sciences participatives mettent également à la disposition de tous une panoplie d'outils d'inventaires accessibles.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

L'engagement des citoyens : les sciences participatives

FR

Les sciences participatives sont des programmes scientifiques auxquels spécialistes ou amateurs peuvent contribuer par la collecte d'observations, sur la base du volontariat. Ils s'adressent aux débutants, initiés ou experts dans le domaine de l'observation, avec le soutien d'observateurs experts qui vérifient les identifications.

Ces programmes visent à améliorer les connaissances sur la biodiversité, (programmes de recherche scientifique, inventaires d'espèces : mieux on connaît la biodiversité, mieux on peut la protéger), mais aussi à éduquer et sensibiliser aux enjeux sur la biodiversité, à travers l'implication citoyenne et la pédagogie par l'action.

Programmes Vigie-Nature : sous le nom de Vigie-Nature, le MNHN a regroupé plus d'une vingtaine de groupes de scientifiques citoyens intéressés par le domaine des espèces communes de la biodiversité. Quinze mille volontaires participent.

<http://www.vigienature.fr/>

Le programme « 65 MILLIONS D'OBSERVATEURS » vise à développer une infrastructure nationale pour les projets de science citoyenne <https://www.mnhn.fr/fr/participez/actualites/lancement-projet-collaboratif-65-millions-observateurs>

La base de données nationale OPEN database permet d'accéder à tous les programmes nationaux de sciences participatives soit un total de 60141 participants et de 116 observatoires <https://www.open-sciences-participatives.org/home/>

Les cours de botanique

Les jardins botaniques développent des cours publics de botanique, proposent des sorties terrain, mobilisent des référents locaux et pédagogues sur les forums du MOOC Botanique en ligne , participent aux programmes de sciences participatives tels que Vigie-Flore. <https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=3>.

Exemple : **Initiation à la Botanique au Muséum national d'histoire naturelle** <https://www.mnhn.fr/fr/enseignement-formation/formation-continue/initiation-pratique-botanique>

Exemple : **Jardin botanique de Nancy** : Cours de botanique / initiation <http://factuel.univ-lorraine.fr/node/2552>

Exemple : **Jardin des Plantes de la ville de Nantes** : <https://jardins.nantes.fr/N/Animation-Educative/Cours-Botanique/Cours-Botanique.asp>

Les inventaires d'espèces végétales

D'importantes missions d'inventaire ont été réalisées à l'échelle de la France, pour une bonne connaissance de la biodiversité. Cet inventaire est continu et améliore la connaissance d'année en année. La mise à disposition de ces connaissances en tant qu'aide à la décision pour les autorités administratives, par exemple, est favorisée.

Exemple : Carte d'alerte du CBNBP. Cette couche d'information a vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaire révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée <http://cbtnbp.mnhn.fr/cbtnbp/biodiversite/carteAlerte.jsp>

Les recherches sur les transplantations d'espèces végétales

Une base de données « Translocations » sur les transplantations d'espèces animales végétales a été établie par un consortium d'établissements universitaires et est accessible à l'adresse <http://translocations.in2p3.fr/>. Concernant les plantes la composante TransLocPlant présente 747 populations dans la base, dont 427 populations transférées de plantes ou de lichens.

Mise en place de Trame verte et bleue, un réseau écologique pour la préservation de la biodiversité comme outils d'aide à un aménagement du territoire concerté.

<http://www.trameverteetbleue.fr/>

La Trame verte et bleue (TVB) constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, en particulier par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables. La Trame verte et bleue s'articule avec l'ensemble des autres politiques environnementales (aires protégées, Natura 2000, parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, objectifs de bon état

écologique des masses d'eau, études d'impact, etc

La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfiques pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (ingénierie territoriale, mise en valeur, gestion et entretien des espaces naturels, etc.).

Déclinaison des trames vertes et bleues à différentes échelles d'action

Echelle nationale

Le document-cadre "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" définit les grandes lignes directrices de la Trame verte et bleue.

Echelle régionale

La TVB est identifiée à l'échelle régionale via les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui définissent les objectifs et les moyens à atteindre en matière de préservation et de remise en état des continuités écologiques à travers un plan d'action stratégique. Le SRCE propose un cadre d'intervention pour la préservation et le rétablissement de continuités. Les plans et programmes élaborés à l'échelle régionale prennent en compte le SRCE, notamment en ce qui concerne les politiques d'aménagement (transports ou urbanisme) ou s'agissant de politiques sectorielles (agriculture, sylviculture...).

En Corse, la Trame verte et bleue est transcrite dans le plan d'aménagement durable de la Corse qui tient lieu de SRCE

En Outre-Mer, ce sont les Schémas régionaux d'aménagement qui assurent la mise en place de la TVB.

Echelle départementale

La TVB est déclinée au niveau des départements par le biais de la politique ENS, de la gestion des infrastructures routières départementales, de l'aménagement foncier agricole, des politiques de gestion de l'eau (à l'échelle des bassins).

Echelle du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. C'est un outil particulièrement intéressant pour la prise en compte de la TVB. Le SCoT doit prendre en compte le SRCE de sa région et intégrer les enjeux en matière de continuités écologiques.

Echelle communale

A travers le plan local d'urbanisme, l'échelle communale permet la mise en œuvre opérationnelle de la TVB ; les PLU peuvent ainsi définir des règlements d'urbanisme opposables aux tiers prenant en compte les préconisations définies dans les SRCE.

Utilisation des données de la recherche : des démarches existent pour le déploiement d'outils innovants de protection des espèces (introduction de populations hybrides, migration assistée des espèces, utilisation des parts d'herbiers, itinéraires de transplantation). <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0050934>

Outre-mer

L'outre-mer abrite une biodiversité exceptionnelle. Cette richesse est d'abord liée à la répartition géographique des collectivités d'Outre-mer dans les trois grands océans de la planète (Atlantique, Indien et Pacifique) et sous différentes latitudes, de l'antarctique au subarctique, en passant par la ceinture tropicale. Mais la biodiversité de ces territoires est soumise à de nombreuses menaces et les actions directes de conservation doivent être renforcées.

Grâce aux collectivités d'outre-mer, la France est présente dans 4 des 34 points chauds de la biodiversité mondiale (Caraïbes, Océan Indien, Polynésie et Nouvelle-Calédonie). Elle abrite en Guyane, plus de 7 millions d'hectares de forêt tropicale et dans les Terres Australes et Antarctiques, les communautés d'oiseaux marins les plus diversifiées au monde. Le domaine maritime français outre-mer comprend 10% des récifs coralliens et lagons de la planète et 20% des atolls. Au total, sur une superficie équivalente à 0,08% de toutes les terres émergées, ce sont plus de 3450 plantes vasculaires qu'on ne trouve nulle part ailleurs, soit davantage que dans toute l'Europe continentale.

Le Programme Outre-Mer mobilise tous les acteurs de la biodiversité dans les outre-mer pour encourager l'intégration de la biodiversité dans les politiques de développement, rappeler la place des outre-mer dans les politiques nationales pertinentes, mettre

les acteurs en réseau, et soutenir les associations environnementales implantées localement.

Le Groupe Outre-Mer (GOM) du Comité français de l'UICN rassemble plus de 130 experts et professionnels de la biodiversité, issus d'une cinquantaine d'organismes public ou privés d'outre-mer ou très impliqués dans les territoires ultramarins.

Le programme "Outre-mer" de l'UICN France s'articule autour de trois grands axes:

Ces trois grands axes guident la mise en œuvre des différentes actions menées au sein du Programme Outre-mer:

- Pôle-relais zones humides tropicales
- Actions à Mayotte
- Outre-mer européen
- Connaissances et sensibilisation sur la biodiversité d'Outre-mer

Des travaux sont menés en collaboration avec le programme "Espèces" du Comité français sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer.

4. At least 15 per cent of each ecological region or vegetation type secured through effective management and/or restoration

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

La France compte un grand nombre de réseaux d'aires protégées qui concourent à l'objectif, ainsi que plusieurs politiques sectorielles spécifiques. A noter le renforcement du dispositif d'aires protégées avec la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP), ainsi que le dispositif de Trames Verte et Bleue.

Cependant, en dehors de ces zones préservées, il persiste une artificialisation importante du territoire (entre 2006 et 2015, la surface artificialisée par habitant est passée de 744m² à 800m²). La France a donc perdu 590 000 Ha de terres, surtout agricoles, même si la progression de cette artificialisation tend à ralentir.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) est une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique. Elle vise à protéger d'ici 2019 au moins 2 % du territoire national et elle se focalise sur des outils de protection forte concourant à l'atteinte de l'objectif 2% : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Arrêté Préfectoral de Protection de Géotope (APPG), Réserve biologique forestière dirigée (RBD) et intégrale (RBI), Réserve naturelle nationale (RNN), régionale (RNR) ou de Corse (RNC) et zone de cœur de Parcs nationaux (PN).

D'autres outils fonciers ou contractuels sont également mobilisables mais ne participent pas à l'objectif des 2% : sites du Conservatoire du Littoral (CDL), sites du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), Espace Naturel Sensible (ENS), Forêt de Protection (FP), Site Classé (SC).

Les outre-mer français hébergent un patrimoine écologique et biologique considérable tant au niveau marin que terrestre. Comme en métropole, les aires naturelles sont régies par divers statuts de protection. Si l'on considère les **outils de protection stricte** (cœurs de Parcs Nationaux, réserves naturelles nationales et régionales et réserves de biosphère) on compte un pourcentage très contrasté selon les territoires concernés.

- Europa, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon : 0% du territoire
- Mayotte : 0,2 % du territoire
- Martinique : 2,4 % aires protégées par le Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres, le Parc Naturel Régional de la Martinique et l'Office National des Forêts.
- Guadeloupe : 13 % Parc National créé en 1989 <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr>
- La Réunion : 42 % Parc National créé en 2007 <http://www.reunion-parcnational.fr/fr>
- Polynésie française : 2,3 %
- Iles australes : 90 % RNN créée en 2006 <http://www.taaf.fr/La-reserve-naturelle-nationale-des-Terres-australes-francaises->

FR

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Le programme ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) a été lancé en 1982 avec l'objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il s'agit donc d'un inventaire qui identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Sites classés et inscrits

Attachée à la protection des paysages, la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection nationale. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites dont la conservation ou la préservation présente, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. En janvier 2017, 111 ans après la première loi (1906), la métropole et l'outre-mer comptent près de 2 700 sites classés et plus de 4 000 sites inscrits pour une superficie totale de plus de 4 % du territoire national.

<http://www.grandsitedefrance.com/>

Réserves biologiques

Les réserves biologiques constituent un outil de protection et de gestion spécifique aux espaces les plus remarquables des forêts relevant du régime forestier : forêts domaniales, forêts des collectivités ou d'établissements publics. Elles sont gérées par l'Office national des

forêts. On distingue les réserves biologiques intégrales, axées sur la naturalité et le fonctionnement des écosystèmes, les réserves biologiques dirigées, ayant pour but la conservation de milieux ou d'espèces remarquables, et les réserves biologiques mixtes dans les

sites combinant les deux types d'enjeux patrimoniaux. En janvier 2017, il existe plus de 250 réserves biologiques en France métropolitaine et outre-mer.

Liste rouge des écosystèmes

La France a lancé l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes présents sur le territoire français selon la méthodologie de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN :

- publication des résultats sur les mangroves de Mayotte ;
- finalisation des résultats sur les habitats forestiers méditerranéens,
- poursuite des évaluations sur les habitats forestiers et les habitats côtiers métropolitains.

Mise en place d'un accompagnement pour la déclinaison infranationale de la liste rouge des écosystèmes :

- Exercice d'application à quelques écosystèmes de zones humides en France métropolitaine
- Pour une Liste rouge des écosystèmes forestiers en France : recueil des études de cas
- Pour une Liste rouge des écosystèmes forestiers en France : Bilan de l'exercice d'application et préconisations
- La Liste rouge des écosystèmes en France - Chapitre Mangroves de Mayotte

Exemple de Listes rouges Habitats :

- <http://www.conservatoire-botanique-alsace.fr/connaissance-de-la-flore-et-des-habitats/liste-rouge-vegetations-menacees-dalsace/>
- <http://www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/publication-de-la-liste-rouge-des-vegetations-menacees-dalsace-par-le-conservatoire>
- <http://www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/publication-du-referentiel-et-de-la-liste-rouge-des-vegetations-de-rhone-alpes>
- <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Guide%20Vegetaux-Tome%201-complet.pdf>
- <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Guide%20Vegetaux-Tome%202%20complet-Web.pdf>

Continuités écologiques

La révision du document-cadre "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" (ONTVB) est actuellement ouverte à la consultation publique. L'artificialisation du territoire français continue de progresser selon la dernière livraison de l'enquête du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur l'utilisation des sols. Le Plan biodiversité, publié en juillet 2018, prévoit que les politiques d'urbanisme et d'aménagement commercial soient revues afin d'enrayer l'augmentation des surfaces artificialisées, de favoriser un urbanisme sobre en consommation d'espace et d'améliorer la mise en œuvre de la séquence « éviter - réduire - compenser » dans le cadre du développement des territoires.

Exemple de contributions au Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Les landes d'Île-de-France :

http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/CBNBP_Landes_partie1.pdf

- Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France
- <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Guide%20Vegetaux-Tome%201-complet.pdf>
- <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Guide%20Vegetaux-Tome%202%20complet-Web.pdf>
- Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne

- Typologie des végétations de dalles et de pelouses calcaires sèches en région Centre

Réseau européen Natura 2000

Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1er mars 2018, la France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 34 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

Programmes Life

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>

L'instrument LIFE est utilisé par de nombreux acteurs de la protection de la biodiversité.

A titre d'exemple, le projet LIFE des calanques (https://www.arpe-arb.org/environnement-paca/programme-life-habitats-calanques_767.html) concerne 6 des 7 sites d'intérêt communautaire du territoire du Parc et vise à restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés (mise en défens, plantations) pour limiter la dégradation du littoral (fragmentation, piétinement, érosion, stationnement sauvage) et retrouver une intégrité des habitats. Il vise à :

- Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, plantation d'espèces locales)
- Renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques et vulnérables, accroître leur viabilité et reconnecter les populations entre elles (renforcement et ré-introduction)
- Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral
- Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne

Forêts

Les forêts couvrent de très vastes écosystèmes terrestres avec 4 milliards d'hectares dont 16 millions en France métropolitaine et 8,5 en outre-mer.

Le Programme National de la Forêt et du Bois 2016 - 2026 fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans. Il se donne 4 objectifs : Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement, Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires, Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique, Développer des synergies entre forêt et industrie. Pour la première fois, la société civile française a été associée à la définition de la politique forestière de la nation.

Parmi les initiatives de replantation d'arbres on peut noter :

- **CORRIBIOR** est un projet régional, conduit et animé par les Fédérations des Chasseurs et les Opérateurs de l'Arbre et de la Haie Champêtre. Ce projet est soutenu par l'Europe, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- **Programme «Plantons pour la Planète»** porté par la Fondation Yves Rocher-Institut de France et l'Afac-Agroforesteries, a permis de planter sur la saison 2017-2018, 516 950 arbres et arbustes et 67 opérateurs engagés, le troisième million d'arbres a pu être atteint ! Ambition aujourd'hui est d'atteindre l'objectif de 5 millions d'arbres plantés depuis 2010 en France dans le cadre du partenariat entre la Fondation Yves Rocher-Institut de France.

Un décret visant à mieux protéger les habitats naturels et les biotopes a été adopté le 19 décembre 2018 (décret n°2018-1180 du 19 déc 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels)

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite-letat-renforce-moyens-preservation-des-milieus-naturels>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000037838804&dateTexte=>

Zones humides

La Convention RAMSAR est entrée en vigueur en France le 1 décembre 1986. La France dispose actuellement 48 sites inscrits sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), ayant une superficie

totale de 3,714,382 hectares tant en métropole qu'outre-mer.

<https://www.ramsar.org/fr/zone-humide/france>

La France s'est dotée de plans d'actions nationaux pluriannuels depuis 1995 pour la conservation des zones humides. Le 3ème plan national 2014-2018 est centré sur la dimension fonctionnelle des milieux humides montrant ainsi clairement la volonté de poursuivre une approche écosystémique par gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières, tout en suivant également les prescriptions des instruments réglementaires de l'Union européenne.

Ce [3e plan national d'action en faveur des milieux humides](#) est un plan d'action pour 2014-2018 est « de disposer rapidement d'une vision globale de la situation des milieux humides et de mettre au point une véritable stratégie de préservation et de reconquête, que ce soit en métropole ou dans les outremer, et qui associe l'ensemble des acteurs mobilisés. »

Le plan d'action reconnaît l'importance de la prise en compte des zones humides dans les nombreuses politiques concernées (eau, biodiversité, agriculture, urbanisme, risques naturels et gestion de l'espace).

<https://www.ramsar.org/fr/zone-humide/france>

Sites en métropole

Baie de Somme ; Baie du Mont Saint-Michel ; Basses Vallées Angevines ; Bassin du Drugeon ; Brenne ; Camargue ; Delta de la Leyre ; Etang de Biguglia ; Etang d'Urbino ; Etang de Palo ; Etangs de la Champagne humide ; Etangs de la Narbonnaise ; Etangs de la Petite Woëvre ; Etangs de Villepey ; Etangs du Lindre, forêt du Romersberg et alentours ; Etangs palavasiens ; Golfe du Morbihan ; Grande Brière ; Impluvium du plateau du Gavot ; Lac de Grand-Lieu ; Lac du Bourget, marais de Chautagne ; Marais audomarois ; Marais d'Orx ; Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys ; Marais du Fier d'Ars ; Marais Salants de Guérande et du Mès ; Marais Vernier et vallée de la Risle maritime ; Mares temporaires des Tre Padule de Suartone ; Petite Camargue ; Rhin supérieur / Oberrhein ; Rives du Lac Léman ; Salins d'Hyères ; Tourbière de Moltifao ; Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ; Etang de Salses-Leucate ; Marais de Sacy ; Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre.

Sites en outre-mer

Basse-Mana ; Estuaire du fleuve Sinnamary ; Etang des Salines ; Grand Cul-de-Sac Marin ; Ile d'Europa ; Iles d'Amsterdam, Crozet, Kerguelen, Saint Paul ; Lacs du Grand Sud néo-calédonien ; Lagon de Moorea ; Marais de Kaw et Ile du Grand Connetable ; Vasière des Badamiers ; Zones humides et marines de Saint Martin.

5. At least 75 per cent of the most important areas for plant diversity of each ecological region protected with effective management in place for conserving plants and their genetic diversity

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Pour connaître et préserver la biodiversité, la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer disposent d'outils adaptés aux contextes et aux enjeux. Tous statuts confondus, les aires protégées françaises couvrent environ 21 % des terres et 22 % des eaux françaises.

Des progrès restent à accomplir notamment dans l'effectivité des actions de conservation, dans la remise en connexion de territoires à forte diversité. Des indicateurs doivent aussi être développés pour mieux renseigner l'objectif.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Les Aires protégées sont le maillon essentiel de la conservation durable des espèces dans leurs milieux naturels. Ce réseau est aujourd'hui bien constitué même si une politique de renforcement a été décidée il y a quelques années (Stratégie de Création d'Aires Protégées).

Quelques indicateurs sur les aires protégées

- Natura 2000 : 12,6% France métropolitaine.
- Réserves : 301 684Ha en France métropolitaine (+67M OM).
- APPB : 124 500Ha.
- Parcs Nationaux : 60 728km²
- Parcs naturels régionaux de France : 9,1 M Ha (15%).
- Réserves biologiques : 38 000Ha.
- Espaces Naturels Sensibles : 200 000Ha.
- Conservatoires d'espaces naturels: 160 000ha.

Parallèlement à l'inventaire des espèces végétales qui a permis l'établissement des Listes Rouges Nationale et Régionales, ainsi que la révision de la Liste des espèces protégées qui va suivre, un travail important est mené au niveau des habitats (connaissance et référentiels, répartition et menaces) pour engager une politique de conservation plus intégratrice.

Connaitre avant de protéger

Cartographier les habitats naturels et semi-naturels de France

La France ne dispose pas encore d'une cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur l'ensemble de son territoire métropolitain. Le programme de recherche CarHAB, lancé dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, a pour objectif la construction d'une cartographie au 1/25000^e des habitats naturels et semi-naturels terrestres en suivant une approche phytosociologique paysagère.

Objectifs du programme CarHAB 2

- 1 Mesurer les impacts de l'artificialisation des sols sur les différents types de milieux naturels
- 2 Créer un outil permettant une meilleure prise en compte des habitats en amont des projets d'aménagement, à l'échelle des SRADETT et des SCoT ;
- 3 Localiser et prioriser les enjeux biodiversité sur le territoire pour une meilleure anticipation des politiques TVB, SCAP
- 4 Améliorer la réponse aux obligations des directives Natures (rapportage et surveillance).

Forêt

Projet d'Observatoire des Forêts Sentinelles

Cet observatoire ambitionne de **mettre à disposition des gestionnaires d'espaces naturels protégés** constitués en réseau collaboratif (i) des **protocoles standardisés de suivi** de la biodiversité et des effets du changement climatique ainsi que (ii) des **outils, formations et appuis facilitant l'intégration de ces enjeux dans la gestion sylvicole**. L'ensemble des outils et services offerts sera réuni dans un Centre de ressources en ligne.

Un des objectifs du projet était bien de définir une stratégie de déploiement géographique de l'OFS qui prenne en compte (i) des questions de représentativité (habitats forestiers, maturité des peuplements, insertion paysagère des sites sentinelles - la réponse d'une forêt à des contraintes dépend également de ses caractéristiques en termes de connectivité, de pressions socio-économiques

FR

etc.) ou (ii) les besoins de la recherche concernant les caractéristiques des sites équipés ou à équiper.

Parmi les enjeux prioritaires : **produire des analyses ou synthèses à des échelles territoriales supérieures au site et à contribuer à la construction de référentiels de gestion, notamment vis-à-vis du changement climatique.**

Déploiement de l'Observatoire des Forêts Sentinelles en Outre-mer

Le lien avec la commission Outre-mer de l'UICN doit être exploré ainsi que les complémentarités avec le projet du GIP ECOFOR notamment le projet IGDOM - Intégration des Outre-mer dans les Indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

Tour d'horizon des politiques de conservation et des projets sectorielles en Outre-Mer : le cas de La Réunion.

Le territoire de La Réunion peut être qualifié d'exceptionnel à bien des égards et, avant tout, au titre de sa remarquable biodiversité végétale comptant pas moins de 1726 taxons indigènes au sein des plantes à fleurs, des fougères et des mousses. Ce patrimoine végétal unique au monde tant dans sa diversité spécifique, avec un très fort taux d'endémisme, que dans son organisation structurelle en d'innombrables habitats naturels a motivé la création d'un Parc national en 2007 et a ensuite été classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 2010.

Face à ce constat, et suivant les engagements internationaux pris suite à la première Convention sur la Diversité Biologique (Rio - 1992) déclinée en plan stratégique (Nagoya - 2010), le territoire de La Réunion s'est engagée durant la dernière décennie sur des orientations visant à préserver cette biodiversité d'exception.

Ainsi, l'État, avec la participation de ses partenaires locaux dont les collectivités territoriales, a développé des stratégies visant à optimiser la gestion et la conservation de la biodiversité de La Réunion :

- La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité (2006 révisée 2012-2020); <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/strategie-reunionnaise-pour-la-biodiversite-srb-r172.html>
- La Stratégie de Lutte contre les espèces invasives à La Réunion déclinée en Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI, 2010-2020); <https://www.especiesinvasives.re/documents/>
- La Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de La Réunion (SCFHR), dernière version publiée en 2015 et dispo <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/strategie-reunionnaise-pour-la-biodiversite-srb-r172.html>

Il existe aussi d'autres documents stratégiques comme de nombreux Plans Directeurs de Conservation et des PNA pour la flore menacée de La Réunion (en ligne sur <https://mascarine.cbnm.org/index.php/telechargements>).

Le programme DAUPI, démarré en 2012, Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes, est piloté par la DEAL, le CBNM et la Région Réunion (<http://daupi.cbnm.org/index.php>).

Certains projets comme le projet RHUM (Restauration d'Habitats Unique au Monde <http://rhum.cbnm.org/#/>) ont été mis en œuvre ou d'autres comme le projet ESPECE est en cours; Le projet « ESPECE » est né d'une volonté commune du Parc national, de la DEAL, des gestionnaires locaux (GCEIP, ONF, CdL ...), et des collectivités (Département de La Réunion et Région Réunion), de poursuivre à plus grande échelle (zones de l'île maîtrisées foncièrement et gérées).

Le projet RHUM : « Restauration d'Habitats Uniques au Monde : renforcement biologique de populations de plantes menacées dans le cœur du Parc national de La Réunion ». Ce premier projet, piloté par le CBNM avec l'appui du Parc national, de la DEAL et de l'ONF, s'était déroulé sur les terrains départemento-domaniaux. Il a permis de renforcer les populations de 13 espèces rares et menacées. Toutefois, plus d'une centaine d'espèces est considérée comme étant en danger critique d'extinction (d'après les critères IUCN) à La Réunion. Ce nouveau projet vise à améliorer l'état de conservation des populations d'espèces végétales en danger d'extinction, en tenant compte des connaissances disponibles.

Liste des espèces protégées à la Réunion qui vient d'être remise en jour en décembre 2017 (pour la flore, 238 espèces)

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/flore-exceptionnelle-238-especes-vegetales-a708.html>

Publication du guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie

EUNIS, un guide permettant de reconnaître tous les habitats de métropole, marins ou terrestres, avec la typologie EUNIS ([HABREF](#) de l'INPN). Il renferme des clefs de détermination des habitats (jusqu'au niveau 3 d'EUNIS), des descriptions narratives et illustrées des habitats, des mentions concernant les objectifs de conservation associés (liste rouge des habitats européens, habitats d'intérêt communautaire, etc.).

Lien vers le guide <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-32786.pdf>

Il est destiné à l'écologue et au naturaliste sans connaissance approfondie en botanique ou en phytosociologie. Le guide a été réalisé par [UMS PatriNat](#), avec le bureau d'études [Biotope](#), grâce aux tests réalisés avec les services territoriaux de l'Agence Française de Biodiversité et de nombreux partenaires.

ISBN print 978-2-37785-040-2

6. At least 75 per cent of production lands in each sector managed sustainably, consistent with the conservation of plant diversity

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

No significant change at national level

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Émergence de démarches de meilleure connaissance, y compris au travers de sciences participatives, et de conservation (marque VRAIES MESSICOLES et Programmes Nationaux d'action (PNA) en faveur des Messicoles), mais difficultés à enrayer des dynamiques intensives, à lutter contre la déprise agricole et l'intensification des pratiques en périphérie des grands centres urbains. De grands projets d'aménagements continuent à peser et à détruire des espaces de culture et leurs milieux associés parfois riche en biodiversité (exemple des mouillères).

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

L'agriculture française, les filières agroalimentaires et forestières sont des leviers pour relever le défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale. **La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)** du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale de nos exploitations agricoles. Depuis que le texte a été promulgué, déjà près de 250 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental ont été créés. Au 10 février 2016, 73 mesures réglementaires d'application de la loi ont été prises ; la loi a ainsi été mise en œuvre à 81%.

Contribution des espaces agricoles à la protection des espèces

Il existe de nombreuses possibilités de contributions de l'agriculture à la biodiversité qui peuvent se répartir selon 3 niveaux : à l'échelle de la parcelle, à l'échelle de l'exploitation, à l'échelle des territoires et des paysages. A l'inverse, les contributions de la biodiversité et de la TVB à l'agriculture sont aussi nombreuses et peuvent être soit directes (augmentation de la production de fourrage, la stimulation de l'appétit des herbivores...) soit indirectes et concernent dans ce cas des échelles spatiales plus vastes que l'exploitation (disponibilité en eau et la régulation des crues, la qualité des eaux...).

En Provence Alpes Côte d'Azur ces contributions participent à ce que la région soit particulièrement riche en biodiversité. Mais les équilibres sont fragiles et mobilisent de nombreux acteurs. Dans le cadre de l'élaboration du SRCE, de multiples échanges ont permis de brosser une vision partagée de ce territoire et de ses enjeux. Les travaux menés par le CETE Méditerranée en 2012-2013 ont initié une valorisation des pratiques agricoles existantes favorables aux continuités écologiques et à la biodiversité en générale.

Plan national d'actions en faveur des messicoles

Le Plan national d'actions (PNA) vise à mettre en place les dispositifs et partenariats nécessaires pour que les plantes messicoles soient prises en compte de façon pérenne dans les politiques agricoles, les projets de territoire et les formations, et pour permettre l'application des mesures utiles à leur conservation : des pratiques agricoles adaptées et la préservation de l'identité génétique des populations.

http://www.fcbn.fr/sites/fcfn.fr/files/ressource_telechargeable/pna_messicoles_texte.pdf

FR

Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole

Ce rapport vise à contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la TVB dans les espaces agricoles, sur la base de retours d'expériences de cinq territoires pilotes et à partir du croisement des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.

Marque VRAIES MESSICOLES.

Cette marque garantit à l'utilisateur la provenance et le mode de multiplication des lots d'espèces pouvant être utilisés pour restaurer des communautés de plantes adaptées aux moissons, dans un contexte de pratiques agricoles extensives. Plusieurs producteurs se sont lancés dans la production et la commercialisation de ce type de produit qui est un levier d'actions, dans le cadre du PNA en faveur des Messicoles, pour la mise en œuvre de programmes de conservation de la biodiversité floristique associée aux espaces de production alimentaire.

Observatoire Agricole de la Biodiversité OAB (<https://www.open-sciences-participatives.org/fiche-observatoire/131>) :

OBJECTIFS : Mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole, son évolution et les liens avec les pratiques culturales

PRINCIPE : Proposer des protocoles simplifiés d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs volontaires et aux autres

acteurs du monde agricole intéressés. Quatre protocoles existent actuellement : transects papillons, nichoirs à abeilles solitaires, placettes vers de terre et planches à invertébrés terrestres.

7. At least 75 per cent of known threatened plant species conserved in situ

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Malgré un réseau bien développé d'espaces protégés et de politiques sectorielles (Règlementation sur les espèces protégées, Natura 2000, PNA, Compensation...), la conservation des espèces dans leurs habitats reste un exercice difficile. L'appropriation des enjeux de conservation par les acteurs locaux est une action à renforcer. Les indicateurs doivent aussi être affinés pour renseigner au mieux l'objectif : en l'occurrence, malgré une prise en charge parfois satisfaisante du niveau "espèce" par le réseau d'espaces protégés, le niveau "populationnel" montre un déficit très important, faisant alors peser sur les espèces la conservation d'une seule unité génétique.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Un outil réglementaire innovant : Les Plans Nationaux d'Actions

Les plans nationaux d'actions <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/plans-nationaux-d-actions> sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation (https://inpn.mnhn.fr/docs/PNA/PNA-Objectifs_exemples_brochure.pdf). Les Plans Nationaux d'Actions sont à rapprocher des Species Action Plans britanniques.

- **PNA en faveur du *Liparis de loesel*** : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/brochure-presentation-pna-liparis.pdf>
- **PNA en faveur du *Flûteau nageant*** (http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/plans_actions/luronium/Ressources_page2/PNA%20Luronium.pdf)
- **PNA *Aster des Pyrénées*** : http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_13041_Aster_assemblage_web_cle7dc8d1.pdf
- **PNA *Anchusa crispa*** : http://corse.n2000.fr/sites/corse.n2000.fr/files/documents/page/pdf/brochure_anchusa_090312_validee.pdf
- **PNA *Eryngium viviparum*** : <http://oaidoc.eau-loire-bretagne.fr/exl-doc/doc00032280.pdf>
- **PNA *Biscutella rotgesii*** : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Luneti%C3%A8re-de-Rotges_2013-2017.pdf
- **PNA *Centranthus trinervis*** : <http://biodiv.mnhn.fr/network/bibliographie/documents/plans-nationaux-d-action-pour-la-flore/plan-national-d-actions-en-faveur-de-certhanthus-trinervis-viv.-beg.centranthe>
- **PNA Bois de poivre** : http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20140411_PNA_Zanthoxylum_grd_public_cle19c831.pdf
- **PNA bois de papaye** : http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20140409_PNA_Polyscias_aem_VERSION_grd_public_cle26fd85.pdf / http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20140409_PNA_Polyscias_rivalsii_VERSION_grd_public_cle787d9b.pdf
- **PNA Bois de poupart** : http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20140409_PNA_Poupartia_VERSION_grd_public_cle61ddc7.pdf
- **PNA Bois de senteur blanc** : http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20140409_PNA_Ruizia_VERSION_grd_public_cle55f978.pdf

FR

<https://inpn.mnhn.fr/programme/rapportage-directives-nature/presentation>

Lancement de la deuxième génération en 2017 pour une mise en œuvre en 2020, avec une possibilité de mise en œuvre de plans « Habitats » et de Plans "multi-espèces" à l'image du PNA en faveur des Messicoles. A titre d'exemple, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fait paraître le premier Plan de Conservation en faveur des mares de platière de la région du Gâtinais, qui propose ainsi une vision intégrée de la conservation de cet habitat particulier et de l'ensemble des espèces qui y sont associées (http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_Bulliardo-Ranunculetum_internet.pdf).

Aux échelles régionales : des Plans Régionaux d'Actions

A l'initiative des Conservatoires botaniques nationaux, les Plans Régionaux d'Actions déclinent aux échelles régionales des programmes de connaissance et de conservation sur les taxons prioritaires (CR/EN/VU). L'application de ces Plans dépend cependant de la mise en œuvre d'une véritable ingénierie financière avec les collectivités territoriales notamment. A titre d'exemple la liste de ceux du CBNBP :

- **Plan de conservation *Catabrosa aquatica*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_95_catabrosa_aquatica_internet.pdf
- **Plan de conservation *Aconitum napellus*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_aconitum_napellus_internet.pdf
- **Plan de conservation *Carex mairei*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_carex_mairei_internet.pdf
- **Plan de conservation *Galium saxatile*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_galium_saxatile_internet.pdf
- **Plan de conservation *Geum rivale*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_geum_rivale_internet.pdf
- **Plan de conservation *Inula hirta*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_inula_hirta_internet.pdf
- **Plan de conservation *Melica ciliata*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_melica_ciliata_internet.pdf
- **Plan de conservation *Minuartia setacea*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_minuartia_setacea_internet.pdf
- **Plan de conservation *Oenanthe pimpinelloides*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_oenanthe_pimpinelloides_internet.pdf
- **Plan de conservation *Ranunculus hederaceus*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_ranunculus_hederaceus_internet.pdf
- **Plan de conservation *Stachys alpina*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_stachys_alpina_internet.pdf
- **Plan de conservation *Triglochin palustre*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_IDF_triglochin_palustre_internet.pdf
- **Plan de conservation *Arnica montana*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_Centre-Val_de_Loire_Arnica_montana_internet.pdf
- **Plan de conservation *Orobanche pourprée*** : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/PRA_Orobanche_pourpree_final.pdf

Minimiser l'empreinte de l'aménagement du territoire sur la biodiversité

Inscription dans la Loi pour la Reconquête de la biodiversité de la Compensation écologique : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/8/8/DEVL1400720L/jo/article_69 et la séquence "Éviter, Réduire, Compenser". Développement, sur la base d'expérimentations, du principe de compensation par l'offre avec la vente d'actifs de compensation par des organismes spécialisés dans la restauration d'écosystèmes dégradés.

Quelques indicateurs qui montrent la prise en charge des espèces protégées et menacées par les dispositifs de protections réglementaire d'espaces naturels :

- **65% des espèces menacées** en Île-de-France sont incluses au moins une fois dans un espace de protection réglementaire et/ou foncière. Ce chiffre tombe à 22% à l'échelle des populations (http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/observatoire/indicateurs/IDF_EspLR_EspaceReglemente.pdf).
- A l'échelle du territoire d'agrément du CBNBP, une vingtaine de programmes d'introduction, de réintroduction, de

renforcement ou de translocations de populations ont été menés.

8. At least 75 per cent of threatened plant species in ex situ collections, preferably in the country of origin, and at least 20 per cent available for recovery and restoration programmes

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Alors que les infrastructures existent et que les standards internationaux de récolte et de conservation sont largement diffusés, il reste difficile d'engager une politique ambitieuse de bancarisation des ressources génétiques des espèces menacées de disparition. Partenaires des conservatoires botaniques dans plusieurs régions, les jardins botaniques valorisent leur compétences techniques et leur savoir faire en terme de maintien en collections ex situ et se mobilisent pour développer un programme ciblant les espèces végétales de la Flore française tant métropolitaines qu'ultramarines.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

La conservation *ex situ* est principalement réalisée au travers des banques de semences et des jardins conservatoires et botaniques.

La conservation *ex situ* au sein du réseau des Conservatoires botaniques nationaux.

On dénombre 9 banques de semences et 7 jardins conservatoires .

Banques de semences

Inventaire des banques de semences du réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux :

- CBN Alpin : <http://www.cbn-alpin.fr/actions/conservation/ex-situ.html>
- CBN de Bailleul : <https://www.cbnbl.org/banque-semences>
- CBN Bassin parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/listEspeceCons.do?action=list>
- CBN Sud-Atlantique : <http://www.cbnsa.fr/spip.php?rubrique15>

Ébauche d'une base de données partagée par les CBNs sur la gestion des collections en banques de semences (initié dans le cadre du projet SEMINALP).

Quatre Banques de semences sont inscrites dans la base de données GardenSearch de Botanic Gardens Conservation International :

- National Botanical Conservatory of Corsica Corte, Corsica
- Conservatoire Botanique National du Bassin parisien
- National Museum "d'Histoire Naturelle"- Seed Bank
- Jardin botanique de Paris - Seed Bank

Jardins botaniques

Carte interactive pour localiser un jardin botanique en France

<http://jbf-pf.org/index.php/trouver-un-jardin>

CBN Brest : <http://www.cbnbrest.fr/jardin-du-conservatoire>

Quelques indicateurs de réalisation de l'objectif :cas du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Résultats de la bancarisation des ressources génétiques des espèces menacées

(Page 55 du rapport suivant pour la bancarisation vs obj.8 GSPC : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/DemandeRenouvellementAgrementCBNBP2015_2019.pdf):

- A l'échelle de la région Ile-de-France (CBNBP): 59% CR, 49% EN, 37% VU.
- A l'échelle de la région Bourgogne (CBNBP): 21% CR, 21% EN, 1% VU.
- A l'échelle de la région Centre (CBNBP): 22% CR, 18% EN, 12% VU

FR

Plantes en culture dans les jardins botaniques français et répertoriées dans la base de données Plant Search de Botanic Gardens Conservation International

44280 taxa de 38 institutions

Soit un total de 82824 accessions

Parmi celles-ci, évaluation du risque de menaces selon la Liste rouge de 1997

- 448 sont en danger
- 23 éteintes en nature
- 15 soit éteintes soit en danger ou danger critique
- 212 de statut indéterminé
- 1011 de statut rare
- 680 de statut vulnérable

Parmi celles-ci évaluation du risque de menaces selon la Liste rouge de 2015

- 199 sont en danger critique
- 124 sont data deficiant
- 292 en danger
- 2 éteintes
- 13 éteintes en nature
- 1304 Least Concern
- 13 Lower Risk: Conservation Dependent
- 47 Lower Risk: Least Concern
- 854 Lower Risk: Near Threatened
- 157 Near Threatened
- 368 vulnerable

La conservation *ex situ* est une solution palliative à la disparition des espèces ou à la raréfaction des populations, puisque le but ultime est le retour à la nature du matériel végétal conservé. Ce retour à la nature peut prendre plusieurs formes : la transplantation, le renforcement de populations, la réintroduction voire l'introduction *ex nihilo*.

Exemple d'un programme de réintroduction en nature : *Marsilea quadrifolia*

Projet de réintroduction mené par le Jardin Botanique de la Ville de Nantes (SEVE) et l'antenne régionale du Conservatoire National de Botanique de Brest

<https://jardins.nantes.fr/N/Environnement/Reintroduction/Marsilea-quadrifolia/Marsilea-quadrifolia.asp>

Exemple d'un programme de conservation : *Angelica heterocarpa* et *Tulipa clusiana*

Partenariat entre le Jardin Botanique de Bordeaux et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) pour la conservation de l' *Angelica heterocarpa* et la *Tulipa clusiana*.

<http://jardin-botanique-bordeaux.fr/vivre-science/connaissance-milieus-naturels-regionaux/actions-conservation>

Exemple d'une réintroduction de plantes à l'île Maurice

Des colis de plantes sont régulièrement expédiés par le Conservatoire botanique au National Parks and Conservation Service de Maurice, au Forestry Service et au Mauritius Wildlife Foundation afin de rapatrier et de réintroduire en nature les espèces végétales disparues et menacées cultivées à Brest. Ces efforts fournis sont indispensables au sauvetage des espèces les plus vulnérables de la région mais demeurent ponctuels. Du processus d'acquisition de la connaissance jusqu'à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, les outils à dispositions des acteurs mauriciens souffrent de lacunes importantes. Ce nouveau programme ASTIRIA propose une vision globale et intégrée de la conservation.

<http://www.cbnbrest.fr/nos-actions-phares/110>

De 2011 à 2015, le Conservatoire botanique national de Brest porte un important programme de réintroduction de 30 espèces éteintes ou menacées de disparition à l'île Maurice. Cette opération exceptionnelle et complexe est l'aboutissement d'une action de conservation menée depuis près de 40 ans.

<http://www.cbnbrest.fr/nos-actions-phares/109>

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Promouvoir les ressources phytogénétiques

Le lancement d'un appel à projets, en septembre 2017, apporte un soutien aux initiatives sur la caractérisation et la durabilité des collections de ressources phytogénétiques pour les plantes cultivées. Cet appel à projets dispose d'un budget de 300 000 €. Ces fonds s'ajoutent aux ressources déjà mobilisées depuis 2015 pour constituer une équipe dédiée à la structuration de la préservation de ces ressources.

Ainsi, en 2017, trois nouvelles collections nationales (soit des dizaines de variétés végétales), gérées par l'INRA, sont déposées dans le système multilatéral prévu par le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) : 80 variétés d'aubergines, 603 variétés d'avoine et 36 variétés de triticales. Ces variétés seront accessibles à tous les utilisateurs de recherche et de sélection intéressés, sur une base internationale. Ce nouveau versement porte à sept le nombre de collections déposées par la France dans le système multilatéral depuis 2005 (aubergine, avoine, blé tendre, fourrage, maïs, pomme de terre et triticales).

La production de semences et l'innovation variétale jouent un rôle majeur dans le maintien de la compétitivité et de la performance environnementale de l'agriculture, en s'appuyant fortement sur les variétés végétales disponibles et les ressources phytogénétiques. Le défi de la conservation consiste à assurer la disponibilité de la biodiversité cultivée pour l'avenir et, en particulier, à contribuer à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. La France a ratifié le TIRPAA, entré en vigueur en 2004, visant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et qui crée un système multilatéral d'échange de ressources phytogénétiques.

Par ailleurs, en 2012, le ministère chargé de l'agriculture a confié au groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) le soin de coordonner et d'animer les réseaux de conservation des ressources phytogénétiques.

En 2015, au sein du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS), le ministère chargé de l'agriculture a institué une nouvelle section transversale relative à la conservation des ressources phytogénétiques d'espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages. Ses missions sont :

- (i) de délivrer la reconnaissance officielle des acteurs et des collections *ex situ*, *in situ* et « à la ferme » de ressources phytogénétiques cultivées;
- (ii) de définir les priorités et valider les actions de sauvegarde sur les collections menacées ou les « espèces orphelines » et (iii) de participer à la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux ressources phytogénétiques.

Exemple de programmes de conservation de parents sauvages d'espèces d'intérêt socio-économique

<http://agriculture.gouv.fr/tirpaa-la-france-se-mobilise-pour-la-conservation-et-lutilisation-durable-des-ressources>

Lancement d'un appel à projets, en septembre 2017, permet de soutenir des initiatives portant sur la caractérisation et la pérennisation des collections de ressources phytogénétiques de plantes cultivées. Cet appel à projets est doté de 300 000 euros. Ces crédits du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation viennent compléter les moyens déjà mobilisés par le ministère depuis 2015 pour constituer une équipe dédiée à structurer la conservation de ces ressources. <https://www.geves.fr/ressources-phytogenetiques/coordination-nationale/>

Ce sont ainsi 80 variétés d'aubergines, 603 variétés d'avoine et 36 variétés de triticales, gérées par l'INRA et appartenant à la collection nationale française qui sont versées au pool commun prévu par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (TIRPAA)[2]. Ces variétés pourront ainsi être accessibles à tout utilisateur de la recherche et de la sélection intéressé au niveau international.

<http://www.fao.org/plant-treaty/fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-agenda-international-du-developpement/article/l-agenda-2030-et-les-objectifs-de-developpement-durable-odd>

Centre de Ressources Biologiques: exemple de La Réunion: le CRB Vatel (Vanilliers, aux tropicaux et légumes lontan) a obtenu la **certification** selon la norme **NF S96-900**, en décembre 2016 (<https://umr-pvbmt.cirad.fr/plateformes/pole-de-protection-des-plantes/centre-de-ressources-biologiques-vatel>).

Exemple de conservation de parents sauvages : le cas de la Vigne sauvage

Projet de conservation du compartiment sauvage de la Vigne sauvage à l'échelle française au travers de plusieurs projets. Office

FR

national des Forêts, CBNBP, AGRENABA, SEME. Génétique des populations, multiplication ex situ, introduction, dynamique des populations.

Exemple de conservation d'espèces à fort intérêt socio-économique : le Plan Arnica

Les actions spécifiques à l'Arnica en Centre-Val de Loire ont débuté en 2016 avec un stage de master 2, financé par la DREAL Centre-Val de Loire, dont les objectifs étaient :

- l'actualisation des stations au niveau régional,
- la caractérisation des habitats de l'espèce (analyse et relevés phytosociologiques sur les stations),
- la mise en place d'un suivi des populations (état zéro),
- la réalisation d'une étude bibliographique, notamment sur la taxonomie (validité contestée de l'existence de différents infra-taxons avec un type de montagne et atlantique),
- réalisation de mesures morphologiques (en comparaison avec une étude espagnole) et analyses chimiques (dosage hélénaline/dihydrohélénaline en partenariat avec le CNPMAI à Milly la Forêt et l'Itepmat à Chemillé) pour comparer les populations régionales avec d'autres populations (Espagne, Bourgogne, divers massifs français),
- réalisation d'un plan de conservation pour la région (accessible depuis le site du CBNBP),
- discussion avec les gestionnaires des stations (ONF en très grande partie) à propos de pratiques à mettre en place.

Exemple d'un programme de recherche de propriétés chez des espèces patrimoniales, pouvant conduire à des programmes de conservation de la ressource compatibles avec une exploitation à des fins industrielles : le Programme Locaflore.

Ce programme permet le suivi de certaines stations, le test de la possibilité de multiplier/cultiver l'espèce en *ex situ* (possibilité de mettre en place des transplantations ou de renforcer des populations, selon la réussite de cette étude), et d'analyser le chémotype des populations.

Un projet d'étude génétique permettra de connaître avec précision l'origine des populations de Centre-Val de Loire et de lever les doutes sur la validité des infra-taxons (Projet avec le Jardin botanique de Meise en Belgique).

Télécharger le rapport:

http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/conservation/Plan_conservation_Centre-Val_de_Loire_Arnica_montana_internet.pdf

La plateforme Pl@ntUse

Pl@ntUse est un espace collaboratif d'échange d'informations sur les plantes utiles et les usages des plantes. Il offre une:

- mise en ligne de ressources que vous pouvez réutiliser
- portail vers les ressources pertinentes existant sur Internet
- introduction thématique ou bibliographique à tout sujet d'intérêt
- listes d'espèces (les légumes secs cultivés en France, les céréales du monde...)
- noms populaires ou vernaculaires
- Dictionnaire étymologique des noms de plantes
- galeries de portraits des cultivars (variétés)
- ouvrages et articles anciens sur les plantes utiles
- publications originales
- iconographie

Plant@use : <https://uses.plantnet-project.org/fr/>

10. Effective management plans in place to prevent new biological invasions and to manage important areas for plant diversity that are invaded

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

La France a réaffirmé son engagement dans le défi de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et a mis en place une stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes et un centre de ressources documentaires. Elle s'attache

FR

désormais à la mise en œuvre de cette stratégie en liaison étroite avec les acteurs de terrain.

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Evolutions et outils législatifs

A la suite de la mise en place du règlement européen relatif aux EEE en 2014 et d'un colloque par l'UICN en septembre 2014, la France s'est dotée en 2017 d'une « stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes ». Un centre national de ressources documentaires sur les espèces exotiques envahissantes, piloté par l'AFB et le comité français de l'UICN, est en place.

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a lancé, le 12 juillet 2016, l'élaboration d'une Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes. Sa rédaction s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, et fait suite aux Assises nationales sur les espèces exotiques envahissantes, organisées par le Comité français de l'UICN et ses partenaires en septembre 2014 (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/17039_Strategie-nationale-especes-exotiques-envahissantes.pdf)

Décret no 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales (http://www.fcbn.fr/sites/fcbn.fr/files/ressource_telechargeable/decret_eee_publir_au_jo.pdf).

Outils de connaissance au service de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/cartographies-de-presence-de-l-ambrosie-en-france>
- <http://www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/la-federation-des-conservatoires-botaniques-nationaux-realise-les-cartographie-de-presence>
- <http://www.orenva.org/Liste-provisoire-des-Especes-380.html>
- <http://www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/parution-de-la-liste-provisoire-des-especes-exotiques-envahissantes-de-poitou-charentes>
- Synthèse des connaissances sur les Jussies exotiques (*Ludwigia* spp.) de Champagne-Ardenne: http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Synthese_Ludwigia_CA.pdf

Valorisation socio-économique des espèces exotiques envahissantes

Le Comité français de l'UICN a publié en mars 2018 un rapport sur « la valorisation socio-économique des espèces exotiques envahissantes établies en milieux naturels : un moyen de régulation adapté ? Première analyse et établissement des points de vigilance » qui fait le point sur les expérimentations de valorisation réalisées et souligne les risques pour la biodiversité de la généralisation de cette démarche (http://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/03/valorisation_socio_eco_eee_uicn_afb.pdf).

Pour La Réunion, voir le site du GEIR <https://www.especiesinvasives.re/>

FR

11. No species of wild flora endangered by international trade

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

La France intègre mieux la question des espèces protégées dans ses contrôle douaniers et de police.

FR

Une meilleure coordination des établissements publics où se trouve l'expertise bois en matière d'identification et de gestion forestière durable reste encore à mettre en place.

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

L'objectif 11 de la SMCP est mis en œuvre par le biais d'activités réalisées dans le cadre de l'application des dispositions et des mesures de réglementation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les pays peuvent consulter les autorités de gestion et scientifiques compétentes de la CITES dans l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, ainsi que les rapports préparés dans le cadre du mandat du comité des plantes de la CITES, du Comité permanent, de la Conférence des Parties et autres réunion d'intérêt pour le commerce des plantes.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité (production et consommation durables) et la partie IV du rapport national, pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP. Nul besoin de reproduire ici des informations si les enjeux abordés par l'objectif 1 de la SMCP sont suffisamment traités dans la partie IV.

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, les pays peuvent aussi utiliser les informations disponibles sur le site Plantes 2020 (<http://www.plants2020.net/target-11>).

Un plan d'action a été mis en place concernant la récolte d'espèces menacées. Ce plan est en cours de réalisation (encadrement réglementaire de la cueillette).

La CITES est mise en application par trois grands types d'acteurs, dans chaque Etat Partie de la convention : un organe de gestion, pour la partie administrative et réglementaire (En France, le MTES) , une Autorité Scientifique (en France, le Muséum national d'histoire naturelle), pour les évaluations sur les états de conservation et les conditions d'accueil et/ou d'élevage, et une Autorité de Contrôle, pour l'application et les contrôles de légalité/lutte contre le trafic (en France, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, les douanes et l'ONCFS).

En Union Européenne, une déclinaison de la CITES via un règlement communautaire, plus strict, est appliqué. Ainsi pour la France métropolitaine et les DOM, le même règlement UE est appliqué par les mêmes acteurs. Mais dans les PTOM, c'est le règlement CITES qui est appliqué, par des acteurs différents (ainsi, en Nouvelle-Calédonie par exemple, l'Autorité scientifique est l'IRD). <https://www.cites.org/fra/disc/what.php>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/commerce-international-des-especes-sauvages-cites>

Un plan d'action national de lutte contre le trafic d'espèces sauvages, déclinaison du plan Européen, a été lancé en 2016. Ce plan décline un grand nombre d'objectifs pour les mesures sont déjà en place mais sont renforcés (l'appui scientifiques pour les contrôles douaniers par exemple). D'autres objectifs nécessitent la mise en place de nouvelles mesures. Ce dossier est coordonné par le Ministère en charge des affaires étrangères. ec.europa.eu/environment/cites/pdf/WAP_FR_WEB.PDF

Bois tropicaux

La France est un gros consommateur/importateur de bois tropicaux, et notamment des bois de rose, aussi nommé palissandres. Cela concerne principalement les espèces *Dalbergia sissoo* (Inde et Pakistan) pour les meubles dits « ethniques », *Dalbergia latifolia* (Inde et Indonésie) et *retusa* (Amérique latine) pour les guitares et *Dalbergia melanoxylon* (Tanzanie et Mozambique) pour les instruments de musique à vent. La régulation CITES impose de s'assurer que les transactions soient issues d'une gestion soutenable de la ressource autant que de l'état de conservation des écosystèmes forestiers « parapluie » qu'ils constituent, et d'un juste partage et bénéfice de la ressource pour les communautés locales qui habitent ces territoires.

A noter que la thématique bois ne cesse de prendre de l'ampleur au sein de la CITES et qu'en vue de la prochaine Conférence des Parties en mai 2019, de nouveaux classements d'ampleurs sont à l'étude, comme les Mukula (genre *Pterocarpus*) et de l'Okoumé (genre *Akoumea*), ce dernier étant massivement utilisé en Europe dans les contreplaqués.

Les bois sont considérés dans le règlement CITES UE (entre autres ce règlement UE impose un permis d'import en plus du permis d'export pour espèces de l'annexe II, le permis d'import n'étant pas requis en pareil cas par le règlement CITES) en coordination avec le règlement bois UE, ce qui ne fait qu'accroître les contrôles réalisés en terme de gestion de la ressource.

Des partenariats avec Madagascar, pour la gestion des bois malgaches, sont à l'étude.

Orchidées

Les orchidées sont l'objet d'un commerce intense, que ce soit pour les plantes ornementales que pour les essences extraites de ces

FR

espèces (consommation alimentaire ou parfums). La demande se reporte de plus en plus vers des productions artificielles. Toutefois, des solutions restent à trouver pour les espèces européennes, pour lesquelles la production artificielle reste faible.

12. All wild harvested plant-based products sourced sustainably

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Du matériel végétal pour les opérations de renaturation

Les marques Végétal Local et Vraies Messicoles encadrent la collecte de matériel végétal en nature pour des opérations de renaturation (487 espèces de la flore de France concernées pour 48 producteurs de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres).

La marque « Végétal local », vise à garantir l'origine locale d'une plante sauvage sur le marché a été créée en 2015 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et de l'association Plante & Cité ; c'est la FCBN qui avait déposé les marques à l'INPI en 2015.

En 2017, la croissance du nombre de bénéficiaires de la marque s'est poursuivie : ainsi ce sont aujourd'hui 48 collecteurs, semenciers et pépiniéristes qui utilisent la marque pour commercialiser leurs semences, plants et plantes, dont 34 en filière ligneuse).

Entre 2015 et 2018, il était prévu que 200.000 plants du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » soient labellisés «Végétal local», soit 20% des plants du programme. Une aide supplémentaire est apportée aux plants «Végétal local» dans le cadre du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France ». Ce mécanisme s'est avérée être un levier important pour l'essor de la filière de production d'arbres et d'arbustes d'origine locale. Le nombre de plants bénéficiant de ce soutien est en constante progression

Forêts

Avec 1,7 Mha de forêts domaniales représentant 9% de la forêt française de métropole, l'Etat est le premier propriétaire forestier de France

Plus de 15.600 collectivités ou établissements publics sont propriétaires de 2,9 Mha de forêts, représentant 16% de la forêt française de métropole. 5,1 Mha sont écocertifiés PEFC, soit 100% des forêts domaniales et plus de 57% des forêts communales.

Développement de la certification FSC pour les forêts françaises.

L'Office National des Forêts (ONF) vient en effet d'obtenir la certification FSC pour deux premières forêts domaniales situées en Seine-Maritime

<https://fr.fsc.org/fr-fr/actions-de-fsc-france/10-ans-fsc-france-01>

<https://fr.fsc.org/fr-fr/actions-de-fsc-france/cop21>

Depuis une vingtaine d'années, les 1300 forêts domaniales françaises sont certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), un des deux grands labels qui garantit le caractère durable de la gestion forestière. L'ONF s'est engagé en 2016 dans le processus de certification FSC pour deux forêts dont il a la gestion : la forêt domaniale d'Arques et la forêt domaniale d'Eawy, toutes deux situées en Seine-Maritime. Objectif : faire bénéficier ces forêts du label FSC afin de répondre à la demande d'un certain nombre d'industriels du bois.

L'enrichissement de la boîte à outils des suivis PSDRF : suivis directs de biodiversité - dont flore et cryptoflore (ou mise en relation des données OFS avec d'autres dispositifs de suivis floristiques).

Outre-Mer

En Guyane, depuis 2012, l'ONF a mis en place la certification de la forêt guyanaise, qui a pour but de garantir au consommateur que le bois ou les produits dérivés sont issus d'une gestion durable du massif forestier sur le long terme. Ses trois grands principes sont : le respect de l'environnement, la prise en compte de la demande sociale et la garantie de la traçabilité du produit.

Le processus de certification a impliqué l'ensemble des acteurs concernés : exploitants forestiers, scieurs, services déconcentrés de

FR

l'État, collectivités, représentants de la société civile, organismes de recherche, experts, milieu associatif...

Par son adhésion à PEFC Guyane, l'ONF s'est engagé à poursuivre ses efforts de mise en œuvre d'une gestion durable et multifonctionnelle du Domaine forestier permanent, reconnue internationalement et garante de la préservation de la biodiversité et de la pérennité des ressources forestières.

La Réunion:

Thèses en cours, Université de La Réunion, UMR Peuplements Végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical (<https://umr-pvbmt.cirad.fr/doctorants-de-l-unite>)

Données écologiques et physiologiques pour la production et l'utilisation durables d'espèces indigènes pour le revégétalisation d'espaces dégradés. Cedric Leperlier, 2016-19, financement bourse CIFRE.

Caractérisation et protection des ressources génétiques du genre *Vanilla* indigènes à Madagascar en vue d'une utilisation durable. Cathucia Andriamihaja, 2017-20, financement Région Réunion

Contribution de la palynologie à la connaissance de la flore mellifère, et à l'évaluation du rôle de l'abeille dans la pollinisation des plantes et dynamique de la flore au sein des écosystèmes naturels de l'Océan Indien (cas de Ranomafana pour Madagascar, Mont Camisard pour Maurice et de Mare Longue pour la Réunion). Tsiory Mampionona Rasoloarijao, 2015-18, financement Région Réunion, Univ-Réunion, Univ-Antananarivo, Cirad.

Thèse soutenue, Université de La Réunion, UMR Peuplements Végétaux et Bioagresseurs en Milieu Tropical (<https://umr-pvbmt.cirad.fr/archives/soutenances-et-presentations-2009-2012/soutenance-de-these-de-rodolphe-gigant-le-02-mars-2012>)

Biologie de la reproduction, diversité génétique et spatiale de deux espèces du genre *Vanilla* (Orchidaceae) du sud-ouest de l'océan Indien : *V. humblotii* et *V. roscheri*. Implication pour leur conservation. Rodolphe Gigant, 2012.

humblotii et *V. roscheri*. Implication pour leur conservation. Rodolphe Gigant, 2012.

13. Indigenous and local knowledge innovations and practices associated with plant resources maintained or increased, as appropriate, to support customary use, sustainable livelihoods, local food security and health care

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

No significant change at national level

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Geyser développe des actions dans le domaine du dialogue territorial et des savoirs ruraux. L'association mobile des connaissances des acteurs du monde rural pour la gestion des ressources naturelles et exploration des interfaces entre environnement et activités productives. <http://www.geyser.asso.fr/index.php>

En Guyane

Un certain nombre d'associations aident à la valorisation culturelle et économique des savoir-faire traditionnels, dans une démarche d'économie sociale et solidaire : *exemple de GADEPAM en Guyane*.

Le travail d'inventaire réalisé par les chercheurs autour des ressources biologiques et des savoir-faire associés (programme « L'Homme et les produits forestiers en Guyane ») a débouché à la mise en place d'un circuit de commercialisation équitable ayant pour but la sauvegarde du patrimoine immatériel et la préservation des modes de vie traditionnels tout en assurant la durabilité de la biodiversité. En mettant le bien-être humain et le développement durable au centre de leurs priorités ces initiatives concourent au maintien des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer leurs moyens d'existence durable.

La ligne éditoriale de l'association vise également à sauvegarder les savoir-faire traditionnels liés à la nature, notamment en ce qui concerne les plantes médicinales tout en contribuant à leur réappropriation par les communautés.

M. Fleury & C. Moretti (ed.), 2006. « *Recherche et valorisation des produits de la forêt : quelle démarche équitable ?* » Actes du colloque Guyano-amazonien, Cayenne, 2 - 4 décembre 2002. Editions GADEPAM, 309 p.

Moretti C., Grenand P. et M. Fleury, 2006 Préserver et valoriser les plantes médicinales et les savoirs traditionnels en Guyane. Enjeux actuels de l'ethnopharmacologie. in *Ethnopharmacologia*, n° 38, décembre 2006. Dossier spécial : les plantes des Dom-Tom : 8-16.

FR

Fleury M., 2007. « *Remèdes wayana. Wajana epit* ». Editions GADEPAM-CRDP, Cayenne, 112 p.

Kulijaman M. & E. Camargo, 2007. « *Kaptëlo, l'origine du ciel de case et du roseau à flèches* ». Editions GADEPAM-CTHS, Cayenne, 112 p., 2007.

Fleury M., Spindler M., Naporea C., Kouata T., Béreau D., Robinson J.-Ch., Talou T., 2015. Malipa fatu (huile de maripa): importance culturelle et démarche de valorisation d'un Produit traditionnel des Noirs marrons de Guyane française. *Ethnopharmacologia* n°53 : 28-38

Fleury M. & P. Sele. « *Remèdes Businenge. Businenge deesi*. Editions GADEPAM, Cayenne, 119 p.

Le programme Sud Expert Plantes Développement Durable a comme objet de soutenir des équipes de botanistes de 22 pays francophones intertropicaux à mener des travaux sur leur biodiversité dans le respect absolu du protocole de Nagoya (<http://sep2d.org/programme-sep2d/presentation-sep2d>).

La sélection des 30 projets soutenus s'est faite après 4 appels à projets (AAP), dont deux devant inclure des partenariats privés-publics et deux plus orientés sur la recherche académique et sur les collections (épuisement du backlog des herbiers) ainsi que les jardins botaniques. Chacun de ces AAP ont fait émerger des projets concernant la connaissance et la valorisation des espèces végétales connues et utilisées par les populations. Les résultats sont attendus car les projets sont en cours de réalisation, mais il convient de souligner que des synergies entre acteurs privés, publics et société civile sont dynamiques et prometteuses, le programme tenant à un respect des exigences du protocole de Nagoya, même en l'absence de lois et règlements nationaux.

14. The importance of plant diversity and the need for its conservation incorporated into communication, education and public awareness programmes

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

L'enseignement de la botanique et l'éducation à la nature a beaucoup diminué ces dernières décennies, et tend à disparaître des programmes de formation scolaire. Des discussions sont en cours sur une réforme des programmes d'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) sur les futurs enseignements du lycée. Plusieurs institutions militent pour un renforcement de ces programmes.

Actuellement, le relais est pris par de nombreuses associations qui s'investissent dans ce domaine en déployant des initiatives de formation et de communication dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Former et Sensibiliser

Les jardins botaniques développent des cours publics de botanique, proposent des sorties terrain, mobilisent des référents locaux et pédagogues sur les forums du MOOC Botanique en ligne (<https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=3>), participent aux programmes de sciences participatives tels que Vigie-Flore.

Afin de favoriser dès l'enfance le contact direct avec les plantes et les habitats naturels notamment pour les enfants des villes les jardins botaniques qui développent des parcours pédagogiques, des ateliers, des animations à l'intention des jeunes et de tous les publics.

Des ressources numériques diversifiées et accessibles sur le portail de l'UVED (Université Virtuelle, Environnement et Développement durable), portant sur les enjeux de la conservation de la biodiversité végétale. <https://www.uved.fr>

L'institut de formation et de recherche en éducation à l'Environnement (IFREE) privilégie le contact avec le terrain pour former les

FR

Des actions de sensibilisation récurrentes

La Société française d'Ecologie

La Société Française d'Écologie et d'Évolution met en ligne sur son site depuis septembre 2010 une plate-forme multimedia dédiée au dialogue entre scientifiques et citoyens, intitulée « **La Nature en questions : Regards et débats sur la biodiversité** ». Celle-ci propose au grand public et aux scientifiques de toutes disciplines des articles et interviews d'experts – scientifiques mais aussi gestionnaires, représentants d'ONG... – exprimés dans un langage clair et soumis au débat dans des forums ouverts à tous. Ce projet repose sur l'interactivité: Ces regards sur la biodiversité sont mis en ligne pour susciter des discussions fructueuses entre experts et avec le grand pub

<https://www.sfecologie.org/regards/>

Le Tour de France de la Biodiversité

Pour la troisième année consécutive, le Tour de France et France Télévisions le partenaire du Musée national à présenter le "Tour de France de la Biodiversité" et sensibiliser à la richesse leur patrimoine naturel

<https://www.mnhn.fr/fr/explorez/dossiers/tour-france-biodiversite/tour-france-biodiversite-2018>

La Fête de la Science La Fête de la science investit le territoire français durant une semaine, chaque mois d'octobre. Les visiteurs sont accueillis dans les fameux Villages des sciences, au cœur des villes ou des villages, sous des chapiteaux, des tentes ou des pagodes. Le public peut également intégrer un Parcours scientifique, balade déambulatoire d'un laboratoire à un lieu d'expérimentation ou d'un musée de culture scientifique et technique. De nombreux événements singuliers constellent également les régions de la métropole et des DOM-COM.

Le parcours scientifique propose une programmation diversifiée dans des laboratoires de recherche publics et industriels, des sites muséographiques ou naturels.

6-14 octobre 2018 en métropole et 10-18 novembre en outre-mer & à l'international #FDS2018 #FDLIVE

<https://www.fetedelascience.fr/>

La Fête de la Nature

La Fête de la Nature, c'est cinq jours de manifestations gratuites pour permettre à tous les publics de vivre une expérience de la nature à son contact. Cette manifestation a lieu tous les ans, au mois de mai. Signée en mars 2007 au Ministère de l'Écologie et du Développement durable, une Charte de la Fête de la Nature, encadre ces manifestations.

La Fête de la Nature, le grand rendez-vous annuel du public avec la nature, organisera sa 13^{ème} édition du 22 au 26 mai 2019 sur tout le territoire français, en métropole comme en Outre-mer, dans les villes comme à la campagne. À chaque édition, ce sont plus de 800 000 curieux qui se rendent dans la nature et participent aux 5 000 manifestations organisées partout en France.

Avec le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra à Marseille en 2020 et la COP Biodiversité en Chine la même année, le sujet de la préservation de la nature est plus que jamais au cœur des débats. Depuis 2007, la Fête de la Nature se donne pour mission de convier petits et grands à la (re)découverte de la biodiversité, à travers des milliers d'animations ludiques, pédagogiques, inédites et gratuites organisées dans toute la France.

Après s'être penchée sur « l'invisible » en 2018, l'édition 2019 s'attache à montrer le mouvement et toutes ses implications dans la nature. Le cycle des saisons, les mouvements des espèces et de leurs populations, la modification des écosystèmes ou encore l'évolution des paysages : à la fois fragile et surprenante, la nature bouge sans cesse et nous invite aussi à nous mobiliser pour la protéger. Pour les cinq jours de l'édition 2019, les communes et les propriétaires de jardins sont tout particulièrement invités à se mobiliser.

<https://fetedelanature.com/edition-2018>

Les projets de sciences participatives dans le domaine végétal

Sauvages de ma rue est un programme ludique, instructif et utile pour la recherche. Les données permettent aux chercheurs de compléter leurs connaissances concernant : la répartition des espèces en ville, l'influence des espaces verts (même minuscules tels que les pieds d'arbres), ainsi que celles des structures urbaines sur la qualité de la biodiversité. <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr/>

Pl@ntNet: Les utilisateurs, basés sur ces territoires, peuvent reconnaître plusieurs milliers d'espèces de plantes sauvages, tout en enrichissant le système par leurs propres photos. Pl@ntNet couvre désormais les flores d'Amérique du Nord, des Andes tropicales, de Méditerranée orientale, en plus d'Europe de l'Ouest et d'Afrique du Nord. L'application de reconnaissance des plantes est également fonctionnelle en Guyane française et sur différentes îles tropicales du Pacifique (Hawaï), de la Caraïbe (Guadeloupe) et de l'océan Indien (Réunion, Maurice). <https://plantnet.org/>

<https://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2017/science/plantnet-se-deploie>

Ecole régionale de Botanique Ile de France : <http://www.arb-idf.fr/article/ecole-regionale-dete-de-botanique-erb>

Des formations à distance

Un MOOC et un COOC (Corporate Online Open Course, un cours en ligne dispensé par une entreprise), en partenariat avec les Réserves Naturelles de France, sur la gestion des réserves naturelles face au changement climatique, à destination du grand public

et des gestionnaires d'espaces naturels.

Tela Botanica, le réseau des botanistes francophones développe une plateforme **TelaFormation** vise à accueillir d'autres formations dans le domaine du végétal et plus largement, de la Biodiversité et du Changement Climatique. Des MOOC ouverts au grand public sont attendus mais également des formations à destination de professionnels : <https://mooc.tela-botanica.org/>

Le **MOOC Herbes Folles**, en partenariat avec l'Université Paris-Sud et AgroParisTech, sur les « mauvaises herbes » rebaptisées Herbes Folles », à destination de tous et des professionnels. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire : <https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=5>

MOOC Education à l'environnement et au développement durable

Comment éduquer au monde qui vient ? Comment expliquer et transmettre ? Quels sont les outils qui permettent d'enseigner ces

questions ? Comment les programmes scolaires permettent-ils d'engager des projets de ce type ? Comment intégrer la diversité des représentations et des valeurs associées aux questions posées ? Telles sont les questions auquel ce MOOC entend répondre.

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:uved+34008+session01/about#>

15. The number of trained people working with appropriate facilities sufficient according to national needs, to achieve the targets of this Strategy

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Progress towards target at national level but at an insufficient rate

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Mise en place et structuration progressive des réseaux régionaux de conservation (participation de la société civile aux actions de connaissance et de conservation : Réseau Alpes-Ain, Réseau Bourgogne, Ile-de-France).

Développer la solidarité internationale pour aider à renforcer les capacités d'action pour la conservation de la biodiversité notamment dans les pays de la Zone de solidarité prioritaire française

En soutenant la formation et le renforcement de capacités scientifiques et techniques,

Masters Muséum national d'histoire naturelle

<https://www.mnhn.fr/fr/enseignement-formation/enseignement-superieur/master-evolution-patrimoine-naturel-societes>

DU Ethnobotanique Appliquée

<http://pharmacie.univ-lille2.fr/formation-continue/programmes-inscriptions/ducc-ethnobotanique-appliquee.html>

Certificat d'université "Ethnobotanique appliquée"

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/acces-direct/actualites/a-la-une/a-la-une-formation/ouverture-du-certificat-d-universite-ethnobotanique-appliquee--89803.kjsp>

Séminaire annuel d'ethnobotanique à Salagon

<http://www.ethnopharmacologia.org/seminaire-annuel-dethnobotanique-a-salagon/>

Collège Pratique d'Ethnobotanique

François Couplan <http://www.couplan.com/fr/formations/cpe.php>

Ecole d'automne Nagoya du programme Sud Expert Plantes Développement Durable (SEP2D)

FR

Une des ambitions du programme SEP2D est de permettre des rencontres entre partenaires afin de partager l'expérience acquise par tous, et d'apporter des compétences nouvelles face à l'évolution de la science, en lien avec la société et les activités de valorisation de la biodiversité végétale. Ainsi, une « école d'automne APA » a été co-organisée par SEP2D, l'IRD, la FRB, le MNHN et le CIRAD, autour des problématiques de la mise en œuvre concrète du Protocole de Nagoya dans les pays SEP2D.

L'objectif de l'école d'automne était d'explorer les questions de l'application du protocole de Nagoya afin de favoriser le développement des programmes de recherche en partenariat respectueux de la lettre et l'esprit en matière d'accès au matériel biologique et aux connaissances traditionnelles, et de leur utilisation, échange et valorisation. Il s'est agi aussi de débattre sur le rôle de la protection par les droits de propriété intellectuelle sur le renforcement des capacités d'innovation des pays du sud. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette école, des porteurs de projets SEP2D, des points focaux APA de plusieurs pays, ainsi que des scientifiques et responsables de services académiques et administratifs du Nord et du Sud. Les vidéos des interventions peuvent être consultées à l'adresse : <http://sep2d.org/actions-temps-forts/ecole-d-automne-apa>.

Le Réseau Tela Botanica

Sa vocation est de favoriser l'échange d'informations, d'animer des projets grâce aux nouvelles technologies de la communication et de produire des données libres de droit au service de l'ensemble des botanistes.

<https://www.tela-botanica.org/presentation/>

Jardins botaniques de France et des pays francophones

Avec son ouverture aux jardins botaniques de pays francophones l'objectif de l'association est de renforcer et mettre en place des partenariats entre jardins botaniques du Nord et du Sud pour la connaissance et la conservation de la biodiversité végétale, l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de biodiversité.

Jardins botaniques de France et des pays francophones décline sa charte des jardins botaniques et sa charte des jardins parrainés et développe avec Botanic Gardens Conservation International, le réseau international des jardins botaniques une double accréditation Jardins botaniques de France et des pays francophones /BGCI.

16. Institutions, networks and partnerships for plant conservation established or strengthened at national, regional and international levels to achieve the targets of this Strategy

Category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

On track to achieve target at national level

Explanation on category of progress towards the target of the Global Strategy for Plant Conservation at the national level

Des réseaux sont en place aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes mais les synergies entre eux doivent être renforcées pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de conservation des plantes affirmé.

Au plan européen, la France est impliquée au travers de l'application des directives européennes - directive Oiseaux et directive Habitat-Faune-Flore. Dans ce cadre, elle participe activement au développement du réseau Natura 2000 de sites protégés de l'Union européenne.

Au niveau international, de nombreuses actions de renforcement de capacités sont menées notamment dans les pays du Sud et viennent soutenir les engagements de la France dans sa lutte contre l'érosion de la biodiversité et la protection des milieux naturels et des écosystèmes terrestres et marins est inscrite depuis 2014 dans la politique de développement et de solidarité internationale française.

La France a mis en place un système de comptabilisation des ressources mobilisées en faveur de la biodiversité à l'international dont les éléments sont disponibles sur le site de l'observatoire national de la biodiversité

<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/indicateurs/aide-publique-au-developpement-a-l-international-liee-a-la-biodiversite>

FR

Please describe how and to what extent your country has contributed to the achievement of this GSPC Target and summarize the evidence used to support this description

Acteurs gouvernementaux impliqués dans l'animation de réseaux

Agence Française pour la Biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle exerce des missions d'**appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins**. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

<https://www.afbiodiversite.fr/>

L'**Unité Mixte de Service 2006 Patrimoine naturel** assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Agence Française pour la Biodiversité et le CNRS. Son objectif est de fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et de la géodiversité, et sur la maîtrise et l'apport de nouvelles connaissances en écologie, sciences de l'évolution et anthropologie. Cette expertise, fondée sur une approche scientifique, doit contribuer à faire émerger les questions et à proposer les réponses permettant d'améliorer les politiques publiques portant sur la biodiversité, la géodiversité et leurs relations avec les sociétés et les humains.

En savoir plus : <http://patrinat.mnhn.fr/>

Office national des forêts

Entreprise publique de la filière forêt-bois, l'ONF rassemble près de 10 000 professionnels en métropole et dans les outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de la biodiversité et l'accueil du public.

Parc nationaux

La France compte 10 parcs nationaux sur son territoire dont 3 en outre-mer.

Chacun constitue un espace rassemblant un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception.

Portail des Parcs nationaux de France

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. 3 108 sites naturels couvrant 160 455 ha sont gérés sur près de 3 000 communes. Ce réseau dense contribue à la « Trame verte et bleue ».

<http://www.reseau-cen.org/>

Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

En mai 2018, on compte 53 parcs naturels régionaux, dont deux outre-mer.

Site internet de la Fédération des parcs naturels régionaux de France

Réserves naturelles de France

Les réserves naturelles de tous statuts (nationales, régionales et de Corse) sont des espaces qui protègent un patrimoine naturel (biologique et géologique) remarquable par une réglementation adaptée tenant compte du contexte local.

En janvier 2018, 346 réserves naturelles sont dénombrées : 167 réserves naturelles nationales, 172 réserves naturelles régionales et 7 réserves naturelles de Corse.

Site internet des réserves naturelles de France

Aires de protection de biotope

Les aires de protection de biotope préservent des milieux naturels nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées. C'est le préfet de département qui prend, par arrêté, des mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pour prévenir la disparition d'espèces protégées. En 2017, il existe plus de 700 aires de protection de biotope en France métropolitaine et outre-mer.

Le comité français du MAB établi pour mettre en œuvre le programme l'Homme et la biosphère en France est géré par l'association MAB France www.mab-france.org/fr/ . Il anime et conforte le réseau national de Réserves de biosphère, assure la liaison entre les communautés française et internationale intéressées par ce programme qui allie science, éducation, gestion et conservation de la biodiversité, et développe des coopérations internationales dans ce cadre.

Réserves de biosphère : au nombre de 10 en France

<https://unesco.delegfrance.org/Les-Reserves-de-biosphere-en-France-Programme-MAB-FRANCE>

GIP-ECOFOR

Créé en 1993, Ecofor a pour vocation de développer, rassembler et structurer des connaissances propres à éclairer les politiques

FR

publiques et les pratiques de gestion durable des forêts dans des biomes allant du tempéré au tropical.

<http://www.gip-ecofor.org/>

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, établissement public créé en 1975, a pour mission de protéger le littoral français par la maîtrise foncière, en métropole et outre-mer. Il acquiert des terrains privés et se voit confier des terrains du domaine public. La gestion de ces terrains inaliénables est confiée à des collectivités territoriales, des associations ou des établissements publics. En août 2017, le domaine terrestre et maritime sous la protection du Conservatoire du littoral est de près de 200 000 hectares (700 sites), sur 1 450 kilomètres de rivages.

Site internet du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux en France (<http://www.fcbn.fr/nous-conna%C3%A9tre>) contribue fortement à la conservation des espèces en collaboration avec de nombreux autres organismes comme le réseau des CEN ou des Réserves naturelles par exemple. 11 CBNs et 3 en cours de création. Existe depuis 1970. Plus de 350 employés.

- CBN Alpin : <http://www.cbn-alpin.fr/>
- CBN Bailleul : <https://www.cbnbl.org/>
- CBN Bassin parisien : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>
- CBN Brest : <http://www.cbnbrest.fr/>
- CBN Corse : <http://cbnc.oec.fr/>
- CBN Franche-Comté : <http://cbnfc-ori.org/>
- CBN Mascarin : <http://www.cbnm.org/>
- CBN Massif-Central : <http://www.cbnmc.fr/>
- CBN méditerranéen de Porquerolles : www.cbnmed.fr
- CBN Pyrénées Midi-Pyrénées : <http://cbnmpm.blogspot.com/>
- CBN Sud-Atlantique : <http://www.cbnsa.fr/>
- Pôle Lorrain du futur CBN Nord-Est : <http://www.polelorrain-cbnne.fr/>
- CB Martinique : <http://cbmartinique.org/>
- CB des îles de Guadeloupe : <http://www.cbig.fr/>

Une fédération les regroupe : <http://www.fcbn.fr/>

Le réseau des jardins botaniques en France et dans les pays francophones

La France métropolitaine compte elle, 90 jardins botaniques, une mosaïque de structures : jardins municipaux, jardins conservatoires, nationaux, universitaires, associatifs ou encore privés. Le plus ancien le Jardin des Plantes de Montpellier a été créé en 1594. Ces jardins botaniques sont organisés en réseau professionnel national dès 1979 sous l'égide d'une association Loi 1901. L'association s'est ensuite ouverte en 1994 aux jardins botaniques de pays francophones et porte désormais le nom de Jardins botaniques de France et des pays francophones. Son réseau s'étend désormais bien au-delà du territoire national, dans les pays francophones européens comme la Suisse, le Luxembourg ou la Belgique, dans les Caraïbes mais aussi jusque dans l'hémisphère sud à Madagascar, au Sénégal et au Vietnam. Elle compte aujourd'hui plus de 200 adhérents. <http://jbf-pf.org/>

IUCN France

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France.

Le Comité français de l'UICN regroupe actuellement 2 ministères, 8 établissements publics, 42 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau d'environ 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail.

Outils gouvernementaux et plateformes

Centre d'Echange pour la Convention sur la diversité biologique

Le Centre d'Echange français est un **portail d'information** sur les actions entreprises par la France métropolitaine et d'outre-mer. Il fournit l'information, les liens et les conseils utiles en relation avec les dispositions de la convention et sa mise en œuvre en France et en Europe.

Le Centre d'Echange pour la Convention sur la diversité biologique cherche à promouvoir la coopération scientifique et technique à tous les niveaux entre les parties à la convention. Il facilite également l'accès à l'information sur la

diversité biologique et son échange dans le monde entier. <http://biodiv.mnhn.fr/convention/>

Observatoire national de la biodiversité L'ONB est un projet porté par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère en charge de l'écologie, appuyé par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère et par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il s'intègre dans la politique relative à la biodiversité présentée sur le site du ministère.

L'ONB est responsable du suivi de l'état et de l'évolution de la biodiversité et des interactions entre biodiversité et société. À ce titre, il est chargé de proposer des indicateurs de suivi - notamment pour la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) - et de les mettre à disposition de tous.

<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

Conseil National de la Protection de la Nature

Rénové par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le Conseil national de protection de la nature est l'instance d'expertise scientifique et technique, compétente en matière de protection de la biodiversité et plus particulièrement de protection des espèces, des habitats, de la géodiversité et des écosystèmes.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-national-protection-nature>

Les CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Un conseil scientifique régional du patrimoine naturel est institué dans chaque région, en application du code de l'environnement.

Ce conseil est constitué de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leur compétence scientifique, en particulier dans les universités, les organismes de recherche, les sociétés savantes, les muséums régionaux. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins.

Il peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

Le CSRPN est ainsi amené à se prononcer sur différents sujets, notamment :

- les projets de zones protégées (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, etc.)
- les plans de gestion des réserves nationales et régionales
- les inventaires relatifs au patrimoine naturel (ZNIEFF) et géologique
- les autorisations relatives aux espèces protégées
- le réseau Natura 2000
- les stratégies régionales en matière de biodiversité et de continuités écologiques

Un Comité national de la biodiversité (CNB)

Le comité national de la biodiversité (CNB) a été mis en place par le Ministère de la Transition écologique et solidaire le 31 octobre 2017

Création de commissions spécialisées

- commission spécialisée n° 1 Connaissance de la biodiversité, système d'information, diffusion et éducation
- commission spécialisée n° 2 Stratégies nationales, et engagements internationaux et européens de la France
- commission spécialisée n° 3 Aires et espèces protégées
- commission spécialisée n° 4 Politiques de la biodiversité et territoires

Accueil de réseaux internationaux pour la réalisation des Agendas internationaux

Planta Europa : domiciliation du secrétariat du réseau au Muséum national d'histoire naturelle chargé de l'animation Stratégie Européenne de Conservation des Plantes. La France accueillera au Muséum national d'histoire naturelle la 9^{ème} Conférence du réseau Planta Europa en 2020. Planta Europa est membre du Partenariat mondial pour la conservation des plantes (GPPC).

Centre Thématique européen

Le Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique (CTE/DB) est l'un des six centres thématiques mis en place par l'Agence Européenne de l'Environnement (European Environment Agency, EEA) en soutien à ses activités d'information sur l'environnement en Europe en support à la mise en œuvre de politiques.

Le CTE/DB est un consortium européen d'établissements scientifiques œuvrant dans le domaine de la biodiversité, piloté par le Muséum national d'Histoire naturelle. Il est coordonné par une équipe internationale basée au Muséum et bénéficie principalement du soutien financier de l'Agence Européenne pour l'Environnement et du Ministère français de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Le CTE/DB interagit avec un large réseau de collaborateurs au niveau européen, notamment avec les centres nationaux de référence sur la nature et la biodiversité qui assurent le lien, au niveau national, avec les fournisseurs de données aux niveaux local et régional.

Le mandat du Muséum national d'Histoire naturelle en tant que coordinateur du CTE en charge de la thématique biodiversité a été renouvelé cinq fois depuis 1995. Il est reconduit pour la période 2014-2018.

<https://www.mnhn.fr/fr/recherche-expertise/expertise/centre-thematique-europeen-diversite-biologique>

GBIF France

Le point nodal français a une double tâche :

- Représenter le GBIF en France, en mettant à disposition des communautés scientifiques et politiques françaises les outils et les services créés par le GBIF
- Représenter la France dans le GBIF, en s'assurant que la France soit visible et écoutée.

Le GBIF France a vocation de rassembler toutes les données primaires sur la biodiversité hébergées en France, que celles-ci concernent la biodiversité du territoire français ou du reste du monde. De même, des données de collection et d'observation concernant la France mais hébergées dans d'autres pays seront sous la responsabilité des points nodaux de ces pays détenteurs de l'information. L'équipe du point nodal français du GBIF doit aussi donner aux fournisseurs de données toute l'assistance dont ils peuvent avoir besoin, et peut être contactée afin d'aider à la mise en ligne de données. <http://www.gbif.fr/>

UICN France

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France. Le Comité français de l'UICN regroupe actuellement 2 ministères, 8 organismes publics, 42 organisations non-gouvernementales, ainsi qu'un réseau d'environ 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail. www.uicn.fr/

La France accueillera le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en 2020

Depuis l'Assemblée générale qui fonda l'UICN en 1948 à Fontainebleau, c'est la première fois que la France accueille le congrès mondial de l'UICN.

Organisé tous les quatre ans par l'UICN, le Congrès mondial de la nature rassemble des milliers de représentants de gouvernements, des ONG, du monde scientifique, des collectivités locales et des entreprises pour renforcer les efforts de protection de la biodiversité et promouvoir les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète, comme le changement climatique.

Le dernier [Congrès mondial](#) (Hawaii, USA, 2016) a accueilli environ 10 000 participants. Il a permis de dresser un état des lieux actualisé de l'état de la biodiversité dans le monde, de débattre des enjeux et des solutions, et d'adopter plus de 100 résolutions, dont 11 proposées par les membres français de l'UICN.

Une dynamique forte de réseaux actifs dans le domaine de l'ingénierie écologique

REVER (Réseau d'Echanges et de Valorisation en Ecologie de la restauration) : <http://www.reseau-rever.org/>

- AFIE (l'association française interprofessionnelle des écologues) : <http://www.afie.net/>
- AgéBio (Association Française pour le Génie Biologique) : <http://www.agebio.org/>

Structuration du réseau Vigie Nature

Structuration du réseau Vigie Nature (Un Réseau de Citoyens qui fait avancer la Science) : Papillons, Escargots, Bourdons, Sauvages de ma Rue, Spipoll, Oiseaux des jardins, Biolit, BirdLab (<http://vigienature.mnhn.fr/>).

Vigie-Nature Ecole

Initiative lancée en 2010, Vigie-Nature École est un programme de sciences participatives qui vise à suivre la biodiversité ordinaire. Pour les enseignants, c'est l'occasion de participer à un programme de recherche en s'inscrivant dans une démarche scientifique complète. Au fur et à mesure de leur participation aux protocoles, les élèves connaissent mieux la biodiversité qui les entoure et affinent leur sens de l'observation.

www.vigienature-ecole.fr/

Initiatives de coopération internationale portées par la France

Opérateur pivot de la coopération française, l'Agence française de développement (AFD) s'est dotée en 2013 d'un cadre d'action transversal

biodiversité (2013-2016), orientant son action autour de 3 objectifs :

- Protéger, restaurer, gérer et valoriser durablement les écosystèmes ;
- Intégrer la conservation des écosystèmes dans les politiques de développement dans toutes leurs dimensions sectorielles (agriculture, énergie, transports, extraction minière, développement urbain) ;
- Renforcer les partenariats entre acteurs français et pays d'intervention pour une meilleure gouvernance mondiale de la biodiversité.

Les projets de développement durable du Fonds français pour l'environnement mondial ciblent cinq thématiques de concentration et deux objectifs transversaux : financements innovants de la biodiversité, gestion intégrée et résilience des zones littorales et marines, agriculture et forêt durables, territoires urbains durables, transition énergétique, consommation et production durables, processus innovants. Le [Programme de Petites Initiatives](#) soutient les organisations de la société civile des pays africains actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Sud Expert Plantes Développement Durable

Le programme SEP2D participe au renforcement des liens entre les opérateurs économiques et les communautés de chercheurs au Sud (botanistes, écologues, phyto-chimistes). Ces consortiums se sont constitués pour co-construire une solution commune aux enjeux de la biodiversité végétale intertropicale et au besoin d'exploiter durablement les ressources végétales à cette fin.

Un certain nombre d'entreprises d'envergure internationale se sont impliqués dans les projets de recherche SEP2D. Parmi elles, on peut compter des entreprises extractives de matières premières minérales (QMM, filière de QIT à Madagascar) souhaitant réduire l'impact de leurs activités avec des méthodes de phyto-remédiation, des exploitants forestiers (Rougier Gabon) voulant développer des modes d'exploitants durables du bois, des transformateurs de plantes pour des usages cosmétiques (Fondation d'entreprise Mane au Cameroun) ou pharmaceutiques (Institut de Recherche Pierre Fabre au Cambodge)

Des acteurs de la création de valeurs économiques locales, nationales et régionales se sont également mobilisés pour collaborer avec les projets SEP2D. Parmi ces dernières la SODEFOR soutient l'établissement de modes de gestion durable des forêts en Côte d'Ivoire, les syndicats togolais des travailleurs du bois et d'exploitants du bois se sont impliqués pour trouver une solution à la perte de peuplement d'un bois d'œuvre menacé. Par ailleurs, des organisations paysannes (karité au Bénin) des ONG locales (GASSAR, contribuant au développement des Oasis au Niger) et des groupements de tradipraticiens sont des collaborateurs clés, impliqués au cœur des projets de recherche SEP2D.

Le programme Sud Expert Plantes Développement Durable (SEP2D) s'inscrit dans la dynamique internationale d'appui et d'accompagnement des communautés scientifiques du Sud, réaffirmée lors de la 10ème Conférence de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya en 2010. La convention prévoit que d'ici 2020 « les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, soient améliorées, largement partagées, transférées et appliquées ».

Ainsi, le programme multilatéral SEP2D s'attache à renforcer les interactions et les partenariats en matière de biodiversité végétale entre recherche, enseignement et demandes de la société :

- il suscite et soutient financièrement des projets de recherches dont le but est de renforcer la connaissance et la valorisation de la biodiversité végétale, dans un strict respect des conventions sur la diversité biologique et le changement climatique ;
- il appuie les initiatives de partenariats public-privé et le renforcement des formations professionnelles adaptées au marché de l'emploi de l'économie verte, en lien avec les acteurs publics, les opérateurs privés et associatifs ;
- il participe à l'implication des scientifiques des pays du Sud dans le conseil aux instances nationales et internationales.

Le programme SEP2D fait suite au programme Sud Expert Plantes (SEP) actif de 2006 à 2012. Ce premier programme (SEP) a favorisé l'émergence d'un réseau de compétences autour de la biodiversité végétale, a soutenu des projets de recherche, des collections d'herbiers et des formations spécifiques, notamment le Mastère BVT co-habilité par l'Université Paris 6, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et la Faculté des Sciences de Dschang au Cameroun.

Les projets soutenus et les activités du programme SEP2D peuvent être consultés sur : www.sep2d.org

Liste de tous les projets financés par le programme SEP2D et informations sur les actions en cours (partenariats, formation, plaidoyer) : <http://sep2d.org/projets-soutenus>

L'implication dans le Consortium des partenaires scientifiques à la Convention sur la Diversité Biologique

Le rôle de ce consortium est de mobiliser l'expertise et l'expérience des institutions membres pour élaborer et mettre en œuvre des activités de formation en vue d'apporter un appui aux pays qui développent des capacités scientifiques, techniques et politiques dans le domaine de la biodiversité. Le Muséum national d'histoire naturelle est membre fondateur de ce Consortium.

Dans ce cadre il participe notamment à l'initiative BioBridge - <https://www.cbd.int/biobridge/> de la Convention sur la Diversité Biologique

L'initiative Bio-Bridge est un programme global visant à catalyser et faciliter la coopération technique et scientifique entre les Parties à la Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles sur la biosécurité (Protocole de Cartagena) et sur l'accès et le partage des avantages (Protocole de Nagoya). L'Initiative Bio-Bridge facilite la coopération technique et scientifique entre les Parties en:

relier les Parties ayant des besoins techniques et scientifiques spécifiques avec des Parties ou des institutions capables de fournir le soutien technique et les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins grâce à des partenariats mutuels; et créer un espace permettant aux pays et aux institutions de partager les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises les uns avec les autres.

Liste de tous les projets en cours ou ayant eu lieu sur le site GBIF France <http://www.gbif.fr/page/infos/nos-projets>

Actions du GBIF France pour l'appui au Sud

La liste de tous les projets en cours ou ayant eu lieu sur le site GBIF France est accessible ici <http://www.gbif.fr/page/infos/nos-projets>

Projets GBIF CESP (Capacity enhancement support Programme),

Dans le cadre du **GBIF CESP** (Capacity enhancement support Programme), le GBIF France a monté plusieurs partenariats avec des pays du Sud afin de les aider à mobiliser, publier et valoriser leurs données. En 2017 nous avons travaillé avec la **Guinée (.fr ou .org)** et le **Bénin (.fr ou .org)** et en 2018 avec le **Togo et le Nigeria**.

Dans le cadre du Mentoring GBIF Bénin : GBIF France a organisé une formation **GBIF Bénin/GBIF France** : "Formation sur la qualité, l'utilisation et la publication des données sur la biodiversité", 20-24 novembre 2017, Cotonou, Bénin. (projet CESP de mentoring GBIF bénin-GBIF France en 2017/2018). <https://www.gbif.org/project/83340/mentoring-between-gbif-benin-and-gbif-france>

GBIF France a aussi monté un CESP international : **International Living Atlases Workshop** : organisation d'un workshop technique **au TDWG 2017** à Ottawa, Canada et en février 2018 à **Madrid**, Espagne regroupant les nœuds : **Allemagne, Argentine, Australie, Bénin, Brésil, Canadensys, Colombie, Espagne, France, Luxembourg, Portugal, Suède** pour les aider à monter ou développer leur portail.

Ces actions ont permis la mise en production de 4 nouveaux portails de données en 2017 : GBIF Suède, Canadensys (Canada), NBN Atlases et NBN Wales (UK) et vont permettre la mise en place de portail au Sud : le premier portail sera ouvert au Bénin fin juillet 2018.

Programme BID (Biodiversity Information for Development) :

En 2015, le Secrétariat du GBIF a officiellement lancé le projet « Biodiversity Information for Development (BID) », ou Information sur la Biodiversité pour le Développement, un programme de 5 ans, de 3.9 millions d'euros, financé par l'Union Européenne, dont le but est d'augmenter la quantité d'informations sur la biodiversité disponibles pour la recherche scientifique et la prise de décisions dans les pays de la zone « ACP » : Afrique sub-saharienne, les Caraïbes et la région Pacifique. L'une des principales mises en application du programme consiste en un ensemble d'appels à projets publics visant à financer des projets qui contribuent directement aux objectifs du programme. Plus d'informations sur le programme sont disponibles à l'adresse bid.gbif.org

En 2017, l'équipe GBIF France a contribué à l'organisation des **3 ateliers régionaux de renforcement des capacités (Trinité-et-Tobago, Samoa et Afrique du Sud)** sur la mobilisation des données de biodiversité mis en place pour les chefs de projets ayant vu leurs projets financés :

- BID Caribbean Training Workshop and Regional Meeting, Trinidad and Tobago, 19-23 juin 2017 : <https://www.gbif.org/event/83332/bid-caribbean-training-workshop-and-regional-meeting>
- Biodiversity data mobilization workshop for Sub-Saharan Africa, le Cap, Afrique du sud, 4-7 décembre 2017 : <https://www.gbif.org/event/11AZg9RKSQekwuGQ6kKGyq/biodiversity-data-mobilization-workshop-for-sub-saharan-africa>
- BID Pacific Training Workshop and Regional Meeting, Samoa, 24-28 juillet 2017: <https://www.gbif.org/event/83359/bid-pacific-training-workshop-and-regional-meeting>

La deuxième série d'atelier sur l'utilisation des données qui a démarré en 2018 :

Atelier « Data use for decision-making » au Cap, Afrique du Sud (9-13 avril 2018) : <https://www.gbif.org/event/58emX5i6TeQAuQeCA2kK4/data-use-for-decision-making>

GBIF France est également partenaire d'un **projet BID national «VaBiDa: Gathering, sharing and mobilizing biodiversity data in Vanuatu** », porté par le Département des Forêts du Vanuatu et financé sur l'appel d'offre BID Pacifique, pour lequel il a organisé une semaine de formation à la mobilisation et publication des données, du 17 au 21 juillet 2017 à Port-Vila. <https://www.gbif.org/project/83267/vabida-gathering-sharing-and-mobilizing-biodiversity-data-in-vanuatu>

Toutes ces actions ont permis de faire entrer de **nouveaux membres** dans le GBIF, dont le **SPREP** (Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme), l'extension du réseau permettant de réduire les gaps de données.

Programme BIFA: Biodiversity Information Fund for Asia

BIFA apporte un soutien supplémentaire aux activités existantes au sein du réseau GBIF, répondant aux besoins des chercheurs et des décideurs régionaux par la mobilisation et l'utilisation de données sur la biodiversité.

Ce programme est le fruit d'une contribution du Ministère de l'environnement, gouvernement du Japon, destinée à des activités en Asie.

Les activités soutenues par BIFA aideront à établir et à renforcer les installations nationales d'information sur la biodiversité, à élargir le réseau GBIF dans la région et à accroître la capacité des chercheurs et des décideurs asiatiques à accéder aux données nécessaires à la gestion de la biodiversité de la région.

Dans le cadre de BIFA le GBIF France a participé en tant que formateur au premier atelier sur la mobilisation des données de biodiversité mis en place pour les chefs de projets ayant vu leurs projets financés :

BIFA engagement meeting and data mobilization workshop, Pékin, 4-8 juin 2018 :

<https://www.gbif.org/event/3kl51RKGQ8im0KUmeul66/bifa-engagement-meeting-and-data-mobilization-workshop>

Le programme Sud Expert Plantes développement durable cité plus haut (SEP2D) participe au renforcement des liens entre les opérateurs économiques et les communautés de chercheurs au Sud (botanistes, écologues, phyto-chimistes). Des consortiums sont constitués pour co-construire une solution commune aux enjeux de la biodiversité végétale intertropicale et au besoin d'exploiter durablement les ressources végétales à cette fin.

Un certain nombre d'entreprises d'envergure internationale se sont impliqués dans les projets de recherche SEP2D. Parmi elles, on peut compter des entreprises extractives de matières premières minérales (QMM, filière de QIT à Madagascar) souhaitant réduire l'impact de leurs activités avec des méthodes de phyto-remédiation, des exploitants forestiers (Rougier Gabon) voulant développer des modes d'exploitants durables du bois, des transformateurs de plantes pour des usages cosmétiques (Fondation d'entreprise Mane au Cameroun) ou pharmaceutiques (Institut de Recherche Pierre Fabre au Cambodge)

Des acteurs de la création de valeurs économiques locales, nationales et régionales se sont également mobilisés pour collaborer avec les projets SEP2D. Parmi ces dernières la SODEFOR soutient l'établissement de modes de gestion durable des forêts en Côte d'Ivoire, les syndicats togolais des travailleurs du bois et d'exploitants du bois se sont impliqués pour trouver une solution à la perte de peuplement d'un bois d'œuvre menacé. Par ailleurs, des organisations paysannes (karité au Bénin) des ONG locales (GASSAR, contribuant au développement des Oasis au Niger) et des groupements de tradipraticiens sont des collaborateurs clés, impliqués au cœur des projets de recherche SEP2D.

Implication des entreprises pour la biodiversité

Des partenariats ont été signés entre l'UICN France et les entreprises sur la biodiversité (EDF, GSM-Calcia, ENGIE, Veolia, EQIOM, L'Occitane).

Une étude a été réalisée sur la sensibilisation et la mobilisation sur la biodiversité au sein des entreprises du secteur privé français à l'engagement international d'Hyderabad relatif à la mobilisation de ressources financières allouées à la biodiversité dans les pays en développement (en partenariat avec MAEDI, Orée et l'Institut Inspire).

Des échanges et des collaborations ont également lieu avec les réseaux nationaux (EPE, Orée...) des entreprises et les organisations/initiatives internationales (WBCSD, programme mondial de l'UICN sur le secteur privé...).

Association multi-acteurs créée en 1992, **ORÉE** fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. Aujourd'hui, ORÉE rassemble, accompagne et outille un réseau de plus de 180 membres : entreprises, collectivités, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...

L'action de l'association se concentre autour de trois priorités :

- **Biodiversité et économie**, ou comment intégrer la biodiversité dans la stratégie des organisations,
- **Économie circulaire** recouvrant les démarches centrées à la fois sur les produits / services / équipements (**économie de la fonctionnalité, éco-conception**), les filières (**recyclage/valorisation**) et les territoires (**écologie industrielle et territoriale**),
- **Reporting RSE et Ancre local** en lien avec la réglementation française et européenne sur la publication d'informations extra-financières.

<http://www.oree.org/>

No information available

Section VII. Updated biodiversity country profile

Biodiversity facts : Status and trends of biodiversity, including benefits from biodiversity and ecosystem services and functions:

En raison de sa position géographique en Europe et outre-mer, la France possède un patrimoine naturel et culturel très riche. 10 % des espèces décrites dans le monde sont présentes en France[1] : c'est un pays « mégadivers ». La France est présente sous une grande variété de latitudes : l'archipel des Mascareignes, le plateau de Guyane, les Caraïbes, le Pacifique Sud et Nord, les îles australes et antarctiques et l'Amérique du Nord. En Europe continentale, la France inclut 11 régions biogéographiques (atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne). La France abrite 5 des 37 hotspots mondiaux de la biodiversité reconnus par le WWF et l'UICN. 4 de ces hotspots sont situés outre-mer. La zone économique exclusive (ZEE) de la France est la deuxième plus grande au monde et couvre plus de 11 millions km². Tous ces éléments attestent de l'importante responsabilité qui incombe à la France dans le domaine de la biodiversité.

Cette variété de territoires et d'influences biogéoclimatiques se reflète dans la diversité des écosystèmes et des paysages. Les types d'écosystèmes présents en France sont très nombreux : certains sont particulièrement emblématiques, d'autres sont rares ou en voie de disparition et nécessitent une attention particulière. C'est le cas des mangroves, des récifs coralliens, des habitats des plantes aquatiques, des zones humides, de certains environnements agro-pastoraux, des cavernes, *etc.* Pour donner un exemple, les territoires français d'outre-mer comptent 10 % des récifs coralliens du monde (classés 4e au monde) et contribuent donc de manière significative à la biodiversité nationale et mondiale. La surface d'un écosystème ne constitue pas un critère suffisant pour analyser son état écologique. Il est également nécessaire de tenir compte de la manière dont elle est divisée, de sa fonctionnalité et de sa dynamique future et potentielle[2], mais aussi des impacts qu'il subit.

Dans ces écosystèmes, la France a une flore et une faune très riches et diversifiées, tant en France continentale qu'outre-mer. Le registre national du patrimoine naturel recense en 2018 près de 8 529 espèces de plantes, 47 676 espèces animales et 24 408 types de champignons en France continentale. Néanmoins, selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, seul 33% des espèces disposent de données d'observation en 2018[3]. Dans les territoires d'outre-mer, malgré un degré de connaissance des espèces encore moindre, les registres montrent une diversité bien plus large qu'en France continentale. Par exemple, il y a plus de 50 fois plus d'espèces de plantes endémiques. La biodiversité dans les territoires d'outre-mer est particulièrement vulnérable car elle est partiellement insulaire. Les populations d'espèces sont souvent petites et isolées et il existe de nombreuses espèces endémiques, c'est-à-dire des espèces qui n'existent nulle part ailleurs. A titre d'illustration, la publication récente de la liste rouge des plantes à fleurs et des fougères pour La Réunion a montré que, sur les 905 espèces analysées, 49 ont déjà disparu et 275 sont menacées d'extinction.

FR

Main pressures on and drivers of change to biodiversity (direct and indirect)

La biodiversité est en déclin. Pour répondre à ce constat, la communauté internationale et l'UE se sont engagées à renforcer leur action en adoptant les objectifs d'Aichi et la stratégie de l'UE en matière de biodiversité. Ces outils ont permis d'orienter les politiques publiques françaises sur la période 2010-2020. Cependant, malgré les efforts entrepris, les mesures mises en œuvre n'ont pas atteint l'objectif de « stopper la perte de biodiversité » puisque, en 2016, seuls 22 % des habitats d'intérêt communautaire français étaient considérés dans un état de conservation favorable[1].

Les pressions pesant sur la biodiversité française (tous territoires confondus), et qui se combinent parfois, sont variées :

- la destruction, la fragmentation et la dégradation des habitats qui diminuent les espaces disponibles pour les espèces et réduisent leur capacité à se déplacer,
- la pollution de l'air, du sol, de l'eau et des mers qui perturbe les écosystèmes et met en péril la santé humaine,
- l'utilisation d'espèces à des niveaux supérieurs à leur taux de remplacement qui entraîne leur déclin,
- l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes qui ont souvent déjà été rendus vulnérables par d'autres pressions,
- le changement climatique qui a un impact direct et indirect sur la biodiversité (perturbation des cycles de vie, déplacements saisonniers, *etc.*),
- la réduction de certains types d'activités humaines qui peuvent conduire à un appauvrissement des paysages et de la biodiversité (ex : certaines pratiques agricoles).

L'augmentation de ces pressions est étroitement liée aux changements démographiques et de styles de vie. De plus, leur importance relative varie selon les contextes géographiques, humains ou écologiques (par exemple, les atolls polynésiens sont particulièrement sensibles à l'élévation du niveau de la mer géomorphologique causée par le changement climatique). L'impact des espèces

FR

exotiques envahissantes est très important dans les milieux insulaires, en particulier dans les territoires d'outre-mer.

Malgré une prise de conscience grandissante, en particulier dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020, la plupart des menaces et pressions anthropiques sur la biodiversité augmentent. De nombreuses politiques et initiatives ont été mises en œuvre pour renverser cette tendance (par exemple : création d'aires protégées, plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées, stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, promotion des pratiques favorables à la biodiversité, sensibilisation des acteurs).

Implementation of the NBSAP

La Stratégie nationale pour la biodiversité de la France 2011-2020, conforme à ses engagements internationaux, repose sur trois principes :

- Parce que la biodiversité est un enjeu de société crucial, la Stratégie nationale pour la biodiversité favorise la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs. Ceci nécessite d'engager dans la durée de considérables efforts d'information et d'éducation, afin que chacun saisisse pourquoi il est important que, là où il vit, la nature soit aussi diverse que possible.
- C'est à l'échelle de territoires que doivent se concevoir et se mettre en place des projets de développement intégrant la biodiversité dans toutes les activités, d'autant plus que des politiques locales en faveur de la biodiversité peuvent avoir des retombées positives et rapides à cette même échelle. Ce constat s'applique particulièrement aux outre-mer dont la biodiversité est d'une richesse considérable et d'une importance majeure pour les populations et le développement socio-économique et culturel.
- C'est à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local, que doivent s'élaborer les cadres permettant qu'à toutes ces échelles les politiques publiques, y compris fiscales, et les actes de gestion et d'aménagement qu'elles orientent soient réellement favorables à la biodiversité. La Stratégie locale, nationale, et est pour la biodiversité est conçue dans un esprit de collaboration et de solidarité internationale.

Nos connaissances sur la biodiversité sont fragmentaires : l'effort d'observation, de recherche et d'innovation doit être considérablement renforcé. Cependant, l'incertitude est inhérente aux sciences. Les décisions doivent promouvoir des solutions assurant, sinon une certaine réversibilité, du moins une grande adaptabilité. Cela invite à les élaborer en prenant en compte les connaissances scientifiques académiques, les savoirs locaux, les expériences de nombreuses institutions et associations qui œuvrent à la connaissance de la nature, à sa préservation et à sa mise en valeur ainsi que les données issues des sciences participatives. Ces multiples sources de savoir doivent alimenter des débats démocratiques entre citoyens, dans un esprit de partenariat.

L'État et les collectivités territoriales, dans leurs secteurs de compétences, doivent prendre leurs responsabilités et faciliter l'émergence de ces débats. Il s'agit de faire confiance, sur le terrain, aux citoyens et à leurs représentants politiques, socio-économiques et associatifs. Il ne peut y avoir de projet de territoire viable sans le concevoir à partir de son cadre naturel, c'est-à-dire en y intégrant la biodiversité dès l'origine.

Enfin, alors que la dégradation de la biosphère engendre des coûts de plus en plus lourds, il s'agit de considérer que promouvoir la diversité du vivant ne constitue pas un coût supplémentaire mais un investissement. Autrement dit, entreprendre ce que nous pourrions appeler une « recapitalisation écologique », une politique visant à développer progressivement sur l'ensemble du territoire notre patrimoine écologique.

FR

Overall actions taken to contribute to the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020

De façon constante depuis 2014, la France a poursuivi le déploiement d'un réseau d'aires protégées et a veillé à l'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire qui vise à préserver les continuités écologiques.

Dans le but de faire en sorte que les espèces et les types d'habitats protégés parviennent à un état de conservation favorable et que leur survie à long terme soit considérée comme garantie dans l'ensemble de leur aire de répartition, la France s'est dotée d'une double stratégie : la stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) qui prévoit de placer 2 % du territoire métropolitain terrestres sous protection réglementaire[1] d'ici 2020 et la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCAMP) qui prévoit de placer 20 % des eaux françaises en aires marines protégées à l'horizon 2020.

À ce titre, 29,5 % du territoire terrestre national (métropole et départements et régions d'outre-mer DROM français) et 22,91 % de l'ensemble des eaux sous juridiction française situées en métropole et en outre-mer sont à ce jour couvert par des aires protégées[2].

En lien notamment avec les enjeux de biodiversité dans les outre-mer, il convient de noter que la proportion du territoire terrestre des DROM couverte par des aires protégées est sensiblement plus importante qu'en métropole :

- en métropole, une superficie terrestre de 140 995 km² soit 25,7 % du territoire terrestre métropolitain ;
- en outre-mer[3] (dans les 5 départements et régions d'outre-mer DROM français), une superficie terrestre de 47 364 km² soit 52,9 % du territoire terrestre des DROM.

La France bénéficie ainsi d'un réseau d'aires protégées riche et diversifié. Cependant, afin d'évaluer finement la pertinence de couverture du réseau actuel des aires protégées en France métropolitaine, un diagnostic patrimonial du réseau d'aires protégées terrestres métropolitaines est en cours et devrait permettre d'identifier les espèces et habitats insuffisamment couverts mais aussi, en cohérence avec l'amélioration des connaissances naturalistes et des enjeux de conservation, les zones favorables à la création ou l'extension d'aires protégées. Les premiers résultats sont attendus pour début 2019.

FR

Le travail d'inventaire des espèces a crû considérablement ces dernières années sous l'impulsion notamment de la [loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016](#) qui a précisé les contours de l'inventaire national du patrimoine naturel de la France. Ainsi, près de 600 nouvelles espèces sont décrites par an, contribuant d'autant à la mise en œuvre de mesures de conservation appropriées.

En ce qui concerne la conservation, la politique de réintroduction de certaines espèces dans leurs milieux naturels a été renforcée ces dernières années, le dernier exemple en date étant le cas de l'ours pyrénéen. De nombreuses ressources génétiques sont conservées dans les collections publiques et privées, sur la base desquelles des collections nationales ont été constituées. Plus de 30 000 variétés végétales y sont conservées.

Adopté en octobre 2010, le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) est entré en vigueur le 12 octobre 2014. La France l'a ratifié en août 2016 avec l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La réglementation relative à l'APA offre une meilleure sécurité juridique à chaque partie prenante. Ses objectifs principaux sont de lutter contre la biopiraterie (collecte et usage de matériel biologique à des fins commerciale, industrielle, scientifique ou personnelle sans avoir obtenu les autorisations nécessaires), de s'assurer de la conservation de la biodiversité et des connaissances locales et de garantir leur utilisation durable, tout en assurant un partage équitable des avantages économiques qui en sont retirés. Cette réglementation est constituée de trois volets :

- l'accès pour une utilisation en recherche et en développement : procédures déclaratives ou d'autorisation à respecter au moment de l'accès à une ressource génétique ou à une connaissance traditionnelle associée en vue de son utilisation à des fins de recherche et de développement ;
- le partage des avantages : à mettre en place selon la nature de l'utilisation prévue (commerciale ou non-commerciale) ;
- la conformité : être en mesure de prouver le respect du protocole de Nagoya et des législations prises à ce titre via la diligence nécessaire en France et à l'international.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comprend une section relative au « contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales ». La Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, réalisée en 2016, comprend 5 axes et 38 actions :

- axe 1 : prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
- axe 2 : interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes ;
- axe 3 : amélioration et mutualisation des connaissances ;
- axe 4 : communication, sensibilisation, mobilisation et formation ;
- axe 5 : gouvernance.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes, réalisée en 2003, et s'articule avec les stratégies locales déjà existantes (La Réunion, Pays-de-la-Loire...).

Par ailleurs, les programmes de sciences participatives ont considérablement été développés. On peut mentionner à titre d'exemple la plateforme OPEN, créée en 2018 et qui recense près de 137 observatoires de la biodiversité et près de 63 936 participants à l'échelle du territoire français, participant de ce fait à l'extension de la connaissance de la biodiversité en France.

Support mechanisms for national implementation (legislation, funding, capacity-building, coordination, mainstreaming, etc.)

La France bénéficie d'un système juridique complet pour la conservation des espèces. Il est issu à la fois des lois découlant du Grenelle de l'environnement initié en 2007 et de lois sectorielles plus anciennes.

La France met en œuvre les conventions régionales et internationales qu'elle a ratifiées, la législation de l'UE (par exemple les directives Oiseaux et Habitats Faune Flore, la directive-cadre stratégie sur le milieu marin).

La Stratégie nationale pour la biodiversité constitue le cadre de référence des politiques relatives à la biodiversité.

En 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue compléter le cadre réglementaire en matière de biodiversité, intégrant à la fois les dispositions du protocole de Nagoya, créant l'Agence française pour la biodiversité, chargée de mettre en œuvre les politiques de gestion et de conservation de la biodiversité ou définissant de nouvelles lignes directrices pour l'inventaire de la biodiversité.

Publié le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'objectif est d'améliorer le quotidien des Français à court terme et de garantir celui des générations à venir.

En 2015, la dépense de protection de l'environnement[1] s'établit à 46,7 milliards d'euros (Md€). La gestion des déchets (36 %) et l'assainissement des eaux usées (27 %) constituent les principaux postes de ce total. Les autres postes concernent la préservation des milieux naturels (air, sol, eaux souterraines et de surface...) et le traitement de diverses nuisances (bruit, radiations...). Depuis 2000, cette dépense augmente de 3,1 % en moyenne annuelle, alors que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en valeur est de 2,6 % sur cette période. Le poids de la dépense de protection de l'environnement reste modeste : 2,1 % du PIB. En 2015, la

FR

dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages s'élève à 2,1 milliards d'euros. Elle tend à se réduire légèrement depuis 2013 (- 1,8 %) après une forte croissance entre 2000 et 2013. Ce léger repli est essentiellement imputable à la baisse des financements des collectivités locales après plusieurs années de progression.

Mechanisms for monitoring and reviewing implementation

Le suivi des stratégies de biodiversité s'effectue aux niveaux national et européen. Tous les 6 ans, les États membres de l'Union européenne établissent des rapports nationaux sur la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitat Faune Flore sur leur territoire. Ces rapports comprennent une section consacrée à l'évaluation de l'état de conservation des espèces naturelles et semi-naturelles et des habitats d'intérêt de l'UE. Le deuxième cycle d'évaluation, achevé en 2013, constitue un inventaire de référence auquel l'évaluation en cours sera comparée, afin de révéler des tendances.

L'article 14 de la loi de 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages institue deux instances nationales aux missions bien distinctes :

- une instance d'expertise scientifique et technique : le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), dont le rôle et la composition sont renouvelés ;
- une instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité : le Comité national de la biodiversité (CNB).

Le Comité national de la biodiversité a vocation à développer des réflexions stratégiques et prospectives dans le but de contribuer à la réflexion du gouvernement concernant la politique de la biodiversité. À cette fin, il organise des concertations régulières avec les autres instances de consultation et de réflexion dont les missions sont relatives à la biodiversité.

Il donne son avis sur les orientations stratégiques de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Il rend des avis sur tout sujet relatif à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci, dont il est saisi par un ministre, en particulier pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation :

- des dispositions législatives et réglementaires relatives à la biodiversité ;
- de la Stratégie nationale pour la biodiversité et des autres stratégies nationales ayant un effet direct ou indirect sur la biodiversité, en particulier les stratégies ayant pour objet la mise en place d'espaces protégés et de continuités écologiques ;
- des programmes nationaux de connaissance, d'observation et de diffusion de l'information relative à la biodiversité ;
- des programmes nationaux portant sur la gestion et la conservation de la biodiversité.

Il peut également se saisir d'office.

Le Conseil national de la protection de la nature constitue le conseil national d'expertise sur la biodiversité :

- il a un rôle d'expertise technique et scientifique sur toutes les questions de biodiversité terrestre, aquatique et marine ;
- il donne son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires concernant ses domaines de compétences et sur les interventions humaines en milieux naturels dans un objectif de protection des milieux et des espèces (création d'espaces naturels protégés ou encore réglementation relative aux espèces protégées, ou aux espèces invasives, etc.)

Par ailleurs, la France s'est dotée d'un opérateur aux compétences élargies en matière de connaissance et protection de la biodiversité (l'Agence française pour la biodiversité, issue de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016). Celle-ci sera fusionnée avec un autre établissement en 2020 pour devenir l'Office français pour la biodiversité mobilisant son intervention sur l'ensemble des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins de l'hexagone et d'outre-mer.

Au niveau régional et local, les collectivités développent des démarches et des outils en faveur de la biodiversité telles que les stratégies régionales pour la biodiversité ou les agences régionales de la biodiversité, complétant ainsi l'ensemble du maillage d'interventions publiques en la matière.

Enfin, l'Observatoire national de la biodiversité, piloté par l'Agence française pour la biodiversité, publie annuellement un bilan de l'état de la biodiversité en France qui est publiquement consultable.

FR

Additional Information

Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

(voir fichier ci-joint [181213_RN06_partie I_SNBob 1_20.doc](#))

FR